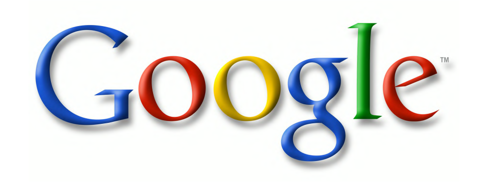


La Société Royale ne prend point la responsabilité des doctrines et des théories contenues dans les Memoires dont elle vote l'impression.



Fr 40.21
VE
RI
TAS
CHRISTO ET ECCLESIAE
From the Fund given by
Francis Cabot Lowell
A.B. 1876, Fellow of Harvard College 1895-1911
and Cornelia Prime Lowell, his wife,
to supplement his
Collection of Books
relating to
JOAN OF ARC
HARVARD COLLEGE LIBRARY



Mr Mourot, Conseiller Municipal

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ ROYALE

DES SCIENCES, LETTRES ET ARTS

DE NANCY.

1840.

NANCY.

GRIMBLOT, RAYBOIS, ET Cie, IMPRIMEURS-LIBRAIRES,

PLACE STANISLAS, 7, ET RUE SAINT-DIZIER, 125.

1841.

SOCIÉTÉ ROYALE

DES SCIENCES, LETTRES ET ARTS

DE NANCY.

en l'allongeant, nous espérons du moins vous intéresser par la variété des objets qui composeront notre tableau. Dans ce résumé, nous ne nous arrêterons que sur les œuvres des membres titulaires et sur quelques-uns des envois principaux de nos membres correspondants; les ouvrages secondaires ou d'un intérêt moins direct, les nombreuses publications échangées entre nous et les autres sociétés savantes ne sauraient prendre place dans un cadre aussi étroit. On les trouvera déposés aux archives de la société et indiqués dans le prochain volume de ses Mémoires, dont ce rapport est en quelque sorte la préface.

Iʳᵉ SECTION.

Sciences morales.

Philosophie. M. Pinheiro-Ferreira a fait hommage à l'Académie d'un *Essai sur la psychologie.* Quelques penseurs ont divisé cette branche de la philosophie en empirique et en rationnelle; d'autres n'y ont vu qu'une science purement empirique ou entièrement rationnelle. L'auteur s'est proposé de rechercher la cause de cette divergence d'opinions. Cet essai a été écrit dans le principe pour concourir à un prix proposé par l'Académie de Copenhague.

M. Bénard, actuellement professeur de philosophie à Rouen, avait commencé l'année dernière, lorsqu'il était professeur au collége royal de Nancy, à nous faire connaître sa traduction du cours d'esthétique du philosophe

allemand Hegel. M. BÉNARD a publié le premier volume de cette difficile traduction.

M. CH. LACRETELLE de l'Académie française, à la plume duquel nous devons plusieurs grands travaux historiques, a déposé à la bibliothèque de la Société un ouvrage en deux volumes, intitulé *Testament philosophique et littéraire*. Cette œuvre mixte se compose de trois parties distinctes, mais qui s'accordent et se développent ensemble : 1° une histoire de la philosophie ; 2° une défense de l'optimisme religieux ; auxquelles l'auteur joint de consolantes présomptions sur la migration des âmes ; 3° les mémoires proprement dits de M. LACRETELLE.

RELIGION. M. GUERRIER DE DUMAST, président de la Société Foi et Lumières, nous a fait part du discours qu'il a prononcé devant cette société à l'ouverture de la séance du 15 juin 1840. Il lui rappelle la mission qu'elle s'est imposée : « de rendre tous les jours plus « claire la conciliation qui s'établit entre le dogme « chrétien complet, et la partie sérieusement constatée « des résultats de la science moderne. »

M. le Marquis DE FORTIA D'URBAN, de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, nous a adressé un *discours sur la Tolérance Religieuse* où il décrit la cérémonie qui a eu lieu le 3 novembre dernier à Smyrne, lors de la lecture du Hatti-Shériff, ou charte turque, par lequel le nouveau sultan Abdul-Medjid fonde dans ses états la tolérance de tous les cultes. A ce discours, M. de FORTIA en a ajouté quatre autres sur la morale universelle : c'est un recueil de Maximes.

Philanthropie. — C'est un mot dont on a beaucoup abusé ; mais nous n'aurons à signaler ici que des efforts dignes d'éloges. M. Piroux, président actuel de la société, en s'éclairant chaque jour des lumières d'une prudente expérience, est parvenu à perfectionner d'une manière remarquable l'éducation des Sourds-Muets. Nous avons été plusieurs fois témoins des résultats qu'il obtient de sa méthode. Des sujets qui, autrefois, percevaient à peine des sons confus, qui faisaient entendre dans leur impatience des grognements semblables à ceux de la brute, lisent maintenant, distinguent les questions qu'on leur adresse, y répondent en langage articulé et intelligible. Loin de M. Piroux la pensée de rendre l'ouïe et la parole à ceux que Dieu a condamnés à un éternel silence : ce serait un miracle ! Mais quel noble but de s'avancer jusqu'aux limites de cette barrière infranchissable! Comme ces résultats sont de nature à devoir être constatés, nous entrerons dans quelques détails. Le directeur de l'Institut de Nancy nous a présenté trois jeunes personnes : la première, complétement sourde depuis sa naissance, a distinctement prononcé les sons et les articulations de la langue française, et même de petites phrases ; la seconde, qui n'est entièrement sourde que depuis l'âge de cinq ans et chez qui la parole s'était graduellement éteinte, a nettement proféré les réponses qu'elle a faites, après avoir lu les questions sur les lèvres de l'interlocuteur ; enfin la troisième, qui n'est que légèrement sourde et qui néanmoins n'était pas parvenue à par-

ler à l'aide des moyens ordinaires, a lu et a parlé de la manière la plus satisfaisante. M. Piroux a exposé et démontré publiquement sa méthode dont l'humanité souffrante pourra profiter de plus en plus. Cette méthode repose sur l'analogie qu'ont entre eux l'appareil mimique et l'appareil vocal ; elle met en jeu le premier pour obtenir le développement de l'intelligence ; elle s'adresse ensuite au second, d'où elle fait sortir la lecture et la parole. Au milieu des soins qu'exige la direction de son bel établissement, M. Piroux, premier imitateur de l'abbé de L'Épée dans nos provinces, travaille à une publication connue sous le titre de l'*Ami des sourds-muets*. Vous avez vivement applaudi aux résultats si précieux qu'il a obtenus, résultats bien faits pour encourager et récompenser son zèle et ses travaux.

M. Vagner, secrétaire de la société charitable de St. François-Regis, a mis sous nos yeux le tableau touchant des mérites d'une pauvre fille de village, l'édification de sa paroisse. Sous le toit d'une misérable cabane, aidée de son seul travail et de quelques aumônes, après avoir soigné et perdu ses vieux parents, cette pieuse fille soutient depuis huit ans un frère et une sœur réduits à un état d'idiotisme dangereux, et en proie à des accès d'épilepsie. M. Vagner a proposé à l'Académie de présenter, pour le concours Monthyon, cette fille dévouée; sa proposition, accueillie avec empressement, a été transmise, avec les pièces à l'appui à M. le Préfet de la Meurthe, et nous espérons que le succès couronnera cette dé-

marche (1). M VAGNER a aussi offert à la société *les Annales des prix Monthyon.*

HISTOIRE. M. l'abbé ROHRBACHER a communiqué quelques remarques sur l'*Histoire des Français*, par Sismonde de Sismondi. Dans le deuxième volume de cette histoire, M. de Sismondi assure à plusieurs reprises que, d'après les chroniques comtemporaines, St. Léger évêque d'Autun et son frère Guérin furent juridiquement convaincus, d'après leur propre aveu, d'avoir conseillé et exécuté le meurtre du roi Childéric II. M. l'abbé ROHRBACHER fait voir, par le texte même des chroniques que St. Léger et son frère non-seulement ne furent pas convaincus de régicide, mais qu'ils en étaient innocents. M. l'abbé ROHRBACHER regrette que M. de Sismondi, dans un travail présenté par M. Guizot comme la meilleure histoire de France que nous ayons, se méprenne ainsi sur des faits aussi graves. Telles sont les expressions mêmes de la critique de notre collègue. Si sa réfutation est vraie, on ne peut trop le louer d'avoir réhabilité la mémoire d'un saint évêque. L'histoire, trop souvent, nous fait voir les hommes du passé à travers un prisme qui les décolore ou les déforme.

M. JOGUET a lu à l'Académie un fragment d'une *Histoire littéraire des trois derniers siècles.* Il y retrace la vie, le caractère, les principes de l'illustre archevêque de Cam-

(1) C'est en effet ce qui vient d'avoir lieu L'Académie française : a accordé une médaille de 500 fr.

brai. S'élevant aux hautes considérations de l'histoire, M. Joguet recherche le sens et le lien des événements matériels et intellectuels. Il montre dans les idées politiques de Fénelon les germes évidents des écoles de Montesquieu, de Turgot et de Rousseau qui se sont développées pendant la révolution. Nous devons aussi à M. Joguet une *Notice sur l'empereur Trajan*.

M. Beaupré a lu le rapport que l'Académie l'avait chargé de rédiger sur deux ouvrages envoyés par M. le marquis de Fortia d'Urban, intitulé l'un, l'*Histoire des Lorrains* par Hugues de Toul, l'autre, *des OEuvres de Hugues Métellus*, ouvrages qui ont déjà été mentionnés l'année dernière. M. Beaupré n'a pas cru devoir se renfermer dans les bornes ordinaires d'un rapport. Son travail a été une notice raisonnée des deux ouvrages de M. de Fortia.

Dans des *Mémoires pour servir à l'histoire de la Lorraine*, M. Noel a, comme vous le savez, réuni des documents précieux. Depuis longtemps, l'Académie de Nancy a formé le projet de rassembler tous les matériaux propres à composer une histoire et une description complète du pays. Espérons que notre laborieux correspondant continuera d'être l'un de nos meilleurs collaborateurs dans cette entreprise.

Pour compléter l'esquisse des travaux historiques, nous mentionnerons encore un morceau *sur l'Histoire universelle* de Bossuet par M. Perrot de Phalsbourg, une autre de M. Berger de Xivrey, sur les *Relations de l'empereur Paléologue avec la France*; des *Observations historiques* de

M. Guerrier de Dumast sur les noms à donner aux rues de Nancy ; les *Tablettes historiques de l'Auvergne*, par M. Bouillet ; enfin un *Mémoire de Leibnitz à Louis XIV*, *sur la conquête de l'Egypte*, publié par M. de Hoffmann. Il faut encore joindre à cette notice, comme Ephémérides du pays, un *Calendrier Lorrain* de M. Lepage.

Jurisprudence. M. Pinheiro-Ferreira a présenté un ouvrage en trois volumes sous le titre de *Cours de droit public*. Ce traité se divise en deux parties : la première comprend le droit public interne ou constitutionnel ; la deuxième, le droit public externe ou le droit des gens. Il y a lieu, dit l'auteur, de s'étonner que, dans un siècle où l'attention générale est tournée vers la réforme des institutions sociales, le droit public soit peut-être la seule science privée d'un ouvrage élémentaire.

Nous devons à M. Collard, substitut du procureur-général près la Cour royale de Nancy, un travail important ayant pour titre : *Du Système des Circonstances atténuantes depuis son origine, spécialement sous le code de* 1832, *et des modifications qu'il exige*. C'est une haute et terrible question que celle de la peine de mort. Les criminalistes se sont partagés en deux camps : les uns veulent réprimer les crimes par une sorte de traitement moral propre à ramener les coupables ; les autres préfèrent l'intimidation par de sanglantes représailles. Ce n'est point un sujet où l'on puisse se laisser aller à l'esprit de système, à des discussions plus ou moins brillantes, mais vagues. M. Collard, pénétré de la gravité des devoirs du magis-

trat, a voulu faire jaillir la lumière pour lui-même et éclairer ses collègues. Après avoir lu tout ce qui a été écrit sur la question, se rappelant l'esprit des études physiques auxquelles il s'est d'abord livré, M. COLLARD a pensé qu'on pourrait suivre ici la marche analytique des sciences d'observation. Ayant donc composé une statistique judiciaire, rapproché et discuté les faits criminels, il est arrivé, malgré le penchant si naturel à l'homme pour l'indulgence, à cette conclusion : « L'état social » a ses nécessités ; quelques-unes sont dures, c'est au » législateur à les comprendre et à les subir. On ne fait » ni du Gouvernement, ni de la Justice avec de la sen- » siblerie. » Ainsi, d'après M. COLLARD, la déesse, qui porte un bandeau sur les yeux, doit aussi être sourde à une philanthropie qui s'abuse, et retenir d'une main ferme le glaive salutaire de la loi.

ÉDUCATION. Nous terminerons ce qui a rapport aux sciences morales, en mentionnant dix brochures sur *les Travaux du Comité d'instruction élémentaire*, par M. BOULAY DE LA MEURTHE, et un discours de M. PERROT sur *l'Utilité des études classiques*. Répandons sans doute le plus possible des lumières épurées, mais efforçons-nous aussi de propager les principes d'une saine éducation morale. Le vrai moyen de faire des progrès vers la perfection de l'état social, c'est de nourrir les vertus privées.

IIe SECTION.

Sciences, arts et beaux arts.

Agriculture. La Société centrale recueillant tous les travaux qui se rapportent à cette vaste science, nous n'avons à citer ici qu'une note de M. de Monthureux *sur les Réunions Territoriales*.

Histoire naturelle. On doit à M. Laurent *Des Observations microscopiques sur la famille des champignons*. Il a reconnu des signes de locomotion dans les grains verts considérés comme les corps reproducteurs du phallus impudicus ; et l'eau d'infusion dans laquelle il a mis macérer des fragments de lycoperdon tuber, ou truffe comestible, lui a fourni des animalcules qui, colorés par le Phitollacca decandra, offrent une telle ressemblance avec les grains reproducteurs de la truffe, qu'il paraît difficile de douter de leur identité. Au surplus, M. Laurent se propose d'étendre ses expériences à un grand nombre de corpuscules organiques qu'on rencontre dans le règne végétal, notamment aux grains polliniques.

M. Guibal a consigné dans un *Mémoire sur l'Oolithe et le Lias*, un grand nombre de documents nécessaires pour composer la carte géologique du département de la Meurthe, qui appartient en grande partie à la formation jurassique. En se dirigeant de Lay-St-Remi aux Vosges, on trouve l'oolithe jusqu'à Nancy ; le lias jusqu'à St-Nicolas ; les marnes irisées, de St.-Nicolas à Lunéville ; puis le

muschelkalc qui s'étend jusqu'au grès bigarré du pied des montagnes formées du grès vosgien que percent enfin les roches soulevées du terrain primitif. M. GUIBAL décrit avec soin les limites de ces divers terrains; à la suite de son travail, il indique les endroits où l'industrie peut rencontrer de bons matériaux. Il a en outre formé un catalogue de fossiles recueillis par lui-même et par MM. Lamoureux, Mathieu, Delcour et Gély, et dont quelque-uns n'avaient pas été décrits. Grâce à ses utiles recherches, M. GUIBAL aura le mérite d'avoir concouru au travail de la carte géologique de la France.

Le voyage de M. DESHAYES, attaché à la commission scientifique envoyée dans nos possessions d'Afrique, a forcé ce savant d'interrompre la publication de son *Traité de Conchiologie*. Cette partie de l'histoire naturelle qu'il cultive avec tant de succès ne pourra que gagner à une interruption momentanée qui l'aura mis à même sans doute d'enrichir la science d'un grand nombre d'espèces inconnues.

M. MOUGEOT fils s'est occupé des *Végétaux fossiles du grès bigarré*, et partageant les travaux de son père, il a porté son tribut au cabinet d'histoire naturelle d'Epinal, qui, à peine créé, offre déjà de riches collections.

Enfin nous avons reçu de M. HUOT un *Mémoire sur les terrains de Rambouillet*.

SCIENCES MÉDICALES. M. Edmond SIMONIN qui, dans la carrière où il est entré, marche dignement sur les traces de son père, a présenté à la Société plusieurs ou-

vrages : 1° Sa *Thèse inaugurale sur l'Erythème phlegmoneux, non décrit*. L'Erythème n'avait pas encore été regardé comme une maladie affectant le tissu cellulaire sous-cutané. M. SIMONIN fils rapporte neuf cas d'Erythème affectant à la fois le derme et le tissu cellulaire. En conséquence, il établit une nouvelle variété qui, depuis ces considérations, a pris rang dans les descriptions. 2° Une brochure intitulée : *Décade chirurgicale*, contenant dix observations recueillies à l'hôpital St.-Charles de Nancy et dont quelques-unes soulèvent d'importantes questions. 3° Un *Mémoire manuscrit* contenant des recherches sur les propriétés actuelles du *Virus Vaccin*. On sait que, depuis quelque temps, des doutes ont été émis contre la permanence des effets de la vaccination : pour éclairer cette question d'un intérêt majeur, l'auteur du mémoire n'a déduit ses conclusions que de faits nombreux et authentiques dans le développement desquels nous regrettons de ne pouvoir entrer. Enfin le même docteur a montré à la Société un jeune homme récemment traité, offrant un exemple d'une cure remarquable de l'opération du Strabisme sur laquelle il a publié une importante brochure.

M. le docteur LEURET, appelé à la direction sanitaire de l'hospice de Bicêtre, a signalé son entrée en fonctions par la publication d'un ouvrage sur le *Traitement moral de la Folie*, dans lequel, après avoir prouvé l'insuffisance de l'art, lorsque le traitement se borne aux moyens ordinaires dans le cas d'aliénation exempte de complication avec des affections physiques, il établit, sur des consi-

dérations relatives aux facultés individuelles, et surtout d'après l'expérience, que les moyens qui agissent sur le moral peuvent seuls rétablir l'ordre dans ses fonctions, en rompant la chaîne des erreurs qui y portent le trouble. Disciple de feu Esquirol dont il a longtemps partagé les travaux, il ne s'est pas borné à quelques cas particuliers, comme l'avait fait ce grand praticien ; mais il a cherché à généraliser sa méthode et à répondre à ses détracteurs par des succès.

Le *Médecin des Douleurs* que le docteur Turck vient de publier, titre sous lequel il comprend toutes les affections telles que la goutte, les rhumatismes, la sciatique, le tic douloureux, offre un exposé substantiel de sa doctrine sur la nature et le traitement de ces maladies. Il y reproduit sur les altérations du sang par les modifications des sécrétions une théorie que les solidistes eussent autrefois anathématisée, mais qui, depuis quelques années, a retrouvé le crédit qu'elle a toujours mérité.

La Société a reçu aussi de M. Saucerotte, un recueil intitulé : *Service médical de Lunéville*, un Mémoire de M. Putegnat *sur l'Opération Césarienne;* et diverses brochures sur la *Médecine* par M. Avenel.

Chimie. La recherche de l'arsenic dans les matières animales a récemment occupé les esprits à l'occasion d'un procès célèbre. Notre savant chimiste, M. Braconnot, a indiqué une modification à introduire dans les procédés analytiques qui ont pour but de s'assurer de la présence de ce métal vénéneux dans les matières animales sus-

pectus. Si l'on fait bouillir longtemps, dans l'eau, de la chair où l'on aurait introduit de l'arsenic, et qu'on enlève la graisse, on obtient un liquide gélatineux qui passe assez difficilement à travers le filtre : il en résulte un liquide transparent. Or, l'arsenic forme avec le soufre un composé jaune d'une nuance bien caractérisée. M. BRACONNOT ayant partagé en deux portions le liquide filtré de la préparation précédente, traita l'une par l'hydrogène sulfuré, en s'aidant de la chaleur et de l'acide hydrochlorique. Le liquide prit une teinte jaune orangée ; ce qui donnait lieu de supposer que le sulfure d'arsenic était dissous dans la gélatine. Pour s'en assurer, M. BRACONNOT traita par l'alcool la seconde portion du liquide transparent suffisamment concentré ; l'hydrogène sulfuré y forma un précipité d'orpiment c'est-à-dire sulfure jaune d'arsenic. De petites quantités d'acide arsénieux en dissolution dans de l'eau pure sont rendues sensibles par le sulfide hydrique. La présence des substances animales complique la question. Si l'on introduit des corps qui livrent leur oxigène, l'acide arsénieux deviendra acide arsénique. Or, comme le fait observer M. BRACONNOT, ce procédé est assez long, et il est plus difficile de traiter les nouvelles matières que d'essayer directement le premier mélange. Il paraît donc plus simple à notre habile chimiste d'isoler d'abord par l'alcool la matière gélatineuse du bouillon dégraissé et concentré ; on obtiendra ainsi un liquide qui se filtrera sans peine et dans lequel l'hydrogène sulfuré indiquera facilement l'arsenic. La

liqueur ainsi traitée par l'alcool a en outre l'avantage de ne plus donner lieu à une effervescence, quand on l'introduit dans l'appareil de Marsh.

Physique. M. De Haldat a fait de nombreuses expériences *sur les causes du magnétisme par rotation*. Ses tentatives variées l'ont conduit à la conviction que ce phénomène peut très-bien s'expliquer comme un cas du magnétisme général tel que le concevait Coulomb, sans avoir recours à l'hypothèse des courants inductifs. Quand des courants sont conduits par une même lame métallique, ils se modifient suivant leur direction et d'après des lois connues. Par une première série de faits, M. De Haldat établit que les courants supposés dans les disques tournants sont incompatibles avec ces lois; une deuxième série de faits oppose des objections plus fortes encore à la doctrine des courants inductifs. Les disques ayant été composés de portions métalliques isolées, de façon à s'opposer à la marche des courants, l'influence n'a pas été détruite et la rotation de l'aiguille a eu lieu. L'auteur du Mémoire pense donc que sa première opinion est à l'abri d'objections sérieuses.

La *Question de la généralité de l'influence magnétique* a fourni encore à M. De Haldat la matière d'un mémoire dans lequel, répétant les expériences de Coulomb, il s'est efforcé de déduire de faits délicats de nouvelles preuves en faveur d'une théorie qui lui paraît désormais ne pouvoir être repoussée. M. De Haldat a soumis à son examen une foule de substances empruntées aux trois

règnes. Il ne s'est pas borné à faire osciller entre de puissants aimants de petites aiguilles de ces diverses substances; il a encore employé la force de torsion, sinon, pour mesurer l'intensité magnétique, du moins pour mettre l'existence de cette influence à l'abri de toute espèce de doute. Les métaux soumis à ces épreuves ont fourni à M. De Haldat des confirmations aussi palpables que nombreuses à l'appui de son opinion en faveur d'un fluide impondérable, qui, s'il était borné à exercer son action sur trois ou quatre métaux seulement, présenterait dans la nature une anomalie inadmissible. A ces procédés mécaniques, l'auteur a joint des considérations chimiques; il a prouvé que la présence ou l'absence du fer n'était pas un motif constant pour prévoir ou pour rejeter la possibilité des effets magnétiques.

Le son est depuis si longtemps l'objet des études des physiciens que les questions d'acoustique, dit M. De Haldat, semblaient épuisées. Les causes qui font cesser le son dans les corps lui ont paru mériter un examen spécial. Il divise ces causes en deux classes. Il étudie d'abord celles qui agissent à l'intérieur sur les corps sonores, et anéantissent les sons, en diminuant, en arrêtant, en interférant les vibrations. Il examine successivement les corps sonores, les corps mous, les liquides très-fluides, ceux qui sont visqueux, l'effet des gaz qui ont à un degré éminent la propriété d'éteindre les sons. Puis il apprécie l'influence de la masse, ses effets dus aux variations de l'élasticité et surtout de la température,

qui est une des causes les plus puissantes et qui a présenté à M. DE HALDAT des phénomènes aussi curieux que nouveaux.

Il faut ajouter aux matériaux qui concernent la physique un second mémoire de M. QUETELET sur le magnétisme et la température du globe.

Enfin M. D'HOMBRES-FIRMAS a recueilli des observations météorologiques.

ASTRONOMIE. — M. PEREZ a offert à la société un petit traité élémentaire, fort intelligible, à l'usage des colléges.

GNOMONIQUE. — M. JEANDEL, qui a construit la méridienne du temps moyen à Lunéville, et récemment celle de Nancy sur la place Stanislas, a mis tous ses soins à la construction de cette dernière. Il a communiqué le cahier de ses calculs et l'explication des détails dans lesquels il a cru devoir entrer. Ce mémoire revu avec soin devra être déposé aux archives de l'Académie.

GÉOGRAPHIE. — La bibliothèque a reçu une *description de la Chine et des états tributaires de l'empereur,* ouvrage en trois volumes par M. le marquis de FORTIA D'URBAN, de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Cet ouvrage n'est pas une répétition de choses connues : c'est une œuvre savante, compacte et substantielle.

M. VANDERMÆLEN nous a envoyé cinq *cartes* de la Belgique et M. Albert MONTÉMONT plusieurs notices sur Buenos-Ayres et les provinces de la Plata, et enfin l'analyse du voyage du major Mistchell.

MÉCANIQUE ET INDUSTRIE. — L'Académie a décerné dans

sa séance du 21 mars 1839, une médaille de 200 francs à M. Poirson, alors gérant de la tuilerie du Charmois, près Nancy. Cette médaille avait pour but de récompenser l'inventeur d'une machine appelée *pantriteur*, propre à broyer l'argile des tuileries, et à lui faire subir la meilleure préparation possible, avant de la jeter dans les moules d'où elle doit sortir sous forme de tuiles, de briques, de carreaux. M. Poirson vous a offert le complément du pantriteur, c'est-à-dire une machine dont la fonction spéciale est de fabriquer ces pièces mêmes, par la substitution d'un mécanisme simple à l'action compliquée et moins parfaite des ouvriers mouleurs. Cette seconde machine est nommée *tachylateur*.

L'Académie en votant une médaille à l'auteur du pantriteur ne lui a pas donné un encouragement stérile : l'auteur de ce premier appareil et du second qui le complète est un travailleur auquel on devra sans doute encore d'autres améliorations. Aussi l'Académie proclame-t-elle avec satisfaction, dans sa séance actuelle, qu'elle décerne une médaille complémentaire en bronze à M. Poirson inventeur de la nouvelle machine appelée tachylateur.

CONSTRUCTIONS. — M. LAURENT, qui s'est déjà occupé *de la poussée des voûtes*, a lu à la Société un nouveau travail sur ce sujet important. Il a cherché dans ce mémoire à résoudre la question dans toute sa généralité. Il a d'abord supposé les voussoirs sans frottement les uns sur les autres et après avoir ainsi établi une for-

mule générale, dans laquelle l'expression du voussoir inférieur reposant sur les pieds-droits est infinie, il a introduit au moyen de données fournies par une expérience simple et facile, les conditions du frottement. Toutes les hauteurs des voussoirs deviennent alors des quantités finies, en rapport avec celles que l'expérience a données aux constructeurs. L'auteur a calculé ainsi les épaisseurs des voûtes de 3, 5, 7 jusque 21 voussoirs. Il a d'ailleurs vérifié l'exactitude de ces valeurs par des expériences directes exécutées sur des modèles en plâtre.

M. Paul Laurent a communiqué à l'Académie, l'année dernière, un appareil propre à remonter les cours d'eau, appareil qu'il nomme *camion hydraulique*. M. Laurent a fait des expériences nouvelles qui ont répondu à ses prévisions. Il serait intéressant d'expérimenter sur un appareil construit avec les dimensions des camions qui pourraient être employés dans l'industrie.

Architecture. — M. Grillot, architecte à Nancy, a présenté un recueil d'épures relatives aux nombreuses constructions en tous genres qu'il a exécutées dans notre département et dans les départements limitrophes. Fils d'un architecte distingué, M. Léon Grillot et son frère des Vosges ont accru parmi leurs compatriotes la réputation dont ils avaient hérité.

Archéologie. — M. Beaulieu, membre de la société royale des Antiquaires de France et correspondant de celle de Londres, a publié une partie de son archéologie lorraine ou *Recueil de notices et documents pour servir à l'his-*

toire des antiquités de cette province. « Il y a peu de contrées » en France, selon l'auteur, qui soient aussi dépourvues » que la nôtre de documents historiques; mais pouvait-il » en être autrement après les vicissitudes qu'elle a éprou» vées? Nous n'avons aucune bonne histoire de Lorraine, » disait D. Calmet, au commencement du siècle dernier. » Les principaux articles que renferme ce qui a déjà paru du Recueil de M. Beaulieu traitent : des antiquités de la vallée supérieure de la Seille ; du cours supérieur de la Moselle considéré comme une ligne stratégique au temps des Romains; de l'explication d'un bas-relief sculpté sur un chapiteau antique trouvé à Toul ; des antiquités de Solimariaca, enfin des croyances diverses et des usages populaires. En se hâtant de signaler les derniers vestiges du passé qui s'effacent tous les jours par les actifs remaniements d'une culture divisée, notre compatriote aura rendu un grand service à l'histoire de l'art dans son pays.

M. Beaupré a ajouté aux travaux de M. Beaulieu des observations importantes.

Nous devons aussi au savant antiquaire M. de Caumont, de Caen, des mémoires sur la Normandie.

Statistique et Administration. — M. Jardot, capitaine au corps royal d'état-major, a envoyé à la Société plusieurs ouvrages sous les titres suivants : 1° *Des routes stratégiques de l'ouest; de l'emploi des troupes aux travaux d'utilité publique ;* 2° *Aperçu général sur les opérations de recrutement et la justice militaire du département de l'Ile-et-Vilaine ;* 3° *Des révolutions des peuples de l'Asie-Moyenne,*

et de l'influence de leurs migrations sur l'état social de l'Europe; avec carte et tableau synoptique. Cet ouvrage, en deux volumes, est le plus important de ceux que nous devons à la plume de M. JARDOT.

FINANCES. — M. J. BRESSON a présenté une *Histoire financière de la France* suivie de considérations sur la marche du crédit public. A sa spécialité financière, l'auteur joint le mérite de l'historien et du littérateur. M. J. BRESSON s'élève de la pratique pénible des hommes d'affaires aux spéculations du publiciste.

ÉCONOMIE POLITIQUE. Nous avons reçu de M. PINHEIRO-FERREIRA un précis d'un *Cours d'Économie Politique*, suivi d'une *Bibliographie choisie d'Économie*, par M. DE HOFFMANN. Ce traité fait partie d'un cours général d'études.

MUSIQUE. La Section des arts a eu à examiner deux *Solféges* de M. GARAUDÉ.

III[e] SECTION.

Littérature.

PHILOLOGIE. — M. JOGUET s'est livré à un travail sur la traduction et sur les langues en général. Pour tracer l'histoire de l'art de la traduction, pour en expliquer la possibilité, les progrès et l'influence future, il fallait descendre profondément dans la nature des langues. Il existe dans les idiomes des divers peuples de la terre quelque chose d'essentiellement commun à tous, parmi les diversités nécessaires qui les caractérisent. On

a cru voir dans ce principe d'unité une preuve de la révélation du langage, doctrine de MM. de Maistre et de Bonald, qui se trouve en opposition avec un texte de saint Grégoire.

M. Olry, qui siégeait à vos séances et qui professe aujourd'hui la littérature grecque à la faculté de Strasbourg, vous a fait part de son discours d'ouverture. Cet helléniste y développe les fruits de ses longues études. M. Olry a récemment publié une traduction des *Néméennes de Pindare*, où il a mis à profit toutes les recherches connues, et a enrichi son œuvre de commentaires précieux.

M. Guillaume a aussi envoyé des observations sur la *littérature en général.*

Histoire littéraire.— Une dissertation de M. Peignot, connu pour ses travaux bibliographiques, sur le tombeau de Virgile, a fourni à M. de Haldat l'occasion d'évoquer ses souvenirs et de comparer les auteurs qui ont parlé du laurier, qui, selon une opinion assez répandue, serait né spontanément sur le tombeau du prince des poëtes latins, mais que l'on sait avoir été planté par l'amant de Laure, lorsqu'il visita ce monument avec le roi Robert. De ces recherches, il est résulté que plusieurs lauriers ont été successivement replantés par diverses mains jusqu'à la fin du dernier demi-siècle; que les récits des voyageurs qui en ont conservé des rameaux méritent confiance; mais que, depuis cette époque, jusqu'en 1836, où M. de Haldat a vu ce tombeau, on ne peut expliquer ce que rapportent certains voyageurs, qu'en supposant qu'ils ont pris

des feuilles du chêne vert qui ombrage le tombeau pour des feuilles de laurier.

Nous mentionnerons ici un savant rapport de M. DE STASSART sur les travaux de l'Académie de Bruxelles.

BIOGRAPHIE. M. MAGGIOLO, professeur à Lunéville, et dont nous rappelons l'important travail sur *D. Calmet,* a composé cette année une *Dissertation sur Pétrarque.* Ce nom en réveille toujours un autre. Le temps et la poésie ont enveloppé d'illusions le couple touchant de Pétrarque et de Laure. M. MAGGIOLO s'est attaché à retrouver sous leurs voiles les couleurs de la vérité.

Il est dans l'histoire des passions un récit plus triste et plus grave : c'est celui des malheurs d'Abailard et d'Héloïse. M. WEYLAND, dans un tableau historique de leur vie, a retracé ces teintes mélancoliques du moyen âge. « Abailard, dit-il, est peut-être le seul personnage » historique dont la postérité ait mieux connu la vie » privée que la vie publique. Si, même de nos jours, la » gloire de l'amant protége celle du philosophe, ce fut » précisément le contraire dans son siècle où la célé- » brité du philosophe devint la cause de ses infortunes. »

L'Académie a reçu de Madame Amable TASTU, un *Éloge de madame de Sévigné.* Madame Tastu est au nombre de nos membres associés lorrains. « Qui dit Sévigné, dit » la grâce vive du langage, le charme des causeries fa- » milières, les doux épanchements du cœur et l'aimable » cortége des qualités, des affections, des vertus fémini- » nes. » Nous ne nous permettons pas de faire ressortir le

talent heureux avec lequel notre compatriote a traité son sujet : cet éloge a été couronné par l'Académie française.

M. MICHEL BEER a lu à diverses reprises un grand nombre de *Notices*. Il ne m'est pas permis ici d'entrer dans le détail des ouvrages dus à sa plume féconde.

ROMAN. — M. DOCTEUR, auteur de la *Théorie de l'âme*, s'est proposé de décrire sous la forme de romans historiques les *Faits principaux de l'histoire de Lorraine*. Remarquable par sa valeur, par sa puissance toujours croissante, l'ancienne maison princière de nos ducs offre une série de chroniques très-fécondes pour l'écrivain qui aspirerait à marcher sur les traces du romancier écossais. M. DOCTEUR vient de débuter par le *Château de Pierre-Percée*, roman historique tiré de l'histoire des comtes de Salm, dans le XII[e] siècle. La scène, comme le titre l'indique, se passe dans les Vosges, non loin de l'abbaye de Senones et de la belle vallée de Celles. « Il » n'est point d'ouvrage écrit de main d'hommes, dit » l'auteur dans sa préface, qui puisse faire autant de bien » qu'un bon roman. Il faut beaucoup d'imagination pour » produire une telle œuvre, parce qu'il faut beaucoup » imaginer pour peindre ; mais il faut encore plus de tact » et de raison, parce qu'il faut bien sentir et bien raisonner pour peindre juste. Un romancier est un homme » qui doit avoir une connaissance profonde de la nature » des hommes. » Nous espérons que M. DOCTEUR n'en restera pas là ; qu'inspiré par des choix heureux, qu'éclairé par les conseils d'une critique vraie et encourageante, il mettra à exécution le projet qu'il a conçu.

M. le Comte du Coetlosquet, dans une nouvelle religieuse intitulée, *Une Légende au XIXe siècle,* dépeint le sacrifice d'un jeune catholique qui meurt pour assurer la vie des anges à sa compagne protestante.

Poésie. — C'est à la poésie, à cette Fée brillante de l'imagination, à clore ce qu'il nous reste à dire sur la littérature. Nous devons à la muse de M. Désiré Carrière un morceau intitulé : *A la Ville éternelle*, un autre, *A la Vierge Marie ;* puis une *Traduction du Dies iræ.* Les vers de M. Carrière ne sont pas de ceux dont on se borne à lire le titre et que l'on entend sans les écouter. Nous ne voulons pas blesser la modestie de notre jeune collègue. Vous avez déjà partagé et vous partagerez encore les inspirations de sa lyre religieuse.

La Société a reçu de Madame Fany Dénoix, un volume de poésies intitulées : *Guerrières et Sentimentales ;* de M. Perrot, de Phalsbourg, un *Recueil de poésie ;* et de M. Riant, une *Élégie sur Marie-Stuard*, enfin, M. Mancy a publié une *Traduction des Bucoliques de Virgile.* L'auteur a enrichi sa traduction d'une *Flore Virgilienne* empruntée à M. Fée, notre associé.

Nota. Depuis peu, des envois importants ont été adressés, quelques-uns avec demande du titre de membre correspondant, d'autres pour être admis aux concours ouverts par l'Académie. Les auteurs de ces divers ouvrages ne s'étonneront point du silence que l'on garde sur eux, ce rapport ne devant renfermer que ce qui a été présenté jusqu'au 1er février 1841.

RÉCEPTIONS.

Nous venons, Messieurs, de parcourir les trois grandes sections suivant lesquelles nous avons pensé devoir diviser ce travail : les sciences morales, les sciences positives, les arts et la littérature.

Plusieurs des noms qui ont été prononcés figurent pour la première fois dans vos annales ; il me reste à récapituler les changements que présente cette année le personnel de l'Académie.

Morts. — Vous avez à regretter, parmi vos associés, M. Noel, Inspecteur-Général des études, bien connu dans le monde universitaire pour ses nombreux ouvrages classiques.

Vous avez perdu M. Bonnaire père qui aimait à consacrer ses loisirs à l'étude de l'histoire naturelle.

Départs. — Au tableau des membres titulaires se trouvaient inscrits MM. Bénard, Olry et Choley ; fixés aujourd'hui dans d'autres cités, ils sont inscrits dans la catégorie des associés.

Réceptions. — L'Académie a reçu membre titulaire, après les épreuves d'usage, M. Joguet. Vous avez entendu le résumé d'une partie de ses titres. Ont été nommés associés lorrains : M. Mougeot fils, de Bruyères, M. Jeandel, architecte, M. Grillot, exerçant la même profession à Nancy, M. Jardot, capitaine d'état-major, et M. le docteur Simonin fils. Les ouvrages de ces cinq

compatriotes ont été le sujet de rapports consciencieux. Nous n'avons pu donner qu'une bien courte analyse de leurs travaux.

La qualification plus générale d'associés français a été décernée à M. GINDRE DE MANCY, au docteur AVENEL, au savant antiquaire DE CAUMONT, de Caen, à M. J. BRESSON, publiciste, et à M. PERREY, professeur de mathématiques spéciales à Dijon.

Enfin la Société a ajouté à ses associés étrangers M. le commandeur PINHEIRO-FERREIRA, ministre d'Etat honoraire du Portugal.

Quand le roi Stanislas réfugié en Lorraine vint, après les règnes chevaleresques de nos ducs, établir d'autres liens, fonder d'autres souvenirs, les savants, les littérateurs de la cour de France tinrent à honneur de faire partie de l'Académie de Nancy. Il existait encore un reflet de ce grand siècle de Louis XIV, siècle riche et poli. Si le temps nous a enlevé une partie de cette splendeur royale que le vulgaire semble quelquefois exiger des Académies de province, c'est que les astres nouveaux n'apparaissent qu'à des intervalles séculaires ; et encore à peine se sont-ils montrés, qu'ils se hâtent d'aller étinceler près de foyers plus brillants. Cependant parmi nos réceptions annuelles, il se présente de ces mérites solides qui font ou sont destinés à devenir l'honneur de leur patrie. Si nos modestes efforts s'imposent avant tout le devoir de conserver un centre d'étude où se dirige le travail et d'où partent l'émulation et les en-

couragements, sans doute la sympathie de nos concitoyens se plaira à reconnaître, qu'aidée de leur concours, l'Académie lorraine n'a jamais perdu de vue le but qui lui a été assigné par son royal fondateur.

DE

L'HISTOIRE

AU XIX[e] SIÈCLE,

DISCOURS DE RÉCEPTION,

PAR M. V.-L. JOGUET.

Messieurs,

Si vos choix n'étaient que des témoignages rendus à la personne des écrivains qui y aspirent, j'aurais quelque droit de m'enorgueillir. J'entre à peine dans la carrière et vous m'accordez les distinctions qui couronnent d'ordinaire une vie déjà pleine. J'étais étranger à votre ville, arrivé d'hier dans ces murs, sans y avoir été précédé par rien qui ressemblât à de la renommée, sans y trouver d'autres liens avec vous que ceux qui s'établissent spontanément entre le mérite éprouvé et le zèle juvenile ; et vous m'avez appelé dans vos rangs par la plus bienveillante des adoptions. Une telle faveur est sans doute une grande preuve d'estime. Je l'ai compris. Je ne l'oublierai pas. J'accepte comme un nouvel engagement qui m'attache au bien l'hommage décerné à mon caractère. J'accepte comme une espérance et comme un encouragement pour mes jours d'épreuve la confiance marquée

à mes premiers efforts. Mais je ne termine pas là le sens et la portée de vos suffrages. Tout me persuade que vous avez voulu d'abord honorer en moi les fonctions que je remplis et la science que je professe au nom de l'État. Je vous ai remerciés pour la part qui me revient dans votre choix. Pour celle qui s'adresse à l'enseignement public et à l'histoire, permettez-moi de vous féliciter.

Je serai fidèle à l'esprit qui vous a dirigés, en appelant l'attention de l'auditoire, si nouveau pour moi, devant lequel m'amènent vos usages, sur l'une de ces deux grandes choses, sur l'histoire, sur les remarquables développements qu'a reçus de nos jours cette branche féconde de la connaissance humaine.

La période immortelle ouverte en 89 et terminée en 1815, a été par excellence le temps de l'action. Le monde du présent fut livré aux générations de cet âge héroïque pour qu'elles y jetassent, à quelque prix que ce fût, les fondements de la cité de l'avenir ; et malgré bien des fautes et bien des crimes, elles n'ont pas manqué à cette mission solennelle. La tâche des vingt-cinq années écoulées depuis nos illustres désastres est plus complexe, moins facile à résumer et à caractériser. On peut dire cependant qu'elle a été avant tout intellectuelle, et que le renouvellement du monde du passé en constituera un jour le principal aspect, la première gloire. Dans ce monde aussi, l'erreur et l'injustice vainement combattues par quelques voix solitaires régnaient en souveraines. Dans ce monde aussi, elles sont tombées de-

vant le progrès de la charité, sublime réformatrice qui incessamment abat et reconstruit. Cette seconde révolution mérite toutes les sympathies de ceux qui aiment l'autre; car elle est née des mêmes principes, elle la continue et la fortifie.

« Le genre humain vit pour quelques hommes, » s'écrie César dans la Pharsale de Lucain, *humanum paucis vivit genus*. Ce mot impie était la devise de l'ancien régime en histoire comme en politique. Si, dans le partage des bénéfices de la communauté, tout était échu à certaines races, à certaines familles privilégiées, l'histoire ne montrait pas en ses dispensations une partialité moins révoltante. Qu'elle fût, comme au dix-septième siècle, l'apologiste des dominateurs du monde, rois, aristocrates, prêtres, grands hommes; ou qu'elle se fît, comme au dix-huitième, leur accusatrice passionnée, elle n'avait de regards que pour eux. Elle cherchait en eux seuls, dans leur force ou leur faiblesse, dans leurs vices ou leurs vertus, dans leurs volontés ou leurs caprices, l'explication des grandes scènes qu'elle est chargée de reproduire et de juger. Hors d'eux, elle ne voyait que des masses confuses, aveugles, dépourvues de libre arbitre, entraînées çà et là au gré de leurs conducteurs, s'agitant, souffrant pour des intérêts étrangers et sans aucune participation sérieuse à leurs destinées. Ce triste système a perdu son empire. Il a disparu des hautes régions de la science, et dans les régions inférieures, il recule sans cesse devant la vérité. L'action des individus considérée comme

cause historique a été restreinte à la sphère des événements secondaires et passagers où elle s'exerce réellement. Elle a été annulée dans la sphère des grands événements, des événements qui durent, qui entraînent avec eux un cortége de conséquences, qui modifient à une profondeur quelconque la destinée de l'espèce ou d'une nation. Le principe de ces événements a été aperçu enfin là où il n'a jamais cessé d'être, dans l'opinion et la volonté de ces multitudes si longtemps supposées inertes, mais qui, par les plus éclatants triomphes, venaient de rendre incontestable leur vitalité niée tant qu'elle agissait obscurément. Sous les influences particulières, on a retrouvé, on retrouve chaque jour les influences générales qu'elles dérobaient au regard et qui leur communiquaient cependant toute leur efficacité. Ainsi, pour emprunter des exemples aux époques les plus célèbres des annales du monde, les enfants mêmes sourient aujourd'hui en voyant Montesquieu, un si grand esprit d'ailleurs et si novateur à tant d'égards, attribuer à l'incapacité des successeurs des conquérants, à l'ambition de leurs fils et de leurs lieutenants les guerres civiles au milieu desquelles tombèrent en lambeaux les vastes monarchies des Assyriens, des Macédoniens, des Arabes, des Francs. Ils savent, grâce à la mise en lumière du principe de la distinction et de la persistance des races, que ces empires ont été déchirés par l'élan irrésistible des peuples que la force y avait réunis sans les mêler, et que les entreprises personnelles d'indépendance n'ont dû leur succès qu'au con-

cours intelligent de ces peuples dont elles servaient, dont elles ont consommé l'affranchissement national.

Une critique attentive appliquée à chacun des autres ordres de faits historiques est parvenue pour tous à de semblables résultats. Pareille au prisme, elle a décomposé la gloire des législateurs gigantesques auxquels le préjugé rapportait exclusivement les systèmes sociaux qui ont dominé sur la terre. Et il a été reconnu que cette auréole n'avait de si prodigieuses splendeurs que parce que des milliers d'auréoles étaient venues s'y fondre, ainsi qu'il arrive des astres, si nous en croyons les savants. Les codes antiques, selon la tradition admise, étaient sortis d'une seule tête avec toute la variété de leurs éléments comme Minerve du cerveau de Jupiter. Selon la philosophie historique de notre temps, ce sont des œuvres collectives nées des instincts, des désirs, des larmes d'une longue suite de générations et du labeur intellectuel d'une foule de penseurs qui sont venus tour à tour convertir en idées les aspirations de leur époque. Pour les grands établissements civilisateurs, de même que pour notre globe, il n'y a pas eu création instantanée et unique, mais création successive et multiple. Au lieu d'inscrire sur leur frontispice le nom d'un seul homme, il eût fallu y graver celui de tous. Mais les développements suprêmes que le dernier promulgateur de la vérité nouvelle y ajouta par sa virtualité propre, inspirée pourtant et fécondée par les émanations de l'esprit général de son siècle ; mais la façon sublime, impérieuse, déci-

sive dont il l'exprima en s'en emparant, en un mot la grandeur et l'éclat de sa tâche particulière dans le travail commun ont fait personnifier en lui et marquer de son effigie la révolution totale qu'il n'avait que complétée et couronnée.

Une idée générale analogue domine aussi de plus en plus l'histoire des sciences, des lettres et des arts. François Bacon accuse Aristote d'avoir dérobé à ses devanciers la plupart des éléments de la renommée sans égale qui a fait de lui pendant tant de siècles le monarque de l'intelligence. Il le compare aux souverains de l'Orient qui tuent leurs frères pour régner seuls. Le mot a paru juste, et il a reçu d'éclatantes confirmations. Mais il a été appliqué également à celui qui l'a prononcé et en général à tous les inventeurs auxquels est échue une part de gloire sans proportion avec celle que les peuples décernent d'ordinaire. Il ne reste plus aucune réputation scientifique qui soit insultante pour le vulgaire, aucune qui n'ait été reconnue redevable à une foule de titres envers les travaux antérieurs, aucune dans laquelle le plus humble manœuvre de la science ne puisse avoir quelque chose à revendiquer.

De même pour l'art et la littérature. Nous ne sommes plus au temps où cinq ou six noms illustres, comme ceux de Sophocle ou de Raphaël, en composaient toute l'histoire. Les écrivains qui se vouent à cette belle étude, et parmi eux il faut citer au premier rang M. Villemain, s'appliquent au contraire à n'omettre ni un

nom ni une trace et à rétablir dans la jouissance de la réputation qui leur est due, ces obscurs devanciers qui ont tant fait pour l'apothéose de leurs heureux successeurs. A la suite d'une discussion mémorable sur les poëmes homériques, commencée en France au XVII[e] siècle par l'école de Perrault et poursuivie en Italie et surtout en Allemagne avec une chaleur dont le sujet était digne, une opinion a été mise hors de doute pour la plupart des esprits, à savoir que ces poëmes où règne une si merveilleuse unité sont bien l'œuvre d'un seul homme, comme l'avait cru l'antiquité tout entière, mais que cet homme sublime n'aborda son épopée qu'après une foule de poëtes dont les noms et les efforts ont disparu dans l'éclat du sien; que s'il ne se borna pas, ainsi qu'on l'avait soutenu, à coordonner des fragments épars, du moins il s'appropria la substance d'une multitude de chants primitifs en les combinant ensemble, en y mêlant ses inspirations personnelles, et en les élevant à une forme supérieure, définitive, impérissable. Ce qui a été démontré pour Homère, auguste ancêtre de la tradition intellectuelle de l'Occident, commence à l'être pour tous les grands artistes, pour tous les grands écrivains qui, d'après un point de vue familier à la critique ancienne, peuvent être considérés comme la postérité de son génie. A ceux-là mêmes qui semblaient le plus évidemment solitaires et fils de leurs œuvres, tels que Dante et Shakespeare, l'érudition a retrouvé des familles considérables qui les avait engendrés et dotés. Les preuves réunies

sont déjà assez nombreuses, pour qu'on soit en droit d'affirmer qu'un chef-d'œuvre quelconque, outre qu'il emprunte aux masses contemporaines la pensée qu'il exprime, outre qu'il n'a pu naître que dans une langue ou avec des procédés portés par une série d'efforts à un certain degré de perfectionnement, est toujours, à beaucoup d'égards, une magnifique redite d'essais antérieurs, une admirable combinaison nouvelle d'éléments préexistants.

Ainsi, de toutes parts, notre temps obéissant à la même impulsion a fait rentrer dans l'histoire intellectuelle et l'histoire politique, qui jusque-là se bornaient aux têtes couronnées, le peuple qui fournit aux rois, quels qu'ils soient, les principes et les moyens de leur grandeur.

Cette mémorable réforme a été complétée par l'admission de tous les peuples dans le temple commémoratif du passé. Nous assistons à une seconde renaissance, à une renaissance universelle. La première, celle qui se développa du XIIIe au XVIe siècle, fut la restauration de l'antiquité classique qui vint se placer à côté de l'antiquité juive, la seule connue du moyen âge. Les hommes auxquels en revient l'honneur travaillèrent à exhumer de la poussière les restes de la civilisation païenne. Leur œuvre fut grande par le dévouement, plus grande encore par les résultats. Il en sortit des merveilles de tout genre : un art incomparable, des littératures supérieures, et du moins en partie toutes les révolutions qui ont amélioré le sort des hommes depuis trois siècles. Mais ce beau et fécond mouvement fut exclusif. Né du dédain tou-

jours croissant que le moyen âge s'inspirait à lui-même en approchant de sa fin, il accrut encore ce dédain de tout l'enthousiasme qu'excitèrent les découvertes obtenues. Athènes et Rome avant le christianisme, et dans les âges modernes, ce qui s'apparenta et se rattacha à Athènes et à Rome, c'est-à-dire une ou deux époques, le sentiment public et l'histoire n'honorèrent plus autre chose. Le reste put bien préoccuper quelques érudits étrangers au cours général des esprits; quelques réclamations purent bien s'élever contre un fanatisme aveugle et étroit; mais comme il était nécessaire et que le génie moderne ne pouvait, sans se passionner ainsi, tirer des trésors qu'il avait trouvés tout le profit que voulait la Providence, les réclamations demeurèrent sans effet. Il était réservé à notre siècle investi d'une autre mission de les recueillir et d'y faire droit. C'est lui, le siècle de la démocratie et de la philosophie, qui a été juste envers le moyen âge, l'ère féodale et théologique. C'est lui qui a réellement découvert l'orient, l'orient antique des auteurs des Védas, d'Hermès, de Bouddha, de Zoroastre, de Confucius, l'orient moderne de Mahomet. Il n'est pas une époque ou un système social qu'il ne se soit efforcé d'approfondir et de restituer. Sous nos yeux, pour la première fois dans le monde, les différentes parties de la tradition sont l'objet d'études simultanées, également actives, également populaires, et tout le champ parcouru par l'humanité a été livré aux fouilles de la science.

Mais l'histoire a réparé d'une manière plus éclatante encore ses offenses envers les peuples qu'elle avait dédaignés et outragés. Au tableau de leurs actions et de leurs idées, elle a joint leur justification. Elle a entrepris de mettre en lumière, pour la réhabilitation de tous, ce qu'il y eut de légitime, de vrai et de bon dans chaque état de société. Une voix retentit plus éloquente que celle qui s'éleva après le désastre de Chéronée, et disant comme elle : « Non, vous n'avez pas failli ! » et cette voix ne s'adresse pas, comme au temps de Démosthènes, à une poignée de vaincus; elle s'adresse à toutes les générations qui se sont succédé sur la terre. « Non, vous » n'avez pas failli ! » s'écrie-t-elle, « les pouvoirs autour » desquels vous vous êtes rangés et dont vous avez reçu » les enseignements, étaient dignes de votre hommage. » Vos guerres ont été aussi saintes et aussi fécondes que » les nôtres. Vous avez fait votre tâche à la même œu- » vre que nous poursuivons aujourd'hui, et l'esprit di- » vin qui nous pousse en avant soufflait sur vous comme » il souffle sur nous. Sous vos erreurs mêmes, il y avait » des vérités relatives qui acheminaient à des vérités » absolues. Des deux côtés de la croix qui partage les » temps, vous avez servi, soit par la pensée, soit par l'ac- » tion, la cause du rédempteur qui y mourut pour tous, » les unes en préparant la voie à ses doctrines, les au- » tres en travaillant à leur réalisation de plus en plus par- » faite. Chacune de vous a représenté à son heure une des » phases nécessaires de la pensée et de la moralité hu-

» maines, un développement nouveau de l'éternelle
» création. »

C'est ici, Messieurs, un grand événement intellectuel. Les différentes civilisations, mieux étudiées dans le principe général qui les domine et dans la multiplicité de leurs éléments, se sont trouvées former, suivant l'ordre même où elles ont apparu sur la terre, une série ascendante qui s'ajoute à celle des physiciens, et prolonge à travers le règne de l'esprit la ligne continue de perfectionnement déjà suivie à travers les trois règnes de la nature. Proclamée plus d'une fois dans la suite des âges par des voix puissantes, Xénophane, Sénèque, Pline-l'Ancien, saint Augustin, saint Vincent-de-Lérins, et depuis trois siècles, par presque tous les philosophes, la loi de succession et de progrès qui unit les faits aux faits, les peuples aux peuples, les siècles aux siècles s'est complétement manifestée ; et la science s'est donné la tâche d'environner de toutes ses preuves cette admirable concordance qui transforme en harmonie le prétendu chaos de l'histoire. Au-dessus de la fortune des individus, elle avait aperçu plus distinctement que jamais la fortune des nations; et elle avait suivi avec une sympathie toute nouvelle, depuis leur formation par le mélange de plusieurs races sous les mêmes influences physiques ou morales, les vicissitudes de ces êtres collectifs qui, selon des lois mystérieuses, naissent, grandissent et meurent comme les individus, en laissant après eux des enfants et des héritiers. Et rattachés à ces existences générales, les

événements avaient changé de proportion ; les noms propres, sans perdre leur signification particulière, avaient reçu une haute valeur représentative. Au-dessus des nations, la science a aperçu non moins clairement l'humanité qui ne meurt pas et grandit toujours sous la direction de la Providence, et tout son intérêt a été acquis à l'humanité et au plan divin qu'elle réalise progressivement en ce monde ; et de nouveau, choses et personnes, nations et individus, l'histoire entière s'est élevée, transportée encore sur une échelle supérieure. La biographie d'un peuple n'est plus l'étude exclusive des destinées d'une famille d'hommes séparée des autres et considérée comme seule sur la terre. C'est l'exposé de l'action de ce peuple dans la vie commune, et de la part qu'il a prise à l'avancement de la civilisation générale. Les panthéons nationaux se confondent dans un panthéon immense où les statues des grands hommes de tous les temps et de tous les lieux sont rangées ensemble, comme représentant une seule famille, élite de la même race, et unie par des liens étroits de filiation et de communauté morale. L'intérêt national n'est plus la base unique de l'appréciation des partis et des hommes d'état. L'intérêt du genre humain les juge aussi, et l'esprit de cosmopolitisme casse souvent les arrêts du patriotisme local. Il a refait, par exemple, les annales politiques de Rome, dont les origines, comme celles de la plupart des empires, avaient été déjà transformées par une critique

divinatrice, initiée aux mystères du symbolisme, et cherchant la vérité à toutes ses sources. Il les a refaites en Allemagne d'abord, puis en France avec notre éloquent Michelet, qu'on rencontre à l'entrée de chacune de ces routes nouvelles ; et les vives sympathies ont passé des Caton et des Brutus à leurs ennemis, à ce parti de l'étranger qui voulut ouvrir à tous les portes de la cité, dût-elle en périr et la liberté avec elle, à ce parti des Cassius, des Gracques, des César, qui triompha dans l'empire et mieux encore dans le christianisme et qui attendait en vain depuis deux mille ans que la science lui donnât raison après la Providence.

Universelle désormais en ce sens qu'elle s'écrit en vue de l'espèce entière, l'histoire des nations l'est devenue encore sous un autre aspect. L'historien a adopté définitivement avec toutes ses conséquences la belle parole du poëte latin si applaudie et si longtemps mal comprise : « Je suis homme, rien d'humain ne m'est étranger. » *Homo sum, humani nihil à me alienum puto.* Il a accompli ce qu'avait indiqué Jean Bodin, ce qu'avaient tenté Voltaire, Robertson, Barthélemy, etc. Il embrasse dans ses investigations et dans son amour tous les développements de la nature de l'homme, de même que toutes les périodes de sa vie à travers les âges, religion, mœurs, politique, art, littérature, industrie, commerce, etc. Il les éclaire les uns par les autres. Il suit en chacun d'eux le progrès divin du monde dont ils offrent les différentes faces ; et comme il a reconnu à la lumière de la philoso-

phie que ces développements, issus de facultés intimement liées entre elles, sont parallèles et synchroniques, que tel changement, survenu dans l'art et dans la littérature, correspond infailliblement à tel autre dans la religion et les mœurs, il mène de front tous les éléments sociaux à la fois, se gardant de séparer en ses tableaux ce qu'il a trouvé uni au sein de la réalité. Il relie et fond ensemble en une même formule ce qui ne se montrait auparavant qu'isolé ; il aspire, en un mot, par un respect attentif pour l'ordre que Dieu a établi parmi les choses, à nous donner le spectacle continu du drame providentiel.

Pour que ce spectacle fût complet, il fallait représenter scrupuleusément dans le détail la figure particulière de chaque temps, de chaque race, de chaque personnage. L'œuvre était difficile ; car cette partie essentielle de l'histoire n'avait pas été méconnue moins étrangement que les autres. Ne visant tout au plus qu'à l'exactitude matérielle des faits vulgaires et des dates, les écrivains modernes n'avaient pas songé à tirer des monuments contemporains les particularités individuelles, locales, accidentelles où réside une exactitude tout autrement précieuse. Ils avaient remplacé la peinture des caractères par la reproduction de traits vagues empruntés, soit aux types abstraits créés par les moralistes, soit aux portraits fameux que nous a laissés l'antiquité. Les variations perpétuelles du droit public, des usages, des idées n'en amenaient aucune dans leur narration. Aux détails précis dont le style historique doit s'empreindre

pour être non-seulement pittoresque mais scientifique, ils avaient substitué les élégances uniformes d'une rhétorique absurde qui appliquait avec exagération, et là même où il fallait en tenir le moins de compte, le précepte de Buffon sur l'emploi de l'expression générale. Fénelon avait déjà signalé la fausseté de cette méthode avec le tact exquis et l'admirable instinct de nouveauté qui, sans parler de ses autres gloires, en fait le premier de nos critiques. Il écrivait en 1710 : « Le point le plus néces-
» saire et le plus rare pour un historien est qu'il sache
» exactement la forme du gouvernement et le détail des
» mœurs de la nation dont il écrit l'histoire pour chaque
» siècle. Un peintre qui ignore ce qu'on nomme le *cos-*
» *tume* ne peint rien avec vérité. Chaque nation a ses
» mœurs très-différentes de celles des peuples voisins.
» Chaque peuple change souvent pour ses propres mœurs.
» Un historien qui représentera Clovis et ses premiers
» successeurs environnés d'une cour polie, galante et
» magnifique aura beau être vrai pour les faits particu-
» liers ; il sera faux pour le fait principal. Les Francs
» n'étaient alors qu'une troupe errante et farouche qui ne
» faisait que des ravages et des invasions.... Une circon-
» stance bien choisie, un mot, un geste qui a rapport au
» génie ou à l'humeur d'un homme est un trait original
» et précieux dans l'histoire. » Ces remarques semblent d'hier. Elles renferment toute la théorie développée de nos jours par M. de Barante, dans la préface des *Ducs de Bourgogne*. On en trouve du reste d'analogues dans Daniel

et dans Voltaire. Mais ce n'était pas assez pour rectifier l'art historique. Il fallait l'inspiration d'une société moins éblouie d'elle-même que celle des deux derniers siècles, moins pleine de conventions, et aussi moins exclusivement rationaliste. Il fallait notre âge épris du réel, du spectacle et de la forme extérieure, et si disposé par mille causes à chercher, à aimer ce qui n'est pas lui. Châteaubriant dans quelques pages des *Martyrs*, Walter Scott dans ses romans, Augustin Thierry surtout, dans son épopée de la *Conquête des Normands*, voilà les inventeurs du récit naïf et fidèle qui conserve aux choses leur couleur distincte, aux hommes l'allure, le vêtement, l'accent de leur pays, de leur classe et de leur temps. L'époque qu'a illustrée la découverte de ce que l'histoire renferme de général et de l'unité cachée sous l'apparente incohérence des faits est aussi l'époque qui a excellé à connaître et à peindre les diversités par lesquelles l'unité se manifeste.

De même, l'époque qui a renversé de leur piédestal démesuré les individualités éminentes est aussi l'époque qui a eu des individualités le sentiment le plus net, le plus profond, le plus équitable. De là tout à la fois l'évanouissement d'une foule de prétendus personnages primitifs qui n'étaient que des noms symboliques et la transformation complète de la biographie authentique, telle que la connaissaient nos pères. Tous ces morts illustres, sortis, à la voix de l'histoire, des catacombes du passé, ont retrouvé quelque chose de plus précieux que leur physio-

nomie extérieure et leur geste familier; ils ont repris leur âme, ils vivent. Nous savons de quelle nature intime, résultat combiné de mille causes diverses, procèdent les actions et les œuvres par lesquelles ils ont étonné le monde. La psychologie participant au progrès universel est devenue assez sûre d'elle-même pour recomposer un être moral avec quelques données éparses, comme la science naturelle reconstruit avec quelques débris un animal qui n'est plus. Rien ne lui a manqué pour l'aider dans ce travail et achever d'éclaircir ce qui restait obscur. Bien des fibres du cœur se sont manifestées au milieu de nos convulsions politiques. L'Océan de la nature humaine a été mis à nu dans ses plus secrètes profondeurs par un demi-siècle de tempêtes. A aucune génération plus qu'à la nôtre, il n'a été donné de voir de ces grandes figures qui sont, pour ainsi dire, des explications vivantes de celles du passé. Ne nous ont-ils rien appris sur les demi-dieux de la science, de la philosophie de l'art, les Cuvier et les Ampère, les de Maistre et les Hegel, les Goëthe et les Byron, et tant de leurs glorieux frères que nous possédons encore? Qui de nous n'a pas connu dans sa vie, si courte soit-elle, ou l'un de ces utopistes, fous du jour présent, sages du lendemain, ou l'un de ces chefs de parti qui luttèrent autrefois contre les passions mauvaises enrôlées sous leurs bannières, ou l'un de ces audacieux penseurs que l'esprit de révolution se choisissait pour apôtres dans les rangs même de l'Eglise et qui,

tout à coup transformés, s'en allaient brûlant ce qu'ils avaient adoré et adorant ce qu'ils avaient brûlé ? Ont-ils manqué au tragique enfantement de notre société les grands caractères impénétrables à la peur, inflexibles à toutes les tyrannies, les martyrs de l'avenir et les martyrs du passé, et les fanatiques qui rencontrent le crime en cherchant la vertu ? Ne s'est-il pas dressé à la crête de la Convention Nationale, un homme en qui coexistaient et le sectaire infaillible à ses yeux comme fut Calvin et l'impitoyable dictateur populaire, tel qu'il a surgi tant de fois au sein des patriciats, tels qu'ont été les Claude et les Domitien? N'a-t-il pas reparu sous un nom qui fait encore tressaillir la terre, n'est-il pas retourné visiter au pas de course, et son Orient, et sa Rome, et sa Germanie, le génie conquérant et civilisateur qui s'est appelé tour à tour Alexandre, César et Charlemagne ?

Une seule famille d'hommes éminents n'a point eu parmi nous de représentant sérieux pour en éclairer la biographie. Je parle des thaumaturges qui, dans l'antiquité païenne et au moyen âge, ont exercé parfois une action si grave, bien qu'évidemment inférieure à celles des prophètes placés par l'Eglise au-dessus de la controverse. Sur quelles existences cependant importait-il davantage d'arriver à des résultats nouveaux ? Il ne nous ont pas été refusés. Des phénomènes d'extase observés et certifiés depuis un siècle hors de tout concert par d'irrécusables témoins, une science est née qui consolide chaque jour sa base expérimentale. Elle prouve que

l'exaltation religieuse, apanage ordinaire, à certaines époques, des vies saintes et des âmes privilégiées, développe dans la nature humaine des facultés nouvelles productrices d'effets merveilleux. Appliquée à l'histoire des visions, des divinations, des prodiges, et il ne s'agit ici de rien qui se lie de près, ou de loin avec le dogme chrétien, cette science leur rend leur caractère de faits naturels et spontanés. Elle relève des accusations portées contre eux de vénérables personnages, sublimes extatiques en qui l'esprit d'incrédulité voulait voir ou des fous ou des imposteurs. Elle les montre aux plus prévenus semblables à eux-mêmes dans toutes les parties de leur vie, et également admirables, soit qu'on regarde le but qu'ils ont poursuivi, soit qu'on s'enquière des voies par lesquelles ils y ont marché. Apollonius de Tyane, ce purificateur de la religion païenne, déjà exalté par des évêques et des saints, reprend sa place parmi les sages à côté de Pythagore et de Platon. Le poétique législateur de l'Arabie cesse d'être pour nous le Machiavel oriental imaginé par Voltaire dans l'aveuglement de sa lutte contre la superstition et grossièrement copié de nos jours dans les saturnales du Saint-Simonisme. Enfin, pour en venir à une gloire moins controversable, il ne reste plus d'ombre sur les rayons de votre face, plus de prétexte aux injures de l'étranger, hélas! et de la fausse philosophie, ô vierge héroïque et inspirée en qui se fit l'avénement de notre nationalité et du peuple, sainte élue du seigneur qui, lorsque la France reposait dans la

mort et que l'Anglais célébrait ses funérailles, lui avez dit, comme votre divin modèle à Lazare : « Lève-toi et marche ! »

Et ce n'est pas là tout le tribut apporté à l'histoire par la science de l'extase. Elle n'a pas seulement perfectionné quelques parties de l'édifice, elle en a rétabli les bases croulantes. En effet plusieurs des phénomènes singuliers dont elle démontre la possibilité sont arrivés jusqu'à nous revêtus d'autorités imposantes. Des hommes sincères et éclairés ont affirmé les avoir vus ; des masses considérables y ont cru. Qu'il le sût ou qu'il l'ignorât, le scepticisme qui les révoquait en doute, frappait inévitablement sur tout. Le reproche de supercherie adressé à ceux qui les ont accomplis, entraînant pour ceux qui les ont admis le reproche d'illusion grossière, le genre humain convaincu d'erreur à ce point, devenait un témoin indigne de foi. Il n'y avait plus d'histoire, toute certitude avait péri. Cette conséquence extrême, aperçue par plusieurs logiciens et notamment par Volney, était apparue de nos jours dans toute son horrible nécessité, et la raison épouvantée devant la nuit mortelle qui s'épaississait autour d'elle, demandait avec angoisses qu'elle se dissipât ; et Dieu s'est pris de pitié pour elle, et la lumière s'est faite.

Applaudissons-nous, Messieurs, pour la religion et pour la société, des découvertes que je viens de vous retracer ; bénissons-les, si nous avons les deux sublimes passions du christianisme, l'amour de Dieu et l'amour

des hommes qui en est inséparable; toutes ces nouveautés seront également fécondes pour le bien. Un grand progrès scientifique, devînt-il pour des esprits égarés une occasion d'abus accidentels, est infailliblement pour les masses un germe de progrès moral. Il en est ainsi dans tous les domaines de l'intelligence, mais particulièrement dans celui de l'histoire Ce n'est pas en vain que cette science a été appelée l'école des nations, et que le sentiment de son importance se retrouve dans tous les esprits, même dans les moins cultivés. Il n'y a pas à s'étonner si les gouvernements s'en préoccupent, et si, en Chine, dans un empire organisé selon le principe de la paternité supérieure de l'état, un tel enseignement est confié à un collége spécial de fonctionnaires.

En absolvant la providence trop longtemps accusée d'avoir permis une abominable exploitation des faibles par les forts, en la montrant présente à chaque moment de l'histoire, bienfaisante pour tous les peuples, sans cesse à l'œuvre pour les rendre meilleurs et leur édifier des demeures plus heureuses, la science nouvelle agrandira l'idée de Dieu dans les intelligences et exaltera la piété dans les cœurs. Plus qu'aucune autre étude, elle hâtera la restauration religieuse dont l'urgence est si manifeste et à laquelle concourent, souvent à leur insu, tous les travaux contemporains. L'organisation politique, fondée sur le principe de l'inégalité, s'appuyait au système historique qui faisait du genre humain un simple théâtre dressé pour les puissants; l'existence et le déve-

loppement de nos institutions d'égalité puiseront aussi des forces dans la belle théorie qui relève les masses de leur néant et leur restitue le rôle principal dans l'histoire du monde. Bossuet disait à son élève : « L'histoire n'est composée que des actions qui occupent des » princes, et tout y semble fait pour leur usage. » Aujourd'hui qu'elle n'exclut aucun des éléments de la vie sociale, elle s'adresse à toutes les classes qui y retrouvent leur destinées, leurs travaux et leurs gloires. Elle leur apprend à toutes à s'estimer et à fraterniser mutuellement. La foi dans la perfectibilité de l'espèce humaine reposant désormais sur d'invincibles démonstrations de fait n'aura plus d'incertitudes, et les chefs des sociétés ne perdront pas leurs forces à la tâche impossible d'immobiliser le présent ; mais tout en résistant aux impatiences prématurées, tout en décourageant les doctrines de mensonge que repousse l'idée même de la société, ils honoreront, ils favoriseront l'espérance. Les novateurs, armés d'une confiance nouvelle, cesseront cependant de prétendre à la direction et à la refonte du monde sans avoir obtenu d'abord le consentement des nations. La lutte politique se débarrassera de ces fureurs ignorantes qui s'en prennent à un homme ou à quelques hommes de toute une situation sociale. L'habitude de la justice et de la charité envers les morts disposera les âmes à la justice et à la charité envers les vivants. Les fastes de notre révolution nous ont offert de terribles exemples de la puissance de l'histoire. Quand on voit dans

les mémoires du XVIIIe siècle comment les meilleures natures se transformaient à la lecture de l'*Essai sur les Mœurs*, et des écrits de la même école ; quand on entend Diderot s'écrier « que l'effet de l'histoire bien lue est » d'inspirer la haine, le mépris et la méfiance avec la » cruauté », on ne doute plus qu'il ne faille attribuer à l'éducation historique qu'ils avaient reçue la frénésie sanguinaire déployée dans nos jours de crise par tant d'hommes que Dieu avait créés doux et sympathiques. Les générations nouvelles grandiront sous de tout autres influences. L'arbre de la science où leurs aînées trouvèrent des fruits de haine s'est chargé pour elles de fruits de tolérance et d'amour. Chez les peuples que nous avons devancés sur la route de la liberté, les noms de rois absolus, de nobles, de prêtres, représentant dans l'histoire des dominations légitimes et d'éclatants services, ne seront plus par eux-mêmes des titres de proscription. Les souvenirs du passé qui rendirent implacables les colères du présent les modèreront désormais. Loin de livrer au bourreau, comme naguères, des innocents en qui l'on frapperait des institutions, des familles, des corporations calomniées, ils sauveront plutôt, s'il y a lieu, des coupables justifiés par la gloire de leurs fonctions et les mérites de leurs prédécesseurs. En s'élevant à des institutions de plus en plus perfectionnées, les hommes se préserveront de l'odieux vandalisme qui, de la civilisation dépassée, ne veut rien laisser survivre. On ne les verra plus joncher le berceau de la société nouvelle des ruines de la société

ancienne, renversant les temples et les palais, brûlant les livres, s'efforçant dans leur rage d'abolir tout vestige de l'un des anneaux de la chaîne sacrée de la pensée et de l'art. Ils se plairont au contraire à garder pieusement dans leur vie actuelle les vénérables monuments de leur vie antérieure. Et quant à ceux de leurs frères, nations, partis, individus, qui ne les auront pas suivis dans leur marche et qui resteront fidèlement attachés à la place abandonnée ou tournés vers les formes sociales brisées et en rêvant la reconstruction, ils ne se prendront pas de colère contre eux; ils ne les poursuivront plus, comme autrefois, par le fer et le feu. Ils ne diront plus avec les furieux de 93 ou les conquérants féroces de l'antiquité et du moyen âge : « Purgeons la terre de ces barbares, de ces impies, de ces pervers. » Bornant leurs efforts à se défendre de ces retardataires et à les attirer en même temps par la parole et par l'exemple, ils seront pour eux, non-seulement tolérants parce qu'ils les comprendront, mais amis parce qu'ils y verront des témoins précieux et, en vertu de leur persistance, des apologies vivantes des manifestations successives de l'humanité. Et ne devons-nous pas porter plus haut nos espérances, en nous souvenant des prophéties du christianisme d'accord avec la philosophie antique pour annoncer l'ère de l'unité du monde? Si nous voyons en si grand nombre des adhésions obstinées à des états inférieurs de société, et dans l'humanité comme dans la nature, tant de ces anomalies qui ne sont plus pour la science que des inégalités de dé-

veloppement ; si les enfants du même Dieu, au lieu de se rallier sous les mêmes drapeaux, forment des camps opposés et hostiles, soit dans la grande patrie, soit dans les patries spéciales, n'est-ce pas que chaque peuple et chaque parti a une tradition à son usage dont les fausses lueurs l'abusent? Et quand brilleront dans toute leur splendeur la véritable tradition du genre humain et les véritables traditions nationales, ces traditions particulières, avec les diversités contemporaines et les maux qui en résultent, ne s'éteindront-elles pas naturellement, comme les flambeaux dont nous éclairons nos demeures, à l'apparition de l'universelle lumière?

Quant aux travaux pour lesquels nous sommes associés, Messieurs, quant aux sciences, aux lettres et aux arts dont vous êtes ici les représentants, ils profiteront aussi, n'en doutez pas, à cette glorieuse rénovation historique.

Contemporaine et à certains égards auxiliaire du mouvement poétique, aujourd'hui épuisé, que personnifie M. Victor Hugo, elle en prépare un autre qui le surpassera. Elle ouvre des sources d'inspiration qui ne tariront pas. Quelle Iliade que ce combat éternel et toujours triomphant de la liberté et de Dieu contre la fatalité et le mal! Quelle Odyssée que ce voyage infatigable de l'Ulysse des siècles marchant vers l'Ithaque de l'avenir et retournant meilleur dans le sein de son père! Comment l'étude de ces adorables compositions de la Providence ne serait-elle pas plus féconde encore que celle des créa-

tions d'Homère d'où sortit la magnifique efflorescence de la poésie et des arts de la Grèce? Qui peut dire aussi ce que l'avenir verra naître de merveilles inconnues, quand, par l'effet inévitable de la théorie qui les rapproche, toutes les écoles et les formes et les œuvres du génie de l'humanité concourront ensemble, malgré les diversités d'époque, de climat ou de système, à l'éducation du génie de chaque peuple?

Par une conséquence nécessaire des idées exagérées accréditées sur eux, la renommée des grands hommes, au lieu d'exciter une noble émulation, devenait d'ordinaire un obstacle au progrès. Leurs monuments se dressaient dans les champs de la connaissance comme des bornes infranchissables sur lesquelles le préjugé écrivait : Tu n'iras pas plus loin. Au delà, toute recherche ou de la vérité ou de la beauté passait pour fol orgueil, sinon pour sacrilége. Le génie s'effrayait de ses découvertes comme d'un péril et d'un crime. Si quelque innovation osait se montrer, il lui fallait, pour prendre place au soleil, dissimuler sa jeunesse et s'amoindrir. Et, ainsi affaiblie, elle n'en attirait pas moins presque toujours l'outrage et la persécution sur le sublime coupable, jusqu'à ce que, glorifiée à son tour, sa mémoire devînt un nouvel instrument de tyrannie. Vous vous rappelez l'influence funeste exercée sur le développement des formes esthétiques et sur la marche de la science par le culte idolâtrique, soit de l'épopée et de la tragédie grecque, de Raphaël et de Michel-Ange, de Corneille et de Racine, soit d'Aristote et, à des degrés

différents, de Descartes, de Newton, je pourrais peut-être ajouter de Cuvier. Ces déplorables abus de l'admiration ne se reverront pas. La gloire de toute une époque, de toute une série de travaux n'étant plus rassemblée autour d'une seule tête, nulle figure humaine n'apparaîtra désormais au milieu d'un éclat surnaturel devant lequel il ne reste qu'à s'agenouiller. Et par là s'achève l'émancipation de l'esprit humain, commencée par le sentiment plus énergique encore aujourd'hui de l'indépendance et du progrès.

En même temps, sont encouragés et justifiés, quelque humbles qu'ils puissent être, les efforts du vulgaire des savants et des artistes. Il semble à la plupart, sous l'empire des vieux préjugés, que le génie seul autorise, sinon à cultiver son intelligence, du moins à produire au grand jour les fruits de cette culture. On se plaît à railler le zèle et ce qu'on appelle aristocratiquement les prétentions de la médiocrité, et l'on voudrait nous écarter du forum pour n'y laisser la parole qu'aux maîtres. Voyant une telle défaveur dans le présent et l'oubli dans l'avenir, convaincu d'ailleurs de son impuissance parce qu'il n'aperçoit de ses œuvres que leur valeur propre, sans en comprendre l'importance relative, le mérite modeste se dit : « A quoi bon? à quoi bon surcharger » des devoirs, des troubles et des luttes de la publicité » une vie déjà si pesante pour qui la prend au sérieux? » Il se ralentit, il s'arrête; et souvent, abandonnant la grande ambition pour la petite, il se détourne à pour-

suivre les avantages matériels, à ramasser les fatales pommes d'or que la fortune, comme l'amant d'Atalante, jette par jalousie sous les pas des coureurs de la lice intellectuelle. Arrière ces mépris orgueilleux et ces abattements corrupteurs ! Dans le monde des esprits, comme dans le monde des corps, rien ne se perd ; les plus humbles recherches, les plus faibles essais sont utiles, sont nécessaires à l'avénement des grandes choses ; ces obscurs travailleurs que dédaignent les superbes forment l'armée de la civilisation ; c'est avec eux seulement que les héros de l'intelligence remportent leurs immortelles victoires. Relevons nos cœurs et nos têtes, nous tous qui servons dans les rangs inférieurs de cette généreuse milice. L'honneur des succès est à nous autant qu'à personne, et le monde ne nous le refusera plus désormais. Le glorieux bulletin de bataille nommera les soldats comme les chefs ; la voix puissante de l'histoire qui parle au genre humain dira de nous ce que dit des vétérans de nos vingt années de triomphes l'écho de la cité ou du village : « Il était à Marengo ! il était à » Austerlitz ! »

RÉPONSE

DU PRÉSIDENT

MONSIEUR,

Avant de vous recevoir dans son sein, l'Académie de STANISLAS, fidèle à son règlement, a examiné, avec la plus scrupuleuse attention, les titres que vous avez présentés, et elle les a jugés suffisants. Plus jalouse de sa propre gloire que complaisante dans l'admission de ses nouveaux membres, elle a été heureuse de n'avoir point à user d'indulgence envers vous. Votre âge semblait en réclamer cependant; mais avec les facultés que le ciel vous a départies; mais dans les études que vous avez faites, et l'enseignement auquel vous vous livrez, vous avez su acquérir, bien jeune encore, ce que les années sont loin d'apporter toujours avec elles.

En vous accordant une place dans ses rangs, la Société royale des sciences, lettres et arts de Nancy n'a donc fait que rendre justice à votre mérite, et si, en outre, elle a obéi à l'impulsion de quelque sentiment bienveillant, c'est, je le crois, à la confiance que vous saurez toujours faire un noble usage du talent d'écrivain qui brille dans les pages déjà nombreuses que vous avez soumises à sa critique.

L'histoire est le champ dans lequel votre esprit paraît appelé à exercer ses forces. L'Académie de STANISLAS, à laquelle vous appartenez maintenant, convaincue que vous cherchez de bonne foi la lumière, et qu'elle n'aura jamais à se rétracter, ne vous a point refusé ses encouragements. Le discours que vous venez de lire justifie encore, à plus d'un titre, les suffrages dont elle s'est plu à vous honorer.

Je n'essaierai pas, Monsieur, de vous suivre dans les inductions nouvelles que vous avez cru pouvoir tirer du rapprochement des principaux faits de l'histoire du genre humain. Tous vos auditeurs les ont comprises et appréciées. Comme moi, vous le savez, chez l'historien, plus encore que chez tout autre savant, l'amour de la vérité doit sans cesse embraser la pensée. Mais cette flamme céleste, vous le savez aussi, finirait bientôt par s'éteindre, si elle n'était accompagnée, précédée d'une autre flamme, plus céleste encore, de l'amour du bien. Que dis-je? Ce n'est pas assez pour chacun de nous d'aimer le vrai et le bien absolus qui assurent notre indépendance et notre liberté!... Mais ce n'est point ici le lieu de développer une doctrine qui est au fond de toutes les âmes bien nées. Je m'exposerais à fatiguer l'attention de mes auditeurs, et à vous dire des choses que vous êtes loin d'ignorer. Je terminerai donc cette courte réponse, en vous décernant le juste tribut d'éloges que vous méritez, et en formant les vœux les plus sincères pour la bonne direction et l'heureux succès de vos importants travaux.

FRAGMENT

DU CURÉ DE VALNEIGE.

LA VOCATION,

PAR M. DÉSIRÉ CARRIÈRE.

20 mai, 17 . . .

Ah ! ces danses d'hier, ces jeux sous le feuillage
Où venaient s'égayer les enfants du village,
Ces airs, ces cris joyeux, tous ces amusements,
Je le vois aujourd'hui, n'ont que de courts moments !
Et puis, quel vide affreux ils ont fait dans mon âme!
C'est comme dans la nuit une rapide flamme
Qui passe, en répandant une vive clarté ,
Pour ne laisser après que plus d'obscurité.
D'où vient donc que mon cœur à ces plaisirs novice,
Mon cœur exempt encor des atteintes du vice,
Éprouve ce matin de douloureux transports,
Un regret inconnu qui ressemble au remords?
Quelle nuit agitée! et quels rêves étranges!
Oh! non ce que j'ai vu, ce n'était pas ces anges
Qui viennent tous les soirs endormir mon esprit

En des songes pieux où le ciel me sourit,
Où j'entrevois de Dieu la ravissante image,
Comme un rayon qui perce à travers le nuage.
Oh! non, ce n'était pas tout ce cortége ami,
Car je n'ai pas prié, car je n'ai pas dormi!
Pour la première fois j'ai trouvé la nuit lente;
Je me suis retourné sur ma couche brûlante
Appelant, attendant ces hôtes si connus,
Hélas! ils m'avaient fui.... mais ceux qui sont venus,
C'étaient, puis-je expliquer cette douce merveille
Les visages charmants que j'avais vus la veille!
Je les voyais toujours passer devant mes yeux,
Aussi purs, aussi beaux que mes anges des cieux,
Mais je ne sais quels feux embrasaient tout mon être,
Quel trouble, quel effroi dans mon sein faisaient naître
Ces voix que je croyais parfois entendre encor;
Je tremblais comme un cerf quand retentit le cor;
Et puis, à tout moment, je sentais dans ma tête
Tourbillonner la valse et revivre la fête
Qui m'a paru si belle à l'ombre des forêts,
Et devait me causer un mal que j'ignorais.

Quand ces impressions sont à peine effacées,
Si je recueille en moi mes premières pensées
Que sont-elles? hélas! semblables à ces fleurs
Qu'on trouve après le bal sous les pieds des danseurs.
C'est qu'en un bal aussi je les ai profanées,
Les fleurs de mon jeune âge, et les voilà fanées!...
Quoi? je perdrais ainsi cet Eden de mon cœur

Qui n'avait entendu que la voix du Seigneur ?
Me laisserais-je donc tenter par une autre Eve ?...
O mon Dieu ! jusqu'ici ce n'est encor qu'un rêve,
Et devant vos autels nous verrons en ce jour
Lequel l'emportera, de vous ou de l'amour !...

3 mai, à l'aube du jour.

Que la nature est calme au lever de l'aurore !
Moi, je suis plus tranquille et plus heureux encore :
Tandis que ce vent frais souffle de l'Orient
Et rend aux champs flétris un aspect plus riant,
Un vent qui vient du ciel, brise rafraîchissante,
Ranime en ce moment mon âme languissante ;
Je sens à cette paix que l'esprit est vainqueur,
Et je vais en silence interroger mon cœur.

Oui, j'ai besoin d'aimer, j'ai besoin de répandre
Sur des êtres chéris à l'âme simple et tendre
Cette séve d'amour qui circule en mon sein,
Qui l'inonde et l'enivre, et dont il est si plein
Qu'au moindre sentiment que m'inspire la foule,
Je la sens aussitôt qui déborde et s'écoule.
Verser le vase entier me semblerait si doux !...
Le verser... dans quel cœur ?... oh ! dans le cœur de tous !...
Sans doute c'est ainsi que serait assouvie
L'ardente soif d'aimer qui dévore ma vie !...
Il me semble souvent que mon être s'accroît

Pour que l'humanité n'y soit pas à l'étroit,
Quand de l'esprit d'amour la merveilleuse flamme,
Dans le sein du Très-Haut vient dilater mon âme !
Je comprends cet amour, puissant, impérieux,
Qui força Dieu lui-même à descendre des cieux
Et lui fit renfermer son essence divine
Dans une forme humaine où le Dieu se devine
A ce dernier bienfait, à ce sublime effort
Qui nous rendit la vie en lui donnant la mort.
Et moi, pour imiter le dévoûment du maître,
Si je me revêtais de la robe de prêtre?
Si, comme il se couvrit de notre humanité,
J'osais m'envelopper de sa divinité!...
Si mon front recevait le sacré caractère
Qui rend l'humble mortel son ombre sur la terre,
Alors j'épancherais à toute heure du jour
La coupe où sa bonté me verse tant d'amour,
Et je satisferais au désir qui me presse
De répandre à long flots des eaux de ma tendresse.
Si ton choix autrement doit se manifester,
Que ta grâce, ô mon Dieu! me le vienne dicter !
Mais je connais ta voix, c'est elle qui m'invite,
C'est elle qui me dit « Jeune homme sois lévite ! »
Cet appel souverain partout vient me frapper;
De la terre et des cieux il semble s'échapper,
Et descend nuit et jour dans mon âme attendrie,
Comme un pieux penser qui naît pendant qu'on prie.
Je ne puis résister à ce céleste aimant
Qui vers les saints autels m'attire incessamment.
N'ai-je pas éprouvé sa secrète puissance,

Dès les jours, où sortant de ma première enfance,
Je servais dans le temple avec le blanc surplis
Dont les doigts de ma mère avaient formé les plis ?
Oui, quand je remplissais les fonctions des anges,
Ces vêtements de lin étaient comme les langes
Où ma vocation commençait à percer :
Dans les flots de l'encens j'aimais à la bercer,
Comme elle grandissait, de temps en temps nourrie
Du pain délicieux, de la manne chérie
Qui tombe sur l'autel au fond d'un temple obscur
Et qu'il faut recueillir dans un vase bien pur.
Quoi! je pourrais du ciel d'où ce bienfait émane
Faire pleuvoir aussi l'incorruptible manne ?
Celui que l'univers ne saurait contenir
Daignerait à ma voix s'abaisser et venir ?..
L'éternel créateur qu'adore la nature
Se ferait si petit devant sa créature ?...

. . . .

Ma raison cependant a beau s'épouvanter,
Elle comprend qu'un Dieu pouvait seul inventer
Ce chef-d'œuvre d'amour, ce dévoûment suprême ;
Car ce doit être ainsi que le Tout-Puissant aime.
Et moi de sa bonté je serai l'instrument ?
Mes mains distribûront le divin aliment
Composé de son sang, de sa chair immortelle,
Et qui, mangé toujours, toujours se renouvelle.
Mais ici mon esprit est saisi de frayeur ;
Où sont donc les vertus qui valent cet honneur ?

Oserai-je si haut élever ma faiblesse ?...
Ah ! le joug du Seigneur de tout son poids m'oppresse ;
Pourtant jusqu'aujourd'hui je l'ai trouvé léger...
Mais quand la main du Christ est près de surcharger
Les devoirs du chrétien des fonctions du prêtre,
Cet énorme fardeau fait chanceler mon être
Je m'écrie en tombant aux portes du saint lieu,
C'est trop... trop pour un homme,... il faudrait être un Dieu...
Un Dieu !... C'est à ce mot que faillit mon courage !...
Pardonne-moi, Seigneur, ma faiblesse t'outrage,
Je ne suis rien, c'est vrai, je ne puis rien sans toi ;
Mais que ton esprit vienne et qu'il réside en moi,
Et je me sentirai fort de ta propre force,
Mon cœur ne craindra plus que sa fragile écorce
Qui couvrira bientôt ces nobles fonctions
Se brise au choc du monde, aux coups des passions.
La liqueur, ô mon Dieu ! conservera le vase ;
Me voilà raffermi, ta charité m'embrase ;
Maintenant je suis prêt, et j'attends le moment
De révéler ton choix avec mon dévoûment.

6 mai, le soir, en se couchant.

La grâce du Seigneur ne s'est point fait attendre ;
Mon Dieu, ce que j'ai vu, ce que je viens d'entendre
A fixé pour jamais ma résolution,
Maintenant je suis sûr de ma vocation !
C'est toi qui me poussais vers l'étroite fenêtre ;
C'est ton dernier appel que j'ai cru reconnaître

Dans la secrète voix qui me parlait tout bas,
Quand seul, sans être vu, je voyais ces combats
Où l'amour de ma sœur et les pleurs de ma mère
Accusaient d'injustice une fortune amère.
Oh! que je suis content d'avoir ainsi surpris
L'objet de leurs soupirs! mon cœur a tout compris!...
Avec un peu plus d'or ma sœur serait heureuse,
Hâtons-nous d'ajouter d'une main généreuse
A la dot qui ne peut lui donner un époux
Tous les biens qu'il faudrait partager entre nous!
Pour moi, qu'ai-je besoin des biens de cette terre?
Sans famille à nourrir je vivrai solitaire;
A mes simples habits, à mes simples repas,
Le denier de l'autel ne suffira-t-il pas?
En échange du pain, nourriture de l'âme,
Je recevrai celui que chaque jour réclame,
Et je pourrai toujours en donner la moitié
A tous ceux qui viendront implorer ma pitié.
Que la faim les dévore ou que le froid les glace,
Ma table, mon foyer leur offriront ma place,
Pauvres! vous rassembler est mon vœu le plus doux;
Mes biens sont à ma sœur,... moi, je suis tout à vous!...
. . . .

Me voilà délivré de ce pesant bagage
Qui n'eût fait qu'allonger la route où je m'engage;
J'irai plus vite au but; et des temples sacrés,
Quand mes pas toucheront les sublimes degrés,
Je n'y répandrai pas cette poussière immonde

Qu'on rapporte à ses pieds des vains sentiers du monde;
Je viens à cet instant de secouer les miens;
Mais je ne serai pas sans famille, sans biens,
Non, j'augmente aujourd'hui mon trésor, ma tendresse;
Car l'homme est ma famille et le ciel ma richesse!....

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ ROYALE DES SCIENCES, LETTRES ET ARTS

DE NANCY.

MÉMOIRES

DONT LA SOCIÉTÉ A VOTÉ L'IMPRESSION.

EXAMEN

DES

SPORULES DU PHALLUS IMPUDICUS,

DES INFUSIONS DU LYCOPERDON VERRUCOSUM,
ET DU LYCOPERDON TUBER OU TRUFFE COMESTIBLE.

PAR M. PAUL LAURENT.

Un grand nombre de Physiologistes ont reconnu que les propagules de plusieurs conferves jouissent de la faculté de se mouvoir comme des infusoires. Girod-Chantrans est un des premiers qui aient annoncé ce fait reconnu successivement par Nees d'Esenbek, Treviranus,

Dittmar, Carus, Ingenhouss, F. Unger, Gaillon, Desmazières, etc. La dernière observation de ce genre que je connaisse est celle que notre confrère M. Braconnot a publiée il y a deux ans, lorsqu'il a fait l'examen chimique et physiologique de la rivulaire.

Malgré tout le soin que ces savants ont pris pour étudier et bien décrire les phénomènes, beaucoup de naturalistes leur ont opposé l'objection lancée il y a quarante ans par Vaucher contre les travaux de Girod-Chantrans; voici le résumé de cette objection :

Une conferve mise en macération dans l'eau pendant quelque temps, donne nécessairement naissance à des animalcules; ce sont, sans doute, ceux-ci qui ont été pris pour les propagules soit disant doués de locomotion de la conferve.

C'est en vain que les observateurs ont répondu : « Mais nous avons suivi exactement l'état de la conferve, » nous avons vu, sous nos yeux, son enveloppe transpa- » rente se déchirer, et les grains reproducteurs contenus » dans ses cases en sortir et affecter des mouvements » très-prononcés de locomotion pendant un temps plus » ou moins long; toute confusion a été impossible. » Les hommes qui se sont fait une opinion scientifique sur un point quelconque éprouvent parfois une répugnance bien marquée quand il s'agit de modifier leur manière de voir ou celle de la secte scientifique au milieu de laquelle ils vivent, et leur ténacité semble alors souvent être en raison directe de la force de leur génie ou de l'étendue de leurs connaissances; ils se contentent donc alors

de nier et formulent presque tous leur négation dans les mêmes termes. C'est ainsi que, dans le siècle dernier, le membre le plus influent de l'Académie des sciences conseilla de la meilleure foi du monde à celui qui découvrit l'animalité des polypes marins de ne pas parler de sa découverte à l'Académie ; « car, disait-il, vous ne » pourriez manquer de vous faire beaucoup de tort dans » l'esprit de cette compagnie, en avançant des faits si » hasardés et si contraires à toutes les idées reçues. » Et cependant, quelques années plus tard, on admettait publiquement cette animalité. Il en fut de même de celle des polypes d'eau douce, si admirablement décrite par Tremblai et si mal tournée en ridicule par Voltaire, qui ne voulait pas non plus admettre les gisements des coquilles sur le sommet des montagnes.

Après avoir eu, il y a quelques années, maintes occasions de vérifier les faits observés sur les propagules des conferves, j'ai voulu voir si les végétaux qui, par leur constitution chimique, se rapprochent le plus des animaux, ne présenteraient pas encore quelques autres signes de ressemblance avec ceux-ci. On prévoit sans doute qu'il s'agit de la famille des champignons.

Je m'occuperai d'abord du *Phallus impudicus*.

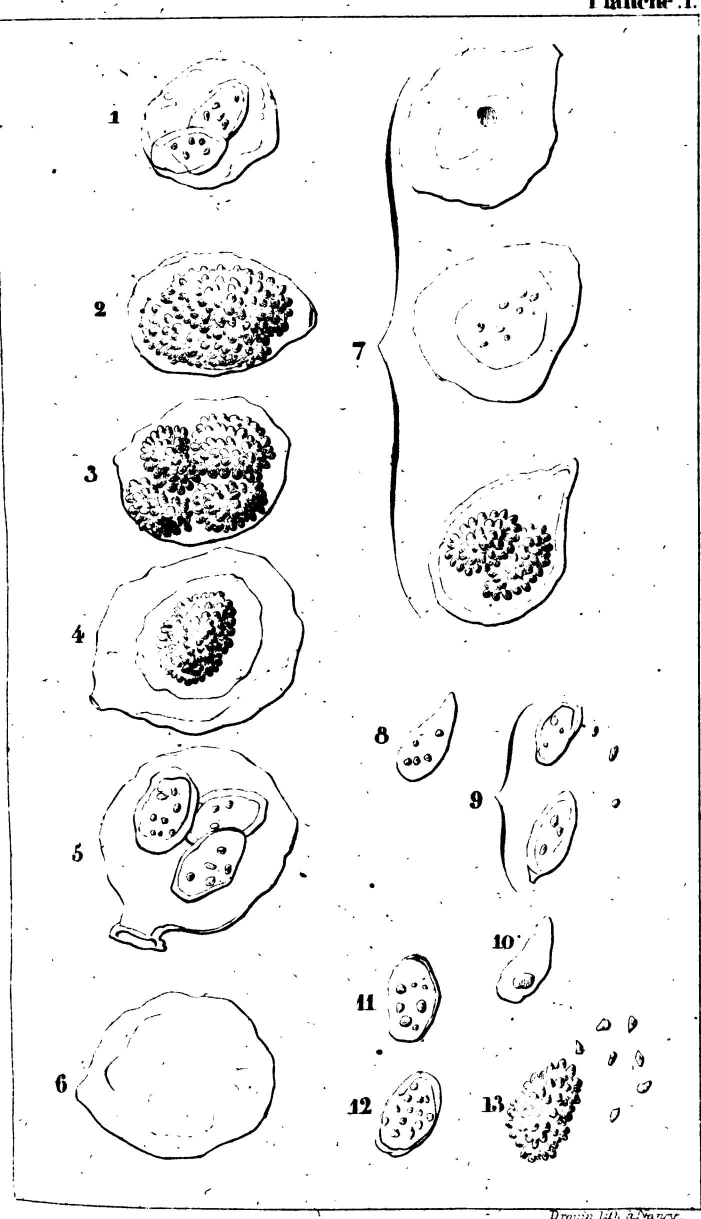
Le liquide vert qui s'écoule par l'orifice ouvert à l'extrémité supérieure du végétal est granuleux et il répand une odeur âcre tellement dangereuse qu'une petite quantité de cette humeur placée sur une capsule et sous une cloche de verre avec un oiseau, tue celui-ci en peu

de temps. Cette substance est donc un violent poison; et cependant, après plusieurs jours de pluie, j'ai reconnu dans cette matière légèrement visqueuse des animalcules monadairesqui n'en paraissaient pas incommodés, ainsi qu'on en pouvait juger par la vivacité de leurs mouvements. Ces animalcules étaient d'ailleurs, j'en conviens, indépendants du mucus sécrété par le phallus. Mais si, prenant une petite quantité de ce mucus, on la dissout doucement dans une goutte d'eau, et si, après cela, on l'examine au microscope, on ne tarde pas à reconnaître un mouvement de grouillement incontestable dans les grains verts dont se compose la masse du liquide du champignon. Ces mouvements, il faut le dire cependant, sont lents et semblent gênés par la viscosité du mucus. Cette expérience, je l'ai faite un assez grand nombre de fois pour croire à son exactitude. Au surplus, il vaut mieux la tenter à l'automne que dans les grandes chaleurs de l'été ; car alors le liquide devient assez épais pour entraver presque entièrement les mouvements des grains verts.

J'ai examiné ensuite le *Lycoperdon verrucosum* ou *Vesse-loup à verrues*.

Si l'on ouvre ce Lycoperdon, on le trouve rempli d'un amas de granules d'une forme ovoïde et d'une couleur d'un noir violet. Que l'on fasse infuser une certaine quantité de cette poussière granuleuse dans l'eau, et au bout de quatre ou cinq jours, l'eau d'infusion examinée avec une forte loupe laissera apercevoir une multitude d'animal-

Planche .I.



1.2.3....7, Sporules de la truffe. 8.9.10....13, animalcules d'infusion.

cules ayant tous la même forme et bientôt après la même grandeur que les granules du lycoperdon. Quand le temps de l'infusion se prolonge, il se forme à la surface du vase des pellicules épaisses qui ne sont autre chose que des amas de ces animalcules dont je viens de parler et qui ont passé de la vie active à une vie d'association, c'est-à-dire, que groupés et serrés les uns contre les autres, ils ne laissent plus apercevoir de mouvements que sur les bords nouvellement formés des pellicules.

On ne peut s'empêcher d'être frappé ici de l'extrême ressemblance de ces animalcules avec les grains reproducteurs du Lycoperdon. Cependant, comme les grains reproducteurs ont la forme des monades, on pourrait encore les confondre avec celles qui ont pu naître dans l'infusion.

Je vais faire part d'une troisième observation dans laquelle cette confusion deviendrait beaucoup plus difficile, pour ne pas dire impossible. Cette observation a eu lieu sur la *Truffe comestible, Lycoperdon Tuber*.

Les granules dont se compose la chair de la Truffe sont formés d'une enveloppe transparente dans laquelle sont renfermés, un, deux, trois, quatre, ou même quelquefois cinq grains reproducteurs, qu'on a nommés *Truffinelles*; ils ont la forme ovale et la couleur brune. Tout cela a été décrit ailleurs, et le Dictionnaire des sciences naturelles en a donné une bonne figure qu'on doit au pinceau habile et exact de Turpin.

Ils sont représentés ici, planche 1, dans les fig. 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7.

J'ai fait infuser dans un verre à liqueur à demi rempli d'eau de fontaine de petits fragments de Truffe, à une température d'environ 10 degrés.

Au bout de 24 heures, un mouvement rapide de points animés s'est manifesté dans le liquide, et le cinquième ou sixième jour, on pouvait voir fort distinctement des infusoires ovales en quantité innombrable. Ces infusoires étaient diaphanes, incolores, et ils m'ont paru avoir beaucoup de ressemblance avec ceux qu'on rencontre dans l'eau de fumier concentrée.

Sous d'autres rapports encore, l'examen de cette infusion n'était pas sans intérêt. Indépendamment de la multitude des animalcules dont je viens de parler et qui y dominaient, on voyait encore en grand nombre dans le liquide de petites oscillaires, les unes linéaires, les autres en spirales qui s'y agitaient avec bien plus de vivacité qu'on n'en accorde aux oscillaires observées ailleurs.

J'ai prolongé l'expérience pendant plusieurs jours et je n'ai pu rien découvrir de nouveau dans les animalcules ovoïdes dont j'ai parlé précédemment. J'étais prêt à en abandonner l'examen, quand je me suis avisé de chercher à colorer ces animalcules avec la matière rougeâtre contenue dans les fruits du Phitolacca decandra. Ayant donc mis deux ou trois de ces fruits dans l'infusion placée d'ailleurs sur le marbre d'un poële, je recommençai le lendemain à étudier celle-ci au microscope.

Pendant l'espace de 20 heures environ qui s'étaient écoulées, les choses avaient changé de face. D'abord les

animalcules avaient doublé de grosseur, et en outre ils avaient été teints en rouge brun par la matière colorante du Phitolacca. Dans cet état, leur enveloppe qui était auparavant transparente comme du verre et semblait parfaitement lisse était devenue fortement chagrinée; elle présentait absolument le même aspect que celui des grains reproducteurs de la Truffe ; la seule différence qu'on pouvait reconnaître, c'est qu'ils étaient un peu plus petits. Quant à leur manière de se comporter, voici ce que j'ai pu recueillir en les étudiant depuis leur apparition jusqu'à la fin de leur vie de locomotion.

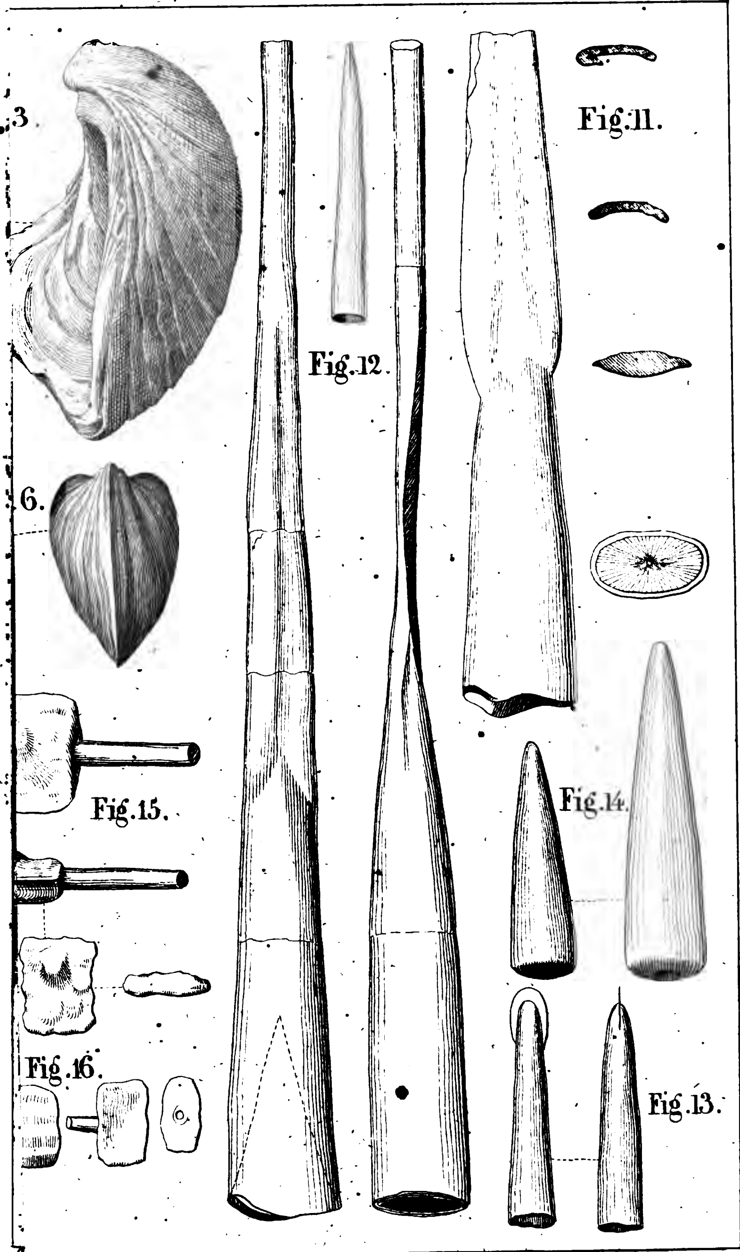
Les petits sphéroïdes dont je parle, colorés par le Phitolacca, présentent l'aspect d'une agglomération, (planche 1, fig. 8, 9, 10, 11, 12, 13), de petits corps ovoïdes réunis ensemble dans une enveloppe très-fine et difficile à apercevoir. Arrivés à une certaine époque de leur existence, une ou plusieurs fentes se manifestent dans le système, et l'individu qui était unique se divise en deux, trois, quatre, ou même cinq individus semblables chacun au tout dont il faisait partie, c'est-à-dire en un certain nombre de sphéroïdes qui s'agitent très-vivement, grossissent, se gonflent et se subdivisent souvent ensuite comme le premier en plusieurs autres. Pendant quelque temps après la séparation, on en voit qui sont encore réunis par des lambeaux de leur enveloppe commune et qui font de violents efforts pour se séparer et conquérir une indépendance complète.

Il en est d'ailleurs de ces infusoires comme de beaucoup

d'autres ; à mesure qu'ils se développent, leurs mouvements d'abord très-rapides se ralentissent , et au bout d'un certain temps, ils se réunissent en masse plus ou moins considérable et cessent alors d'indiquer aucune force de locomotion.

Pour concevoir la rotation incessante que nous venons de décrire tout à l'heure, il suffit de regarder chacun des grains qui constituent ces infusoires comme un œuf capable de croître et de se développer à la manière d'une bouture, et de porter ensuite de nouveaux œufs dans son intérieur et à sa surface. A mesure que ces œufs grossissent, ils peuvent de moins en moins être contenus dans l'enveloppe-mère ; il y a donc enfin rupture et division. Tout cela est d'ailleurs conforme à ce qu'on sait sur la propagation d'un certain nombre d'animaux des rangs inférieurs.

En comparant les fig. 8, 9, 10...13 et les fig. 1,2, 3...7, on ne peut s'empêcher de remarquer l'identité de formes qui existe entre les grains reproducteurs de la Truffe et les animalcules qui se sont développés par l'infusion. Toute la différence qu'il y a entre eux, c'est que, comme je l'ai déjà dit, les animalcules sont un peu plus petits que les Truffinelles et que celles-ci ne donnent aucun signe de locomotion. Je laisse ici le lecteur tirer lui-même de ces faits la conséquence qu'il jugera convenable, me réservant d'étendre les mêmes expériences à un plus grand nombre d'autres cas tout aussi bien caractérisés.



Drouin, lith. du. com.ce à Nancy.

MÉMOIRE

SUR

LE TERRAIN JURASSIQUE

DU DÉPARTEMENT DE LA MEURTHE.

PAR M. GUIBAL.

En me décidant à entretenir l'Académie de la géologie de notre département, j'ai pensé devoir être écouté avec quelque intérêt, parce que cette science, que l'on peut appeler l'histoire physique et naturelle du globe avant la création de l'homme, offre quelques applications utiles à l'agriculture, à laquelle elle fait connaître la nature du sol, et à quelques arts, auxquels elle indique les meilleures pierres de construction, celles qui peuvent fournir des terres propres à la fabrication de la porcelaine, de la faïence, de la poterie et des tuiles ; les localités où l'on peut avec quelque espoir de succès creuser des puits artésiens, etc. D'ailleurs souvent la Société a proclamé le principe : que les réunions savantes doivent notamment s'occuper du pays où elles sont établies. En histoire naturelle surtout, la faune, la flore, la géologie d'un pays aussi étendu que la France, ne peuvent se composer que des faunes, des flores et des géologies de ses différentes parties.

Le département des Vosges vient de nous donner un

bel exemple à suivre. Grâces aux soins de MM. Mougeot père et fils, Hogard, Puton, Rozet, etc., une importante collection exposée au Musée d'Epinal fait jouir les étrangers du fruit des recherches de ces savants, et met à même d'étudier les roches et les fossiles de ce point important de la France. D'excellents mémoires de M. Simon, de Metz, font connaître une bonne partie du département de la Moselle, tandis que nous n'avons pour le nôtre qu'un mémoire lu par M. Mathieu dans une des séances de l'Académie en 1825, les excellentes notices du docteur Gaillardot sur le muschelkalk des environs de Lunéville, et un fragment de la carte géologique des bords du Rhin de MM. OEynhausen, Laroche et Decken.

En me déterminant à publier le résultat de mes études, je n'ai consulté que mon zèle pour la science. Je n'aurais jamais eu la témérité de le faire, si j'eusse eu lieu d'espérer que notre département possédât bientôt la carte géologique qui doit être dressée par l'administration des mines ; mais le savant ingénieur qui s'en était occupé jusqu'ici, s'étant depuis peu éloigné de notre pays, il est probable que la publication en sera encore longtemps retardée. En attendant ce travail complet, le mien doit être considéré comme un premier jalon élevé pour guider les personnes qui veulent se livrer au même genre d'études.

L'ouvrage qui m'a été le plus utile est la *Statistique minéralogique et géologique de la Haute-Saône*, par M. Thirria. Ce département est l'un de ceux où l'ordre et les niveaux

géologiques des terrains ont le plus de rapport avec ceux du nôtre ; parce qu'ils sont placés sur deux versants opposés de la chaîne des Vosges qui, suivant M. Elie de Beaumont, a été soulevée une des premières de l'Europe, à l'époque où les terrains primitifs n'étaient encore recouverts que de ceux de transition, du grès rouge et du grès vosgien. Plus tard, le grès bigarré, le muschelkalk, les marnes irisées, le lias et l'oolithe, sont venus se déposer successivement à des époques plus ou moins éloignées et à des hauteurs toujours moins considérables, parce que les eaux qui couvraient une grande partie de notre globe diminuaient graduellement. Les terrains que nous venons de nommer forment donc une ceinture autour du groupe des Vosges, et viennent se montrer à la surface du sol dans l'ordre indiqué ci-dessus ; si l'on creusait un puits immense dans l'oolithe, ils se présenteraient dans l'ordre inverse, qui est celui que l'on observe en traversant notre département de l'ouest à l'est.

L'existence du Jura est postérieure aux dépôts dont nous venons de parler ; car on retrouve jusqu'à son sommet l'oolithe, le lias et les fossiles qu'ils renferment. En effet, si le Jura eût été soulevé en même temps que les Vosges, les eaux qui ont déposé ces terrains sur le Jura les auraient à plus forte raison déposés sur les Vosges qui sont moins élevées ; tandis qu'elles n'offrent que des terrains primitifs ou de transition, sans aucun débris d'êtres organisés. Donc le lias et l'oolithe, qui forment ce qu'on appelle le *terrain jurassique*, ont été soulevés

avec le système du Jura postérieurement à l'existence des Vosges ; comme le prouvent d'ailleurs différentes dislocations de ces terrains et d'autres observations non moins concluantes qu'il est inutile de rapporter.

La ville de Nancy est placée très-favorablement pour les recherches géologiques; car, dans un cercle de 15 à 20 lieues de rayon, on peut étudier au sud-est les terrains primitifs de Gérardmer ; à l'est, les terrains de transition de Schirmeck et de Senones; à l'ouest dans le département de la Meuse, les étages supérieurs de l'oolithe et une partie des terrains crétacés.

PREMIÈRE PARTIE.

TERRAINS.

Formation oolithique.

Le terrain oolithique qui, comme on le sait, tire son nom de sa ressemblance avec des œufs de poisson, couvre tout l'arrondissement de Toul et une partie de celui de Nancy : (*) il se termine sur le versant des côteaux qui longent la rive gauche de la Moselle, depuis Arnaville jusqu'à Liverdun. Là, la ligne qui sépare ce terrain du lias traverse la Moselle, passe à Frouard, au-dessus de Champigneulles, de Maxéville, de Laxou, de

(*) A défaut d'une carte géologique du département, j'ai cru devoir indiquer les limites des terrains d'une manière assez détaillée pour que chacun pût les tracer sur une carte de la Meurthe.

Villers, de Vandœuvre, de Houdemont, de Ludres, de Messein, de Chavigny, de Chaligny et de Maron. Un peu au-dessus de ce village, elle traverse de nouveau la Moselle et suit la rive gauche au-dessus de Sexey-aux-Forges jusqu'à Pont-Saint-Vincent; d'où elle se dirige au-dessus de Bainville, Viterne, Maizières, Marthemont, Thélod, Goviller, Selaincourt, Dolcourt et Gelaucourt; passe au-dessous de Battigny et de Vandeléville, puis au-dessus de Fécocourt, Grimonviller et Courcelles, d'où elle se prolonge dans l'arrondissement de Mireçourt.

Le lias qui se trouve à l'est de la ligne que nous venons d'indiquer remonte parfois assez loin dans l'oolithe, en suivant les cours des ruisseaux qui se jettent dans la Moselle et la Meurthe.

Outre la masse continue d'oolithe qui se trouve à l'ouest de la ligne de séparation, on en remarque une autre assez considérable couronnant les hauteurs qui longent la rive droite de la Moselle depuis Corny jusqu'à Bouxières-aux-Dames, d'où elle se joint à la côte d'Amance par Lay-saint-Christophe, Eulmont et Bouxières-aux-Chênes.

Enfin quelques points culminants et isolés du terrain liassique appartiennent encore à la formation oolithique, savoir: les sommets des côtes de Delme, de Malzéville, du Pain-de-Sucre près d'Agincourt, ainsi que des côtes de Sion, de Pulney et du mont Curel, dans le canton de Vézelise.

La séparation de ces deux terrains est facile à déterminer :

1° Par la différence bien tranchée de leur nature;

l'oolithe étant d'un blanc roussâtre ou jaunâtre, et le lias étant généralement bleu ou d'un gris bleuâtre et recouvert d'argile de même couleur.

2° Par la position des sources et des fontaines. En effet, les roches oolithiques présentent de grandes fissures verticales qui laissent pénétrer les eaux pluviales ; mais celles-ci, arrivées sur l'argile qui les arrête, cherchent une issue en suivant sa surface et viennent jaillir sur la ligne de son affleurement. Le besoin d'eau a engagé les hommes à s'établir près des fontaines ; aussi voyons nous tous les villages cités plus haut placés sur la limite des deux terrains ou un peu au-dessous.

Quand, après des pluies abondantes, les eaux ne trouvent pas d'issues assez larges pour s'écouler, elles peuvent détremper l'argile supérieure du lias; alors une partie du terrain qui la surmonte, n'ayant plus un appui solide, glisse et descend de plusieurs mètres. C'est ce qui s'est vu il y a quelques années à Norroy. Le sol de Messein est souvent travaillé par des mouvements analogues qui ont lézardé plusieurs maisons, et en ont renversé quelques-unes nouvellement construites à l'est ; il faudrait, pour garantir cette partie du village, de la ruine dont elle est menacée, faire au-dessus, des fouilles et des travaux pour diriger les eaux à l'extérieur.

3° Un troisième moyen de reconnaître la séparation de l'oolithe d'avec le lias se tire de l'inclinaison du sol. L'oolithe inférieure, formée de couches horizontales, offre des collines escarpées et presque verticales, comme on le

voit au dessus de Messein, de Bainville, et sur la rive gauche de la Moselle, à Liverdun, à Pompey, à Dieulouard, etc. Le terrain liassique offre au contraire des pentes très-douces en général. Ainsi, quand le sol se relève tout à coup au-dessus du lias, on doit croire que la partie supérieure appartient à l'oolithe ; c'est pourquoi avant de monter la côte de Mousson, j'avais préjugé que le sommet seul était oolithique, et que je trouverais des fontaines un peu au-dessous du village qui y existe.

L'oolithe renferme, comme on le sait, trois étages principaux qui se subdivisent en groupes formés eux-mêmes d'assises distinctes. L'oolithe supérieure et l'oolithe moyenne couvrent la majeure partie du département de la Meuse ; une portion de cette dernière occupe seule l'ouest de celui de la Meurthe.

OOLITHE MOYENNE.

Le *Coralrag* forme plusieurs assises très-puissantes dans la Meuse ; je n'en indiquerai que deux : l'une est composée de coraux brisés, à clivage oblique et à cassure brillante, elle fournit ces excellentes pierres de taille tirées de la carrières d'Euville, qui ont l'avantage de pouvoir se tailler en tout sens et de se placer différemment qu'elles n'étaient placées dans la carrière; la seconde, dite pierre de Savonières, est très-légère, composée de petits grains oolithiques et de coquilles microscopiques ; elle dégage par le choc et le frottement une odeur fétide de gaz hy-

drosulfureux ; on l'emploie surtout pour la sculpture.

Nous possédons sur la limite sud-ouest, l'extrémité d'une autre assise, connue sous le nom de *Coralrag à nérinées*. On l'exploite à Uruffe et à Gibeaumeix ; elle a l'aspect de la craie, mais elle est beaucoup plus dense et assez dure pour fournir des pierres de taille qui ont servi à bâtir la cathédrale de Toul. On l'emploie aussi dans la composition des glaces à Cirey et dans les autres verreries du département pour faciliter la fusion de la silice. A la loupe, on reconnaît sa structure oolithique. Elle renferme peu de fossiles, je n'y ai trouvé qu'une ampullaire, une astarté, quelques nérinées et des empreintes de plantes de la famille des mousses et de celle des conifères. Elle est identique avec la pierre de Sorcy (Meuse).

Le *Coralrag moyen* couronne les hauteurs du groupe de coteaux qui sépare le bassin de la Meuse de celui de la Moselle, au-dessus de Vannes, Allamps, Blénod-aux-Oignons, Domgermain et Ménilot. On l'emploie à l'entretien de la route de Vaucouleurs. M. Gély (*) y a trouvé les *Nerinea supra jurensis* et *bruntutana*, un spondyle, des fragments de *diceras*, des polypiers du genre *Astrea*, etc. J'ai recueilli au-dessus de Blénod la *Terebratula ventricosa*, la *Lima proboscidea*, la *Gryphæa gigantea*, etc.

Le *Coralrag* inférieur qu'on remarque au-dessous du

(*) Je n'avais pas distingué cette assise de la suivante ; c'est M. Gély, professeur de rhétorique à Toul, qui me les a fait séparer. Il divise aussi l'Oxford-clay en supérieur, en moyen et en inférieur.

précédent dans les coteaux cités plus haut couronne à son tour ceux de Foug, d'Ecrouves, de Bruley, de Lucey, de Lagney, de Trondes et de Boucq : on le retrouve au sommet des côtes de Barine et de St.-Michel, près de Toul. C'est un calcaire jaunâtre que l'on n'emploie que comme moellon ou pour le rechargement des routes. Il est riche en fossiles, surtout à Vannes et à Allamps. On y trouve le *Pecten vimineus*, la *Trigonia nodulosa*, des pernes, des modioles, des pholadomies, des lutraires, des ammonites; quelques polypiers et radiaires, entre autres l'*Apiocrinites rotundus*.

Cette assise recouvre l'*Oxford-clay*; plusieurs sources jaillissent entre les deux, par la raison que nous avons donnée pour celles qu'on remarque entre l'oolithe et le lias.

L'Oxford-clay, (argile d'Oxford), occupe la vallée de l'Ingressin, celle du Bouvade et du Poisson, son affluent, ainsi que la partie inférieure des côtes de Boucq, de Lagney et de Bruley : mais le temps m'a manqué jusqu'ici pour déterminer sa séparation d'avec les assises voisines. La terre végétale qui la recouvre presque partout, et l'absence de coupes suffisantes dans les carrières ouvertes, rendent cette recherche assez pénible. D'après les niveaux géologiques, il me semble que les hauteurs de Saulxures-les-Vannes, Mont-L'Étroit, Barizey-au-Plain, doivent encore appartenir au coralrag. L'Oxford-clay se montre à Bagneux; c'est entre ce village, Colombey et Allain-aux-Bœufs qu'il faut chercher sa limite à l'est : Elle se dirige ensuite vers Crésilles,

Montrot, et delà vers Pierre-la-Treiche sur la Moselle. Au nord de Toul, l'Oxford-clay doit s'étendre du pied des côtes de Bruley, Lucey, etc., jusque vers Libdo et Bouvron.

Ce terrain est formé de couches assez puissantes d'argile bleue, rude au toucher, à cause de la silice qu'elle contient, et de deux roches calcaires subordonnées, l'une d'un gris bleuâtre, ressemblant beaucoup au lias bleu, mais plus dur et à cassure plus brillante; l'autre jaunâtre à cassure raboteuse. Elles fournissent l'une et l'autre d'excellente chaux hydraulique par la combinaison, dans des proportions convenables, d'argile et de chaux carbonatée. On y trouve des *chailles*, rognons et boules de grosseur variable. Dans le Val-de-l'Ane, vers la source de l'Ingressin, on remarque des blocs énormes d'une roche très-dure quoique poreuse, d'un jaune roussâtre, formée de chaux carbonatée renfermant des fragments presque entièrement silicеux; on les emploie comme moellons à la construction du souterrain de Foug. Dans les fouilles, pour le changement de direction de la route qui traversait cette commune, on a trouvé du cristal de roche tapissant des cavités dans l'Oxford-clay. A Bouvron, on a découvert de la strontiane sulfatée bleuâtre, cristallisée en aiguilles. Cette substance étant très-recherchée par les minéralogistes, le faible banc qui la contenait a été bientôt épuisé.

Ce terrain est riche surtout en ammonites et en térébratules. On y rencontre fréquemment la *Gryphæa dilatata* (caractéristique), la *Pinna diluviana*, des modioles,

des plagiostomes, des peignes, des cirrus, des oursins, le *Rhodocrinites echinatus*, etc. Dans les argiles provenant des fouilles du canal sous Ecrouves, on a trouvé quelques plaquettes en fer sulfuré à peu près carrées avec une échancrure sur l'un des côtés et une queue cylindrique sur le côté opposé. Aucun ouvrage ne m'a offert de dessin analogue à ces objets, ni le moyen de déterminer à quelle classe d'êtres organisés ils pouvaient appartenir.

OOLITHE INFÉRIEURE.

Le *Corn-brasch* ou *Kellovay-roch* et le *Forest-marble* des Anglais forment les deux assises supérieures de cet étage; ils n'ont qu'une faible puissance chez nous; aussi n'ai-je pu observer en place que le forest-marble que l'on exploite à Pierre pour en recharger quelques routes des environs de Toul. C'est un calcaire compacte, jaunâtre ou grisâtre, à grains très-fins et dans lequel on remarque beaucoup de peignes et de limes.

Cette localité mérite d'être étudiée avec soin, parce que c'est la seule qui offre une belle coupe géologique des premières assises de l'oolithe inférieure. Parmi les pierres exploitées, j'ai trouvé un fragment de corn-brash grisâtre, parsemé de taches bleuâtres, sublamellaire, formé de très-petites oolithes et coupé de veines de chaux carbonatée cristallisée, et un autre de marne noirâtre, schistoïde, peu effervescente avec l'acide nitrique; ils provenaient probablement des couches supérieures au forest-

marble que, du bas de la coupe, je ne pouvais examiner en détail. Ces deux assises doivent être recherchées ailleurs sur la limite probable de l'Oxford-clay que nous avons indiquée plus haut.

Le *Bradford-clay*, (argile de Bradford), inférieur au forest-marble, est une argile jaunâtre, rarement bleuâtre, qui renferme par fois un calcaire compacte et jaune, d'une faible densité. On l'observe près de la même limite, à Crézilles et à Moutrot, d'où se dirigeant vers Chaudenay, Villey-le-Sec, Dommartin et Gondreville, il traverse la Moselle et continue vers Villey-saint-Etienne, Francheville, Bouvron, d'où il revient sur Toul.

Il contient d'assez nombreux fossiles, notamment l'*Ostrea costata* (caractéristique), les *Terebratula spinosa* et *varians*, les *Pecten intertextus* et *vagans*, la *Lima gibbosa*, la *Serpula articulata*, etc.

La *grande oolithe* forme une large bande qui traverse notre département du nord au sud ; elle occupe tout le canton de Thiaucourt et une grande partie de celui de Domèvre. Elle est limitée à l'ouest par le Bradford-clay, et se termine à l'est à un ou deux kilomètres de la grande ligne courbe que nous avons décrite comme séparant l'oolithe du lias. Ainsi le vaste plateau occupé par la forêt de Haye, entre Toul et Nancy, celui de Pierre à Colombey et au delà, appartiennent à cet étage qui se subdivise en deux assises. 1° *La grande oolithe proprement dite*, d'une structure semblable à des œufs de poisson, formée de grains sphériques de la grosseur du millet,

presque juxtaposés et réunis par un ciment calcaire peu abondant. Elle occupe la partie la plus élevée ; les échantillons les mieux caractérisés se remarquent au-dessus de Pierre et sur la côte isolée située entre Gye et Bicqueley, où entre le ruisseau de la Bouvade et le Poisson, son affluent, etc. C'est dans ce terrain que se trouvent les grottes de Sainte-Reine, vis-à-vis Pierre. 2° L'assise inférieure nommée *balin* par les ouvriers a les oolithes plus petites et moins régulières ; on l'exploite près de Nancy au delà de la côte de Toul, dans le bois de Maxéville, etc.

C'est dans ces deux assises que se trouvent un grand nombre de carrières fournissant de belles pierres de taille faciles à travailler, mais qui ont le défaut d'être plus ou moins gélisses (1). Aussi ne les emploie-t-on en général qu'à l'intérieur, ou à l'extérieur à un mètre au-dessus du sol, surtout à l'est et au nord. Elles donnent ces beaux escaliers, l'un des ornements des habitations de Nancy. Les carrières les plus connues sont celles de Tincry et de Norroy ; cette dernière a fourni les matériaux du pont de Frouard; cependant on préfère aujourd'hui dans les environs de Pont-à-Mousson les pierres des carrières de Jesainville, des Quatrevaux et de Limay. On distingue encore celles de Martincourt, de Rogéville ; celles des bords de la Moselle entre Pierre et Sexey-aux-Forges. C'est au-dessus de ce dernier village que l'on a exploité

(1) Le mot gélisse n'est pas français, selon le dictionnaire de l'Académie, mais il se trouve employé dans un grand nombre d'ouvrages techniques, notamment dans les Annales des ponts-et-chaussées.

momentanément une oolithe susceptible d'un assez beau poli, connue sous le nom de *marbre des Gimai*, dans lequel on remarque des nérinées ; enfin la carrière de Viterne, dont on prétend que les pierres ne sont pas gélisses, et celles de Crépey, où l'on trouve quelques fossiles rares.

On remarque souvent dans les cavités de la grande oolithe de beaux cristaux de chaux carbonatée cristallisée en dents de cochon. Les fossiles particuliers à cette assise sont les suivants : *Ostrea acuminata* (caractéristique), *Terebratula Thurmanni*, *Pholadomina ambigua*, *Serpula socialis*, etc.

Nous ne possédons pas l'argile smectique connue sous le nom de *Fullers-earth*, *terre à foulon* des Anglais. M. Thirria a trouvé dans la Haute-Saône une couche d'argile analogue entre la grande oolithe et l'oolithe inférieure; elle se retrouve dans le département de la Moselle, au pied de la côte des Génivaux ; mais je l'ai recherchée en vain chez nous entre les deux assises qu'elle devrait séparer ; partout on passe de l'une à l'autre par une dégradation insensible.

Oolithe inférieure. Nous consacrons spécialement ce nom à la portion de la formation oolithique qui se trouve entre la grande oolithe et le lias, bien qu'elle se subdivise encore en cinq couches ou assises distinctes.

1° *L'oolithe à polypiers* que nous nommons ainsi, non parce qu'elle est, comme le coralrag d'Euville, pétrie de fragments de coraux ; mais parce que les fossiles qu'elle offre le plus fréquemment, notamment plusieurs

astrées, plusieurs oursins, le *Lithodendron allobrogum*, etc. appartiennent aux familles des zoophytes et des radiaires. On y rencontre cependant quelques coquilles, comme la *Melania striata*, l'*Ostrea Marschii*, des troques, etc.

Cette assise qui atteint rarement chez nous plus d'un mètre d'épaisseur, acquiert une assez grande puissance dans le département de la Moselle. Elle est formée de strates d'un à deux décimètres de hauteur, de pierres détachées d'un jaune roussâtre et quelquefois d'un rouge très-vif; elle est d'un bon emploi sur les routes. On la remarque au-dessus de Pompey, de Frouard, de Villers-les-Nancy, sur la côte du Montet et celle de Malzéville. Sur cette dernière, M. de Mimuid a fait exploiter, en 1838 et 1839, un fer hydraté de forme pisolitique, qui a été roulé et transporté par des torrents diluviens et a rempli plusieurs des grandes fissures verticales qui divisent la roche. Il était d'une excellente qualité, on le mêlait avec avantage au fer oolithique de Chavigny qui vaut moins; mais comme on n'en trouvait plus assez pour couvrir les frais de l'exploitation, elle a été abandonnée.

2° Au-dessous de l'oolihte à polypiers, on remarque çà et là une couche de calcaire jaunâtre assez homogène, coupée de veines d'ocre ferrugineuse et qui a été exploitée comme marbre au-dessus de Laxou et de la Croix-Gagnée; on la connaissait sous le nom de *marbre de Nancy;* mais elle n'offrait pas de dalles d'assez grandes dimensions et présentait trop de vides causés, soit par la réduction de l'ocre en poussière, soit par les moules mobiles de co-

quilles dont le test avait été détruit, pour qu'on continuât à l'exploiter avec avantage.

3° Ce que les ouvriers nomment *la Roche* forme les escarpements tranchés verticalement dont nous avons déjà parlé, que l'on remarque au-dessus de Dieulouard, Marbache, Pompey, Messein, Bainville, etc. C'est le calcaire que l'on exploite à Laxou, sur la côte de Toul, à Malzéville, etc. pour en recharger les routes, en former des pavés, des moellons et des pierres d'un grand appareil, quand elles n'ont pas besoin d'une taille très-finie. Comme elle n'est pas gélisse elle est d'une grande utilité pour la construction des aqueducs, des voûtes de caves, etc. C'est à peu près la seule qu'on emploie comme pierre de taille dans les villages. La roche est ou jaunâtre ou rougeâtre ; elle prend une teinte bleuâtre dans le bas en s'approchant du lias. Son grain est fin, ce n'est qu'avec peine qu'on y reconnaît même à la loupe, la structure oolithique. Les anfractuosités des masses sont souvent tapissées de chaux carbonatée jaunâtre (albâtre), qui a coulé le long des parois, dissoute dans une eau qui s'est évaporée ; quelques cavités offrent de belles stalactites de la même matière suspendues au plafond. Quelquefois des bancs de marne argileuse coupent cette assise.

Les couches des différents étages de l'oolithe sont en général horizontales ou parallèles à la direction des coteaux dans lesquels elles se trouvent; si quelquefois on en voit qui sont presque verticales, comme dans une carrière au

delà de Maxéville et à la Teulotte près Nancy, cela ne provient pas de soulèvements, mais au contraire d'affaissements produits par des torrents qui ont enlevé la terre sous-jacente.

Il ne faut pas croire que les fossiles propres à une assise se trouvent disséminés çà et là dans toute sa hauteur. On les rencontre le plus souvent disposés par bandes horizontales vers la partie supérieure, et l'on conçoit que cela doit être ainsi. En effet, les roches de sédiment ont été formées par le changement en pierre d'une couche de vase plus ou moins épaisse déposée par les eaux de la mer; or, il est naturel de penser que les mollusques qui habitaient cette mer se tenaient surtout au-dessus de la vase, quand le phénomène de la fossilisation a eu lieu. Le géologue doit donc s'attacher à rechercher cette couche fossilifère.

Dans la roche qui nous occupe, le test de la plupart des coquilles a été détruit, on ne trouve que des moules intérieurs ou noyaux couverts d'aspérités de chaux carbonatée cristalisée et d'une ocre ferrugineuse pulvérulente due à la décomposition du test; il est extrêmement difficile d'obtenir ces noyaux isolés, on les brise en voulant les détacher. La *Cuculea oblonga*, la *Trigonia clavellata*, les *Gervilia*, les turritèles et les nérinées que les ouvriers nomment *tire-bouchon* sont surtout dans ce cas. Cependant à la Côte St.-Pierre, au-dessus de Montauville, on remarque une couche de trente centimètres composée de *Turbo*, de *Pecten*, de *Modiola*, de *Perna* et surtout de

Trigonia lævigata, très-faciles à extraire de la roche.

Ce qu'on nomme *grouine* dans les environs de Nancy est un amas considérable de fragments de roche oolithique désagrégée mêlés de terre; on l'exploite au pied de quelques coteaux. On a trouvé plusieurs dents molaires d'éléphants dans la grouinière de M. Protin, à Boudonville.

4° *L'oolithe ferrugineuse* est formée de très-petites oolithes sphériques empâtées dans un ciment argilo-calcaire ocreux d'un rouge jaunâtre. On la remarque presque partout entre l'oolithe et le lias, notamment sur la nouvelle route de Toul, sur celle de Lay-St.-Christophe, à Liverdun, à Beuvezin, etc. Mais ce n'est que dans les environs de Chavigny, de Neuves-Maisons et de Pont-St.-Vincent, qu'elle est assez puissante pour être exploitée avec avantage; elle alimente le haut fourneau de M. de Mimuid. Les ouvriers rejettent comme mauvaise une roche arénacée d'un bleu verdâtre; c'est un fer silicaté (glauconie) qui fait mouvoir légèrement le pôle sud du barreau aimanté.

Quelques personnes pensent qu'en s'enfonçant on trouverait un minerai plus riche et plus abondant; c'est une erreur. Cette assise que l'on exploite aussi à Hayange et à Moyeuvre, dans le département de la Moselle est à peu près horizontale; au-dessous, on rencontrerait le lias. Des couches d'argile couronnent et coupent parfois cette oolithe riche en fossiles, parmi lesquels on remarque les suivants : *Ostrea calceola*, *Lutraria Aldwini*, *Pinna*

Hartmanni? Pholadomia fidicula, clathrata; Belemnites compressus, pygmæus? Trochus elongatus, etc., des vertèbres d'*Ichthyosaurus*.

5° Enfin, la dernière assise de la formation oolithique est le *Marly-sandstone*, (grès de Marly des Anglais). C'est un grès tantôt jaunâtre et peu consistant, tantôt rouge comme de la brique et très-dur, quand les grains siliceux qui le composent sont réunis par un ciment ferrugineux. Il atteint rarement chez nous un mètre de puissance. On le remarque immédiatement au-dessus du lias sur plusieurs des points de la limite des deux formations que nous avons indiquée. Ailleurs il paraît manquer totalement, ainsi que l'oolithe ferrugineuse elle-même.

FORMATION LIASSIQUE.

Le terrain de la formation liassique traverse notre département du nord au sud; sa limite à l'ouest est celle que nous avons assignée à l'oolithe; sa limite à l'est, c'est-à-dire jusqu'aux marnes irisées (*Keuper* des Allemands), se trouve en suivant à mi-côte la ligne de coteaux à peu près parallèle au cours de la petite Seille depuis Hode près Morhange jusque Chambrey; de là au-dessus de Moncel, Sornéville, la Grande-Besange, Athienville, Valhey, Maixe, Crévic, Sommerviller, Dombasle, Varangéville et jusque près d'Art-sur-Meurthe; là elle traverse cette rivière, revient vers Saint-Nicolas, d'où elle

se dirige sur Coyviller, passe au sud de Burthecourt, traverse la Moselle au-dessus de Flavigny et couronne les sommets de la rive gauche jusque Saint-Remimont, la Neuveville-devant-Bayon, la Cense du Ménil-Mitry, Gripport et Saucourt.

Outre la masse continue du lias qui se trouve à l'ouest de cette ligne, on retrouve celui-ci au-dessus des marnes irisées sur quelques-uns des points culminants qui dominent ces marnes, savoir: sur la grande côte située entre Château-Salins, Vic, Dieuze et Bourgaltroff, sur celle entre Moncel et Arracourt, au-dessus de Bathelémont-les-Bauzemont, et au sommet des côtes de Belchamp prèsBayon, d'Haussonville et de Ferrières.

Si quelques points élevés au-dessus des marnes irisées offrent le lias, deux parties très-basses dans le lias montrent ces marnes à découvert, savoir : 1° sur les deux rives du Brénon, ruisseau qui passe à Vézelise, depuis Etreval jusqu'au delà de son confluent avec le Madon, et remontant cette rivière jusque Ceintrey ; 2° sur les rives de celle-ci, depuis son entrée dans le département jusque Xiraucourt.

Alluvions. Des alluvions anciennes formées de sable rouge ou jaunâtre à gros grains, souvent coupées par des zônes ou des masses de cailloux roulés et arrondis par le frottement, couvrent le lias sur plusieurs points, notamment entre Nancy et Heillecourt, elles s'étendent au delà de ce village jusque vers Vandeuvre, Fléville et Laneuveville, et se montrent de l'autre côté de la Meurthe entre Tomblaine et Bosserville.

Plusieurs carrières ouvertes près de la Malgrange et sur le territoire d'Heillecourt, fournissent soit du sable propre à faire le mortier, soit de la grève et des cailloux roulés que l'on emploie à l'entretien des routes. Ce sont des quartz, des granits, des eurites, des syénites, des trapps, des porphyres, etc, débris des roches primitives des montagnes qui avoisinent les sources de la Meurthe. Ces mêmes alluvions se retrouvent sur les rives de la Moselle, quelquefois à une assez grande hauteur. Aux environs de Flavigny, elles rendent presque impossible la recherche de la séparation du lias d'avec les marnes irisées. En cassant ces cailloux roulés, on peut étudier la plupart des terrains primitifs des Vosges sans sortir de notre département.

Les collines qui avoisinent nos deux principales rivières offrent par leur disposition une suite de cirques entourant de vastes bassins sous-marins, qui se déversaient les uns dans les autres, ou peut-être ne se communiquaient pas avant que la Moselle et la Meurthe eussent creusé leurs lits et se fussent ouvert un passage. Un de ces cirques forme le bassin de la Meurthe de Baccarat jusqu'au delà de Lunéville, un autre se termine près de Saint-Nicolas, un autre entre Pompey et Clévent; le suivant forme aujourd'hui le bassin de la Moselle, jusqu'à Marbache, etc.

Des alluvions modernes qui s'accroissent annuellement dans les débordements couvrent le fond des bassins où coulent ces deux rivières.

La formation liassique se divise en deux étages principaux : le lias supérieur qui se compose surtout d'argiles et le lias bleu ou inférieur ; plusieurs auteurs y ajoutent la zône de grès qui sépare ce dernier des marnes irisées.

L'Argile Supérieure du lias succède presque partout immédiatement au grès inférieur à l'oolithe. Dans le canton de Vézelise, elle ne renferme aucune partie calcaire, aucune roche subordonnée et présente une large bande où l'on ne trouve aucune pierre. Tantôt cette argile est grise ou bleuâtre en masse homogène, et n'offre aucune trace de stratification ; tantôt elle est noire, schisteuse, assez dense, et ressemble à l'ardoise, comme on le voit à Fécocourt et dans les bancs inférieurs de quelques carrières où on l'exploite pour les tuileries. Ailleurs elle est mélangée ou couronnée de galets ou boules géodiques de différentes grosseurs ; les unes pleines souvent traversées par des filons de chaux carbonatée ; d'autres creuses, formées de couches concentriques d'argile durcie, tapissées à l'intérieur de chaux carbonatée cristallisée, et parfois elles offrent d'un côté cette substance, et de l'autre de la strontiane sulfatée fibreuse. On en trouve à Pont-Saint-Vincent, à Fléville, à la Neuveville, (1) et lorsqu'on creuse des puits à Nancy. On en trouve aussi en couches concentriques, mais en fer ocreux de différentes

(M. Gaillardot a publié en 1825, un excellent mémoire sur les boules calcaires de Laneuveville.

nuances à Houdemont et à la Poudrerie près de Nancy; d'autres enfin composées d'un amas de coquilles notamment de térébratules, de *Plicatula spinosa*, d'*Avicula inæquivalvis*, etc., sur les hauteurs au-dessus de Neuves-Maisons, Fléville, Agincourt, etc. Ailleurs ce sont des galets composés de cloisons de chaux carbonatée remplies d'une argile qui, ayant éprouvé un retrait plus considérable que la partie calcaire, présente à sa surface des enfoncements polygonaux quelquefois assez réguliers; on les nomme *ludus*. Dans les travaux pour le pont canal de la Moselle à Liverdun, j'en ai vu retirer un qui ressemblait tout à fait à la carapace d'une tortue.

Souvent ces argiles renferment des boules ou des plaquettes de fer sulfuré ou des cristaux de chaux sulfatée. Plusieurs sont riches en fossiles qu'on trouve quelquefois à la surface du sol, mais le plus souvent dans les escarpements au bord des rivières. L'un des plus curieux à explorer est celui qui se trouve sur la rive droite de la Meurthe, au-dessous de Bouxières-aux-Dames, entre le moulin de ce village et celui de Lay-S.-Christophe. Quand les eaux sont basses, elles laissent voir des argiles schisteuses couvertes d'empreintes de posidonies et d'ammonites; au-dessus, une couche d'argile jaune dans laquelle sont placées horizontalement de longues bélemnites aplaties dans le milieu et plusieurs fossiles. On en rencontre aussi de fort rares, notamment l'*Hyppopodium ponderosum*, l'*Unio depressus*? une arche et une panopée, dans les carrières d'où l'on tire l'argile pour

les tuileries de Champigneules, de Villers-les-Nancy, de Bosserville, et pour la tuilerie d'Essey sur la nouvelle route de Nomeny. Dans le catalogue ci-après, nous indiquerons la localité de chacun des fossiles nommés. Dans les ravins de la pente qui descend de la côte de Malzéville vers la Poudrière, on trouve de très-grands galets qui se divisent en lames minces couvertes d'*Avicula substriata*.

Passons au calcaire, c'est-à-dire à la roche subordonnée aux argiles du lias. Il est fâcheux qu'aucune carrière ne soit ouverte dans la localité dont nous venons de parler en dernier lieu; car des fouilles partielles y ont fait découvrir un calcaire bleu, arénacé, très-coquillier, susceptible de fournir un ciment hydraulique, qui n'est pas inférieur à celui de Pouilly, d'après les expériences faites par M. Zeiller, ingénieur des ponts et chaussées.

La grande masse calcaire, aux environs de Nancy, occupe le coteau opposé, entre Tomblaine, Saulxures, Seichamp et Essey. Le calcaire est arénacé, argileux, jaunâtre, grisâtre ou noirâtre, dégageant par le frottement et la percussion une forte odeur bitumineuse. Il ne s'exploite qu'à la surface du sol, surtout à droite du chemin d'Essey à Saulxures; on en recharge la route de Nancy à Seichamps. Cette localité est une des promenades favorites des géologues de Nancy, à cause de la grande variété de fossiles qu'on y trouve; savoir les *Nautilus striatus*, *Ammonites cridion*, — *Conybeari*, — *Davii*, — *Murchisoni*, cette dernière atteint un grand diamètre, ses loges intérieures sont ordinairement tapissées

de chaux carbonatée cristallisée; quelquefois on y voit en même temps de la strontiane sulfatée, et très-rarement de la strontiane carbonatée. Les *Spirifer Walcotii*, *pinguis*, les *Terebratula digona*, *bicanaliculata*, *perovalis* : les *Gryphæa cymbium*, les *Unio liasinus et crassissimus*, des peignes, des limes, etc. Ces fossiles sont parfois si abondants qu'ils paraissent avoir été rangés les uns à côté des autres. On y trouve aussi le *Nagel-Kalk* des Allemands, qu'on rencontre également dans les tuileries de Villers et de Frouard. Autour du plateau qui sépare Saulxures de Cercueil, on remarque de nombreux fragments d'*Ammonites fimbriatus* et de *Pentacrinites caput Medusæ*; des masses de bois ou de végétaux convertis en charbon terreux ou lignite pénétré de fer sulfuré qui empêche d'en tirer parti. Entre Tomblaine et Bosserville, on trouve un calcaire gris-bleuâtre, criblé de bélemnites, qui repose sur le calcaire bleu. Il renferme aussi plusieurs coquilles dont les tests sont détruits, quand elles sont empâtées dans la roche, parce que, suivant le docteur Lamoureux, l'agent qui a formé la fossilisation a détruit ces tests qui sont restés intacts dans les coquilles que l'on voit saillir à la superficie. Tout le calcaire dont nous venons de parler diffère totalement de celui qu'on trouve dans l'étage inférieur.

Le *lias bleu* ou *calcaire à gryphites* fournit une très-bonne chaux hydraulique; on l'exploite à Seichamps, Art-sur-Meurthe, Laneuveville, Ville-en-Vermois, Richardménil, Frolois, etc. Toutes ces carrières présen-

tent une série de couches horizontales alternativement calcaires et marneuses. Les marnes sont formées d'une argile schisteuse jaunâtre ou bleuâtre, dont les couches sont plus épaisses dans le haut de la carrière que dans le bas. Les bancs calcaires, à cassure esquilleuse, traversés par des veines de chaux carbonatée, sont au contraire plus épais en bas qu'en haut; en général ils dépassent rarement quatre décimètres. Le banc que les ouvriers regardent comme le meilleur est le sixième qu'ils nomment banc *grignard*; mais on en trouve au-dessous plusieurs autres de même qualité; cependant en s'approchant des marnes irisées ils deviendraient trop arénacés. On trouve parfois dans les couches calcaires du lias des espèces de bâtons de même nature plantés verticalement; ils sont tantôt creux, tantôt pleins et terminés par une boule.

Le lias, qu'on exploite surtout pour en faire de la chaux, des pavés et des moëllons, offre peu de blocs d'assez grandes dimensions pour être employés comme pierre de taille, si ce n'est dans les villages. Pour les constructions importantes dans les terrains liassiques, ainsi que dans les marnes irisées et le Muschelkalk, on fait venir des pierres, selon la proximité, soit des terrains oolithiques, soit des grès bigarés.

Le fossile caractéristique du lias bleu est la *Griphœa incurva* ou *arcuata* qui offre plusieurs variétés; on y trouve aussi la *Griphœa Macculochi*; les *Lima gigantea, striata, Hermanni*; l'*Ammonites Buchlandi* et de nombreux fragments

de pentacrinites. M. Garot, curé de Manoncourt, qui a si bien exploré le lias de ses environs, y a trouvé aussi les *Ammonites capricornus* et *costatus*, la *Corbula cardioïdes*, les *Fungia numismalis*, *hemispherica*, etc.

Le *grès du lias* présente une bande de puissance variable, qui sépare la formation du lias de celle des marnes irisées. Quelques ouvrages français lui donnent le nom de *Quadersandstein*; mais c'est par erreur. Le grès auquel les Allemands ont appliqué ce nom, parce qu'il se divise facilement en masses carrées ou plutôt à peu près cubiques, est le grès qui se trouve entre l'oolithe et la craie; celui qui nous occupe doit s'appeler *lias sandstein*, si on le regarde comme dépendant du lias, et *Keuper sandstein* si, avec quelques auteurs, on préfère le considérer comme le premier étage des marnes irisées; mais il vaut mieux conserver cette dernière dénomination aux couches de grès que l'on remarque souvent dans les marnes irisées au-dessous de la dolomie.

Quoique je conserve le nom de lias sandstein au grès inférieur du lias, il me paraît plutôt appartenir au keuper qu'au lias. En effet plusieurs coteaux de marnes irisées sur lesquels on ne trouve pas de lias sont recouverts entièrement par ce grès : notamment dans les environs de Bourbonne et de Lamarche. Chez nous, la côte entre Saint-Nicolas et Rosières est dans ce cas. Ce grès est donc inséparable du keuper et il ne l'est pas du lias.

Le *lias sandstein* est composé de grains très-fins de quartz agglutinés par un ciment peu abondant. Quel-

quefois on y remarque, comme dans le grès bigarré, des zônes de couleur blanche, jaune ou rougeâtre. Cette roche présente différents degrés de dureté. Tantôt le ciment manque totalement, elle forme alors ce que les ménagères nomment le *fin sable* qu'elles emploient à nettoyer les vases métalliques ; Tantôt elle est jaune, à gros grains, plus consistante; tantôt elle est rouge, brune, ferrugineuse et très-dure; tantôt elle forme un pudding rempli de petits cailloux noirs. Ces quatre variétés se rencontrent sur la côte de Rosières. Au-dessus de Varangéville, une certaine bande prend un aspect brun par le mélange du grès jaune et des grains d'oxyde noir de manganèse dont il est parsemé. Près du moulin de Vézelise, on remarque une variété fort dure, à grain très-fin, blanche, avec beaucoup de veines d'argile verte qui ressemblent à des empreintes de feuilles de petites graminées.

Dans quelques villages entre Vic, Dieuze et Bourgaltroff, on emploie le lias sandstein pilé pour faire le mortier, au lieu de sable de rivière ou d'alluvion.

La puissance de ce grès varie dans notre département de un à six mètres. Dans celui de la Moselle au delà de Thionville, elle devient très-considérable et renferme plusieurs fossiles qui manquent dans le nôtre, où je n'ai encore trouvé qu'une bivalve semblable à un élytre de hanneton ; elle va toujours en s'augmentant vers Luxembourg, et forme les masses de rochers sur lesquels cette forteresse est bâtie.

SECONDE PARTIE.

FOSSILES.

Nous n'avons encore aucun livre français sur les fossiles de l'est de la France : Ce n'est que dans les ouvrages, soit anglais, soit allemands où ont été décrits et dessinés les débris des êtres organisés de terrains analogues aux nôtres qu'on peut les étudier avec succès. Mais le traité de Sowerby est hors de prix ; manque à la bibliothèque de Nancy. Dans le travail auquel je me suis livré pour donner un catalogue de nos richesses en ce genre, je n'ai eu d'autres guides que le traité de Zieten sur les fossiles du lias du Würtemberg qui se trouve à la bibliothèque de l'École forestière, les premières livraisons du magnifique ouvrage de Goldfuss, et le traité des fossiles des terrains oolithiques du nord de l'Allemagne par Rœmer, que le docteur Mougeot de Bruyères a bien voulu me permettre d'emprunter à sa riche bibliothèque. Je n'ai donc pu que renvoyer aux planches de ces trois auteurs pour bien préciser les fossiles nommés. J'ai dessiné moi-même quelques-uns des plus remarquables de ceux que je ne connaissais pas (*).

(*) J'espérais, en visitant en 1840 la nouvelle galerie de minéralogie et de géologie du jardin du Roi, pouvoir lever la plupart de mes doutes ; mais j'ai vu avec surprise que nos terrains y sont à peine représentés par quelques-uns seulement de nos fossiles les plus communs.

Mon travail aurait été bien incomplet, si je n'eusse cité que les fossiles de ma collection ; j'y ai joint ceux qui se trouvent dans les cabinets du docteur Lamoureux, le doyen des géologues du département, dont les conseils m'ont été souvent utiles, et à qui je dois plusieurs observations qu'il m'a autorisé à consigner dans le travail qui précède ; de M. Mathieu, excellent explorateur pour toutes les parties de l'histoire naturelle qu'il professe avec succès à l'École forestière; de M. Delcourt, que ses fonctions de conducteur des ponts et chaussées ont mis à même de se procurer un bon nombre de fossiles intéressants; de M. Gély, de Toul, auquel je dois plusieurs indications utiles sur les environs de cette ville ; enfin de M. Magot, pour quelques fossiles des environs de Pont-à-Mousson.

Dans toutes ces collections, beaucoup de fossiles ne sont pas nommés, parce que l'étude de la géologie n'a pris une grande extension que depuis quelques années, et que les nouvelles localités qu'on n'avait pas encore explorées, faisant découvrir chaque jour un grand nombre de fossiles non décrits, les premiers ouvrages publiés sont déjà fort incomplets. L'amateur ne peut donc que recueillir, indiquer les genres, et attendre que les espèces inédites soient décrites et nommées par quelque savant ayant une autorité suffisante pour le faire ; car en se permettant de les nommer lui-même, au lieu d'être utile à la science, il y introduirait la confusion.

Malgré les soins que j'ai apportés dans l'examen des

fossiles qui font partie du catalogue ci-après, l'impossibilité de voir la charnière dans les bivalves et souvent la bouche bien entière dans les univalves a pu m'entraîner dans quelques erreurs ; mais la crainte d'en commettre devait-elle être un motif suffisant pour m'engager à ne rien publier ? J'ai pensé au contraire que mon travail pouvait attirer l'attention de quelques savants étrangers vers nos riches contrées, et inspirer à quelques néophytes le désir de se livrer à une étude aussi intéressante que celle de la géologie et de joindre leurs travaux aux nôtres.

CATALOGUE

DES FOSSILES DU CALCAIRE JURASSIQUE

DU DÉPARTEMENT DE LA MEURTHE.

NOTA. Les fossiles précédés d'un astérisque sont dessinés ci-après.

VÉGÉTAUX.

Empreintes de conifères et de mousse du genre *Sphagnum* dans le coralrag à nérinées, à Uruffe et à Gibeaumeix.
Fucoïdes, dans le lias, à Fléville.
Bois pétrifié et lignites, dans presque tous les étages.

ZOOPHYTES.

Lithodendron allobrogum. Thurmann, oolithe inf., à polypiers, côte du Montet.

Caryophillia agathyforme. Coralrag, coll. Lmx. (Lamoureux).

Anthophyllum decipiens ? Goldf. Tab. 65, fig. 3, Oxf.-clay, vallée de l'Ingressin.

— *bicostatum*. Goldf. Tab. 13, fig. 12, ool. ferr., à Chavigny.

— *truncatum* ? Goldf. Tab. 13, fig. 9, vel. *piriforme*, fig. 12, ool.

Fungia levis. Goldf. Tab. 14, fig. 2, Bradf.-clay.

— *hemispherica*. *Cyclolites* auctorum. Lias, à Drouville.

— *numismalis*. Goldf. Tab. 14, fig. 2, *Cyclolites* auct. lias, à Manoncourt.

* — autres, une du Bradf.-clay, une de l'ool. inf., et l'autre du lias, sous Bouxières, dessinée, fig. 1.

Cyathophyllum..... Coralrag. coll. Lmx.

Astrea helianthoïdes. Goldf. Tab. 22, fig. 4, *Columnaria oblonga*. Blainv. ool. à polypiers, au-dessus de Villers.

— *porosa*. Goldf. Tab. 21, fig. 7, au même lieu.

— *agaricites*. Goldf. Tab. 21, fig. 9, au même lieu.

— *muricata*, ool. inf., près Pont-à-Mousson, coll. Magot.

RADIAIRES.

Cidarites crenularis. Lmk., in Goldf. Tab. 40, fig. 6, ool.

— pointes du *Cidarites Blumenbachii*. Münst., in Goldf. Tab. 39, fig. 3, ool. inf., à Vittonville.

Echinus lineatus. Goldf. Tab. 40, fig. 6, ool. coralrag inf.

— *nodulosus*. Münst. in Goldf. Tab. 40, fig. 16, ool.

— *hieroglyphicus*. Goldf. Tab. 40, fig. 17, ool.

Clypeaster Bouei. Münst. in Goldf. Tab. 41, fig. 7; ool. à polyp.

Nucleolites scutatus. Lmk, in Goldf. Tab. 43, fig. 6, Oxf.-clay.

Spatangus retusus. Lmk, in Goldf. Tab. 46, fig. 2, coralrag.

— *suborbicularis*. Goldf. Tab. 47, fig. 5, coralrag.

— *cor anguinum*. Lmk, in Goldf. Tab. 48, fig. 6, coralrag.

Apiocrinites rotundus. Goldf. Tab. 55, Oxf.-clay.

— *Goldfussii*. Oxf.-clay, coll. Lmx.

Rhodocrinites echinatus. Schlot, in Goldf. Tab. 60, fig. 7.

Pentacrinites vulgaris.

— *caput Medusæ*. Lias, à Saulxure, Art-sur-Meurthe.

— *basaltiformis*, coll. Math.

Hamite..... de l'Oxf.-clay, coll. Lmx.

ANNELIDES.

Serpula socialis. Goldf. Tab. 69, fig. 2, gr. ool, près Pont-à-Mousson.

— *convoluta*. Tab. 57, fig. 14, ool.

— *flaccida*, Münst. in Goldf. Tab. 69, fig. 7. sur la Gryphœa gigantea.

— Autres du coralrag et de l'Oxf.-clay, coll. Lmx.

CONCHIFÈRES, (BIVALVES).

Aptychus levis, empreinte sur les marnes schisteuses du lias, coll. Lmx.

Delthyris granulosa. Goldf. *rostrata* Ziet. Tab. 38, fig. 3, lias sup.

— *Hartmanni*. Ziet. Tab. 38, fig. 1, *Spirifer Walcotii*, Sow, lias sup.

— *pinguis*. Sow, in Ziet. Tab. 38, fig. 5, *Terebratula*, Schlot, *Spirifer* alterûm. lias sup.

Spirifer quinqueplicatus, coll. Lmx et Math.

— *octoplicatus*. Ziet. Tab. 38, fig. 6, marnes calc. du lias.

Terebratula subovalis? (ou *perovalis*) Rœm. Tab. 2, fig. 10, lias super.

— *marsupialis*. Schlot, in Ziet. Tab. 39, fig. 2, lias.

— *numismalis*. Lmk. in Ziet. Tab. 39, fig. 5, calc. du lias.

— *bicanaliculata*. Schl., in Ziet. Tab. 40, fig. 5, lias.

— *digona*. Sow, in Ziet. Tab. 39, fig. 8, lias et Oxf.-clay.

— *cor* (déterm. par d'Hanhauser), calc. du lias, à Seichamps.

— *triplicata*. Phill. in Ziet. Tab. 41, fig. 4, calc. du lias.

— *subserrata*. Münst. in Rœm. Tab. 2, fig. 3, galets du lias à Pléville.

— *rimosa*. de Buch., in Ziet. Tab. 42, fig. 5, lias.

— *varians*. Schlot. in Ziet. Tab. 42, fig. 7, galets du lias et Bradf.-clay.

— *tetraedra* (d'Hanhauser), lias.

— *helvetica*. Schlot. in Ziet. Tab. 42, fig. 1, lias et ool. inf.

— *acuta*. Sow. à Seichamps et Neuviller, rare, coll. Lmx.

— *depressa*. Sow. in Ziet. Tab. 43, fig. 5, coll. Math.

— *intermedia*. Sow. in Ziet. Tab. 39, fig. 3, ool. inf.

— *rotundata*. Rœm. Tab. 2. fig. 6, ool. inf.

— *bisuffarcinata*. Schlot. in Ziet. Tab. 40, fig. 3, ool. inf.

— *media*. Sow. in Ziet. Tab. 41, fig. 1, ool. inf.

— *quadriplicata*. Ziet. Tab. 41, fig. 3, ool. inf.

— *multiplicata*. Ziet. Tab. 41, fig. 5, ool. inf.

— *trilobata*. Münts. in Ziet. Tab. 42, fig. 3, ool. inf. coll. Lmx.

— *biplicata*. Sow. in Rœm. Tab. 2, fig. 4 et 8, gr. ool.

— *Thurmanni* (d'Hanhauser) gr. ool. caractéristique.

— *spinosa*. Schlot. in Ziet. Tab. 41, fig. 4, marnes du Bradf. clay.

— *ornithocephala*. Sow. in Ziet. Tab. 39, fig. 2, Oxf.-clay, coll. Dclc. (Delcourt).

— *ventricosa*. Hartm. in Ziet. Tab. 40, fig. 3, coralrag moyen. Allamps, Blénod-lès-Toul, etc.

— *truncata*. Sow. in Ziet. Tab. 40, fig. 6, coralrag inf.

Ostrea Marschii, Sow. *Crista galli*, Brug, in Goldf. Tab. 73, ool. inf.

— *calceola*. Goldf. in Ziet. Tab. 47, fig. 2, ool. ferr. à Chavigny.

— *acuminata*. in Bozet. gr. ool. caract. et Bradf.-clay, à Villey-St.-Etienne.

— *costata*. Sow. *Knorri*. Voltz. in Goldf. Tab. 72, fig. 8, caract. du Bradf.-clay, à Gondreville. etc.

— *gregarea*. Sow, in Goldf. Tab. 54, fig. 2, coralrag inf.

Gryphæa arcuata. Lmk *incurva*. Sow. in Goldf. Tab. 84, fig. 1, caract. du lias inf.

— var. *lata*, Ziet Tab. 49, fig. 2, lias.

— var. *obliquata*; à sommet recourbé à gauche, lias.

— *ovalis*. Ziet. Tab. 69, fig. 1, lias.

— *cymbium ventricosa*. Goldf. Tab., fig. 483, lias.

— var. *elongata*. Goldf. Tab. 84, fig. 4, marnes calc. du lias, à Seichamps.

— *leviuscula*. Hartm. in Ziet. Tab. 49, fig. 4, lias.

*— autre de l'ool. ferr. à Chavigny. Peut-être la *suilla* Schlot. in Goldf. Tab. 85, fig. 3, voyez fig. 2.

— *polymorpha*. Münts, in Goldf. Tab. 86. fig. 1. au-dessus de l'ool. ferr. à Chavigny.

*— autre, qui n'est peut-être qu'une belle variété de la précédente. Roche, à Laxou, voyez fig. 3.

— *dilatata*. Sow. caract. de l'Oxf.-clay. Suivant Goldf. c'est une var. de la *cymbium*. Tab. 84, fig. 5.

— *gigantea*. Sow. Coralrag moyen et inf. Suivant Goldf. c'est une var. de la *cymbium*. Tab. 85. fig. 1.

Plicatula spinosa. Sow. *Placuna pectinoïdes*. Lmk. in Goldf. Tab. 107, fig. 1, galets du lias sup. Fléville, Atton.

Pecten glaber ? Hehl. in Ziet. Tab. 53, fig. 1, calc. du lias sup.

— *costatulus*? Hartm. in Ziet. Tab. 52, fig. 3, calc. du lias.

— *paradoxus*. Münst. in Goldf. Tab. 99, fig. 14, lias.

— *æquivalvis*. Sow. in Ziet. Tab. 52, fig. 4, lias et ool. inf.

— *abjectus*. Phill. ool. inf. Nancy. (Voltz. in Labèche).

— *demissus*. Phill. ool. inf. Liverdun (Voltz).

— *personnatus*. Goldf. Tab. 99, fig. 5, ool. inf.

— *æquistriatus*. Schübl. in Ziet. Tab. 5, fig. 7, ool. inf.

— *quinquecostatus*, (déterm. par d'Hanhauser). Pont-à-Mousson, coll. Magot.

— *obscurus*. Sow. gr. ool. Nancy. (Voltz).

— *intertextus*. Rœm. Tab. 18, fig. 23, Bradf.-clay, coll. Delc.

— *vagans*. Bradf.-clay, coll. Gély.

— *vimineus*. Oxf.-clay. coll. Lmx.

— *fibrosus*? Sow. an *acutissimus*. Lmk. in Ziet. Tab. 53 fig. 6, Oxf.-clay.

— plusieurs autres indéterminés.

Lima (et *Plagiostoma*).

— *gigantea*. Desh. Caract. du lias bleu, in Goldf. Tab. 101, fig. 1.

— *Hermanni*. Voltz. in Ziet. Tab. 51, fig. 2, lias.

— *punctata*. Sow. in Ziet. Tab. 5, fig. 3, lias.

— *semi-lunaris*? Lmk. in Ziet. Tab. 50, fig. 4, lias.

— *pectinoïdes*. Sow. Marnes calc. du lias sup. à Seichamps, coll. Math.

— *duplicata*. Desh. in Goldf. Tab. 102, fig. 11.

— *gibbosa*. Bradf.-clay, coll. Gély.

— *densepunctata*. Rœm. Tab. 14, fig. 3, Oxf.-cl, coll. Delc.

— *proboscidea*, Sow. in Goldf. Tab. 103, fig. 2, coralrag moyen, à Allamps, Blénod-lès-Toul, etc.

— plusieurs autres indéterminés.

Spondylus velatus. Münst. in Goldf. Tab. 105, fig. 4, coralrag moyen. Côte de Ménilot, coll. Gély.

*— autre du coralrag inf. même collection, voyez fig. 4.

Posidonia Bronnii. Goldf. Tab. 113, fig. 7, empreinte sur l'argile schisteuse, sous Bouxières.

— *elongata*. Goldf. Tab. 114, fig. 1, au même lieu.

Avicula substriata. Ziet. Tab. 69, fig. 9, *Monotis*, Münst. grands galets au-dessus de la Poudrière à Nancy.

— *inæquivalvis.* Sow. in Ziet. Tab. 55, fig. 2, galets du lias sup.

— *costata*, ool. inf. coll. Lmx.

— *fornicata.* Roem. Tab. 18, fig. 26, ool. inf., nouv. route de Toul; est peut-être la même que la précéd.

Inoceramus...... coll. Lmx et Math.

Gervilia aviculoïdes. Sow. in Ziet Tab. 54, fig. 6, ool. inf. coll. Math. et Magot.

— autre du lias.

Perna mytiloïdes. Lmk. in Ziet. Tab. 54, fig. 2, ool. inf.

— *quadrata?* var. *plana.* Sow. in Ziet. Tab. 54, fig. 1, coralrag moyen, à Allamps.

— deux autres, l'une de l'ool. inf. à Montauville, l'autre du coralrag moyen.

Pinna Hartmanni? Ziet in Goldf. Tab. 127, fig. 3, ool. ferr. à Chavigny.

— *mitis?* Phill. in Ziet. Tab. 55, fig. 4, Oxf.-clay, à Foug.

— *diluviana.* Schlot. in Ziet. Tab. 55, fig. 6, Oxf.-clay.

— autre, abondante dans l'ool. inf. par fragments de fibres capillaires perpendiculaires aux faces.

Mytilus striolaris, ool. inf. coll. Lmx.

— *sulcatus.* Goldf. Tab. 129, fig. 4, ool. inf.

Modiola scalprum. Sow. *Mytilus.* Goldf. Tab. 130, fig. 9, à Vic (Voltz).

— *minima*, Goldf. Tab. 139, fig. 7. Argile du lias à la Chartreuse.

— *levis?* Sow. in Ziet. Tab. 59, fig. 6, an *gregarea*, Goldf. Tab. 130, fig. 11, galets du lias. Neuv.-Maisons.

— *plicata*. Sow. in Ziet. Tab. 59, fig. 7, lias sup. et Oxf.-clay.

— *bipartita*. Sow. in Rœm. Tab. 14, fig. 14, Oxf.-clay.

— *subæquiplicatus*. Stromb. in Rœm. Tab. 5, fig. 7, Oxf.-clay.

— *cuneata*. Sow. in Ziet. Tab. 59, fig. 5, Oxf.-clay.

— *angusta*. Rœm. Tab. 18, fig. 36, coralrag inf.

— *depressa*. Sow. in Rœm. Tab. 5, fig. 9, coralrag inf.

Lithodomus......, ool. inf.

Unio liasinus. Schübl. in Ziet. Tab. 61, fig. 2, calc. du lias sup.

— *crassissimus*. Sow. même terrain, à Seichamps.

*— *depressus?* Ziet. Tab. 61, fig. 1, arg. de la Chartreuse; rare, voyez fig 5.

Diceras arietina, trouvé par fragments dans le coralrag moyen au-dessus de Ménilot, coll. Gély.

Trigonia. Goldfüss réunit à ce genre, sous le nom commun de *Lyrodon*, le genre *Trigonellites* et le genre *Myophoria* créé par Bronn, adopté par Ziet pour des fossiles dont la plupart ne sont que des moules de Trigonies.

— *navis*, Lmk. in Ziet. Tab. 48, fig. 1, arg. du lias vis-à-vis de Liverdun, et ool. ferr. à Chavigny, (Math). rare et ne se trouve que par fragments.

— autre de l'argile schisteuse sous Bouxières, coll. Delc.

— *nodulosa*. Lmk, in Desh. (Conchyliologia). Pl 33, fig. 7, 8, 9, ool. inf.

— *litterata*. Goldf. Tab. 136, fig. 5, ool. inf.

— *clavellata*. Sow, in Ziet. Tab. 58, fig. 3, ool. inf. et Oxf.-clay.

— *lævigata*. Goldf, in Ziet. Tab. 71, fig. 2, ool. inf., à Montauville.

— *costata*, Sow. in Ziet. Tab. 58, fig. 5, Oxf.-clay et coral.

Nucula amygdaloïdes. Sow. in Ziet. Tab. 57, fig. 7, arg. du lias, tuilerie Grandeury.

— *ovalis*. Hehl. in Ziet. Tab. 57, fig. 2, arg. du lias, à Bosserville.

— *rostralis*. Lmk. in Goldf. Tab. 125, fig. 8, arg. sous Bouxières, coll. Delc.

* *Arca*?. de l'arg. du lias, à Champigneules, voyez fig. 6.

— autre de la gr. ool. à Bayonville, coll. Magot.

— *oblonga; Cuculea*. Sow, in Ziet. Tab. 50, fig. 3, Roche, moules int.

— *Münsteri ; Cuculea*. Ziet. Tab. 56. fig. 7, lias sup. coll. Math.

— autres de la même coll.

Hippopodium ponderosum. Bronn, in Lethea, argile du lias, à Bosserville. Très-rare. L'intérieur rempli de strontiane sulfatée à laquelle il doit son poids.

Isocardia tener. Sow. à Xocourt. (Voltz in Labèche.)

— *gibbosa*. Münst. in Goldf. Tab. 140, fig. 10, ool.

— *striata*. D'Orb. in Goldf. Tab. 141, fig. 4, ool.

— *truncata*. Phill. in Goldf. Tab. 146, fig. 10, lias.

— autre de l'Oxf.-clay, coll. Gély.

Cardium truncatum. Phill. in Goldf. Tab. 143, fig. 10, lias.

— *globosum*. Rœm. Tab. 19, fig. 10, coralrag inf.

— autre de l'ool. ferr., à Chavigny.

* ? Fossile de la gr. ool., à Crépey, moule int. v. fig. 7.

— autre du même genre, à Norroy, coll. Magot.

Opis lunulata. Rœm. Tab. 19, fig. 5, ool. inf. nouv. route de Toul, coll. Delc.

Astarte pulla. Rœm. Tab. 6, fig. 29, arg. du lias, sous Bouxières, coll. Delc.

— *elegans major* ? Ziet. Tab. 62, fig. 1re, ool inf.

— *trigonalis*. Sow. gr. ool.

— *detrita* ? Goldf. Tab. 134, fig. 13, coralrag à nérinées.

Crassina minima. Phill. in Ziet. Tab. 92, fig. 2, col. Math.

Venus nuculæformis. Rœm. Tab. 7, fig. 11, Oxf.-clay.

— autres de différentes assises.

Cytherea trigonellaris. Voltz. in Ziet. Tab. 64, fig. 4, arg. du lias.

— autre de l'ool. inf.

Tellina..... Gr. ool.

Lucina concentrica ? Rozet. arg. du lias sup. sur le sol près St.-Max.

— *lyrata*. Phill. in Ziet. Tab. 63, fig. 1, ool. inf.

— *plana* ? Ziet. Tab. 72, fig. 4, ool. inf. et lias.

— *elegans*. Coralrag moyen, coll. Lmx.

Corbula cardioïdes. Phill. in Ziet. Tab. 63, fig. 5, ool. ferr., à Chavigny.

Mactra..... Lias, coll. Lmx.

— *lineata*. Goldf. Tab. 156, fig. 4, Oxf.-clay.

Lutraria unioïdes? Goldf. Tab. 15, fig. 12. Peut-être l'*Amphidesma rotundatum* ou *l'Unio abductus* de Phill. Il faudrait voir la charnière pour bien s'assurer du genre.

— *donaciformis*. Goldf. Tab. 151, fig. 13. *Amphidesma*. Phill. ressemble à *l'Unio Nilsoni*. Sow. lias.

— *Alduini*. Goldf. Tab. 152, fig. 8. *Donax Alduini* Al. Brong. *Myacites*. ool. ferr., à Chavigny.

— *recurva* ? Goldf. Tab. 152, fig. 15, Oxf-clay.

— *elongata*. Münst. in Goldf. Tab. 153. fig. 4, Oxf.-cl.

Mya musculoïdes. Schlot. in Ziet. Tab. 72, fig. 5, lias, genre *Lysianassa*. Goldf.

— *rugosa*. Rœm. Tab. 9, fig. 16, coll. Lmx.

— autre de l'Oxf.-clay.

* *Sanguinolaria undulata*. Foss. sous ce nom dans la coll. de M. Gély. Gr. ool, à Gare-le-Coup, près Toul, voyez fig. 8.

Pholadonia ambigua. Sow. in Ziet. Tab. 65, fig. 1, lias.

— *decorata*. Ziet. Tab. 66, fig. 2, lias.

— *fidicula*. Sow. in Ziet. Tab. 65, fig. 2, ool. ferr., à Chavigny.

— *clathrata* ? Münst. in Ziet. Tab. 66, fig. 4, dans le même lieu.

— *paucicostata*. Rœm. Tab. 16, fig. 1, ool. inf., coll. Lmx.

— *Murchisoni*. Sow in Ziet. Tab. 65, fig. 4, ool. inf.

— *ovalis*? Sow. in Ziet. Tab. 65, fig. 3, ool. inf.

— *ventricosa*. Goldf. Tab. 155, fig. 5, ool.

— *acuticosta*. Sow. in Rœm. Tab. 9, fig. 15, coll. Lmx.

— *acuminata*. Hartm. in Ziet. Tab. 66, fig. 1, gr. ool.

— *lineata*. Gold. rab. 156, fig. 4. Oxf.-clay.

— *decemcostata*. Rœm. Tab. 15, fig. 6, Oxf.-clay.

— *concentrica*. Rœm. in Goldf. Tab. 156, fig. 3, coral.

— *buccardia*, coll. Lmx., même ter.

Fossile qui ressemble à *l'Anatina truncata* vivante, et à la *Panopea gurgites*. de la craie, d'Al. Brong. in Goldf, Tab. 15, fig. 7, ool. ferr. et arg. du lias, à Champigneules. Rare, voyez fig. 9.

MOLLUSQUES. (UNIVALVES).

Helicina expansa. Sow. in Ziet. Tab. 33, fig. 5, arg. du lias, coll. Math.

Melania striata. Sow. in Rœm. Tab 10, fig. 1, à presque tous les étages de l'ool.

— *scalata*? (vel *strombus scalatus*) ool. inf. Tire-bouchon des ouvriers.

Ampullaria... Du coral. à nérinées. Uruffe et Gibeaumeix.

Solarium patulum. Sow. Arg. du lias.

Cirrus depressus. Sow. in Ziet. Tab. 33, fig. 7, ool. inf.

— *acutus*. Sow. ool. inf.

— *rotundatus*? Ool inf. et lias, à Manoncourt.

— deux autres, l'un de l'ool. ferr. l'autre du coralrag.

Trochus columnaris. Rœm. Tab. 20, fig. 6, arg. du lias, sous Bouxières, coll. Delc.

— *duplicatus*. Arg. du lias. Tuileries du Montet et de Villers, à Grimonviller.

— *anglicus*. Sow. (*Pleurotomaria*). Tuilerie de la route de Nomeny.

— *conicus* ? ool. ferr., à Chavigny, coll. Lmx.

— *elongatus*. Sow. (*Pleurotomaria*), au-dessus de l'ool. ferr., à Chavigny.

— *jurensis*. Hart. in Ziet. Tab. 34, fig. 2, ool. inf., côte du Montet.

— *Albertinus*. Goldf. in Ziet. Tab. 68, fig. 5, ool. inf., à Montauville.

Turbo marginatus. Ziet. Tab. 33, fig. 2, argiles du lias, sous Bouxières, coll. Delc.

— *vivi paroïdes*. Rœm. Tab. 11, fig. 3, coll. id.

— autre du même lieu. Autres de l'ool.

Turritella... Moules intér, ool. inf. et gr. ool, coll. Lmx.

Nerinea sequana. Coralrag, à Uruffe et à Gibeaumeix.

— *suprajurensis*. Coralrag moyen, côte de Ménilot.

— *bruntutana*. Eod. loco, coll. Gély.

— *terebra*. Schübl. in Ziet. Tab. 36, fig. 3.

— autres, moules int. dans la gr. ool. et l'ool. inf.

* *Cerithium*, de l'arg., sous Bouxières, coll. Delc. Voyez fig. 10, autre de Ludres, coll. Mat.

Oliva...... Ool. inf. coll. Lmx.

Voluta..... Oxf. clay, à Foug.

Belemnites gracilis ? Helh. in Ziet. Tab. 22, fig. 2, (fragments); vel *longissimus*. Münst. in Ziet. Tab. 20, fig. 10 et 11, argile du lias.

— *pistilliformis*. Blainv., *Actinocomax fusiformis*. Volt. in Ziet. Tab. 25, fig. 3. id.

— *subclavatus*. Voltz. in Ziet. Tab. 22, fig. 5, id.

— *digitalis*. Faure Biquet, in Ziet. 23, fig. 9. id.

— id. var. à nervures latérales.

* — ? S'élargissant en lame au som met. Tuilerie Nollet, voyez fig. 11.

* — ? Aplatie dans le milieu et redevenant conique, sous Bouxières, voyez fig. 12.

* — à sommet couronné d'une nervure. Tuilerie de la route de Nomeny, voyez fig. 13.

— *subaduncatus*. Voltz. à They. (Voltz. in Labèche).

— *bisulcatus*. Hartm. in Ziet. Tab. 24, fig. 2, lias.

— *apicurvatus*. Blainv. in Ziet. Tab. 24, fig. 4, arg. sous Bouxières, coll. Delcour.

— *trisulcatus*. Hartm. in Ziet. Tab. 24, fig. 3, lias.

— *rostratus*. Ziet. Tab. 23. fig. 8, lias.

— *sub papillatus*. Ziet. Tab. 23, fig. 8, coll. Math.

* — *pigmeus*? Ziet. Tab. 21, fig. 2, ool. ferr., à Chavigny, voyez fig. 14.

— *compressus*. Blainv. in Ziet. Tab. 20, fig. 2, eod. etc.

— *gigas* ? Blainv. Forsan. *Aalensis*, Voltz. *grandis*, Schübl. ool. inf. et lias, coll. Lmx. et Math.

— *pyramidatus*. Schübl. in Ziet. Tab. 23, fig. 9, ool. inf, coll. Math.

— *clavatus*. Schlot. Oxf.-clay, à Foug.

Nautilus giganteus. Schübl. in Ziet. Tab. 17, fig. 1. et 2, coll. Math. Lias sous Bouxières.

— *lineatus*. Sow. in Ziet. Tab. 18, fig. 2, calc. du lias sup. et ool. inf.

— *giganteus*. Schübl. in Ziet. Tab. 17, fig. 1 et 2, lias, coll. Math.

— *truncatus*. Lyell. fig. 222, près Pont-à-Mousson, coll. Magot.

— autres de l'ool. inf., l'un, route de Toul, l'autre, à Dieulouard.

Ammonites Bucklandi. Sow. in Ziet. Tab. 2, fig. 2, et Tab. 27, fig. 1, caractér. du lias bleu.

— *falcifer*. Sow. in Ziet. Tab. 12, fig. 2, empreinte sur l'argile schisteuse du lias ; rarement entière.

— *elegans*. Sow. in Ziet, Tab. 16, fig. 5 et 6, sous Bouxières ; même observation.

— *bollensis*. Ziet. Tab. 12, fig. 13, coll. Lmx., même obs.

— *æquistriatus*. Münst. Tab. 12, fig. 5, *id. id.*

— *serpentinus*. Schlot in Ziet. Tab. 12, fig. 4, *id. id.*

— *Walcotii*. Sow. Partie sup. des argiles du lias.

— *amalteus*. Schlot. *Rotula*, Reineke, *Beckei*, Sow. in Ziet. Tab. 4, fig. 1, tuilerie, route de Nomeny.

— *communis*. Sow. in Ziet. Tab. 7, fig. 2, arg. du lias.

— *insignis*. Schübl. in Ziet. Tab. 15, fig. 2, calcaire jaune du lias sup., sous Bouxières, coll. Math.

— *solaris*. Phill. in Ziet. Tab. 14, fig. 7, s. Bouxières.

— *rotiformis*. Sow. in Ziet. Tab. 26, fig. 1, lias, coll. Lmx.

— *undulatus*. Schlot. in Ziet. Tab. 10, fig. 5, lias sup., coll. Math.

— *furcatus*. Blainv. *colubrinus*. Rein. Lias, coll. Lmx.

— *funicularis*. de Buch. Lias, à Vic. (Dechen).

— *Parkinsoni*. Sow. in Ziet. Tab. 10, fig. 7, lias bleu, coll. Delc.

— *subradiatus*. Lias, coll. Lmx.

— *cridion*. Rein. in Ziet. Tab 3, fig. 2, calcaire du lias sup., à Seichamps.

— *Conybeari*. Sow. in Ziet. Tab. 26, fig. 2, eod loc.

— *Murchisoni*. Sow. in Ziet. Tab. 6, eod. loc.

— *Davœi*. Sow. in Ziet. Tab. 14, fig. 2, eod loc.

— *costatus*. Rein. in Ziet. Tab. 4, fig. 7, lias bleu, à Manoncourt; galets coquilliers à Fléville.

— *capricornus*. Schlot. in Ziet. Tab. 4, fig. 8, eod. loc.

— *fimbriatus*. Sow. in Ziet. Tab. 12, fig. 1. souvent en fragments applatis. Lias à Saulxures.

—*heterophillus*. Sow. Lias et ool. inf., coll. Lmx. et Math.

— *radians*. Rein. in Ziet. Tab. 4, fig. 3, ool. ferr.

— *id*, var. *striatulus*. Sow in Ziet. Tab. 14, fig. 6, eod. loc.

— *gracilis*. Münst. in Ziet. Tab. 7, fig. 3, ool. inf.

— *planulatus vulgaris*. Schlot. in Ziet. Tab. 8, fig. 1, ool. inf., coll. Delc.

—*biplex*. Sow. in Ziet. Tab. 8, fig. 2, ool. inf., coll. Lmx.

— *annularis*. Rein. in Ziet. Tab. 10, fig. 10, ool. inf.

— *humphresianus*. Sow. in Ziet. Tab. 67, fig. 2, ool. inf. à Villers, coll. Math.

— *macrocephalus*. Schlot. in Ziet. Tab 5, fig. 11, ool. inf. à Liverdun, coll. Delc.

—*Herveji*. Sow. in Ziet. Tab. 14, fig. 3, ool. inf., coll. Lmx.

— *colubratus*. Schlot. in Ziet. Tab. 3, fig. 1, ool. inf. au-dessus de Lay-Saint-Christophe

— *Gulielmi*. Sow. *jason*. Rein. in Ziet. Tab. 14, fig. 4, en fer sulfuré. Arg. de l'Oxf.-clay.

— *interruptus*. Ziet.Tab. 15,fig. 3,Oxf.-clay, coll.Delc.

— *cordatus*. Sow. *alternans*, de Buch. in Ziet. Tab. 15, fig. 7, Oxf.-clay, coll. Lmx.

— *colubrinus*. Oxf.-clay , coll. Math.

— *tumidus*. Oxf.-clay , coll. Gély.

— *dentatus*. Rein. in Ziet. Tab. 13, fig. 2, coralrag inf., coll. Lmx.

— *ellipticus*. Schübl. in Ziet. Tab. 11, fig. 1, *id.*, coll. Delc.

— *annulatus vulgaris*. Schlot. in Ziet. Tab. 9, fig. 1, coralrag inf.

REPTILES.

— *Ichthyosaurus communis*. Vertèbres à Chavigny, à Champigneules, sous Bouxières, etc.

MAMMIFÈRES.

— *Dents d'éléphant*. Grouinière de Boudonville, et coralrag inf. à Foug.

INDÉTERMINÉS.

* — Fossile trouvé dans les argiles de l'Oxf.-clay, en creusant le Canal-Vallée de l'Ingressin, voyez fig. 15.

* — autre espèce, Oxf.-clay, voyez fig. 16.

Nota. Dès que l'auteur aura réuni les matériaux nécessaires, il complétera la géologie du département.

SUR LA RECHERCHE

CHIMICO-LÉGALE

DE L'ARSENIC,

PAR M. BRACONNOT.

Ayant eu occasion, il y a quelque temps, de rechercher l'acide arsénieux dans une gelée mêlée de viandes, j'employai le moyen généralement usité alors, c'est-à-dire, qu'après avoir fait bouillir pendant longtemps la matière suspecte avec de l'eau, et en avoir séparé la graisse, j'essayai de la filtrer; mais je ne pus parvenir à obtenir qu'une petite quantité de liquide clair. Il fut partagé en deux parties; dans la première, je versai de l'hydrogène sulfuré qui ne troubla point sa transparence, même avec le secours de l'acide muriatique et de la chaleur. Cependant, le mélange avait contracté une couleur jaune orangée qui semblait faire présumer que le sulfure d'arsenic était retenu en dissolution par la gélatine. En effet, après avoir acquis la conviction que l'acide arsénieux est soluble dans l'alcool, je versai une quantité suffisante de ce liquide dans l'autre portion de la liqueur filtrée et rapprochée convenablement. La gélatine en fut séparée, et la liqueur alcoolique, essayée avec l'hydrogène sulfuré, me donna un précipité abondant d'orpiment.

On savait déjà que le sulfide hydrique, si sensible pour déceler de petites quantités d'acide arsénieux en dissolution dans l'eau pure, n'offre pas toujours la même garantie, lorsqu'il se trouve en présence de matières organiques. Pour obvier à cet inconvénient, on a proposé les moyens oxydants pour détruire ces dernières et convertir l'acide arsénieux en acide arsénique; mais, outre que ces moyens sont assez longs, les nouveaux produits arsénifères qui en résultent présentent en général plus de difficultés, lorsqu'il s'agit d'en isoler complétement l'arsenic, que si l'on avait affaire à l'acide arsénieux lui-même.

C'est pourquoi il me paraît convenable, dans plusieurs circonstances, de traiter les matières organiques contenant une petite quantité d'arsenic, d'abord, par l'ébullition avec de l'eau jusqu'à réduction de liquide à un petit volume, et ensuite par l'alcool. On obtiendra ainsi une liqueur qui ne sera plus visqueuse, qui passera promptement par le filtre, et dans laquelle les réactifs décèleront facilement la présence de l'arsenic.

La même liqueur alcoolique arsénifère pourra aussi être introduite dans l'appareil de Marsh, sans qu'on ait à redouter l'effervescence écumeuse qui s'y produit toujours par la présence des matières animales.

On sait en effet que, pour atténuer en partie cette mousse envahissante, Marsh lui-même a proposé de verser à la surface du liquide quelques gouttes d'alcool ou d'huile.

RECHERCHES

SUR LA

CAUSE DU MAGNÉTISME

PAR ROTATION,

PAR M. DE HALDAT.

Peu de temps après la découverte par M. Arago de la propriété qu'ont les métaux d'amortir les oscillations de l'aiguille aimantée, lorsqu'on la fait osciller près de leur surface, répétant et variant les expériences faites sur ce sujet, alors aussi neuf qu'intéressant, j'observai que l'aiguille, si facilement entraînée par les disques métalliques dans leur rotation, ne recevait aucun mouvement par l'influence du disque d'acier adapté à la machine rotatoire donnée par l'auteur de cette découverte. Ce fait remarquable, qui présentait une anomalie imprévue, d'abord niée, puis admise quand il fut impossible de la méconnaître, ne parut dans les Annales de chimie et de physique que plus d'une année après avoir été communiqué à l'Académie de Nancy, dans un mémoire sur la force coercitive des aimants. Pour un grand nombre de physiciens, il est donc passé inaperçu; car à l'exception d'un mémoire de Nobili sur la cause du magnétisme par rotation (Annales de chimie et de physique, t. 50), il n'a

été rappelé dans aucun travail sur ce sujet, et n'a été cité par aucun des écrivains didactiques sur le magnétisme, excepté par M. Becquerel, dans le grand ouvrage qu'il publie sur l'électricité et le magnétisme. Doit-on s'étonner que, reçu avec aussi peu de faveur, on pourrait presque dire avec répugnance, il n'ait exercé aucune influence sur la théorie du magnétisme par rotation dont il me semblait cependant être la clef.

Sans donner au fait de l'inefficacité des disques d'acier plus d'importance qu'il n'en mérite, j'y ai été si fréquemment ramené dans les recherches que j'ai faites depuis sur ce sujet et sur la cause générale du magnétisme par rotation, que je crois utile de le reproduire encore. L'observation qui s'est fortuitement présentée à moi sur la puissance rendue au disque d'acier par l'oxydation de sa surface, a été la raison principale de ma persistance dans l'opinion que j'ai adoptée sur la cause du magnétisme par rotation ; opinion que j'ai exposée dans plusieurs mémoires, et spécialement dans une notice sur la vitesse prodigieuse de l'influence magnétique, insérée dans les Annales de physique et de chimie, reproduite encore dans un mémoire sous forme de lettre adressée à l'inventeur du magnétisme par rotation, et insérée dans les Mémoires de l'Académie de Nancy, (1838-1839).

L'expérience ayant prouvé que le fer, qui transmet si facilement les courants magnétiques, perd cette propriété à l'état d'acier décapé, et qu'il la récupère s'il est couvert de la plus légère couche d'oxyde au minimum,

ne devais-je pas me demander comment les courants magnétiques, tels qu'on les a supposés, pouvaient être les causes efficientes du magnétisme par rotation, lorsqu'ils étaient annulés par de telles modifications dans l'état de ce métal. Toutefois, arrêté par l'autorité des physiciens qui les admettent, je n'ai dû persister dans mon opinion qu'après avoir rassemblé d'autres arguments en sa faveur. Et d'abord j'ai dû chercher quelle influence exercent les uns sur les autres des courants multiples transmis par un même conducteur, puisque c'est une des données du problème à résoudre dans l'hypothèse opposée à celle que je défends.

Les phénomènes de l'influence des courants transmis par des conducteurs séparés, et qui font la base de la théorie électro-dynamique, ont été décrits avec soin, et M. Pouillet a fait connaître ceux des courants dérivés. Ceux des courants distincts transmis par un même conducteur, n'ont pas même, que je sache, été examinés du point de vue sous lequel je les considère. Pour les connaître, j'ai employé comparativement des conducteurs séparés les uns des autres, et des lames de cuivre de diverses étendues en largeur, mais suffisantes pour conduire à la fois deux courants produits par des piles à effet constant, égales en puissance autant qu'il m'a été possible. Je décrirai d'abord les résultats de mes expériences sur ce sujet.

Si un courant unique est transmis par un conducteur de petite dimension, tel qu'un fil métallique, sa direction et même son intensité, peuvent être indiquées par deux

moyens : 1° par le fantôme magnétique qui s'obtient en projetant de la poudre de fer sur un carton mince ou une lame de verre superposée au conducteur ; 2° par l'aiguille aimantée. Il n'en est pas de même si le conducteur est une lame de quelque largeur ; le fantôme magnétique ne se manifeste plus, et l'aiguille seule doit être consultée ; elle indique le courant dans toute l'étendue de la lame. J'ai employé des lames dont les largeurs ont varié entre 8 millimètres et 15 centimètres. Une petite aiguille aimantée, suspendue à un lacs mince de soie, m'a toujours indiqué le courant dans toute la largeur de ces conducteurs, mais d'autant plus faible en chaque partie des lames que leur largeur était plus grande.

Si deux courants sont transmis par deux fils séparés, tous les deux peuvent être indiqués par l'aiguille d'épreuve et par le fantôme, soit qu'ils aient la même direction ou des directions opposées. Si les deux courants parallèles et de même direction sont conduits par des fils peu distants l'un de l'autre, les éléments des deux fantômes magnétiques sont disposés de la même manière, et l'aiguille montre la même direction dans chacun. Si la distance de nos deux conducteurs est de 4 à 10 centimètres, l'aiguille indique encore la direction commune des courants dans l'intervalle qui les sépare, pourvu qu'ils aient une suffisante énergie.

Si les deux courants ont des directions opposées, les éléments du fantôme et l'aiguille ont aussi des directions différentes pour chaque conducteur. Ces phénomènes dis-

paraissent, si les conducteurs sont égaux et très-rapprochés. Si leur distance est de quelques centimètres, l'aiguille, dirigée vers le nord, se montre indifférente vers le milieu de l'intervalle qui les sépare, et la distance de la ligne neutre entre les deux conducteurs peut indiquer la puissance relative des deux courants.

Si les deux courants sont conduits par une lame de 1 à 10 centimètres de largeur, chacun d'eux étant dirigé aux deux bords parallèles de la lame, soit qu'ils aient la même direction ou une direction opposée, aucun n'est indiqué par le fantôme magnétique. S'ils ont la même direction, celle de l'aiguille est la même dans toute la largeur de la lame. Si, étant égaux, ils sont opposés en direction, l'aiguille qui prend la direction normale indique que les deux courants se neutralisent dans toute l'étendue de cette lame conductrice; car les deux bords opposés ne donnent quelques signes équivoques de différence que quand elle est très-large.

Si deux courants croisés sont transmis par des fils séparés et réunis seulement à leur entre-croisement, le courant est indiqué dans toutes les parties séparées des deux conducteurs par l'aiguille et par les phénomènes du fantôme. A l'entre-croisement, leurs directions sont indiquées par l'indifférence de l'aiguille et par la disposition différente des éléments du fantôme.

Deux courants que j'ai rendus égaux en intensité, autant qu'il m'a été possible, ayant été conduits par des fils métalliques aux quatre angles d'une lame carrée de cuivre,

de deux décimètres de côté, et d'après leur direction, devant se croiser au centre, ont offert les phénomènes suivants. Les fantômes magnétiques ne se sont montrés qu'au sommet de chacun des angles du carré. L'aiguille d'épreuve a pris la direction normale au centre, et manifesté le même état de neutralité dans presque toute l'étendue de la lame.

De tous ces faits établis par l'expérience et que la théorie indiquait généralement, il résulte donc que les courants multiples transmis par des lames métalliques, se combinent ou se neutralisent, dans la plus grande partie de l'étendue de ces lames, selon que leurs directions sont communes, différentes ou opposées. Ne doit-on pas, d'après ces faits, demander aux partisans des courants multiples et différents en direction, comment ces perturbations leur laissent assez de puissance pour entraîner l'aiguille, lorsqu'ils sont ainsi combinés ou neutralisés dans toute l'étendue des disques par leur réunion, la rapidité de la rotation et l'action opposée des points qui correspondent aux deux pôles de l'aiguille? Je sais qu'au moyen de la composition des forces, on se tire de bien des embarras; mais ces expédients sont-ils aussi lumineux qu'ils sont commodes?

Ce qui aurait encore fortement ébranlé ma confiance dans la théorie des courants appliquée à l'explication du magnétisme par rotation, si elle lui eût été acquise, c'est le peu d'influence qu'exercent les sections sur la puissance des disques rotateurs, comme MM. Herschel et Babbage l'ont observé. Comment se fait-il que les courants, tels

que les ont imaginés quelques physiciens, tels qu'ils sont tracés dans le mémoire de Nobili, puissent se propager dans des disques dont la continuité des parties est interrompue dans le sens du courant principal par les divisions faites dans la direction des rayons? Pour établir la continuité des courants dans ces sortes de disques, il faut nécessairement avoir recours à la continuité du disque avec le centre qui en réunit les sections. C'est pour répondre à cette objection, qui sans doute se présenterait, que non seulement j'ai multiplié les sections selon la direction des rayons, mais que j'en ai encore enlevé le centre commun, et que je les ai fixées dans leur situation respective sur des disques de bois sec dont la faculté conductrice doit être considérée comme nulle. Mais des disques ainsi armés entraînent facilement l'aiguille; seulement pour réussir dans ces expériences et leurs analogues, ce n'est pas la machine rotatoire à mouvement continu qu'il faut employer, mais une machine à manivelle, avec un simple engrenage, au moyen de laquelle on peut à volonté faire exécuter au disque des mouvements de *va et vient* exactement combinés avec ceux que prend l'aiguille ou qu'on lui donne. C'est par cette méthode des oscillations, dont j'ai parlé dans plusieurs mémoires, qu'on peut entraîner les aiguilles avec des disques très-peu susceptibles de magnétisme, et même avec ceux d'acier qui, dans la machine rotatoire à mouvement continu, se montrent impuissants. Je crois devoir faire ici cette observation pour éviter toute dis-

cussion sur le fait principal qui, loin d'en être infirmé, s'en trouve, selon mon opinion, appuyé et confirmé. Elle suppose, cette méthode, que le disque sur lequel il convient de tracer en couleur un repaire est séparé de l'aiguille par une lame de verre à travers laquelle on peut suivre de l'œil ses mouvements; ce que l'on doit faire avec beaucoup d'exactitude, en sorte que le disque, ne commençant son oscillation qu'avec l'aiguille, l'exécute exactement dans le même sens. Je ferai observer que la moindre inexactitude dans la correspondance de ces mouvements, surtout s'il s'agit de disques peu susceptibles d'acquérir la puissance magnétique, en annule les effets. Cette méthode est la plus propre, peut-être même la seule convenable, pour rendre évidentes les différentes dispositions des diverses substances à acquérir la force magnétique; j'ajouterai encore que, pour tirer de son emploi tout l'avantage dont elle est susceptible, elle exige une certaine dextérité que donne la pratique du procédé.

La méthode des oscillations, d'ailleurs si utile pour les disques peu susceptibles d'acquérir l'état magnétique, est à peine nécessaire pour nos disques métalliques à intersection; leurs oscillations communiquent facilement aux aiguilles des mouvements qui, progressivement augmentés en déterminent assez promptement la rotation. Afin de rendre plus sensible l'influence des intersections et de fortifier les arguments opposés à l'explication par les courants, je les ai multipliées, non-seulement en enlevant le centre commun des sections dans une étendue égale au

tiers du diamètre, mais encore en pratiquant des divisions circulaires comme le montre la figure 1 (*Planche* 4), en sorte que les disques, si toutefois on peut encore les nommer ainsi, se sont trouvés composés d'un certain nombre de fragments séparés les uns des autres, formés de lames de fer ou de cuivre, dont le nombre a varié de 16 à 60; et toujours l'aiguille a été entraînée par la rotation des disques qui leur servaient de support. Il me semble inutile d'indiquer la dimension des fragments divers dont j'ai armé mes disques de bois; leur nombre pouvant être varié autant que leur forme. J'ajouterai seulement, pour ceux qui voudraient vérifier ces expériences, que les disques de bois avaient de 17 à 18 centimètres de diamètre, et que l'aiguille employée était formée de quatre lames de ressort de montre réunies et soutenues par un lacs mince de soie, non torse, dans une cloche de cristal placée sur la lame de verre dont le disque est couvert.

D'après le résultat de ces essais sur les effets des lames attractives isolées, je ne pouvais douter qu'en augmentant leur nombre, et en diminuant leur étendue, on ne pût encore former des disques suffisamment actifs. C'est en effet ce qui a eu lieu. Ayant fixé à leur surface (*Planche* 4, fig. 2) des clous de fer ou de cuivre dont les têtes avaient de 6 à 8 millimètres de surface et distantes de 2 à trois millimètres entre elles, l'aiguille a été entraînée. Ces particules de métal étaient disposées en couronnes circulaires dont le diamètre était égal à la longueur de l'aiguille, et le centre

du disque, dans une étendue égale aux deux tiers du diamètre, était privé de toutes parties métalliques. Ne pouvant conserver aucun doute sur la possibilité de former des disques actifs en augmentant de plus en plus le nombre de ces particules métalliques, je demanderai comment agissent alors les courants dont on a tracé la marche sur les disques ordinaires à parties continues? Supposant donc l'existence de ces courants, on est bien forcé d'en restreindre singulièrement la marche et l'étendue, car on ne peut leur donner une étendue plus grande que celle des particules métalliques par lesquelles ils agissent; ainsi on est obligé de les rendre moléculaires, et par conséquent de changer complétement l'explication donnée. S'ils sont moléculaires, c'est-à-dire, s'ils agissent par l'influence des molécules métalliques qui, selon l'opinion que je soutiens, acquièrent sous l'influence des pôles de l'aiguille la force magnétique en vertu de laquelle elle est entraînée, notre hypothèse et celle des courants, ne se confondent-elles pas au point de ne pouvoir être facilement distinguées? Réduite à sa plus simple expression, notre explication peut être ainsi énoncée: les molécules métalliques qui passent sous les pôles de l'aiguille acquérant le magnétisme de nom différent, et attirant les pôles de l'aiguille, lui impriment une tendance dans la direction de leur mouvement, et les efforts se renouvelant continuellement par la rotation du disque, elles finissent par imprimer à l'aiguille le mouvement qu'elles ont elles-mêmes. C'est en vain qu'on nous objecterait qu'il se produit en-

tre les molécules voisines du point auquel correspond le pôle de l'aiguille des forces opposées qui doivent ainsi se neutraliser, car, le disque tournant, les molécules restées en arrière de l'aiguille perdent immédiatement la force qu'elles avaient acquise ; et celles qui arrivent sous le pôle deviennent toutes actives, pendant que les autres perdent leur puissance par l'augmentation de la distance qui les sépare.

La théorie de l'induction, dont j'admire d'ailleurs la fécondité pour expliquer un grand nombre de faits plus compliqués, me paraît donc inutile pour l'explication des phénomèmes du magnétisme par rotation. Avant de l'admettre définitivement au moins il faudra prouver qu'elle s'applique également à l'influence des disques à intersections multiples et à ceux dont les parties sont continues, et prouver encore que les courants distincts supposés dans les disques rotateurs, ne se neutralisent en aucun cas et conservent la force suffisante pour entraîner l'aiguille quand elle est en repos, et l'arrêter quand elle est en mouvement. Nous ajouterons en terminant, que si la simplicité d'une hypothèse est le signe de son accord avec les lois de la nature, il semble que la préférence doit être donnée à celle que nous défendons. D'ailleurs cette hypothèse, conséquence immédiate de la loi de magnétisme universel, avait été adoptée dès l'origine de la découverte du magnétisme par rotation, et paraît pouvoir être considérée comme inattaquable, après les modifications introduites par un grand géomètre dont la science regrette la perte récente.

RECHERCHES

SUR LA

GÉNÉRALITÉ DU MAGNÉTISME,

OU COMPLÉMENT

AUX EXPÉRIENCES DE COULOMB,

PAR M. DE HALDAT.

Il n'est personne qui, s'étant occupé même le plus légèrement possible du magnétisme, n'ait dû être frappé de la lenteur avec laquelle cette partie de la science s'est développée. N'est-il pas en effet bien étonnant que la connaissance de la propriété fondamentale de l'aimant, dévoilée aux anciens philosophes de la Grèce, ait été transmise de génération en génération jusqu'au dix-huitième siècle, sans qu'aucune découverte importante soit sortie de cette première invention, et que la propriété qu'a l'aimant d'attirer le fer et d'être attiré par lui, si souvent célébrée par les peuples ingénieux qui ont donné à ce minéral le nom qu'il porte encore maintenant, ne les ait pas engagés à faire quelques recherches sur cette matière ; tellement que la polarité, si importante pour la navigation, leur est demeurée inconnue. Il ne peut entrer dans mes vues de suivre cette science dans toutes

les périodes qu'elle a lentement parcourues, avant de s'élever de nos jours si rapidement au point où nous la voyons. Je me bornerai à l'historique de la question qui est le sujet de ce mémoire. Le magnétisme, l'état, la vertu magnétique reconnus des anciens dans la pierre de Lydie, dans la pierre de Magnésie, dans l'aimant enfin, est-il une propriété spéciale du fer et de quelques oxydes de ce métal ? Les physiciens qui ont vécu avant la découverte du bismuth et du nickel, de 1765 à 1790, paraissent avoir adopté ce principe sans restriction. Le développement du magnétisme par la fulguration et l'électricité n'avait eu lieu jusqu'alors que dans le fer, et, à cette époque, le magnétisme était considéré comme tellement particulier à ce métal que c'était à sa présence dans ces nouvelles substances métalliques, qu'on attribuait les phénomènes magnétiques qu'ils manifestaient, et qu'on ne les leur attribua définitivement en propre que quand on crut être parvenu à les priver totalement de fer.

Les expériences de Coulomb sur la propriété qu'ont tous les corps solides, quelle que soit leur nature, d'être attirés par de forts aimants, lorsqu'ils sont en petites masses de forme allongée et soutenue par des fils très-flexibles, semblaient ne devoir laisser aucun doute sur la généralité du magnétisme, c'est-à-dire sur la disposition qu'ont les corps solides à acquérir cette propriété, quand ils sont placés dans des circonstances favorables. Cependant on a diversement expliqué ces faits, et beaucoup

de physiciens n'y ont donné que peu d'attention, ne les considérant que comme des effets de la présence du fer uni à ces substances. Tous les préjugés sur la spécialité de la vertu magnétique attribuée au fer et à quatre autres métaux n'ont pu être dissipés ni par la découverte si remarquable d'OErstet qui a prouvé que tous les métaux peuvent devenir magnétiques dès qu'ils conduisent des courants électro-chimiques de certaine énergie; ni par le magnétisme par rotation qui nous montre l'aiguille aimantée obéissant à l'influence d'une lame métallique quelconque, quand, par la vitesse de sa rotation, ses efforts attractifs se sont multipliés en assez grand nombre, en un temps donné, pour vaincre l'inertie de l'aiguille et la force directrice de la terre; ni par tous les faits dans lesquels nous voyons des corps de nature très-différente présenter des phénomènes qui ont avec ceux des aimants la plus grande ressemblance, si ce n'est la plus parfaite identité (*). Les expériences d'OErstet, qui nous présentent les métaux conducteurs de courants électriques convertis en aimants temporaires, ont été considérées comme des faits appartenant à l'électricité; les phénomènes du magnétisme par mouvement l'ont été comme des effets de l'induction; enfin les résultats des expériences de Coulomb, selon les partisans de la spécialité de la vertu ou de la puissance magnétique, sont attribués à la présence du fer. J'examinerai ces diverses

(*) Nickel, cobalt, chrôme et manganèse.

hypothèses, et comme les expériences de Coulomb me paraissent les plus favorables à la théorie de la généralité du magnétisme, je les ai d'abord répétées, variées et multipliées, espérant ne pouvoir m'égarer en prenant ce grand physicien pour guide.

En accordant à ces expériences toute l'importance qu'elles me semblent avoir, j'ai dû me demander si elles tendaient à établir l'*universalité* ou seulement la *généralité* du magnétisme; c'est à dire à attribuer indistinctement à tous les corps, quelle que soit leur nature, leur état ou les circonstances dans lesquelles ils se trouvent placés, la faculté d'acquérir l'état magnétique à un degré quelconque. Généralisant ainsi la question, il est évident qu'elle deviendrait insoluble, puisqu'il n'est possible de reconnaître l'état magnétique qu'au moyen des phénomènes qui le caractérisent, et que ces phénomènes sont nuls pour nous, s'ils sont inappréciables à raison de leur faiblesse; mais en la restreignant à ce qui peut être l'objet de nos expériences, nous répondrons d'abord que les faits recueillis par Coulomb, exécutés seulement sur des solides, ne peuvent conduire à affirmer que les fluides jouissent de cette faculté. L'expérience de l'incandescence du charbon dans le vide, dont la traînée lumineuse obéit à l'influence des aimants, semblerait indiquer que les corps à l'état gazeux pourraient ne pas être privés de la faculté d'acquérir la vertu magnétique; mais cette brillante expérience n'a pas été examinée avec assez de soin du point de vue d'où nous la considérons. Quant

aux liquides, j'ai inutilement tenté d'y développer l'état magnétique, en les substituant aux conducteurs métalliques de l'expérience d'OErstet. Des colonnes liquides formées de solutions salines, même très-concentrées, contenues dans des tubes de verre et quoique parcourues par des courants sensibles au galvanomètre à long fil, n'ont exercé aucune influence sur une aiguille aimantée suspendue à un lacs mince de soie, lors même que ces colonnes ont été réduites à une longueur de quelques millimètres, par le rapprochement des réophores. La pile d'un seul couple avait plus de trois décimètres carrés de surface. Cette impuissance que montrent les liquides d'acquérir l'état magnétique, lors même qu'ils sont parcourus par des courants, dépend principalement, sans doute, de leur peu de puissance conductrice, puisque le mercure substitué aux solutions salines, affecte puissamment l'aiguille. Cependant en considérant les liquides, qu'on est forcé de regarder comme faisant obstacle à la marche des courants, il y a, entre leur impuissance et la faculté conductrice du mercure, une disproportion qui exigerait un examen particulier.

Revenant aux expériences de Coulomb que je regarde comme les plus propres à établir la généralité de la puissance magnétique dans la nature, quoiqu'elles ne la prouvent que pour les solides, elles me semblent ne laisser aucun doute; car l'influence que les faisceaux magnétiques exercent sur les petits cylindres de diverses substances donne lieu aux mêmes phénomènes que ceux

qu'ils produiraient en agissant de la même manière sur des corps magnétisables et justement considérés comme jouissant de cette propriété.

En effet : 1° ces faisceaux les disposent constamment dans la direction du courant du flux magnétique dont on peut rendre l'action sensible par divers moyens entre les deux aimants c'est-à-dire, dans une parallèle à leur axe commun, et non dans une perpendiculaire à cette ligne, comme on l'a dit ; 2° si après avoir laissé prendre à ces petits corps la direction parallèle à l'axe des aimants que l'on doit regarder comme la *normale*, on les en écarte, ils y reviennent plus ou moins promptement, ainsi que le ferait une aiguille aimantée en exécutant des oscillations qui ne cessent que quand la puissance qui les domine a détruit la force qu'ils avaient acquise par l'accélération de leur mouvement; enfin ils se rapprochent de cette normale, comme le ferait une aiguille aimantée.

Plus on examine avec attention les phénomènes que nous venons de décrire, plus on est frappé de leur ressemblance avec ceux de l'aiguille aimantée, ou d'une aiguille de substance magnétisable placée dans les mêmes circonstances. Ainsi en supposant que la petite aiguille ait une direction oblique à la normale, si l'on approche d'elle lentement les faisceaux, elle tord le fil de suspension pour se placer dans une parallèle à cette ligne; si la force qu'elle est susceptible d'acquérir est moindre que celle qui est produite par la torsion, elle s'en rapproche seulement ; et elle reprend sa position première ;

enfin lorsque cette aiguille étant ainsi ramenée dans la normale par la force attractive des faisceaux, on écarte doucement ceux-ci, elle cesse, comme tout corps magnétisable, d'éprouver l'action des faisceaux, dès qu'ils ont atteint la limite de l'espace dans lequel ils exercent leur influence, espace qui varie comme la disposition de ces petits corps à acquérir l'état magnétique.

La force que nos petites aiguilles emploient pour se placer dans le plan de la normale, ou dans les plans parallèles à celui-ci, en tordant leur fil de suspension, me paraissant propre, sinon à être mesurée, du moins à être comparée dans les diverses substances, j'ai fait a ce sujet des expériences qui m'ont, comme je le prévoyais, montré qu'elle varie beaucoup. J'ai employé pour les exécuter le même appareil que Coulomb, tel qu'il est décrit dans quelques traités élémentaires, en y ajoutant seulement un micromètre pour opérer et mesurer la torsion. Les aiguilles, auxquelles je donnais de 15 à 20 millimètres, étaient placées dans un petit étrier de papier suspendu à un fil de cocon simple. En général, les corps les plus denses sont les plus fortement attirés, et en vertu de cette propriété qui distingue les métaux, ils occupent les premiers rangs. Afin d'établir entre ceux que j'ai soumis à mes expériences quelque comparaison, j'ai tiré à la filière tous ceux qui pouvaient se filer, et je les ai amenés à des diamètres tels que leurs masses étaient égales sous des longueurs égales. Le bismuth et l'antimoine, ne pouvant se filer, ont été

disposés en prismes aplatis; tous pesaient 5 centigrammes.

Le *platine* n'obéit que faiblement à l'influence des faisceaux. Une torsion de 25° à 30° suffit pour l'écarter de la normale, et quand l'écartement est de 70° à 80°, l'aiguille fait une révolution complète.

L'*or*, au contraire, est retenu dans la normale avec une grande force; à peine en est-il écarté sous un angle de 25° à 30°, quand la torsion est de 360°, et il ne fait une évolution complète que quand le fil a subi une torsion de deux tours entiers, et une même plus grande encore.

L'*argent* diffère peu de l'or pour la force avec laquelle il est attiré par les faisceaux. La torsion doit être d'environ 180°, pour incliner l'aiguille, de 45° avec la normale.

Le *cuivre* occupe relativement à son pouvoir magnétique, (car c'est ainsi qu'on doit appeler, ce me semble, cette résistance à la torsion), un rang très-voisin de l'argent, s'écartant de 40° à 50° environ de la normale, quand la torsion est de 180°, et ne faisant une révolution entière que quand elle est de 360°.

Le *laiton* se rapproche beaucoup du cuivre.

L'*étain* au contraire ne semble éprouver de la part des aimants qu'une influence très-faible, il est écarté de la normale par une torsion de 5° à 10° et fait une révolution entière, si elle est portée à 45°.

Le *plomb* est plus magnétisable que l'étain, mais une torsion égale à 180° lui fait faire une révolution complète.

Quant au *bismuth* et à l'*antimoine*, les seuls métaux

fragiles qui aient été examinés, ils se comportent bien différemment ; de telle sorte qu'une torsion de 5° à 10° suffit pour faire exécuter aux aiguilles composées de ces métaux une révolution entière ; en quoi ils diffèrent très-peu des subtances végétales ou animales soumises aux mêmes expériences.

Les métaux que j'ai employés n'étaient pas à l'état de pureté dans lequel on peut les obtenir par les moyens chimiques, mais tels qu'ils sont dans le commerce où on les regarde comme purs, et tels qu'on les emploie pour la fabrication des disques destinés aux expériences du magnétisme par rotation avec les résultats desquelles on peut comparer ceux que nous venons d'indiquer. Je ne connais aucune expérience faite avec des disques de platine d'or ou d'argent, mais d'après les résultats obtenus par MM. Babbage et Herschel dans ce mode d'expérimentation, le zinc qui, même dans les miennes, est inférieur au plomb occupe le premier rang ; la puissance sur l'aiguille est estimée 1, 11 ; celle du cuivre, qui m'a paru à peine inférieure à celle de l'argent, n'est que 1,00 ; celle de l'étain, qui est si peu remarquable est estimée 0,50, et celle du plomb qui m'a semblé assez grande est estimée par ces savants physiciens seulement égale à 0,25 ; quant à l'antimoine, leur estimation n'en porte la puissance qu'à 0,01.

Les résultats des expériences de M. Séebeck sur la puissance des diverses substances pour amortir les oscillations de l'aiguille ont avec les nôtres des rapports

bien plus exacts, puisqu'en considérant la puissance magnétique de chaque corps comme représentée par le nombre qui est en raison inverse de celui des oscillations de l'aiguille magnétique, dans le même temps l'argent occupe le premier rang après le fer; viennent ensuite le laiton, l'étain et le zinc. L'or que nous avons trouvé le plus puissant, n'occupe que le 7e rang; et le platine, le 10e, se rapprochant ainsi de l'antimoine et du bismuth dont la puissance s'est montrée si inférieure à celle des autres métaux dans nos expériences, comme dans celles de M. Babbage.

Les substances nombreuses dont j'ai essayé de constater le pouvoir magnétique, soit par les oscillations entre les faisceaux, soit par la torsion, m'ont présenté de nombreuses variétés. Généralement les substances minérales, comme étant les plus denses, occupent les premiers rangs. Dans les substances végétales ou dans les substances animales, ce sont aussi celles qui ont le plus de densité qui se montrent généralement plus sensibles à l'influence des faisceaux magnétiques; du reste, une faible torsion de quelques degrés suffit pour les écarter de la normale et même pour renverser leur position. Les corps qui contiennent le fer à l'état salin, ou en combinaison comme le sulfate de fer, ne se sont pas montrés plus énergiques que d'autres corps ayant la même densité, mais qui sont considérés comme ne contenant pas ce métal.

Après l'exposition de ces faits, tous faciles à constater, et dont un certain nombre sont connus et avoués de

tous les physiciens, pour parvenir à la solution de la question de la généralité du magnétisme, nous devons nous demander : 1° si tous sont magnétiques ; 2° si les phénomènes magnétiques qu'ils présentent sont produits par la présence du fer ou de quelques-uns des métaux magnétisables. La première question paraîtra oiseuse au plus grand nombre des physiciens, qui sans doute ne comprendront pas comment il est possible de ne pas considérer comme magnétiques des effets qui ont lieu sous l'influence des aimants, qui n'ont lieu que sous cette influence, qui se manifestent dès que les corps soumis à ces essais sont en présence des aimants et cessent dès que ces aimants deviennent impuissants par leur éloignement ou toute autre cause, enfin qui offrent avec l'aiguille aimantée et les corps magnétisables placés dans les mêmes circonstances, je ne dirai pas une grande analogie, mais l'identité la plus parfaite. Cette identité est telle que si les aimants, au lieu d'être opposés par les pôles hétéronomes, le sont par les pôles homonomes, les aiguilles interposées n'offrent plus qu'irrégularité dans leurs mouvements, tournent indifféremment dans un sens ou dans l'autre à la moindre impulsion ; phénomènes semblables à ceux d'une aiguille aimantée affolée par la même cause, phénomènes toutefois qui ne sont bien prononcés que dans les métaux les plus impressionnables. A quelle cause autre que le magnétisme pourrions-nous donc les attribuer? Quand nous voyons les corps les plus susceptibles d'acquérir cette puissance

n'exercer sur nos aiguilles aucune influence, tant qu'ils ne l'ont pas acquise et acquise à un degré éminent, comme je m'en suis assuré en introduisant à la place de mes faisceaux des barreaux de fer doux non magnétiques ou magnétisés par l'influence d'aimants peu énergiques, ou par des courants assez puissants pour agir sur une aiguille aimantée, mais trop peu pour nos aiguilles faiblement magnétisables. Nous admettrons donc avec Coulomb et sans doute avec la grande majorité des physiciens que les phénomènes dont nous traitons dans ce mémoire doivent être considérés comme magnétiques (et nous nous croyons d'autant mieux fondés à admettre cette conclusion que l'influence des faisceaux s'exerce à travers le verre), qu'elle est interrompue par des lames de fer, comme on l'observe quand ils agissent sur l'aiguille aimantée.

Maintenant ces phénomènes reconnus comme appartenant au magnétisme dépendent-ils de la présence du fer ou des métaux magnétisables interposés entre les molécules de tous les corps solides? Cette question, difficile à résoudre, si nous ne nous imposions des limites, nous entraînerait dans d'immenses détails; nous nous bornerons à l'exposition des arguments les plus propres à l'éclairer. En établissant que le fer magnétisable introduit artificiellement dans de petites aiguilles à des doses moindres que celles qui pourraient être saisies par les moyens de l'analyse chimique, Coulomb a répandu sur la question de la généralité du magnétisme qui résulte de ses expériences, un doute que jusqu'alors on n'a pu dissiper.

Il est certain qu'aucun métal n'est aussi abondant que le fer ; il est certain aussi qu'une dose extrêmement faible de ce métal introduite dans une aiguille faite d'une substance reputée inerte peut la rendre extrêmement sensible à la double influence de faisceaux puissants, comme je m'en suis assuré. Toutefois on doit observer que la quantité de fer capable de donner aux corps qui le contiennent, la puissance magnétique a nécessairement une limite et qu'il est des corps dans lesquels les plus habiles chimistes n'en ont jamais trouvé ; que le fer, lors même qu'il existe dans les corps, n'est capable de leur procurer la puissance magnétique que quand il est exempt de combinaison ; qu'enfin on peut obtenir des corps solides absolument exempts de fer et cependant sensibles à la double influence des faisceaux magnétiques. Une expérience faite sur des aiguilles de glace m'a fourni, je crois, le moyen de satisfaire à toutes les conditions du problème. L'eau à l'état solide s'étant montrée sensible à l'influence des faisceaux, j'ai distillé de l'eau avec grand soin dans des vases de verre et l'ayant introduite dans de petits tubes de verre exposés à une basse température, j'en ai formé de petites aiguilles qui ont été sensibles à l'action des faisceaux. Mais un tel corps peut-il encore être soupçonné de contenir du fer, quand on connaît la fixité de ce métal, et que l'on sait qu'à l'état salin il est insensible au magnétisme ?

En examinant les résultats des analyses faites par les plus habiles chimistes sur un grand nombre de substances

dont j'ai formé des aiguilles, je ne trouve le fer ni dans la laque ni dans la colophane, ni dans la cire d'abeille, la gomme, l'amidon desséché ou le caout-chouc. A quelle dose péut-on le soupçonner dans la gélatine purifiée, dans une aiguille de spath d'Islande parfaitement transparente ou dans une aiguille de sulfate de chaux, dans de très-petits cylindres de bois légers, ou de fanons de baleine ou de tuyaux de plumes translucides, etc. S'il existait dans quelques-unes de ces substances une quantité infiniment petite de fer, ce serait sans doute à l'état salin. Mais pour tranquilliser les consciences timorées, j'ai brûlé 50 grammes de laque en feuille dans une capsule neuve de porcelaine; elle a laissé un charbon du poids de moins de trois grammes sur lesquels j'ai versé de l'acide azotique pur que j'ai ensuite allongé d'eau distillée. Cette solution filtrée, puis essayée par le cyanure de potassium, n'a présenté aucun indice de fer. En supposant le métal à la dose d'un centigramme seulement par gramme de laque, on l'eût reconnu ; car on saisit facilement, non un centième de fer comme dans ce cas, mais un millième et même un cinq millième ; ce dont je me suis assuré en dissolvant un centigramme de ce métal dans cinquante grammes d'eau distillée. Mais un cinq millième ou même un millième de fer introduit dans une masse de cire grasse avec laquelle j'ai formé des aiguilles placées entre les faisceaux magnétiques n'a pas offert une force magnétique sensiblement différente de celle d'aiguilles semblables qui ne contenaient aucune particule de fer.

On ne peut donc pas admettre, comme on l'a fait dire à Coulomb, que le fer est, dans les corps qui présentent les phénomènes magnétiques, a des doses trop faibles pour être saisies par les moyens chimiques. De semblables expériences pourraient être répétées avec succès sur une multitude de corps. Nos essais sur des aiguilles faites avec des sels à base de fer, qui ne se montrent pas plus sensibles à l'action des faisceaux que les substances que l'on doit regarder comme exemptes de ce métal, établiraient suffisamment l'impuissance magnétique du fer en combinaison, si cela n'était généralement reconnu. Mais des corps que l'on sait en contenir naturellement ou dans lesquels l'art en introduit peuvent même se montrer impuissants; tels sont les tourmalines brunes et le verre à bouteille qui ne sont pas plus sensibles à l'influence des faisceaux que le verre le plus pur dont on s'est attaché à exclure ce métal,

Quant aux métaux qui, étant les plus susceptibles d'acquérir le magnétisme et dans lesquels pour cela on a plus particulièrement prétendu trouver le fer, c'est une question qui pourrait entraîner à de longs détails, mais pour ne parler que de l'or et de l'argent qui se trouvent dans nos expériences placés à la tête des corps de cette classe nombreuse, on doit d'abord observer que, se trouvant souvent à l'état natif, ils doivent moins que d'autres être soupçonnés de contenir du fer; que les opérations faites sur ces précieuses substances sont très-efficaces pour les en priver; et comme ils sont les plus chers, la

société a toujours un grand intérêt à ce qu'ils soient purifiés. Enfin si l'on veut retrouver le fer disséminé dans toutes les substances métalliques, pourquoi ne leur attribue-t-on pas les phénomènes du magnétisme par rotation ? Cependant on ne l'a jamais fait, sans doute, parce qu'on a remarqué que les disques formés de métaux dont les arts s'éfforcent d'éloigner le fer avec plus de soin sont ceux qui agissent avec le plus d'energie et que ceux au contraire qu'on traite avec le moins de précautions, se montrent les moins puissants. Il y aurait encore beaucoup d'arguments à tirer en faveur de mon opinion de l'examen des alliages entres les divers métaux et le fer.

Si après l'exposition de ces faits, que toutefois je regarde comme les seuls arguments propres à convaincre les physiciens, on devait se livrer à quelques considérations générales, je demanderais que l'on me montrât quelques-uns de ces agents impondérables que je nomme aussi agents généraux de la nature : force attractive, calorique, lumière, électricité, avec lesquels l'agent magnétique a sans doute la plus grande analogie, je demanderais, dis-je, que l'on me montrât quelques-uns de ces agents bornés à exercer exclusivement leur action sur trois ou quatre corps dans la nature. La force attractive commande à tous, il n'en est aucun qui ne soit modifié par le calorique; tous le sont par la lumière et l'électricité, et ce serait méconnaître la fécondité de la nature et sa loi la plus générale, celle de la multiplicité des

effets par le plus petit nombre des causes, que de restreindre à un rôle si borné le fluide, l'agent magnétique qui pénètre tous les corps avec une puissance plus grande qu'aucun autre. Les conséquences de ces recherches sont donc que le fluide ou l'agent magnétique exerce son influence sur tous les corps, mais à des degrés si différents qu'il est des substances, où elle se montre avec tant d'évidence que, dès les premières découvertes de la physique, elle a frappé tous les regards et fixé les esprits les plus distraits; tandis qu'il en est d'autres qui, sans être moins réels, ne se manifestent que d'une manière obscure, et qui ne peuvent devenir évidents que pour l'observateur attentif et pourvu de moyens propres à les dégager des phénomènes qui les cachent.

Tableau *des principales substances soumises aux expériences du magnétisme par influence et préalablement réduites en prismes ou en cylindres d'un millimètre de côté ou de diamètre et de* 15 *à* 20 *millimètres de longueur.*

SUBSTANCES

Minérales.	*Végétales.*	*Animales.*
Platine.	Fibres ligneuses.	Parchemin.
Or.	Écorces diverses.	Soie de sanglier.
Argent.	Liége.	Crin de cheval.
Cuivre.	Aubier.	Épines de porc-épic.
Fer, acier.	Racines diverses.	Os et ivoire.
Mercure en un tube de verre.	Pailles diverses.	Plumes.
Plomb.	Pétioles divers.	Écaille de carpe.
Étain.	Étamines.	— de tortue.
Bismuth.	Pistils.	Muscles desséchés.
Antimoine.	Pétales de lis blanc.	Tendons et ligaments.
Zinc.	Péricarpe de noix.	Fromage sec.
Glace ou eau solide.	Amandes.	Cire d'abeille.
Sulfate de cuivre.	Tiges de céréales.	Blanc de baleine.
— de magnésie.	— de jonc.	Suif.
— de fer.	Cylindre de pâte de farine.	Nacre.
— de zinc.		Coquille d'huître.
— d'alumine.		
Hydrochlorate de soude.		
Acétate de plomb.		
Azotate de potasse.		
Cristal de roche.		
Verre blanc.		
— brun.		
Porcelaine.		
Terre de pipe.		

RECHERCHES

SUR LES

CAUSES DE L'EXTINCTION

DU SON,

PAR M. DE HALDAT.

Le son est depuis si longtemps l'objet de l'étude des musiciens, de la spéculation des philosophes, des calculs des géomètres et des expériences des physiciens, qu'il semble bien difficile de trouver encore quelque chose de neuf dans cette partie de la science, surtout après les travaux de M. Savart qui, de nos jours, l'a enrichie de tant de découvertes importantes, et qui, dans ce moment, nous prépare un traité spécial, où il réunira ses inventions à celles de ses prédécesseurs (1).

(1) Lorsque j'ai communiqué ce mémoire à l'Académie de Nancy, on ignorait encore la perte que nous venons de faire dans la personne de M. Savart, perte très-grande pour la science, non moins grande pour ses amis. En l'annonçant, un journal scientifique, l'Institut, a dit que ce regrettable savant était doué d'un esprit juste et ferme, et d'une conscience qui lui aurait fait pousser jusqu'au fanatisme les principes de probité et de désintéressement. Heureux fanatisme, dont, par le temps qui court, nous redoutons peu la contagion, mais qui prouve combien était méritée la confiance avec laquelle les physiciens accueillaient ses travaux.

On a examiné le son dans les corps qui le produisent, dans les milieux qui le transmettent et dans l'organe qui le perçoit. Sous tous ces points de vue divers, les questions paraissent épuisées. Il en est un cependant auquel les physiciens se sont à peine arrêtés, et qu'ils semblent avoir considéré comme peu digne de leur attention : il s'agit de l'extinction du son et des causes qui la produisent. Je ne partage nullement l'opinion de ceux qui, considérant que le son n'est que l'effet des vibrations des corps élastiques, pensent qu'on peut, sans autre examen, tirer des seules généralités sur les vibrations tout ce qui est relatif à son extinction. La question ne me semble pas aussi restreinte, et je la trouve assez étendue pour me borner à l'examen de quelques parties seulement. Il est évident que le son n'étant que l'effet des vibrations des corps sonores, tout ce qui peut ralentir, diminuer ou arrêter les vibrations, tend à le faire cesser ou à l'éteindre. De cette considération résultent déjà deux classes différentes de causes de l'extinction du son, les unes externes, qui viennent de la résistance des corps solides ou mous, ou des milieux dans lesquels s'opèrent les vibrations sonores; les autres internes, qui dépendent du mode d'aggrégation des molécules intégrantes des corps élastiques. Nous examinerons d'abord l'influence des causes externes.

Tous les corps solides peuvent arrêter les vibrations des corps sonores, mais avec de grandes différences, selon qu'ils sont élastiques ou mous. Les premiers n'étei-

gnent le son complétement que lorsqu'ils sont appliqués avec force ou qu'ils ont une masse considérable relativement à la force des vibrations; mais si leur masse est peu considérable et qu'elle soit mobile, ils ne font d'abord qu'en diminuer l'éclat; puis, mis eux-mêmes en mouvement, ils ne s'éteignent complétement qu'après avoir exécuté un certain nombre de chocs, de sons décroissants qui ne cessent que quand la force d'aggrégation des molécules du corps vibrant, par sa résistance incessante et progressive, a arrêté les vibrations, ou peut-être encore, en a excité de discordantes. C'est ce qu'on prouve en mettant un petit pendule élastique en contact avec le limbe d'une cloche que l'on fait vibrer. Mais je dois peu m'arrêter à des faits si connus.

Les choses se passent différemment pour les corps mous. Si leur masse est considérable relativement à celle des corps vibrants, ou s'ils y sont appliqués avec force, ils éteignent instantanément et complétement le son, comme on l'observe, quand le harpiste applique subitement la paume de sa main étendue sur les cordes de son instrument, au moment où elles produisent les sons les plus éclatants. Il obtient un silence absolu, parce que les vibrations passent aux parties molles de la main qui les éteint. C'est de cette manière qu'agissent aussi les étouffoirs des pianos, dont l'effet est d'isoler les sons de chaque corde, et de rendre l'exécution distincte et pure.

Mais si la masse du corps mou est peu considérable relativement à celle du corps sonore, elle diminue seulement l'éclat du son, et ne l'éteint que progressivement selon que sa masse et sa mollesse sont plus ou moins grandes. Il n'est personne qui n'ait reconnu l'effet de la neige déposée sur les cloches des églises ou les timbres des horloges publiques, on sait qu'elle assourdit leur son d'une manière remarquable, souvent même on est étonné de la petite quantité de cette matière, qui suffit pour produire un tel effet. Afin de recueillir à ce sujet quelques données, j'ai appliqué sur des corps sonores des substances molles, de l'argile en pâte, de la cire amollie, et plus ordinairement de la cire grasse, composée de cire d'abeille et de térébenthine, qui lui donnant une consistance emplastique et réunissant la force d'adhésion à une mollesse qu'on peut rendre très-variable par l'élévation ou l'abaissement de température, en rend l'usage très-commode. J'ai trouvé qu'un timbre du poids d'un kilogramme et de seize centimètres de diamètre, perdait la plus grande partie de son éclat, si on appliquait sur son limbe une masse de cette substance égale à dix grammes; qu'en doublant la masse de ce corps mou, on assourdissait prodigieusement le timbre; et qu'enfin, en augmentant encore la masse d'une même quantité (total trente grammes), on lui faisait perdre toute sa sonorité.

J'ai reconnu que la masse du corps mou remplit ici un rôle important; car par l'application d'une quantité moin-

dre, l'éclat du son n'a été que diminué, lors même que, par un procédé qui semblait devoir être beaucoup plus efficace, la masse, divisée en plusieurs portions, a été répartie sur différents points, symétriquement placée et même étendue en manière de bordure sur le contour du timbre. La nécessité d'une constante proportion entre la masse du timbre et celle du corps mou qui remplit la fonction d'étouffoir, a été vérifiée par l'emploi des timbres de différents poids. Cependant, il serait très-inexact d'admettre que la masse est dans les expériences la seule condition de l'extinction du son; car la même masse figurée en cône tronqué, et fixée sur le timbre par son sommet, ne l'assourdit qu'imparfaitement, et ne l'éteint complétement que quand elle occupe un dixième ou un quinzième de la surface du timbre. Quand nous nous servons du terme d'extinction pour exprimer l'état d'un corps en vibration modifié par l'emploi de quelque masse dépourvue d'élasticité, il ne faut pas entendre un silence absolu; il restait encore à un timbre d'un kilogramme un son semblable à celui que rendrait une masse du même métal figurée en cube, forme très-peu propre à produire des vibrations étendues; mais il est bien remarquable qu'une masse molle, qui n'est presque que la trentième partie de celle du timbre auquel nous l'avons appliquée, puisse en amortir les vibrations de manière à lui ôter son éclat, et en diminuer l'intensité.

Cette absorption du son est généralement expliquée

par l'amortissement des vibrations. Les vibrations en effet devant être considérées comme des forces, ne peuvent être détruites que par des forces égales et opposées. Cependant cette explication ne me semble pas dissiper toute l'obscurité de la question; car le timbre de nos expériences vibrait encore assez fortement, quand il avait cessé de sonner, ce dont on peut s'assurer par tous les moyens propres à rendre les vibrations sensibles, mais surtout par le pendule dont j'ai déjà parlé, adapté à une cloche de verre chargée de la masse de cire grasse nécessaire pour en assourdir extrêmement le son. Ces résultats ont avec les effets de la sourdine du violon des relations qui peuvent servir à leur explication commune, jusqu'alors assez obscure. La masse additionnelle oppose aux vibrations une résistance qui doit en diminuer les amplitudes. Les corps mous par leur masse amortissent nécessairement les vibrations; mais comment, avec une addition si faible de masse, un corps solide assourdit-il autant le son, surtout lorsqu'il n'est pas mou ? Il me semble que cela s'expliquerait mieux en admettant que la partie du corps sonore surchargée par la masse additionnelle, devant exécuter des vibrations plus lentes que celles qui n'en ont pas reçu, établit des discordances, des oppositions de mouvements qui deviennent les causes de l'assourdissement, et enfin de l'extinction du son, quand cette résistance parvient à son plus haut degré. Cette explication paraît d'autant plus admissible que le son s'éteint plus complétement, à mesure que la perturbation, produite

par l'addition de masse, est plus considérable. Le même timbre d'un kilogramme, dont le son était presque complétement assourdi par l'addition d'une masse de cire grasse de trente grains, conservait presque toute sa sonorité, si la masse ajoutée, quoique égale en poids, était élastique. Je l'ai constaté en soudant à la surface du timbre une lame de laiton du poids de trente grammes, et de deux centimètres carrés de surface ; et pour éteindre complétement le son de ce même timbre, j'ai dû y souder une masse de cent grammes de la même substance, ce qui nous donne une appréciation approximative de l'influence de la masse seule et de celle que les corps mous exercent à masse égale. J'ai fait aussi sur les lames élastiques de diverses formes des essais qui s'accordent avec les faits que je viens d'énoncer, et peuvent s'expliquer de la même manière, mais ces questions demanderont des développements ultérieurs que je tâcherai de leur donner.

Les liquides dans lesquels s'exécutent les vibrations des corps sonores opposent à ces mouvements des résistances qui, à raison de la densité de ces liquides, doivent, selon nos théories, assourdir le son, c'est aussi ce que l'expérience nous montre; car le son a d'autant moins d'éclat que le liquide dans lequel il est produit est plus dense et plus visqueux; je m'en suis assuré en faisant vibrer le même timbre dans des solutions salines à divers degrés de saturation, dans des décoctions de substances mucilagineuses de graines de lin, d'amidon, de gomme

adragante ; les sons dans ces liquides augmentent en intensité, mais ils perdent leur éclat et la durée des vibrations diminue comme la densité du milieu augmente. Le même timbre, dont les vibrations duraient 5 secondes dans l'air, ne duraient dans l'eau que deux à trois tierces. Lorsque le liquide est extrêmement dense, comme le mercure, le son s'éteint complétement. Un petit timbre très-sonore, dont le limbe fut enfoncé seulement de cinq à six millimètres dans un bain de mercure, devint aussi peu sonore que du plomb. L'explication de ces faits se présente d'elle-même. Le son perd son éclat parce que les vibrations des liquides, différentes de celles des corps solides, les contredisent, ou pour mieux dire les annulent par leur opposition ; elles ont moins de durée, parce que la résistance des liquides, étant plus grande que celle de l'air, les détruit plus promptement; mais le son, en perdant son éclat qui dépend de la grandeur et de la régularité des vibrations, augmente en intensité conformément aux lois d'Auxbée, parce que, dans un fluide plus dense, un plus grand nombre de molécules sous le même volume sont mises en vibration.

Les faits relatifs aux gaz, en tant qu'ils agissent comme moyen de propagation du son, ou comme obstacle à sa production et à sa durée, sont expliqués assez exactement pour qu'on ne s'y arrête pas. Il n'en est pas de même de ceux qui sont relatifs aux mélanges de ces substances avec les liquides. Il n'est personne qui ne connaisse le phénomène très-remarquable que présentent les liqueurs mousseuses.

Lorsque, dans le moment où les gaz s'en dégagent, on fait vibrer les vases qui les contiennent; très-sonores avant le développement des gaz, ils deviennent immédiatement semblables à des vases de plomb, ne rendant que des sons étouffés. Ce phénomène qu'on observe dans le vin de Champagne mousseux peut être reproduit par toutes les eaux gazeuses naturelles ou artificielles. Les solutions de carbonates dont on dégage l'acide; l'eau acidulée d'acide sulfurique dans laquelle on projette de la limaille de fer; l'acide nitrique étendu d'eau dans lequel on projette de la limaille de cuivre, tous, durant le dégagement des gaz acide carbonique, hydrogène, et bioxyde d'azote, éteignent le son. D'après ces résultats reproduits par tous les gaz mélangés aux liquides, il est à peine nécessaire de rapporter que les corps sonores placés dans des liquides gazeux, sont assourdis aussi efficacement que les vases dans lesquels ces liquides sont contenus et auxquels on imprime des vibrations. Des timbres qui rendent dans un liquide des sons éclatants, ne rendent que des sons sans éclat, et même deviennent sourds au dernier degré, dès que le dégagement du gaz a lieu. On doit observer qu'il est inutile que les substances aériformes aient été combinées au liquide, comme cela a lieu dans le vin de Champagne mousseux, ou aux substances qu'elles tiennent en solution, ou que ces gaz aient été dégagés de leur combinaison. Dès qu'un liquide contenu dans un vase sonore est mélangé de gaz, il lui fait perdre sa sonorité comme il l'en-

lève à un corps sonore plongé dans un tel mélange gazeux. On peut l'observer au moyen d'un liquide visqueux dans lequel on a introduit des bulles de gaz. Mais il n'est nullement nécessaire qu'elles demeurent fixées dans le liquide ; elles peuvent produire cet effet en le parcourant, même avec rapidité ; comme cela a lieu quand on pousse de l'air atmosphérique au fond d'un vase par le moyen d'un tube effilé; on le détermine à parcourir le liquide sous forme d'une colonne ascendante. Ces bulles gazeuses éteignent le son avec beaucoup d'efficacité ; seulement il est nécessaire qu'elles soient nombreuses, continues et de petit volume.

La propriété d'éteindre les sons dont jouissent les mélanges hétérogènes de liquides et de gaz est si remarquable, que j'ai dû m'assurer si ces sortes de milieux hétérogènes étaient les seuls qui en fussent pourvus ; c'est pourquoi j'ai introduit dans un liquide visqueux une certaine quantité de sable fin ou de limaille de fer, sans que ces mélanges aient exercé sur le son aucune influence. Une semblable expérience faite avec de la sciure d'acajou a donné un résultat différent. Le son d'un timbre que j'avais placé dans ce mélange ayant été assourdi, j'ai soupçonné que cet effet devait être produit par les bulles d'air adhérentes à la poudre végétale; ce qui m'a été facilement démontré ; car en le soumettant à l'action de la chaleur, l'ébullition lui a fait perdre avec le gaz mélangé la propriété d'amortir le son. Il est manifeste que pour l'explication des phénomènes de l'extinction du son par les mé-

langes gazeux, il est impossible d'avoir recours à l'augmentation de la masse, puisqu'au contraire elle est considérablement diminuée et que l'interférence des ondes sonores, si utilement empruntée à l'optique, nous donne la solution de ces curieux problèmes. On conçoit en effet que les différences de vitesse de la propagation du son dans l'air et dans l'eau, qui sont comme 333 est à 1435, donnent nécessairement des vibrations dont la discordance est très-capable d'en opérer la neutralisation. L'interposition de bulles gazeuses ayant sur l'extinction du son une si grande influence, j'ai voulu savoir ce qu'elle serait, si la quantité du liquide était réduite à la moindre proportion relativement à celle du gaz. Dans ce cas, le son n'en éprouve aucune altération, comme on s'en est assuré, en faisant vibrer un timbre dans une atmosphère de bulles de savon.

Je termine ici l'exposition de mes recherches sur les causes externes de l'extinction du son, et je passe à celles que je nomme internes, parce qu'elles dépendent des changements qui ont lieu dans la constitution des corps sonores et dans l'aggrégation de leurs parties intégrantes.

L'élasticité étant la condition fondamentale de la sonorité, toutes les causes qui modifieront la première agiront de même sur la seconde. Les alliages qui, en général, augmentent l'élasticité des métaux, rendent sonores ceux qui ne le sont pas, et augmentent la sonorité de ceux qui le sont naturellement. L'antimoine

donne au plomb cette propriété, le cuivre l'augmente dans l'argent et l'or, le zinc la donne à un degré éminent au cuivre dans le bronze des cloches ; de ces faits bien connus, il résulte que leur sonorité doit être diminuée par les procédés employés à les purifier. Mais de toutes les causes internes capables de la diminuer, aucune n'est aussi efficace que l'élévation de température. Tous les métaux sonores, en conservant leur état solide, perdent la propriété de produire des sons, lorsqu'on élève leur température à des degrés qui varient selon les diverses espèces. Mes expériences ont été faites sur quatre timbres de même dimension, le premier de bronze, le second de laiton, le troisième de zinc et le quatrième d'étain. Dans le timbre de bronze, la sonorité a été peu altérée avant que sa température eût atteint 200° centigrades ; au-dessus de ce terme, le son perd son éclat, s'assourdit progressivement, et s'éteint, quand la température s'élève à 300°. Toutefois le poids n'étant pas changé, et la dimension ne l'étant que peu, le son demeure sensiblement le même. Le timbre de laiton dont le son était moins éclatant présente les mêmes variations dans sa sonorité. Le timbre de zinc, assez peu sonore, s'assourdit de 30° à 50°, et la sonorité disparaît entre 60° et 80°. Enfin le timbre d'étain s'assourdit à une très-basse température. Le procédé employé pour préparer les cloches et les canons à la refonte et qui consiste à élever la température du bronze pour pouvoir plus facilement le briser, nous indique assez la cause de l'altération de la sonorité par

l'élévation de température qui, diminuant la cohésion, doit diminuer ainsi l'élasticité et, par cette cause, la sonorité.

Le son s'éteint dans les lames des métaux sonores, le bronze, l'acier, comme dans les timbres, avant qu'ils aient acquis le rouge sombre. Une verge d'acier fixée par l'une de ses extrémités devient aussi sourde que le plomb d'œuvre. Les fils métalliques, tendus entre deux points fixes, présentent le même phénomène par la double cause de la diminution de leur tension et de leur ténacité. Il était intéressant de savoir si la diminution de la ténacité pouvait être compensée par la persistance de la tension. C'est en effet ce qui a lieu, si on la rend constante par le moyen d'une poulie de renvoi et d'un poids. Des fils de fer, de laiton, d'argent et de platine que j'ai soumis à l'action de la chaleur poussée jusqu'au rouge sombre, ont conservé le son qu'ils avaient à froid avec tout son éclat, depuis les premiers degrés d'élévation de température jusqu'à l'incandescence. Dans ce cas seulement, l'expérience se termine assez promptement par la rupture du fil qui s'allonge, s'étire et se divise dans la partie la plus élevée en température, ou la plus extensible. C'est un fait remarquable que celui de la sonorité restituée par le rétablissement de l'élasticité; effet évident du rapprochement des molécules de la circonférence amenées vers l'axe du fil par l'effort de la traction exécutée par le poids. Cette condensation de la matière vers le centre d'un cylindre étiré ne peut être

douteuse pour celui qui a observé l'effet de la traction sur une corde de moyenne grosseur et un peu longue. Il y a sans doute, entre les degrés de l'extinction du son et la température qui la produit, une relation qui pourrait fournir les bases d'une nouvelle espèce de thermomètre propre à indiquer les termes correspondants à quelques opérations des arts qui exigent certaines températures élevées et fixées, si l'on ne possédait déjà assez d'instruments de cette classe.

RÉPONSE

AU MINISTRE DE L'INTÉRIEUR,

AU SUJET DES RENSEIGNEMENTS

QU'IL AVAIT DEMANDÉS A LA SOCIÉTÉ,

SUR LA MÉTÉOROLOGIE DE NANCY,

PAR M. SIMONIN.

Feu M. l'abbé Vautrin, membre de la Société de Jésus et de la Société des Sciences Lettres et Arts de Nancy, professeur de mathématiques, et des sciences physiques, s'est livré pendant 37 ans, (de 1782 à 1820) à l'étude de la météorologie, avec un zèle et une patience soutenus. Pendant cet espace de temps, il a noté jour par jour l'élévation du mercure, dans le baromètre ; la température, l'humidité et la sécheresse ; l'état du ciel ; les météores aériens, aqueux et lumineux ; enfin, l'inclinaison et la déclinaison de l'aiguille aimantée. Il a tenu compte des progrès de la végétation, il a parlé de l'époque de l'apparition des oiseaux étrangers et a comparé ses observations à Nancy, et dans les environs de cette ville, avec celles qui ont été faites sur d'autres points du globe, pour en déduire une théorie des vents. Il observait quatre fois

par jour : au lever du soleil et à deux heures après midi, le thermomètre ; aux mêmes heures et à trois heures après midi, l'hygromètre ; aux mêmes heures et à dix heures du soir, le baromètre. Malheureusement, il n'a rendu publiques que neuf années de ses recherches (1810 1811, 1812, 1813, 1814, 1815, 1816, 1817 et 1818) ; (*) les autres sont contenues dans un manuscrit qui ne peut être communiqué, M. l'abbé Vautrin y ayant inséré ce qui concerne sa vie privée. C'est de ce manuscrit, revu avec soin, que nous avons extrait en grande partie les explications suivantes, sans lesquelles les tableaux publiés auraient peu d'utilité.

La ville de Nancy, chef-lieu du département de la Meurthe, a pour latitude 48 degrés, 41 minutes, 28 secondes ; et pour longitude 25 degrés, 51 minutes, 33 secondes : sa hauteur moyenne au-dessus de l'océan, au Hâvre, est 201 mètres 46 centimètres.

Le baromètre à cuvette qui servait aux expériences de M. Vautrin avait un tube de trois lignes de diamètre ; il était suspendu à 24 pieds au-dessus du niveau moyen des eaux de la Meurthe ; cette hauteur au pont d'Essey est 190 mètres. M. Vautrin divisait chaque ligne en 10 parties ; il désignait par le signe + les lignes au-dessus de 27 pouces, et par le signe — celles qui se trouvaient au-dessous.

Le thermomètre à mercure, gradué suivant Réaumur,

(*) Voir les mémoires qui correspondent à ces dates.

était placé à 20 pieds au-dessus du sol d'une vaste cour et isolé.

M. Vautrin mesurait la sécheresse et l'humidité de l'atmosphère avec des hygromètres très-imparfaits. Il s'est servi successivement d'une tige de moelle de sureau, de six pouces de longueur, d'une semence de capucine, d'une semence de géranium ciconium ; aussi, dans les tableaux imprimés, il s'est abstenu d'indiquer ses recherches hygrométriques, parce qu'elles ne pouvaient être comparées avec d'autres.

Pour apprécier la quantité d'eau tombée du ciel, il avait recours à un ombromètre dont il donne ainsi la description :

« L'ombromètre ou le vase dont je me sers pour me-
» surer la quantité de pluie a 42 pouces 25/100 carrés
» d'ouverture ; le puits qui retient l'eau, est un parallé-
» lipipède dont la base a 16 pouces carrés ; 42 pouces
» 25/100 divisés par 16, donnent 2 pouces 64/100 pour la
» hauteur de l'eau dans le puits, lorsqu'il en est tombé
» un par l'ouverture. Ainsi, 1 : 2 pouces 64/100 est le rap-
» port de la quantité d'eau qui passe par l'ouverture,
» avec celle qui s'élève dans le puits. Ce rapport n'ex-
» prime que les hauteurs respectives, en sorte que, pour
» qu'une division de l'échelle marque une ligne de hauteur,
» il faut que la division ait 2 lignes et 64/100. Le barillet
» plonge dans l'eau, de 8 lignes 3/4, il faut par consé-
» quent qu'il soit tombé 3,31 lignes d'eau pour qu'il com-
» mence à s'élever. »

L'observateur reconnaissait la direction du vent par celle d'un anémomètre, présentant au courant d'air une surface égale à un carré de 137 millimètres de côté dont la moitié 68, recevait le vent perpendiculairement ; or l'effet était comme si le vent agissait perpendiculairement sur un carré de 3 pouces 1/2 de côté.

M. Vautrin a déduit de ses observations les données générales suivantes :

« Dans l'espace de 28 ans il est tombé à Nancy, tant » en pluie qu'en neige, 50 pieds 1 pouce 3,5 lignes d'eau ; » quantité moyenne annuelle 21 pouces 5,7 lignes.

» La hauteur moyenne du baromètre dans 35 ans, est » de 27 pouces 3,5 lignes où 0,738 mètres.

» La température moyenne en 1818, a été de + 9° 36 » degrés Réaumur.

» Chaque année donne, terme moyen, 94 beaux jours, » 133 nébuleux, 138 où le ciel est couvert et sombre, » 120 de pluie, 69 de gelée, 34 de brouillards et 21 de » tonnerre. »

Aux tableaux de M. l'abbé Vautrin, se trouvent joints 3 tableaux d'observations météorologiques faites par M. Gœst, membre de la Société d'agriculture de Nancy ; ils comprennent les six premiers mois de l'année 1830., après lesquels ses observations ont cessé d'avoir lieu. Il habitait à Nancy sur un point très-rapproché de la rivière de la Meurthe. Les instruments dont il se servait étaient un baromètre à cuvette, un thermomètre centigrade, un hygromètre à cheveu, de Sausure et un pluvio-

mètre parallélipipède couvert par un entonnoir percé d'une petite ouverture pour éviter l'évaporation. La position de ces instruments n'est point connue.

M. de Haldat, directeur de l'école de médecine de Nancy, inspecteur honoraire de l'Académie, membre de la Société des sciences lettres et arts de ladite ville, a communiqué des minima de hauteurs barométriques. Son baromètre, construit avec beaucoup de soin, a une cuvette de 3 pouces de diamètre ; le tube, 2 lignes 1/2; l'échelle est divisée en pouces et en lignes, et les observations se font au moyen d'une glace placée derrière le tube; l'instrument est suspendu à 10 mètres au-dessus du sol.

1825...	21	octobre	26	pouces	5	lignes	» »
1826...	2	février	26	id.	9	id.	1/4
1826...	5	novembre	26	id.	8	id.	1/2
1830...	8	novembre	26	id.	6	id.	1/2
1833...	20	avril	26	id.	5	id.	3/4
1835...	28	octobre	26	id.	5	id.	1/2
1838...	6	janvier	26	id.	7	id.	3/4
1840...	5	février	26	id.	5	id.	1/2

Les membres de la Commission,

SIMONIN, *rapporteur*, DE HALDAT, SOYER-WILLEMET.

DE LA

POUSSÉE DES VOUTES,

PAR M. PAUL LAURENT.

Nous supposons que la voûte dont nous allons chercher à annuler la poussée est construite en berceau demi-circulaire, et qu'elle a $2n + 1$ voussoirs égaux; n étant le nombre de voussoirs compris entre la clef et les pieds-droits.

Si la voûte que nous examinons était construite en pierres de taille parfaitement lisses et non soudées ensemble par l'action du mortier, c'est-à-dire sans frottement, les voussoirs, glissant les uns sur les autres, tendraient tous à pousser latéralement comme des coins. Ainsi le voussoir qui forme la clef de la voûte (*fig.* 1, *planche* 3), exercerait une pression de côté sur les deux voussoirs S', s'; ces derniers exerceraient à leur tour une pression sur le voussoirs S et sur les voussoirs immédiatement inférieurs S'', s''; il en serait de même des suivants, à l'exception du dernier.

On voit donc qu'un voussoir quelconque est pressé par ses deux voisins, et exerce à son tour une pression sur eux. Partons du voussoir à la clef S. Il est évident que si les poids des voussoirs S, S', s' étaient tels que les pressions latérales exercées par S fussent égales et opposées à celles que ce voussoir éprouve de la part de S' et de s', l'action de S serait annulée; il n'y aurait plus à

en tenir compte, et il suffirait alors de considérer dans ces trois voussoirs les pressions exercées par S' et s' sur leurs voisins inférieurs S'' et s''.

Cherchons d'abord la relation qui doit exister entre S, S' et s', pour qu'il en soit ainsi. Or, les voussoirs dont les têtes sont S, S', S'', etc., s', s'', s''', etc., ont, dans une voûte comprise entre deux plans parallèles, la même longueur; dans la comparaison que nous voulons établir entre eux, nous pouvons donc ne pas tenir compte de cet élément commun, et comparer seulement entre elles les têtes des voussoirs. La question se réduit à déterminer les surfaces S, S', s', de telle manière que la pression exercée par les surfaces S' et s' contre-balancent celles de la surface S.

Supposons le poids S concentré au centre de gravité C de la surface S ; menons par C une perpendiculaire C a sur la ligne de joint des deux têtes de voussoirs S et S' ; faisons la même chose de l'autre côté de la ligne O C. Décomposons S en deux forces suivant C a et C a'. Il faudra pour cela prendre A C = S, en supposant que S soit connu. Or, S peut être déterminé à priori. On doit en effet se donner la hauteur du voussoir que j'appelle h, et la fixer de telle manière que l'épaisseur de la pierre offre autant de solidité que le besoin l'exige. h est donc une des données de la question, et qui devra satisfaire aux conditions d'une bonne construction. Une fois h connue, il faudra en conclure la valeur de S.

Soit r le rayon du cercle d'intrados, $r + h$ sera celui

du cercle d'extrados ; pour le voussoir dont la tête est en S, l'arc a est connu, mais l'arc b d'extrados ne l'est pas ; on le déterminera, ainsi que S', par les relations suivantes :

$$S = \frac{1}{2} \left\{ (r + h) b - r a \right\}$$

et $$a : b :: r : r + h \quad ;$$

d'où $$b = \frac{a(r + h)}{r}, \quad (1)$$

et $$S = \frac{a h (2 r + h)}{2 r}. \quad (2)$$

Si maintenant, par le point A déterminé par A C = S, nous menons A B parallèle à a' C ; si nous représentons la composante C B par x et par α l'angle formé par les deux plans de joint d'un voussoir, nous pourrons établir la proportion

$$x : S :: Sin\ (n + 1)\ \alpha : Sin.\ \alpha$$

d'où $$x = S \frac{Sin.\ (n + 1)\ \alpha}{Sin.\ \alpha}.$$

Passons à la surface S'. Si nous connaissions S' et si nous menions par le centre de gravité C' une verticale C' a, la force verticale S' pourrait être considérée comme attachée en a, et nous pourrions la décomposer en deux forces suivant a C et suivant a a'' perpendiculaire sur la

ligne de joint de S' et de S''. Soit y la composante suivant c'a, nous aurons

$$y : S' :: Sin. (n-1) \alpha : Sin. \alpha,$$

$$\text{et } y = S' \frac{Sin. (n-1) \alpha}{Sin \alpha}.$$

Si nous voulons que cette composante fasse équilibre à la pression x qui lui est opposée, par suite de la décomposition de la force S, il faudra exprimer que $x = y$, c'est-à-dire que

$$S \frac{Sin. (n+1) \alpha}{Sin. \alpha} = S' \frac{Sin. (n-1) \alpha}{Sin. \alpha},$$

Et de là, $$S' = S \frac{Sin. (n+1) \alpha}{Sin. (n-1) \alpha}. \quad (3)$$

S' se trouve donc déterminée ainsi en fonction de S et de α, c'est-à-dire en fonction de quantités connues.

Connaissant S', nous pourrons trouver la valeur h' de la hauteur du voussoir S', au moyen des équations (1) et (2), car elles nous donneront :

$$2 r S = 2 a h r + a h^2,$$

$$\text{d'où } h^2 + 2 r h = \frac{2 r S}{a},$$

$$\text{et } h = -r + \sqrt{r \left(r + \frac{2 S}{a}\right)}. \quad (4)$$

La valeur de la surface S' et sa hauteur étant déterminées par les relations (3) et (4), de manière que l'action de y détruise celle de x, il n'y aura plus à considérer dans S' que l'action de la seconde composante x' sur le voussoir inférieur S''. On aura cette composante par la proportion

$$x' : S' :: \text{Sin. } n\,\alpha : \text{Sin. } \alpha,$$

d'où $$x' = S' \frac{\text{Sin. } n\,\alpha}{\text{Sin. } \alpha}.$$

Pour suivre la même marche que tout à l'heure, supposons connu le voussoir inférieur S''; décomposons-le en deux forces y' et x'' suivant a'' a et a'' a''', nous aurons

$$y' : S'' :: \text{Sin. } (n-2)\,\alpha : \text{Sin. } \alpha,$$

et $$y' = S'' \frac{\text{Sin. } (n-2)\,\alpha}{\text{Sin. } \alpha};$$

et puisque nous voulons que x' et y' se détruisent, il faudra encore que

$$S' \frac{\text{Sin. } n\,\alpha}{\text{Sin. } \alpha} = S'' \frac{\text{Sin. } (n-2)\,\alpha}{\text{Sin. } \alpha},$$

c'est-à-dire que $$S'' = S' \frac{\text{Sin. } n\,\alpha}{\text{Sin. } (n-2)\,\alpha}.$$

En continuant ainsi on aura :

$$S''' = S'' \frac{Sin.\ (n-1)\ \alpha}{Sin.\ (n-3)\ \alpha}.$$

$$S^{iv} = S''' \frac{Sin.\ (n-2)\ \alpha}{Sin.\ (n-4)\ \alpha}.$$

La loi de ces différentes valeurs est facile à saisir, et en général, on pourra admettre que la surface de tête d'un voussoir quelconque du rang *m*, à partir de la clef, aura pour expression,

$$S^{(m)} = S^{(m-1)} \frac{Sin.\ \{n-(m-2)\}\ \alpha}{Sin.\ (n-m)\ \alpha}. (5)$$

Cette formule générale donne le moyen d'obtenir la surface de la tête d'un voussoir quelconque, en fonction du voussoir supérieur. Au reste, on pourrait aussi avoir la valeur de la surface de tête d'un voussoir en fonction de celle du voussoir inférieur; il suffirait de retourner la formule précédente et d'écrire :

$$S^{(m-1)} = S^{(m)} \frac{Sin.\ (n-m)\ \alpha}{Sin.\ \{n-(m-2)\}\ \alpha}. (6)$$

L'expression (5) exige que pour arriver du voussoir S au voussoir $S^{(m)}$, on passe successivement par tous les voussoirs intermédiaires ; si donc une erreur de calcul s'introduisait pour la détermination d'un de ces voussoirs, cette erreur rendrait fausses toutes les valeurs sui-

vantes. On peut, par des substitutions successives, calculer une quelconque des surfaces de tête en fonction de la 1re surface connue S, car on a

$$S' = S\frac{Sin.\,(n+1)\,\alpha}{Sin.\,(n-1)\,\alpha} = S.\frac{Sin.\,n\,\alpha}{Sin.\,(n-1)\alpha},$$

$$S'' = S\frac{Sin.\,n\,\alpha}{Sin.(n-1)\alpha} \times \frac{Sin.\,n\,\alpha}{Sin.(n-2)\alpha} = S\frac{Sin.^2\,n\,\alpha}{Sin.\,(n-1)\alpha\,Sin.\,(n-2)\alpha},$$

$$S''' = S\frac{Sin^2\,n\,\alpha}{Sin.(n-1)\,\alpha\;Sin.\,(n-2)\,\alpha} \times \frac{Sin.\,(n-1)\,\alpha}{Sin.\,(n-3)\,\alpha}$$

$$= \frac{Sin.^2\,n\,\alpha}{Sin.\,(n-2)\,\alpha\,Sin.\,(n-3)\,\alpha},$$

et enfin $S^{(m)} = S\frac{Sin.^2\,n\,\alpha}{Sin.\,\{n-(m-1)\}\,\alpha.\,Sin.\,(n-m)\,\alpha}$. (7)

Si l'on examine la formule (7), on reconnaît facilement que le numérateur est constant, tandis que le dénominateur décroît très-vivement; $S^{(m)}$ croîtra donc d'une manière très-rapide, et quand on sera arrivé au dernier voussoir à partir de la clef, c'est-à-dire à celui du rang m, pour lequel $m=n$, la formule deviendra

$$S^{(m)} = \frac{Sin.^2\,n\,\alpha}{0}$$

C'est-à-dire que, théoriquement parlant et en partant des seules données que nous avons introduites dans la question, tout équilibre serait impossible dans une voûte

quelconque; puisqu'il faudrait que, pour ne pas glisser sur sa base, le dernier voussoir eût une longueur infinie. Ainsi donc, si on affectait des valeurs numériques à r et à h, on verrait les valeurs de S', S'', S''', etc, grandir fort vite et donner des nombres énormes pour les voussoirs qui s'approchent des pieds-droits; et ces nombres ne seraient, en aucune façon, en rapport avec les résultats de la pratique.

Ce défaut d'accord entre la pratique et la théorie provient de l'hypothèse que nous avons faite à notre point de départ. Nous avons supposé, en effet, que les voussoirs avaient leurs plans de joints parfaitement polis, et pouvaient glisser sans aucun frottement les uns sur les autres. Or, jamais, dans la pratique, les choses ne se passent ainsi, et dans les constructions ordinaires, c'est-à-dire, dans les voûtes bâties en pierres calcaires, le frottement causé par le grain de ces pierres modifie sensiblement les réactions des voussoirs les uns sur les autres. Ce frottement est d'ailleurs encore augmenté par la manière dont sont ordinairement taillés les plans de joints. En effet, ces surfaces sont travaillées avec le marteau à pointes ou avec la boucharde, et on se contente d'abattre, au ciseau sur les bords de la pierre ainsi *rustiquée*, les aspérités que la trace de l'instrument y a laissées.

On peut prendre une idée juste de ce frottement, en inclinant la surface supérieure d'une pierre ainsi taillée, et en y posant une autre pierre de la même espèce et taillée de la même manière que la première; en augmen-

tant insensiblement l'angle d'inclinaison de celle-ci, il arrivera un moment où la pierre supérieure commencera à glisser sur l'inférieure. C'est là qu'existe la différence entre la pratique et la théorie; c'est-à-dire, que si l'on saisit, par des expériences faites avec soin, le moment où commencera le glissement, on aura l'angle que j'appellerai Δ, et sous lequel le frottement devient, pour ainsi dire, nul entre les deux pierres, puisque la plus petite force fera glisser la seconde sur la première. Si donc nous considérons ces pierres comme des claveaux d'une voûte, la pierre supérieure se comportera dans la pratique, comme dans nos formules nous avons supposé que le faisait le voussoir qui repose sur la surface horizontale supérieure du pied-droit, de sorte que, dans le cas de pratique, l'angle de glissement Δ produira le même effet que l'angle 0° dans nos formules théoriques.

Pour introduire cette différence entre l'expérience et nos formules théoriques, il nous faudra donc substituer dans celles-ci Δ à la place de 0°; de sorte qu'au lieu de compter les angles que les plans de joints font avec l'horizontale, à partir de 0°, il faudra les compter à partir de Δ°.

En second lieu, dans la première hypothèse, les différentes pressions latérales exercées par les voussoirs les uns sur les autres commencent tout de suite à se faire sentir au-dessus de 0°, elles ont donc toutes leurs valeurs comprises entre 0° et 90°, et c'est à ce dernier terme qu'elles sont arrivées à leur maximum.

Dans la pratique, il n'en est plus ainsi, car puisque le glissement ne commence qu'au-dessus de $\Delta°$, les diverses valeurs des pressions latérales des voussoirs qui résultent des diverses énergies de glissement de ces voussoirs, auront lieu entre $\Delta°$ et 90°; ainsi qu'on le voit représenté par la figure 2, où l'angle α des plans de joints de chaque voussoir est remplacé par un angle plus petit que j'appelle α' et que l'on obtient en retranchant $2\,\Delta$ de 180°, et en divisant le reste par le nombre total des voussoirs de la voûte entière, de sorte que

$$\alpha' = \frac{180° - 2\,\Delta°}{2\,n + 1}.\ (8)$$

Il s'ensuit que les angles d'inclinaison des plans de joint des voussoirs sur l'horizontale qui dans la formule générale théorique étaient α, $2\,\alpha$, $3\,\alpha$, $4\,\alpha$, ... $n\,\alpha$, deviendront $\alpha' + \Delta$, $2\,\alpha' + \Delta$, $3\,\alpha' + \Delta$...... $n\,\alpha' + \Delta$, et nos formules précédentes prendront les formes suivantes :

$$S' = S\,\frac{\text{Sin.}\,(n\,\alpha' + \Delta)}{\text{Sin.}\,\{(n-1)\,\alpha' + \Delta\}},$$

$$S'' = S'\,\frac{\text{Sin.}\,(n\,\alpha' + \Delta)}{\text{Sin.}\,\{(n-2)\,\alpha' + \Delta\}},$$

$$S''' = S''\,\frac{\text{Sin.}\,\{(n-1)\,\alpha' + \Delta\}}{\text{Sin.}\,\{(n-3)\,\alpha' + \Delta\}},$$

$$S^{(m)} = S_{(m-1)} \frac{Sin. \{ (n-(m-2)\} \alpha' + \Delta \}}{Sin. \{ (n-m) \alpha' + \Delta \}}, (9)$$

$$\text{ou } S^{(m)} = S \frac{Sin^2 (n \alpha' + \Delta)}{Sin. \{ (n-(m-1)\} \alpha' + \Delta \} Sin. \{ (n-m)\alpha' + \Delta \}}. (10)$$

Les voussoirs ainsi calculés, tels qu'ils sont indiqués dans la figure 2, exerceraient donc, s'il n'y avait pas de frottement, la même pression sur le plan de joint inférieur M'N' que celle que les voussoirs de la figure 1 exerceront sur le plan de joint inférieur MN, dans le cas où il y a frottement. Or $S^{(m)}$ dans l'éq^{on} (9) est calculée de manière que la dernière composante $x^{(n)}$ est perpendiculaire sur le plan M'N' de la figure 2; donc la dernière composante pour les voussoirs de la fig. 1 sera aussi perpendiculaire sur MN. Il n'y aura donc aucun danger que les pieds-droits soient renversés, c'est à dire que les conditions pour l'équilibre seront plus que satisfaites.

En résumé, étant donné le rayon d'une voûte, le nombre $2n + 1$ des voussoirs, la hauteur h de la la clef S :

1° On calculera la surface S par la formule (2);

2° On déterminera par des expériences faites avec toute la précision possible, l'angle Δ de glissement des pierres que l'on emploie;

3° Par la formule 8, on calculera α' ;

4° Par la formule 9, on calculera S', S'', S''' etc.;

5° Enfin par la formule (4), on aura les hauteurs, h', h'', h'''... $h^{(n)}$ des voussoirs.

Réciproquement, si l'on se donnait à priori, la largeur des pieds-droits, c'est-à-dire celle du dernier voussoir, on pourrait savoir quelle devrait être la hauteur de la clef, pour que l'équilibre existât ; il suffirait de tirer la valeur de S de l'éq°ⁿ (10), on aurait :

$$S = S^{(m)} \frac{\text{Sin.}\left\{(n-(m-1))\alpha' + \Delta\right\} \text{Sin.}\left\{(n-m)\alpha' + \Delta\right\}}{\text{Sin}^2 (n\alpha' + \Delta)} \quad (13)$$

La valeur de Δ est variable selon les matériaux employés et selon la manière aussi dont sont préparés les plans de joint. D'après des expériences que nous avons faites, nous croyons pouvoir adopter pour les pierres calcaires, avec des surfaces de joints préparées au marteau à pointes, la valeur $\Delta = 40°$; ces pierres ne glissant guère sur un angle plus petit.

On a beaucoup écrit sur la théorie des voûtes et certains constructeurs s'en sont vivement inquiétés. Il faut convenir que leurs craintes sont légitimées par les résultats de la pratique qui ont souvent déconcerté toutes les prévisions.

En général, dans une très-grande quantité de voûtes cylindriques, au bout d'un espace de temps plus ou moins long, après le décintrement, on voit une fente se manifester vers le milieu des reins ; souvent aussi une seconde lézarde s'accuse vers la clef.

Presque toujours à la longue, ces fentes deviennent de plus en plus sensibles, et si ce défaut prend une certaine extension, on les voit suivis de désordres plus ou moins graves dans l'équilibre des voussoirs et des pieds-droits qui se comportent comme cela est indiqué dans la figure 3 où la voûte est divisée en quatre grands voussoirs. C'est en partant de ce fait, qu'un certain nombre d'auteurs ont été conduits avec raison à réduire les actions réciproques des voussoirs les uns contre les autres à celles de quatre grands voussoirs, agissant plutôt comme des bras de levier que comme des coins, et à calculer les conditions d'équilibre d'après ces données.

Si l'on veut bien remonter à la source du mal, on trouvera peut-être plus simple d'en faire disparaître la cause, que de chercher à remédier à ces effets, variables d'ailleurs.

Or, les voûtes se construisent ordinairement en pierres dont les joints sont *rustiqués* avec le marteau à pointes. Les voussoirs ainsi taillés sont posés sur une couche mince de mortier placée entre leurs plans de joints. On a beau faire, au bout d'un temps plus ou moins long, ce mortier subit un certain retrait. Ainsi les voussoirs qui, avec le mortier, remplissaient la courbe d'intrados, ne suffisent plus pour cela. N'étant plus retenus les uns par les autres, ceux dont les plans de joints sont au-dessus de 40° glissent donc un peu sur les plans de joints inférieurs, et alors les uns se trouvent serrés en *a* (*fig.* 3.) vers la courbe d'intrados, tandis que les supérieurs le sont

vers *b*. Et quand bien même le retrait du mortier ne serait que de 0^{m}, 001 par plan de joint, ce retrait répété un certain nombre de fois, 29 à 31 fois par exemple, deviendrait assez fort pour déterminer la rupture de la voûte et sa division en 4 grands voussoirs, disposés alors comme 4 bras de levier, et agissant en conséquence.

Cet état de chose est le résultat nécessaire de l'emploi du mortier entre les plans de joints. On serait plus d'accord avec la théorie si, après avoir rustiqué les joints, on posait les pierres *à sec* les unes sur les autres. On éviterait ainsi la réaction due au retrait du mortier, (quelles que soient les précautions qu'on prenne pour annuler celui-ci) et les voussoirs resteraient tels qu'ils auraient été posés. On n'aurait plus, pour la beauté de l'ouvrage et pour sa plus grande conservation, qu'à rejointoyer avec soin.

Il nous paraît donc incontestable que la construction des voûtes en pierres de taille ne peut s'accorder complétement avec la théorie qu'autant qu'on supprimerait le mortier entre les plans de joints.

S'il s'agit de voûtes en moellons ou en briques, cela nous conduit encore à dire qu'il faut, pour ces voûtes, tâcher autant que possible de diminuer le retrait du mortier. Ainsi, moins on en mettra, moins on s'éloignera des résultats indiqués par les formules et l'on aura soin de n'employer que du mortier parfaitement corroyé à la manière adoptée par les ingénieurs et dans lequel une partie du retrait aura été ainsi opérée avant la pose. Il faudra éviter de le détremper avec de l'eau

b

Fig. 3.

s

Fig. 5.

B

h

Fig. 6.

A

C

s

s^{I}

s^{II}

s^{III}

s^{IIII}

d

h

e

s^{I}

s^{II}

s^{III}

s^{III}

a

Fig. 4.

b

e

Drouin, lith. du com^ce à Nancy.

après sa préparation ; et enfin il sera indispensable, quand on aura construit le premier quart ou le premier tiers de la voute, de laisser sécher, reposer et tasser l'ouvrage, jusqu'un peu avant la fin de la saison des travaux, époque à laquelle on construira la partie supérieure. Sans ces précautions, au bout d'un espace de temps assez court, des lézardes parallèles à l'axe de la surface cylindrique ne tarderont pas à se faire voir.

J'ai appliqué les formules précédentes aux voûtes de 3, 5, 7,... 31 voussoirs. Les hauteurs h, h', h'', h''' etc., $h^{(n)}$ ont été calculées dans l'hypothèse de $r = 1$ et $h = 1$.

Il est facile de comprendre comment on peut passer des valeurs données par cette supposition, qui rend les formules très-simples, à celles qui conviennent pour les mêmes nombres de voussoirs dans des voûtes d'un rayon quelconque et avec une hauteur h quelconque à la clef.

En effet : Supposons $ab = 1$ et $cd = 1$ (*fig.* 4.), les voussoirs seront donnés par les formules, ainsi qu'on le voit dans les tableaux 1, 2, 3, 4, etc.

S'il s'agit d'une voûte d'un rayon d'intrados $ae = 3$, (la hauteur à la clef étant 1) en adoptant les mêmes hauteurs que dans la première, pour laquelle $r = 1$ et $h = 1$, on aura des voussoirs qui seront dans les mêmes rapports que dans cette première voûte. En effet les surfaces S, S', S'' etc. seront évidemment comme les surfaces s, s', s'' etc.

Il en sera encore de même, si l'on fait varier la hauteur de la clef S, et si en même temps, on prend les hauteurs correspondantes proportionnelles à h', h'' *etc.*

Cela reviendra donc tout simplement à multiplier les valeurs de h', h'', h''' etc, par la valeur que l'on trouvera convenable pour h. Ainsi, par exemple, portons nous au tableau 5, où il s'agit d'une voûte de 11 voussoirs, dans l'hypothèse de $h = 1$ et de $r = 1$. Si nous voulons passer des valeurs des hauteurs des voussoirs calculées d'après cette supposition, à celles qui conviendraient à une voûte quelconque dont le cercle d'intrados serait a e, il faudra, si l'on trouve convenable de faire $h = 0{,}332$, multiplier les valeurs de h', h'', h''', etc., et par 0,332; ce qui donnera :

$$h = 0{,}332.$$
$$h' = 0{,}334.$$
$$h'' = 0{,}356.$$
$$h''' = 0{,}391.$$
$$h^{iv} = 0{,}434.$$
$$h^{v} = 0{,}531.$$

Ainsi, d'après les tableaux ci-joints, on pourra, après avoir fixé la hauteur de la clef d'une manière convenable pour l'appareil, trouver h, h', h'' etc. par de simples multiplications.

Ce que nous venons de dire prouve que l'on aurait tort de s'effrayer de la poussée des voûtes d'un grand diamètre. Car on voit que les pieds-droits de la voûte d'un rayon $a\,e$, n'auront pas besoin d'être plus épais que ceux de la voûte dont le rayon a b est trois fois plus petit,

pourvu toutefois que ces deux voûtes aient le même nombre de voussoirs et la même hauteur à la clef.

Cette proposition me paraît devoir beaucoup rassurer sur les effets de la poussée des voûtes, que l'on pourra d'ailleurs diminuer autant qu'on le voudra, en substituant comme l'ont fait les gothiques dans les ogives, à la courbe demi-circulaire d'intrados des arcs de cercle de plus en plus relevés. Car plus on exhaussera les ogives et plus le voussoir à la clef S (*fig.* 5) aura ses plans de joints inclinés sous un angle qui s'approchera de 40°, et moins par conséquent, glissant sur ces plans, il exercera d'action latérale d'écartement.

Si le voussoir à la clef a ses plans de joints inclinés à 40°, il n'y aura nécessairement aucune poussée. Toute autre courbe qu'un arc de cercle, dont la normale dirigée suivant le plan de joint de la clef sera inclinée à 40°, aura les mêmes avantages.

TABLEAU Ier.

Voûtes de trois voussoirs.

$2n + 1 = 3.\quad n = 1.\quad a = 1{,}047.\quad \Delta = 40°,$
$\alpha' = 73° - 20'.\quad r = 1.\quad h = 1.$

$S = 1{,}57,\qquad h = 1.$
$S' = 2{,}34,\qquad h' = 1{,}34.$

EXEMPLE :

Soit $h = 0{,}50$, on aura $h' = 0{,}67$.

TABLEAU II.

Voûtes de 5 voussoirs.

$2n + 1 = 5.\quad n = 2.\quad a = 0{,}628.\quad \Delta' = 40°.$
$\alpha' = 20°.\quad h = 1.\quad r = 1.$

$S = 0{,}942,\qquad h = 1.$
$S' = 1{,}071,\qquad h' = 1{,}10.$
$S'' = 1{,}64,\qquad h'' = 1{,}40.$

EXEMPLE :

Soit r quelconque et $1 = 0{,}40$, on aura :

$h' = 0{,}440.$
$h'' = 0{,}56.$

TABLEAU III.

Voûtes de 7 voussoirs.

$2n + 1 = 7.\quad n = 3.\quad a = 0{,}448.\quad \Delta = 40°.$
$\alpha' = 14° - 17' - 8''.\quad r = 1.\quad h = 1.$

$S = 0,675$, $h = 1$.
$S' = 0,719$, $h' = 1,12$.
$S'' = 0,878$, $h'' = 1,21$.
$S''' = 1,271$, $h''' = 1,58$.

EXEMPLE :

Soit r quelconque et $h = 0,30$, on aura :

$h' = 0,336$.
$h'' = 3,63$.
$h''' = 0,574$.

TABLEAU IV.

Voûtes de 9 *voussoirs.*

$2n + 1 = 9$. $n = 4$. $a = 0,35$. $A = 40°$.
$\alpha' = 11° - 6' - 40''$. $r = 1$. $h = 1$.

$S = 0,525$, $h = 1$.
$S' = 0,545$, $h' = 1,02$.
$S'' = 0,612$, $h'' = 1,12$.
$S''' = 0,695$, $h''' = 1,23$.
$S^{iv} = 0,841$, $h^{iv} = 1,404$.

EXEMPLE :

Soit r quelconque, et $h = 0,60$, on aura :

$h' = 0{,}612.$
$h'' = 0{,}672.$
$h''' = 0{,}738.$
$h^{\text{iv}} = 0{,}8424.$

TABLEAU V.

Voûtes de 11 voussoirs.

$2n + 1 = 11.$ $n = 5.$ $a = 0{,}285.$ $\Delta = 40°.$
$\alpha' = 9° - 5' - 27''.$ $r = 1.$ $h = 1.$

S	$= 0{,}427,$	h	$= 1.$
S'	$= 0{,}437,$	h'	$= 1{,}013.$
S''	$= 0{,}471,$	h''	$= 1{,}073.$
S'''	$= 0{,}537,$	h'''	$= 1{,}18.$
S^{iv}	$= 0{,}625,$	h^{iv}	$= 1{,}51.$
S^{v}	$= 0{,}826,$	h^{v}	$= 1{,}60.$

EXEMPLE :

Soit $h = 0{,}332$, on en déduira :

$h' = 0{,}334.$
$h'' = 0{,}354.$
$h''' = 0{,}389.$
$h^{\text{iv}} = 0{,}432.$
$h^{\text{v}} = 0{,}53.$

TABLEAU VI.

Voûtes de 13 voussoirs.

$2n + 1 = 13$. $n = 6$. $a = 0,241$ $\Delta = 40°$.
$\alpha' = 7° - 41' - 32''$. $r = 1$. $h = 1$.

S	$= 0,361$,	h	$= 1$.
S'	$= 9,367$,	h'	$= 1,009$.
S''	$= 0,387$,	h''	$= 1.051$.
S'''	$= 0,425$,	h'''	$= 1,126$.
S^{iv}	$= 0,500$,	h^{iv}	$= 1,270$.
S^{v}	$= 0,605$,	h^{v}	$= 1,450$.
S^{vi}	$= 0,770$,	h^{vi}	$= 1,730$.

EXEMPLE :

Soit r quelconque et $h = 0,55$, on en déduira :

$h' = 0,554$.
$h'' = 0,578$.
$h''' = 0,619$.
$h^{iv} = 0,643$.
$h^{v} = 0,661$.
$h^{iv} = 0,783$.

TABLEAU VII.

Voûtes de 15 voussoirs.

$2n + 1 = 15.$ $n = 7.$ $a = 0,209.$ $\Delta = 40°.$
$\alpha' = 6° - 40'.$ $r = 1.$ $h = 1.$

S	$= 0,313,$	h	$= 1.$
S'	$= 0,317,$	h'	$= 1,009.$
S''	$= 0,330,$	h''	$= 1,03.$
S'''	$= 0,346,$	h'''	$= 1,07.$
S^{iv}	$= 0,383,$	h^{iv}	$= 1,15.$
S^{v}	$= 0,438,$	h^{v}	$= 1,37.$
S^{vi}	$= 0,521,$	h^{vi}	$= 1,45.$
S^{vii}	$= 0,650,$	h^{vii}	$= 1,70.$

EXEMPLE :

Soit r quelconque et $h = 0,80$, on en déduira :

$h' = 0,8054.$
$h'' = 0,824.$
$h''' = 0,856.$
$h^{iv} = 0.920.$
$h^{v} = 1,096.$
$h^{vi} = 1,160.$
$h^{vii} = 1,360.$

Planche IV

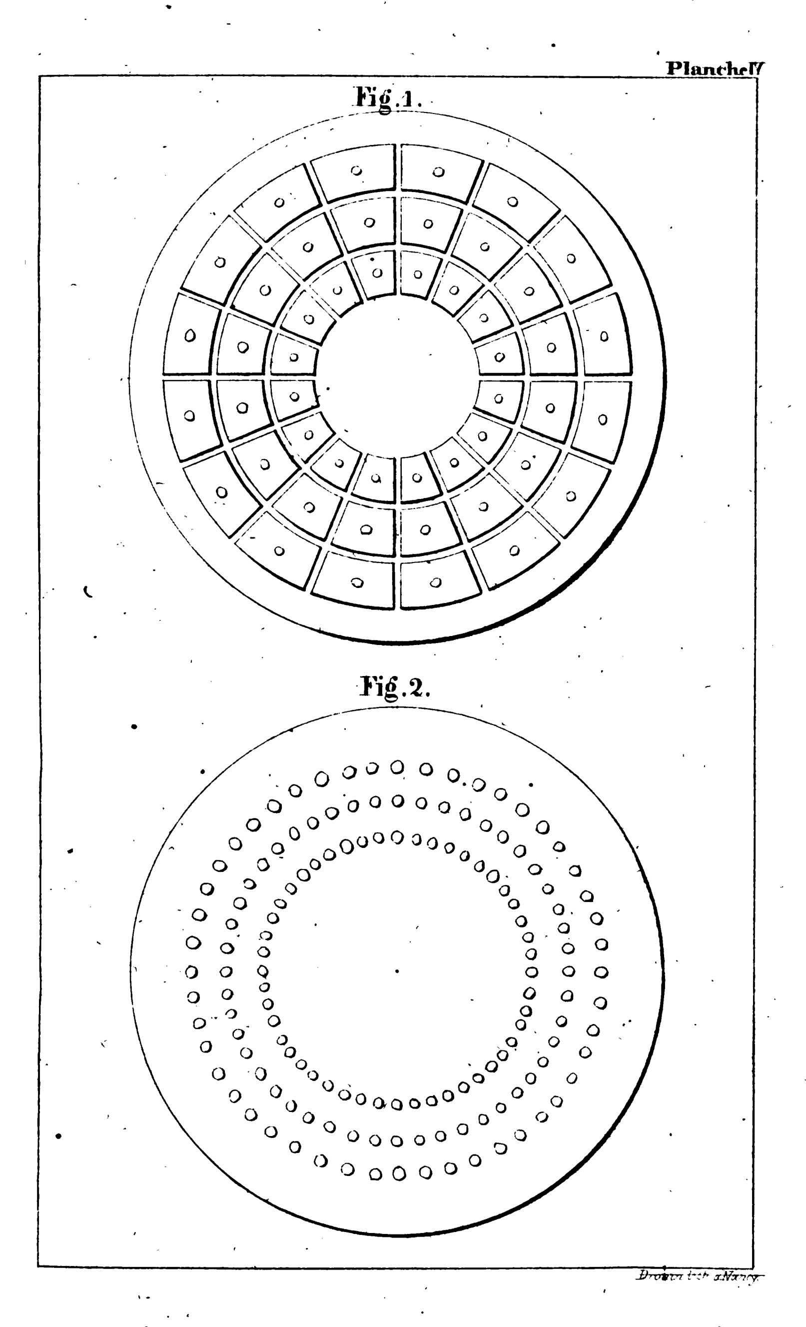


TABLEAU VIII.

Voûtes de 17 voussoirs.

$2n + 1 = 17.$ $n = 8.$ $a = 0,185.$ $\Delta = 40.$
$\alpha' = 5^o - 52' - 56''.$ $r = 1.$ $h = 1.$

S	$= 0,277,$	h	$= 1.$
S'	$= 0,278,$	h'	$= 1,001.$
S''	$= 0,287,$	h''	$= 1,02.$
S'''	$= 0,304,$	h'''	$= 1,06.$
S^{iv}	$= 0,328,$	h^{iv}	$= 1,09.$
S^{v}	$= 0,363,$	h^{v}	$= 1,20.$
S^{vi}	$= 0,413,$	h^{vi}	$= 1,40.$
S^{vii}	$= 0,486,$	h^{vii}	$= 1,50.$
S^{viii}	$= 0,595,$	h^{viii}	$= 1,73.$

TABLEAU IX.

Voûtes de 19 voussoirs.

$2n + 1 = 19.$ $n = 9.$ $a = 0,159.$
$\alpha' = 5^o - 15' - 46''.$ $\Delta = 40^o.$ $r = 1.$ $h = 1.$

S	= 0,238,	h	= 1.
S'	= 0,240,	h'	= 1,01.
S''	= 0,246,	h''	= 1,02.
S'''	= 0,257,	h'''	= 1,05.
S^{iv}	= 0,273,	h^{iv}	= 1,10.
S^{v}	= 0,296,	h^{v}	= 1,13.
S^{vi}	= 0,327,	h^{vi}	= 1,26.
S^{vii}	= 0,370,	h^{vii}	= 1,37.
S^{viii}	= 0,430,	h^{viii}	= 1,53.
S^{ix}	= 0,516,	h^{ix}	= 1,72.

TABLEAU X.

Voûtes de 21 voussoirs.

$2n + 1 = 21$. $n = 10$. $r = 1$. $h = 1$.
$a = 0,149$. $\alpha' = 4° — 45' — 43''$. $\Delta = 50°$.

S	= 0,223,	h	= 1.
S'	= 0,225,	h'	= 1,01.
S''	= 0,230,	h''	= 1,02.
S'''	= 0,238,	h'''	= 1,05.
S^{iv}	= 0,250,	h^{iv}	= 1,11.
S^{v}	= 0,273,	h^{v}	= 1,16.
S^{vi}	= 0,290,	h^{vi}	= 1,21.
S^{vii}	= 0,320,	h^{vii}	= 1,30.

$S^{viii} = 0,361, \qquad h^{viii} = 1,41.$
$S^{ix} = 0,416, \qquad h^{ix} = 1,57.$
$S^{x} = 0,482, \qquad h^{x} = 1,73.$

TABLEAU XI.

Voûtes de 23 voussoirs.

$3n + 1 = 23. \quad n = 11. \quad r = 1. \quad h = 1.$
$\Delta = 40°. \quad a = 0,136. \quad \alpha' = 4° - 20' - 52'.$

$S = 0,205, \qquad h = 1.$
$S' = 0,206, \qquad h' = 1,00.$
$S'' = 0,209, \qquad h'' = 1,01.$
$S''' = 0,216, \qquad h''' = 1,03.$
$S^{iv} = 0,225, \qquad h^{iv} = 1,06.$
$S^{v} = 0,237, \qquad h^{v} = 1,11.$
$S^{vi} = 0,254, \qquad h^{vi} = 1,17.$
$S^{vii} = 0,276, \qquad h^{vii} = 1,24.$
$S^{viii} = 0,304, \qquad h^{viii} = 1,33.$
$S^{ix} = 0,340, \qquad h^{ix} = 1,44.$
$S^{x} = 0,389, \qquad h^{x} = 1,58.$
$S^{xi} = 0,455, \qquad h^{xi} = 1,76.$

TABLEAU XII.

Voûtes de 25 voussoirs.

$2n + 1 = 25.$ $n = 12.$ $r = 1.$ $h = 1.$
$a = 0,125.$ $\Delta = 40°.$ $\alpha' = 40.$

$S = 0,188,$	$h = 1,00.$
$S' = 0,190,$	$h' = 1,00.$
$S'' = 0,192,$	$h'' = 1,01.$
$S''' = 0,197,$	$h''' = 1,03.$
$S^{iv} = 0,204,$	$h^{iv} = 1,06.$
$S^{v} = 0,213,$	$h^{v} = 1,09.$
$S^{vi} = 0,226,$	$h^{vi} = 1,12.$
$S^{vii} = 0,242,$	$h^{vii} = 1,20.$
$S^{viii} = 0,262,$	$h^{viii} = 1,27.$
$S^{ix} = 0,288,$	$h^{ix} = 1,36.$
$S^{x} = 0,321,$	$h^{x} = 1,47.$
$S^{xi} = 0,365,$	$h^{xi} = 1,60.$
$S^{xii} = 0,421,$	$h^{xii} = 1,77.$

TABLEAU XIII.

Voûtes de 27 voussoirs.

$2n + 1 = 27.$ $n = 13.$ $r = 1.$ $h = 1.$
$a = 0,116.$ $\Delta = 40°.$ $\alpha' = 3° - 42' - 13''.$

$S = 0,174,$ $h = 1.$
$S' = 0,175,$ $h' = 1,004.$
$S'' = 0,178,$ $h'' = 1,101.$
$S''' = 0,182,$ $h''' = 1,03.$
$S^{iv} = 0,188,$ $h^{iv} = 1,06.$
$S^{v} = 0,194,$ $h^{v} = 1,08.$
$S^{vi} = 0,203,$ $h^{vi} = 1,12.$
$S^{vii} = 0,215,$ $h^{vii} = 1,17.$
$S^{viii} = 0,230,$ $h^{viii} = 1,23.$
$S^{ix} = 0,249,$ $h^{ix} = 1,30.$
$S^{x} = 0,272,$ $h^{x} = 1,39.$
$S^{xi} = 0,303,$ $h^{xi} = 1,49.$
$S^{xii} = 0,341,$ $h^{xii} = 1,62.$
$S^{xiii} = 0,391,$ $h^{xiii} = 1,78.$

TABLEAU XIV.

Voûtes de 29 voussoirs.

$2n + 1 = 29.$ $n = 14.$ $r = 1.$ $h = 1.$
$a = 0,108.$ $\Delta = 40°.$ $\alpha' = 3° - 26' - 54''.$

$S = 0,160,$ $h = 1,00.$
$S' = 0,163,$ $h' = 1,003.$
$S'' = 0,165,$ $h'' = 1,01.$

S'''	$= 0,167,$	h'''	$= 1,02.$
S^{iv}	$= 0,173,$	h^{iv}	$= 1,05.$
S^{v}	$= 0,180,$	h^{v}	$= 1,08.$
S^{vi}	$= 0,188,$	h^{vi}	$= 1,12.$
S^{vii}	$= 0,198,$	h^{vii}	$= 1,16.$
S^{viii}	$= 0,210,$	h^{viii}	$= 1,21.$
S^{ix}	$= 0,225.$	h^{ix}	$= 1,27.$
S^{x}	$= 0,242,$	h^{x}	$= 1,31.$
S^{xi}	$= 0,264,$	h^{xi}	$= 1,34.$
S^{xii}	$= 0,292,$	h^{xii}	$= 1,53.$
S^{xiii}	$= 0,327,$	h^{xiii}	$= 1,65.$
S^{xiv}	$= 0,371,$	h^{xiv}	$= 1,80.$

TABLEAU XV.

Voûtes de 31 voussoirs.

$2n + 1 = 31.$ $n = 15.$ $r = 1.$ $h = 1.$
$a = 0,101.$ $\Delta^{o} = 40.$ $\alpha = 3^{o} - 13' - 5''.$

S	$= 0,152,$	h	$= 1,00.$
S'	$= 0,1521,$	h'	$= 1,003.$
S''	$= 0,154,$	h''	$= 1,012.$
S'''	$= 0,156,$	h'''	$= 1,02.$
S^{iv}	$= 0,159,$	h^{iv}	$= 1,04.$
S^{v}	$= 0,174,$	h^{v}	$= 1,06.$

$S^{vi} = 0,170, \quad h^{vi} = 1,07.$
$S^{vii} = 0,178, \quad h^{vii} = 1,104.$
$S^{viii} = 0,187, \quad h^{viii} = 1,16.$
$S^{ix} = 0,199, \quad h^{ix} = 1,22.$
$S^{x} = 0,212, \quad h^{x} = 1,28.$
$S^{xi} = 0,229, \quad h^{xi} = 1,35.$
$S^{xii} = 0,250, \quad h^{xii} = 1,43.$
$S^{viii} = 0,275, \quad h^{viii} = 1,51.$
$S^{xiv} = 0,306; \quad h^{xiv} = 1,65.$
$S^{xv} = 0,345, \quad h^{xv} = 1,79.$

Les formules que nous venons d'appliquer aux voûtes circulaires conviennent également à celles qui ont une courbe quelconque d'intrados. En effet, soit la voûte surbaissée A B C (fig. 6.)

Il suffira de substituer dans la formule (6), aux angles α, $2\,\alpha$, $3\,\alpha \ldots n\,\alpha$ qui croissent en proportion arithmétique, des angles, qui ne sont plus multiples les uns des autres, mais que forme l'horizontale avec les normales à la courbe d'intrados.

On mesurera donc ces angles, soit au rapporteur, soit avec la table des cordes et le compas ou de tout autre manière, et on en substituera les valeurs dans les formules établies précédemment.

Il en serait évidemment de même, s'il s'agissait d'une voûte en arc de cercle surbaissée.

J'ai fait exécuter en plâtre plusieurs petits modèles de voûtes dont les hauteurs des voussoirs avaient été calcu-

lées d'après les tableaux précédents. Les conditions d'équilibre s'y sont toujours montrées plus que satisfaites; quoique les épaisseurs des piéds-droits, ainsi déterminées, aient été plus faibles que des praticiens fort exercés n'auraient osé les fixer à priori.

MÉMOIRE

SUR

LES MONNAIES LORRAINES

DU XIe ET DU XIIe SIÈCLE,

TROUVÉES A CHARMES (AD CARPINOS) SUR MOSELLE,

EN NOVEMBRE 1840.

PAR M. G. ROLIN.

INTRODUCTION.

Les personnes qui étudient l'histoire des temps reculés pour en tirer des conséquences, selon la méthode expérimentale, ou pour établir des théories relatives, soit à la politique, soit à la morale, soit aux arts économiques ou d'agrément, s'aperçoivent bientôt que les faits y sont rapportés avec une imperfection et des vues qui rendent la base de ces théories mouvante et peu solide.

De là l'intérêt qui s'attache aux moindres trouvailles : chacun espère alors que le fait nouvellement dévoilé rectifiera des erreurs entrevues, fixera des incertitudes, ou remplira des lacunes qu'il déplore. C'est le même espoir qui encourage les recherches des sociétés historiques, et les laborieux auteurs qui ont entrepris, de nos jours, la reconstruction pièce à pièce du moyen âge :

les Amédée et Augustin Thiéry, les Sismondi, pour ce qui est relatif à nos libertés populaires et à notre civilisation; les Lelewel, les Longperrier, les de Sauley pour ce qui concerne la numismatique et les arts qui s'y rattachent.

Les monuments sont la trace matérielle de la marche sociale; mais où reconnaître ces traces, ailleurs que dans les monnaies enfouies avec les larmes de leurs derniers propriétaires, lorsqu'il s'agit de périodes instables, placées sous l'empire de la force légitimée ou de l'astuce, qui manquaient des moyens de publication, et dont les siècles subséquents méprisèrent la mémoire, parce que les travaux de cet âge furent grossiers?

Toutefois on revient à chercher ce qu'on a dédaigné pendant des siècles : les faiblesses et les maux de l'humanité pris dans leur ensemble ressemblent trop à ceux des individus pour que, dans l'espoir d'en prévenir le retour, on ne se résigne pas à en faire une étude approfondie. S'il est vrai qu'on ne sait bien une chose que lorsqu'on en connaît la formation, ne suffit-il pas, par exemple, que les plus informes de toutes les monnaies soient nées sur le sol gaulois, ou qu'elles aient été le principe des médailles les plus parfaites d'aujourd'hui, pour que leur histoire nous intéresse? Le jeune et savant auteur qui va nous donner l'histoire de Lorraine sous 500 types, dont plus de 200 sont inédits, n'a pas moins trouvé du charme à publier les byzantines et les celtibériennes.

Mais la publication de la trouvaille faite à Charmes est sans proportion avec les travaux que je viens de rappeler, elle ne remonte qu'au XIe et au XIIe siècle, à ceux qui ont précédé immédiatement l'élévation de ces cathédrales qui demeurent la plus sublime expression de la foi universelle de nos pères. Il est vrai pourtant que les types dont j'ai à entretenir le lecteur sont les premiers linéaments de ces grands chefs-d'œuvre, et se trouvent libérés des stigmates de la barbarie.

Discussion du fait. — Généralités.

§ 1. La trouvaille était composée de 1,800 pièces environ, toutes d'argent à $\frac{11}{12}$ de fin, renfermées dans un pot de terre qui s'est brisé sous le pic, et qui gisait à moins d'un mètre au-dessous de la surface du sol. Elle était placée près des fondations d'un antique couvent de Dominicaines, au nord-est de la ville, et exposée aux infiltrations de matières animales en décomposition qui ont enduit les pièces d'un sulfure noir qui n'a cédé qu'à l'action du feu et du frottement.

§ 2. Je n'ai pas eu le bonheur de posséder l'intégralité du trésor, j'ai seulement lieu d'espérer que le tiers parvenu en mes mains y est arrivé dans un état virginal qui m'autorise à l'assimiler au tout, eu égard aux conséquences que j'en tirerai. Toutes les pièces dont je parlerai en détail resteront dans mes cartons, elles y seront visibles pour les philonumismatiques, et couvriront ainsi ma responsabilité de premier éditeur.

§ 3. La découverte s'étant faite par des ouvriers occupés à préparer le terrain pour l'établissement d'écuries publiques, sans qu'aucune circonstance collatérale ait dévoilé l'origine de l'enfouissement, nous devons recourir aux considérations historiques, ainsi qu'à l'analyse du trésor pour approcher de ce but important.

§ 4. La seigneurie de Charmes est entrée, dès le XIIe siècle, dans la dotation de l'un de ces puînés de la maison ducale, Mathieu comte de Toul, qui n'étaient jamais satisfaits de leur fortune; elle s'est donc trouvée dès lors, ainsi que son château, soumise aux chances redoutables de guerres intestines. Mais la tradition ne nous rapporte aucune catastrophe à laquelle se rapporte spécialement le cas présent.

§ 5. L'existence probable, dès le commencement du XIIIe siècle, du monastère des Prêcheresses sur l'emplacement du trésor, ferait augurer, ainsi que l'absence des types laïcs, à l'exception de ceux de Berte, que la trouvaille formait le trésor du couvent? Peut-être aussi le nombre des espèces abbatiales et épiscopales en circulation à cette époque, était-il centuple des espèces ducales?

§ 6. Toutes les pièces avaient un poids et des dimensions fort rapprochés les uns des autres, cependant une faible différence observée donne lieu à une classification chronologique. Toutes étaient frappées, et non coulées, mais avec une négligence qui accuse autant la faiblesse d'un art mécanique qui ne fut perfectionné qu'au XVIIe siècle, que la basse cupidité qui attachait un profit au re-

nouvellement des espèces. B. Picart, auteur laborieux et exact que nous citerons de préférence à tout autre, nous a conservé des titres (Histoire du Diocèse de Toul, Preuves CII.) dans lesquels l'évêque traitant avec le monnayeur se réserve *la moitié des profits*. Il n'est donc pas étonnant que le frappage se fît à la volée, sur des flans trop minces, mal laminés, et au moyen de matrices qui tendaient surtout à l'économie de la matière première.

Le vice de fabrication que nous venons de relever nous a interdit l'appréciation de l'âge relatif des pièces, et la durée de leur circulation, au moyen du *frai* et du *fruste*.

§ 7. La ferveur du monnayage au XII[e] siècle était provoquée par le besoin qu'avaient les barons de consolider leur indépendance, et de constater leurs droits à l'hérédité de leurs fiefs; plus de deux cents espèces différentes, répandues sur un espace grand comme notre France, étaient émises concurremment avec les types royaux. Ajoutons à cette entrave apportée aux relations commerciales toutes celles qui résultent des défauts de voies communicatives, et de la multiplicité des mesures, nous concevrons alors combien la circulation d'un même type baronnal devait être restreinte, ou comment les espèces comprises dans une même trouvaille doivent se concentrer, en général, dans des localités voisines, et ne former en quelque sorte qu'une même famille.

§ 8. La majorité des pièces qui nous occupent ayant une date certaine, celles de Brixei comprises entre 1167 et 1192; celles de Berte, entre 1176 et 1195; celles de

Bertrand, entre 1179 et 1212; celle de Jean de Trèves entre 1189 et 1212 ; les autres doivent naturellement se grouper autour, tant pour la date, que pour la localité.

§ 9. En France, au XII[e] siècle, l'aloi s'affaiblit progressivement, jusqu'à quatre fois, et avec une telle progression qu'en 1120 les espèces royales renfermaient déjà moitié d'alliage (Leblanc, p. 164, 165); le même auteur remarque qu'en plusieurs contrées voisines de l'Allemagne et dans l'Aragon, les princes s'étaient engagés à ne pas avilir l'aloi, à condition d'un impôt qu'ils prélèveraient de sept en sept ans. Ducange (Gloss., t. II, p. 736. Francf.) rapporte qu'en Normandie le même impôt se prélevait de trois en trois ans. Nous sommes autorisés à penser aujourd'hui qu'à la même époque la Lorraine jouissait de l'une des meilleures garanties de la loyauté dans les relations commerciales; et très-probablement elle se trouvait préservée de la déception inhérente à l'usage de la monnaie de cuivre.

§ 10. Quant aux mérites glyptiques, à la hardiesse heureuse avec laquelle l'artiste aborde les difficultés pittoresques en représentant des bustes entiers en action, à la pureté du trait, à l'individualité qui caractérise les figures, ces pièces sont supérieures à ce qui s'exécutait alors en Europe, et particulièrement au nord-ouest de la France.

Devons-nous attribuer un perfectionnement si tranché à l'excellence des écoles de Toul, dirigées alors par Ripertus (Hist. p. 428) et en grande réputation depuis cinq

cents ans ? dirons-nous qu'il suffit d'un Mécène, comme paraît avoir été Brixei, pour improviser la miniature glyptique ?

Un genre de distinction analogue se fait remarquer dans les îles de la Grèce au déclin de leurs libertés, à la chute de l'Empire romain, lorsque l'égoïsme eut pris la place des inspirations généreuses; alors le point de vue se rapprocha des objets, l'imitation se concentra sur le portrait aux dimensions *minimissimes*. Depuis Constantin jusqu'après les enfants de Théodose, de 320 à 450, la numismatique microscopique mérite seule des éloges.

En général le dessin en petit se soustrait aux grandes difficultés de l'art : le pathétique et le sublime, qui ne se manifestent que par l'expression graduée des passions et à l'aide du jeu savant des muscles, s'y trouvent remplacés par *les charges*, ou par l'expression mécanique des gestes et des groupes. Le grandiose des Raphael et des Michel-Ange y est supplanté par le précieux et le chétif des *petits-maîtres* (cette expression a un sens technique) ; à la dernière limite apparaissent les Callot , les Séb. Leclerc auxquels la *provincialomanie* applaudit avec trop d'admiration.

§ 11. Le tableau suivant de toutes les espèces renfermées dans la trouvaille complétera la première analyse de son ensemble, et mettra les numismatistes à même d'en tirer les conséquences qui ont pu nous échapper ; il ne restera plus qu'à décrire techniquement les types, et à rattacher à chaque localité les notions qu'elle réclame.

Tableau numéral et Fondéral

LIEU DU MONNAYAGE.	DÉSIGNATION DES TYPES.
Nancy......	Berte au chardon : NANCEI A PICA . . fig. 1.
	Berte au sceptre : BERTA. . . . . fig. 2.
Liverdun....	Porte de forteresse : PETRVS. ℟. Poisson, LIB-DVN . . . . fig. 5.
	Évêq. élevant deux clefs : PETRVS. ℟. Forteresse NOVI-CASTRI. . . . . fig. 6.
Toul.......	Évêq. tenant la bible. PETRVS. ℟. Croix : TVLLVM. . . . . fig. 3.
	Autre *id.* ℟. main tenant une crosse, TVLLI.
Remiremont..	Buste imberbe de St. Pierre. ℟. Croix, ROMARIC.
	Buste chevelu et imberbe. ℟. id. . . . . . .
	Buste barbu id. ℟. id . . . .
	Buste barbu nimbé. ℟. id . . . . . . fig. 10.
Saint-Diez...	Buste de face tenant la bible et la crosse DEODAT. ℟. Croix à essieu et fleuronnée, SANCTVS . . . .
	Buste de face crossé, main gauche tenant la bible : DEO...TV. ℟. croix simple SA. C..V.
Sarrebourg ..	Buste chauve, PAVLVS. ℟. Église avec deux tours, SARREBOC. . . . .
Épinal.....	Portique pentastyle SPINAL. ℟. Croix carlov. DEODERICVS.✢ PT liés en monogramme.
	Façade de forme cruciale, tristyle : SPINAL. ℟. Croix pattée : SPINAL. . . . .
	Autre, oratoire tristyle, SPINAL. ℟. Croix : STEFANI. . . . .
Trèves.....	Buste de St. Pierre : PETRVS. ℟. l'archevêque IOHANNES. . . . .
Metz.......	Buste aux mains jointes : BERTRAND. ℟. Droite bénissant, sur la croix : METENSIS . . . . .
	TOTAUX. . . . .
	Cassées, trouées, corrodées, frustes-frustes.

des types et des espèces.

	NOMBRE DES ESPÈCES.		POIDS MOYEN EN GRAINS.	OBSERVATIONS.
	déchiffrables.	indéchiffrables.		
. .	2	1	14	Par déchiffrables on entend celles qui possèdent toutes les parties essentielles du type.
. .	5	9	11	
. .	3	1	14	
. .	21	45	13	
. .	1	2	15	
. .	10	47	13	
. .	2	3	11	Espèce de bracteate bossue.
. .	1	2	11	
. .	29	52	11	
. .	10	3	14	
. .	1	»	11	
. .	1	»	11	
. .	2	2	10 et 11	
. .	1	»	22	
. .	4	4	14	
. .	71	138	11 à 12	
. .	1	»	13	
. .	23	45	13	Type publié par M. de Saulcy.
. .	188	354		
. .	58			

Description technique des pièces.

§ 12. Planche V, figure 1re. Buste de face, tête voilée de profil tourné à gauche ; au-dessus du voile, on aperçoit six pointes de la couronne. Dans la droite est placée la fleur du chardon défendue par deux feuilles ; dans le champ à gauche, sous une étoile à douze pointes, paraît un insecte, espèce de scorpion, qui se porte sur la fleur. La main gauche est étendue sous le sein gauche. La demi-légende placée sous le grènetis est circulaire et porte A PICA. Les duchesses portaient la couronne (voir Orig. lorr. p. 350.)

℞. Croix grecque à branches légèrement *vairées* (1), cantonnée diagonalement de deux besants : entre deux grènetis, la légende circulaire NANCEI. Probablement la légende du droit fait suite à celle-ci.

Fig 2. Buste de profil tourné à gauche, tête voilée et couronnée; dans sa droite un sceptre terminé en trèfle (2). La gauche appliquée sur le cœur, légende sous le grènetis BER-TA. ℞. Comme la précédente.

Fig. 3. Buste de profil tourné à droite, la tête coiffée d'un bonnet retroussé ? Dans les mains, la bible dont on aperçoit les fermoirs; légende circul. PETRVS (Brixei).

℞. Croix grecque à branches vairées, cantonnée de 4 étoiles à 8 pointes, deux sont inscrites dans un anneau ; entre deux grènetis TVLLVM.

(1) En forme de clochette.

(2) En tête de lance, ou ANGON?

Fig. 4. Buste de face, tête de profil tournée à gauche et coiffée de la mitre à deux cornes ; les fanons sont minces. Sur la poitrine flotte un collier de perles ; le livre des Evangiles ouvert sur la poitrine : PETRVS.

℞. Droite tenant le bâton pastoral : en dedans du grènetis TVLLI.

Fig. 5. Porte de forteresse, entre deux tours crénelées, sur trois degrés ; autour PETRVS.

℞. Poisson tourné à gauche, placé entre les syllabes horizontales : LIB-DVN.

Fig. 6. Buste de profil tourné à droite ; la tête tonsurée et papillotée ; et les bras ceints d'une draperie (ou scapulaire?) élevant deux clefs ; légende, PETRVS.

℞. Château fort à deux rangs de créneaux; sous le grènetis, NOVI CASTRI.

Fig. 7. Buste de profil de St. Pierre, imberbe, rasé et couronné de perles, les bras et les mains couverts du superhuméral (scapulaire ?) élevant une clef, sans légende.

℞. Croix pattée, cantonnée de deux globules, et de deux sceptres terminés en trèfle ; entre deux grènetis, ROMARIC.

Fig. 8. Buste de profil, tête chevelue, tournée à droite, imberbe ; le bras ceint du scapulaire, élevant une clef, dessin barbare. ℞. Comme le précédent, ROMARIC.

Fig. 9. Buste comme le précédent, mais les cheveux et la barbe formés de globules. ℞. Comme les précédents.

Fig. 10. Buste comme le précédent, mais nimbé et moins barbare. ℞. Comme les précédents.

Fig. 11. Buste imberbe de face, orné d'un pectoral en perles, la crosse dans la droite, dans la gauche un livre, autour sous le grènetis DEO..AT, (alphabet carlovingien, voir catalogue général. Conbrouse 1839.)

℞. Croix grecque à branches vairées, terminées par cinq points, et liées par un essieu ; entre deux grènetis, la légende SA...TVS. Les contours seuls forment le relief.

Fig. 12. Buste imberbe de face, comme le précédent DEO.ATV. ℞. Croix grecque vairée; entre deux grènetis... CTVS.

Fig. 13. Buste de profil à gauche, tête nue, chauve, et imberbe ; sous le grènetis S.PAV-LVS.

℞. Eglise avec deux tours crénelées et une croix sur le pignon : S...BOC.

La porte d'entrée est de côté, vers le milieu de la nef, ce qui, suivant M. Mérimée, est une invention du XI[e] siècle.

Fig. 14. Même buste tourné à droite : SVL-VAP. ℞. Analogue au précédent, SARREBOC.

Fig. 15. Buste de profil imberbe tourné à droite ; légende fruste. ℞. Même église tournée dans l'autre sens, étoile.

Fig. 16. Portique pentastyle à double plein ceintre, élevé sur trois degrés SPINAL.

℞. Croix carlovingienne cantonnée de deux besants, entre deux grènetis DEODERICVS-+-PT (réunis en monogramme), fig. 21.

Fig. 17. Façade de forme cruciale et tristyle, SPINAL, ℞. Croix pattée, cantonnée de deux besants, entre deux grènetis, SPINAL, fig. 20.

Fig. 18. Oratoire tristyle, à toiture triangulaire, SPINAL. ℞. Croix grecque simple, STEFANI, entre deux grènetis.

Fig. 19. Buste de profil tourné à gauche, tête imberbe tonsurée, couronnée de perles, et portant une clef à pannetons monogrammatiques : sous le grènetis....TRUS. ℞. Buste de face, orné d'une tiare, la crosse dans la droite, un livre dans la gauche ; sous le grènetis, IOHANNES.

La duchesse Berte et Nancy (Indesina, tab. theod. et Valkenær), 1176 *à* 1195.

§ 13. Berte de Souabe, veuve de Mathieu Ier, s'associa sous le duc Simon II son fils à l'exercice de l'autorité souveraine. C'est le fait irréfragable que nous dévoile l'apparition inattendue de son effigie voilée, sur la monnaie de Nancy, planche V, fig. 1 et 2.

Ainsi c'est devant quelques grains d'argent, témoins uniques, vivants aujourd'hui après six cent cinquante ans d'éclipse totale, que viendront se plier les documents contraires, s'il en existe.

§ 14. Il est digne de remarque que les monuments numismatiques nous montrent voilées les veuves des souverains depuis *Philistis*, reine de Sicile, environ 300 ans avant notre ère, en traversant les âges historiques jusqu'à nos jours.

§ 15. Plusieurs titres rapportés par les historiens de la Haute-Lorraine (Orig. lorr. 1704 p. 110, 246, 256) montrent la douairière intervenant, même en première

ligne, dans les actes administratifs de ce règne, mais l'intimidation inspirée aux historiens leur interdisait toute conséquence qui pouvait déplaire à la caste régnante.

Ce ne fut pas en qualité de régente que Berte intervint ; son fils, marié l'an 1176, avait trente ans à la mort de son père (Suppl. aux Orig. 1712, p. 49), et aucune absence ne le mit dans le cas d'investir sa mère de l'autorité. On doit adhérer à cet aveu arraché par la vérité au capucin Picard (Orig. préf. lig. antép•), qu'aucun duc de la Haute-Lorraine n'a participé en personne aux croisades. Honneur à eux pour avoir résisté, au risque de recevoir la quenouille et le fuseau, au vent d'une opinion folle qui précipitait l'Europe sur l'Asie, dans le but absurde de venger la divinité.

§ 16. L'anecdote rapportée par le malheureux Thyriat (exécuté pour avoir publié quelques vérités sur la cour scandaleuse de François II), relative au penchant de Berte pour étendre son influence, prend l'autorité d'une vérité : Le fou de la cour, dit-il (Vie de Simon II, manuscrit de la biblio. de Nancy) étant venu à mourir, un bouffon nommé Enguerrand se présenta. Il s'entendit bientôt avec la douairière sur le moyen d'imposer à Simon une déférence sans bornes aux volontés de sa mère. La pièce fut jouée de nuit. Cependant le duc est réveillé rempli de terreur, par une voix mystérieuse; mais au lieu d'avoir foi en sa crainte, le duc fait la recherche du sorcier, et l'ayant trouvé derrière un pan de tapisserie, il l'envoie au gibet.

§ 17. D'ailleurs, ce Simon qualifié de juste par la flatterie, d'esclave par le plus grand nombre des moines, et d'*homme simple*, par les prêtres de Stulzelbron (Orig. p. 254), était loin de manquer de caractère : il résista à l'audacieuse ambition de Ferri de Bitche, il brava l'excommunication de l'église de Toul pour soutenir les prétentions de son autre frère Mathieu, comte de Toul, au droit de gîte ; il battit les Messins dans les champs de Boulay et de Remich ; il régla que les blasphémateurs seraient jetés à la rivière, il *extermina* (voir Ligneville, Hist. de Calmet) les juifs, qui se moquaient des rites chrétiens ; il proscrivit les baladins, les momeries, l'unique spectacle populaire de l'époque, si l'on ne fait pas entrer en ligne de compte la coutume (Picart, His. p...) qui faisait battre entre eux les vassaux dans la cour du seigneur, pour le divertissement de chacun.

§ 18. Agée de 57 ans, mère de six princes ou princesses, Berthe était autrement préposée que ne l'était son fils, à l'affection de ses peuples, et la gentillesse de ses types monétaires annonce qu'elle sut mêler le goût des beaux arts à une louable ambition.

§ 19. L'emblême comporte une éloquence appropriée aux langues qui ne font encore que balbutier, et malgré son amphibologie radicale, cette figure est plus expressive et plus claire que ne pouvait l'être la phraséologie romane de l'époque.

Le souvenir des services rendus à Simon I[er] par le château de Nancy, avant qu'il fît partie du domaine

de l'état, était encore récent : ce prince poursuivi, vers 1136, par ses ennemis conjurés, le comte de Bar, l'évêque de Metz et l'archevéque de Trèves, était aux abois, lorsqu'il vit s'ouvrir un asile inexpugnable dans la forteresse de Nancy. Il n'en sortit que pour exercer la plus fortunée des vengeances, et Lothaire II fut obligé de s'interposer pour en arrêter le cours. C'est de cette époque, sans doute, que date la résolution, effectuée l'an 1155, d'acquérir Nancy, dont jouissaient les descendants d'Olderic, et d'en faire le séjour de la coùr ducale.

§ 20. Le génie de Berte lui inspira de profiter de ces souvenirs pour tenir en haleine l'esprit belliqueux des Lorrains : elle exposa à tous les yeux, en le plaçant dans sa main sur la monnaie d'argent, le type vaillant de Nancy, la fleur de chardon défendue par ses deux feuilles, avec la devise en langue romane et résultant des deux légendes NANCEI A PICA.

Cette devise est interjective, conformément à l'opinion de M. de Saulcy ; elle s'adresse aux ennemis présents et futurs du duché ; elle équivaut à *Souvenez-vous de Nancy qui punit l'insulte !* au « Ne mi toquez, il poinct » de Philippe de Gueldres ; à notre *Non inultus premor* actuel ; au « Qui s'y frotte s'y pique » inscrit par Florange sur la porte de Château-Thiéry.

§ 21. Si la devise est loin de faire pressentir le langage de Pascal et de Molière, on conviendra du moins qu'il était de bon goût d'écarter tout mystère de la monnaie, de ce terme universel de comparaison entre toutes

les valeurs. On ne peut d'ailleurs se refuser à croire que la langue romane ne contînt dès lors l'embryon du langage voltairien. On a souvent répété que de tout temps on avait parlé français en Lorraine. H. Métel et Richérius de Toul nous ont laissé des poésies françaises du XII[e] siècle (Calmet, Notice sur Neufchâteau ; Chevrier, H[re]. illus.) ; le différend entre le comte de Bar et Thibaut I[er] se règle en roman, l'an 1230 (Calm. Amance ; un denier de Simon II (1176 à 1206), frappé à St.-Diez porte la Légende romane SAIN DIEI. On voit dans l'Histoire de Toul (p. 144 et 388) que le Saxon Pibon étant nommé évêque, l'an 1070, fut obligé de passer une année à apprendre la langue vulgaire avant de pouvoir exercer utilement les fonctions pastorales. C'est une vérité mise récemment dans tout son jour par le professeur Ampère (Hist. litt. de la France avant le XII[e] siècle, dernier chap.) que la naissance de notre littérature date du XI[me] siècle.

§ 22. Il paraît que l'épreuve de Berte réussit au-delà de ses intentions ; bientôt l'emblème du chardon devint un signe de défi, sous la dénomination de *gant Notre-Dame ;* les jeunes seigneurs se l'envoyèrent avec acharnement, et Simon II se vit obligé de proscrire ce nouveau mode de provocation en duel (voir Calmet, Hist. et les Coupures de Bournon).

Ce motif suffit, sans doute, pour porter la douairière à ne plus se faire représenter que sous son nom patronal et armée du sceptre paisible de la justice. (Voir figure 2.)

§ 23. L'explication que nous venons de donner fait remonter la devise de Nancy au delà de la seconde moitié du XIIe siècle ; il y a lieu de penser qu'elle est en effet antérieure à nos pièces, mais nous ne connaissons aucun document qui puisse nous diriger vers son origine ; à moins cependant que l'on ne veuille regarder comme une lueur la signature *Thiecardus* de Castro nanceio, apposée au bas d'un titre avant 1108 (Hist. de T. p. 400).

§ 24. Le chardon en général, n'est plus guère aujourd'hui que le parasite des terrains incultes, mais à en juger par les commentaires de Mathiole sur Dioscorides (Venise, 1548, l. III, ch. XCI). On lui accordait autrefois, du moins à l'espèce carduus benedictus (Cardo santo), de nombreuses et merveilleuses propriétés qui ont dû le faire cultiver avec soin ; Nancy.... mais le titre de notre mémoire nous interdit les excursions dans le trop vaste champ des simples conjectures, la science n'enregistre plus que les faits avérés, ou prêts à le devenir.

§ 25. Qu'il me soit permis de me féliciter d'avoir le premier fait connaître à mon pays une neuvième dérogation à la loi salique ; (qui aura servi à tempérer l'humeur peu humaine de Simon II) ; et, en second lieu, d'avoir édité le premier portrait de femme qui ait apparu sur la monnaie d'un âge un peu bien farouche.

Pierre de Brixei, évêque de Toul ; et Liverdun (Liberdunum),
1167 *à* 1192.

§ 26. Liverdun, bourg de l'arrondissement de Nancy, renfermant 220 habitations et 908 individus, voit ses maisons placées sur la croupe ou appendues au flanc sud d'une roche jurassique à pic, d'une hauteur de 160 mètres. Le pied de ce promontoire détourne la Moselle et pousse ses eaux vers leur confluent avec celles de la Meurthe.

C'est l'une de ces positions, à la fois curieuses et importantes, dont les Romains ne manquaient pas de s'emparer pour y établir un castellum, et défendre le passage d'une rivière. Si les itinéraires romains ne font pas mention de Liberdunum, c'est qu'il ne se trouvait ni sur un grand chemin, ni à une étape de Toul ou de Scarpona.

Une charte de Dagobert Ier (VIIe siè.), peut-être authentique (Hist. de T., p. 9.), accorde des priviléges à cette forteresse et la qualifie de boulevard de l'évêché des Leukois, pour avoir résisté aux Vandales, l'an 406, grâce il est vrai aux prières de saint Euchaire.

Elle est limitrophe, au nord-est, des évêchés de Metz et de Verdun, du comté de Bar et du duché de Lorraine.

Lorsque les évêques de Toul, dont elle renfermait les archives, se trouvaient en guerre avec la cité, ils se retiraient dans la forteresse : Conrade-Probus, au XIIIe siècle, usa de cet expédient pendant près de dix années (Hist. p. 457.).

Le Duc Jean II, vers 1470, ne crut pas acheter trop cher la ruine de cette bicoque et des quatre cents Bourguignons qui en formaient la garnison, au prix horrible de cinq cents villages incendiés (Hist., p. 564); les archives furent aussi brûlées.

Liverdun accomplit son destin comme place forte, avec deux cents châteaux lorrains, par suite de la prise de Nancy, l'an 1633.

§ 27. Ce boulevard tombait en ruine après les guerres que le chapitre de Toul eut à soutenir dans le XII° siècle, et laissait le diocèse à la merci de ses turbulents voisins.

Brixei résolut sa reconstruction. Dès 1168 (Hist. P. xxx), il obtint l'autorisation nécessaire de Fréderic-Œnobarbus, frère de Berte, et celle d'y établir la seconde *monnoierie* du Diocèse.

Les dispositions de Brixei furent suspendues par l'opposition des évêques de Metz et de Verdun, et par celle du comte de Bar. De son côté, le duc Mathieu Ier fit la guerre à l'église de Toul, aux fins d'obtenir la *princerie* primiceria, au profit de son jeune fils (puer canonicus) Theodoric (*fig.* 16. ; et Simon II la fit ensuite à la même église, de 1178 à 1181, pour soutenir les prétentions de Mathieu, son frère, comte de Toul, au droit de *giste* (Hist., p. 136). Durant ces trois années, les soixante chanoines, accompagnés de leurs cent clercs, sortaient chaque jour du chapitre, pour remplir au son des cloches le devoir *consciencieux* d'excommunier le comte Mathieu et ses adhérents (Hist., p. 422) qui, de

leur côté, regardaient cette rigueur comme un jeu. Telles sont les causes qui nous font reporter, avec Calmet, à 1182 la date du grand travail entrepris par Brixei. Le nouveau château fut reporté cent pas à l'ouest de son ancien emplacement.

L'an 1185, Brixei mit le comble aux témoignages de son affection pour Liverdun, en y fondant un chapitre de quatorze chanoines en l'honneur de saint Euchaire.

§ 28. Nous pensons que la figure 5, qui nous montre au recto une porte à herse de forteresse, avec la légende PETRUS, qui est en même temps le nom de l'évêque et celui du patron de l'église paroissiale du lieu ; et au verso, un poisson, espèce de truite ou de perche, placée entre les deux syllabes LIB — DVN (Liberdunum), est la première pièce sortie de la nouvelle monnoierie.

Les monnaies antiques, grecques et celtibériennes ont fait un usage fréquent du poisson comme symbole des villes maritimes ou fluviales, mais jamais avec plus de talent et d'à-propos que n'a fait l'évêque de Toul pour les bords enchanteurs de sa résidence favorite.

§ 29. La seconde pièce, *fig.* 5, aura suivi ou accompagné la reconstruction du château ; peut-être a-t-elle eu pour usage principal le payement de la journée des ouvriers ? Elle représente au droit l'évêque Pierre, tête découverte, tonsurée et papillottée, orné des parures pontificales, et particulièrement du super-huméral-affecté au siége de Toul (Hist., p. 167.). Ses mains, ceintes d'une draperie (scapulaire ?), élèvent ensemble deux longues clefs.

PETRVS forme la légende. Au revers, paraît un château fort élevé, avec la légende NOVI-CASTRI.

Ce qui nous fait conclure que NOVI-CASTRI ne désigne autre chose que Liverdun, c'est d'abord que la ville, unique dans le diocèse, qui porta le même nom, depuis peu avant 1150 seulement (Calmet, Notice sur Neufchâteau), et qui jusque-là s'appelait NOMAGVS (Table de Peutenger, Hist. de T. page 2), n'appartint jamais à l'évêché, mais bien à la maison ducale. Thierri II (1070 à 1115), l'ayant fait rebâtir à neuf, vers 1092, ainsi que son château, lui valut très-probablement la dénomination NEOCASTRVM.

En reconstruisant Liverdun, Brixei a placé ce bourg précisément dans une circonstance analogue à celle où se trouvait naguère NOMAGVS, il pouvait donc espérer avoir acquis à son CASTRVM, le droit de prendre et de conserver le nom de NEOCASTRVM, et par conséquent de dater sa monnaie de NOVI-CASTRI.

Si la postérité n'a pas ratifié cette mutation nominale, il n'en demeure pas moins certain, par une multitude d'exemples tirés de la période d'accroissement du christianisme, que son espoir dut lui paraître fondé : ainsi *habendum castrum* (Hist. de T. p. 9; Ruyr. Antiquités des Vosges, p. 38) devint *Romarici mons*, et puis Remiremont; *Juncturæ* (confluent de la Meurthe et du Robache), devint *Deodatensis pagus*, et puis Saint-Dié; *Augusta Veromanduorum*, se transforma en St.-Quentin, etc.

La répétition du même nom dans une si courte di-

stance ne devait pas non plus sembler un obstacle, quand sur la Sarre on voyait trois villes du nom de Sarrebourg.

§ 30. Que les évêques du XIIe siècle aient substitué sur la monnaie leur propre image à celle de leurs patrons, on ne peut en douter à la lecture des légendes, à la vue de l'individualité de caractère empreinte sur les figures et à la parure aristocratique des costumes. Combien d'ailleurs un semblable empiétement n'est-il pas naturel dans l'ivresse de l'ambition féodale? « Tel était l'abus du XIIe » siècle, dit B. Picart, p. 408, on n'y jugeait du mérite » d'un ecclésiastique que par la multitude des bénéfices » incompatibles dont il était accablé ; on y faisait peu » d'attention aux devoirs de ces dignités, il n'était ques- » tion que d'en avoir. »

§ 31. Les types n°s 3 et 6 doivent être attribués au même évêque ; le poids plus élevé du premier et la conformité de sa fabrication avec la pièce du duc Mathieu Ier, publié par M. de Saulcy, dans les Mémoires de l'académie de Stanislas, année 1837, nous fait penser qu'elle est antérieure aux précédentes et que sa date est très-rapprochée de 1167.

Le second type rapporté à tort par le même auteur aux évêques de Metz (Suppl. f. 112), doit être restitué à notre Pierre; nous en disons autant des n°s 4 et 5, portés pl. 3 et 4 fig. 98 et 150 des évêques de Metz, enfin la figure 109 du Suppl. attribuée à Bertram (p. 51) revient à la duchesse Berte, suivant nous.

§ 32. Quant au mérite glyptique des pièces de Brixei,

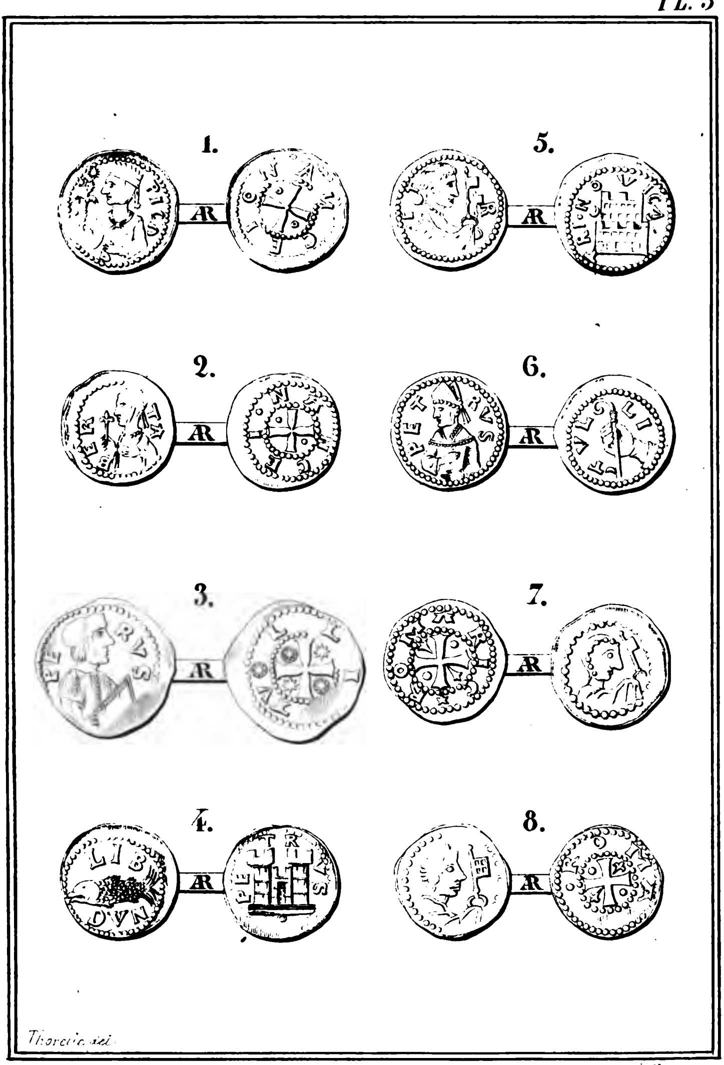
on peut avancer sans crainte qu'elles sont dignes, ainsi que celles de Berte, des beaux temps de la numismatique : elles scintillent comme une étoile matinale au déclin de la nuit de l'âge de fer.

Tel fut probablement l'effet que ces petits monuments produisirent alors sur l'opinion publique, puisque nous voyons la monnoierie de Liverdun devenir si célèbre, qu'au XIVe siècle (1345, 1350), on y fabriquait des pièces d'or et d'argent sous tous les types, à l'exception de ceux du duc de Lorraine et du roi de France (Hist. de T. Preuves. p. CIV). L'an 1350, l'évêque de Metz, Ademar, dresse un bill d'indemnité en faveur de l'évêque Thomas et de son monnayeur de Liverdun (Pr. p. CII) qui avait frappé au type de son évêché. Et nous ne savons comment qualifier le discrédit en France de la monnaie de l'évêché de Toul, que Ducange rapporte à 1212, et qui aurait été appuyé par le duc Thiébaut Ier pour cause d'imperfection: *propter defectum!* (Gloss. t. II. p. 734) peut-être était-elle trop belle et trop pure, comparativement à celle du monopoleur et faux-monnayeur (Hénault, an 1314), Philippe-le-Bel?

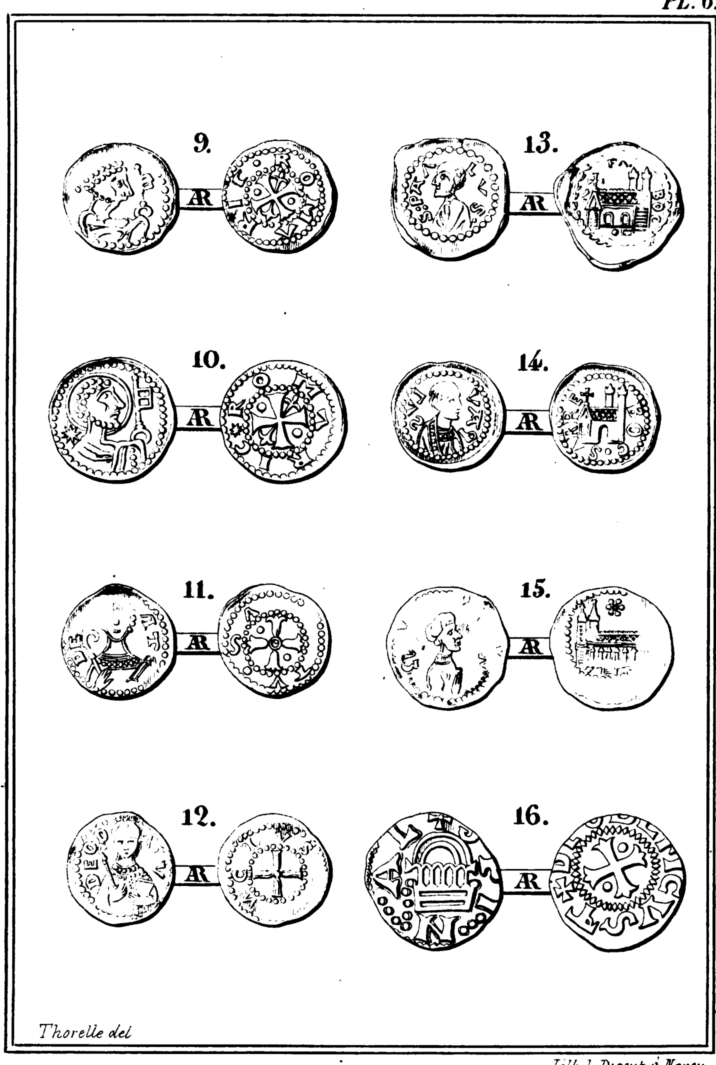
Nous terminerons ce paragraphe par une réflexion, c'est que le bel âge de la numismatique messine date de Bertram (1179 à 1212), et qu'il est constant maintenant que la carrière lui fut ouverte par l'évêque de Toul.

Images et grandeurs des principales pièces renfermées dans la trouvaille, faite à Charmes en 1840.

PL. 5

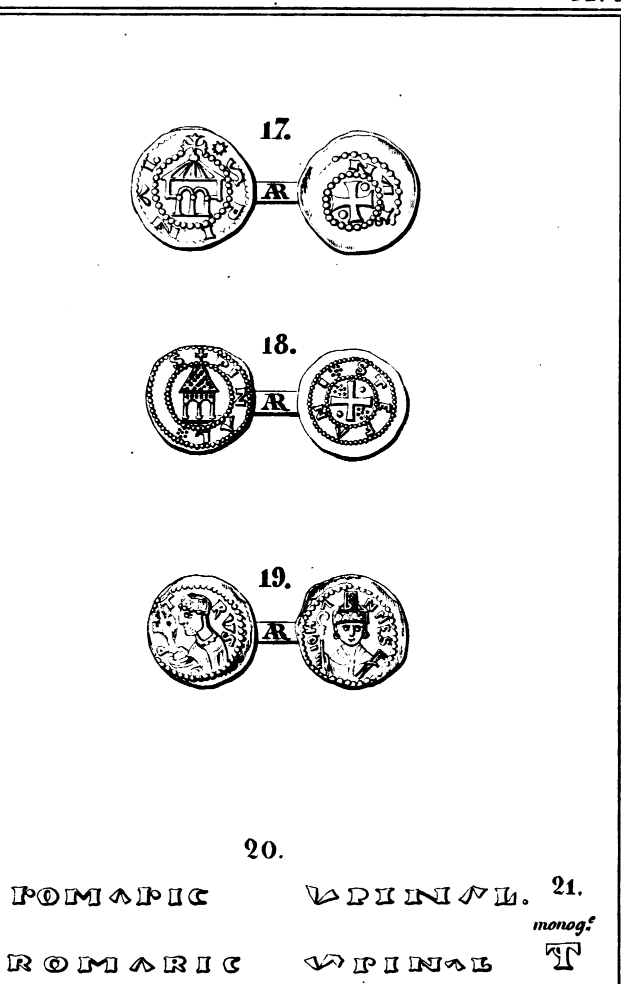


Lith. L. Durant à Nancy.



Thorelle del

Lith L. Digout à Nancy.



Lith L Digout, Nancy

QUELQUES MOTS

SUR

FRANÇOIS PÉTRARQUE (1),

PAR M. L. MAGGIOLO.

> « Les notices sur la vie et le caractère des grands » hommes servent merveilleusement à faire comprendre » leurs œuvres qui n'en sont le plus souvent que la tra- » duction poétique. »

Alfieri se plaint, dans son livre *du Prince et des Lettres*, que Pétrarque ait été imité avec peu de bonheur dans sa poésie, que ses sentiments aient été méconnus, et qu'on n'ait nullement pénétré le secret de sa forte intelligence. On s'éleva contre cette orgueilleuse prétention du tragique d'Asti, dans un siècle où n'avait point encore commencé la grande réhabilitation du moyen âge, et cependant Bettinelli (*delle lodi del Petrarca*) dit aussi que les trente vies du chautre de Laure nous en laissent désirer une digne de lui.

La plupart, en effet, considèrent Pétrarque seulement comme un poëte qui, la lyre en main et les larmes aux yeux, passa sa vie aux pieds ou sur la tombe de sa maî-

(1) Ce fragment extrait de l'introduction d'un travail inédit sur le De verâ sapientiâ de Pétrarque, a été lu à l'Académie le 30 avril 1840.

tresse, tandis qu'il est, sans aucun doute, le plus illustre représentant du XIV[e] siècle, sous le triple rapport de la philosophie (1), de l'éloquence et de la poésie.

Nulle destinée d'homme n'a été peut-être plus complète que la sienne, rien n'y a manqué en fait de consécration, ni la gloire, ni le malheur! Sans cesser un moment de croire, d'aimer, de chanter, Pétrarque, que la reine de Suède, Christine, appelait avec raison le très-grand philosophe, le très-grand amoureux, et le très-grand poëte, a eu toutes les vertus d'un citoyen des jours antiques; il a su joindre au laurier du Capitole (2) d'illustres amitiés, s'associer à tous les grands événements de son siècle, et sa lyre chaste et pure a trouvé d'énergiques accents quand elle a fait vibrer les mots de liberté et de patrie!

(1) Pétrarque écrivait dans sa lettre à la postérité : (Ep. ad posteros) ingenio fui æquo potiùs quam acuto, ad omne bonum et salubre studium apto, sed ad moralem præcipuè philosophiam et poesiam prono... L'examen du livre *De Republicâ optimè administrandâ* dédié par Pétrarque à Francesco da Carrara, montre comment il comprenait l'application de la philosophie à la politique. Un siècle ne s'était pas encore écoulé depuis que Dante écrivait son traité *De Monarchiâ*, et cependant quelle différence dans la manière d'envisager les droits et les devoirs des princes et des peuples !

(2) Voir dans Muratori, tom. XII, p. 540, le récit d'un contemporain, habitant de Rome, sur le triomphe de Pétrarque et la traduction de ce récit dans la XIII[e] leçon de M. Villemain, cours de 1830. — Le poëte a lui-même décrit cette cérémonie dans une lettre en vers à Giovanni Barrili. (Ep. I. lib. II. Carm. Edit. de Bâle, in-folio.)

Mon but n'est point d'entreprendre la monographie de Pétrarque ; je veux seulement, dans ces études, retracer les circonstances les plus importantes de sa vie, et rechercher l'influence que le siècle où il a vécu a exercée sur son génie ; je veux surtout examiner du point de vue de l'école historique moderne, les divers jugements que chaque siècle a portés sur un homme dont un contemporain et un rival de gloire, Boccace (1), nous a laissé

(1) Puisque j'ai parlé de Boccace trop fameux par de licencieuses nouvelles, je citerai quelques idées d'une lettre que lui écrivit Pétrarque. Un chartreux sur son lit de mort avait prédit à Boccace qu'il irait *bientôt rendre compte à Dieu de ses horreurs...* Cette pensée trouble le vieillard, il gémit, il pleure, il veut quitter le monde, les études et se retirer dans un cloître.... (Au moyen âge, le repentir, cette vertu si rare aujourd'hui, ramenait tôt ou tard aux pieds de la religion les esprits avides d'expiation et de grâce.) Enfin, il écrit à Pétrarque pour le consulter sur le changement de vie qu'il médite ; la réponse du poëte ne se fait pas attendre : « Il ne veut rien préjuger sur la prophétie du chartreux, il y a des imposteurs, mais Dieu peut aussi inspirer des mortels. *Il faut penser à la mort* ; les témoignages de Virgile, de Platon viennent se joindre à ceux des Pères de l'Eglise.... *il ne faut point pour cela renoncer aux études*, il suffit de les sanctifier.... S. Augustin, S. Jérôme auraient-ils pu se passer des études? l'étude n'est-elle pas la sauvegarde des mœurs, la source de tout ce qui est beau, honnête et saint...? tu es vieux, souviens-toi de Caton et des autres vieillards studieux.. » (Senilium lib. I, Ep. IV). Boccace suivit les conseils de son ami, il avoua les fautes de sa jeunesse et chercha à les réparer : « Ne laisse pas lire le Décameron à tes dames, écrivait-il à Madinardo Cavalcanti, cette lecture corromprait leurs mœurs et leur donnerait une mauvaise opinion de moi. »

ce portrait, que je craindrais d'affaiblir en le traduisant : « Franciscus Petrarca, cœlestis homo profecto et nostro ævo poeta clarissimus, spretâ Babylone Occidentali atque pontificum maximorum benevolentia, in vallem clausam abiit, et ibidem omnem fere floridam juventutem suam villici unius contentus obsequio, meditando atque componendo consumpsit. Est et insuper poeticæ gloriæ facultatis, orator suavis et facundus, cui cum omnis pateat philosophiæ sinus, est illi ingenium præter humanum perspicax, memoria tenax et rerum omnium, prout homini potest esse notitia plena ; ex quo opera ejus, tam prosaica quam metrica, quæ plura extant, tanto splendore refulgent, tantâ suavitate redolent, tanto florido ornatu spectabilia sunt, et lepore sonantium verborum melliflua et sententiarum succo mirabili sapida, ut cœlestis ingenii artificio potius quam humani fabrefacta videantur. »

François Pétrarque naquit à Arezzo, le 20 juillet 1304, il appartient tout entier au XIVe siècle; grande époque de malheurs pour la France et pour l'Allemagne, époque de malheurs et de gloire pour l'Italie, qui, à peine sortie des ténèbres de l'ignorance, devint tout à coup la plus belle, la plus opulente et la plus éclairée des régions de l'Europe. Les guerres civiles, les sanglantes factions des Guelfes et des Gibelins, la longue lutte entre le sacerdoce et l'empire avaient ouvert une large arène, où les fils de la vieille Italie se signalèrent par les armes et par l'éloquence plus puissante que les armes. Comme la

Grèce antique, l'Italie au moyen âge manquait de cette unité qui fait en politique la force et la durée des nations, mais qui, dans le domaine de l'intelligence, étouffe cette émulation, cette rivalité dont les jeux olympiques furent autrefois l'emblème matériel. Aussi, est-il vrai de dire que les troubles, les discordes civiles, les haines et les guerres de familles semblent avoir été les conditions de la liberté et de la vie dans les républiques italiennes du moyen âge.

Proscrit avec Dante Alighiéri, quand Charles de Valois, le grand pacificateur, (*il Paciaro*) se fit accorder solennellement par une bulle fulminée à Agnani, le 3 des nones de septembre, un pouvoir discrétionnaire dans Florence (*la balia*), le père de François, après un rude exil de dix années, se retira à Avignon où se tenait la cour du souverain pontife.

Là, le jeune Pétrarque fut, contre son gré, destiné au barreau par la volonté impérieuse de son père, homme sévère, dur, impitoyable, comme le chef de la famille romaine; tout tremblait devant ce Dieu du foyer, et après soixante années, Pétrarque se rappelait encore avec effroi les rigueurs de son éducation. Il fut envoyé successivement aux universités de Carpentras, de Montpellier et de Bologne pour y étudier le droit; mais, comme le rapporte un historien de sa vie, Ludovico Beccadelli, « il étudiait les lois avec peine et malgré lui, ayant naturellement beaucoup de dispositions pour la rhétorique et pour la poésie. Cependant, il n'osait point désobéir,

étant par caractère et par les sages et rigides instructions de son père, soumis et religieux. » Il est vrai qu'il dérobait aux lois une bonne partie de son temps, et qu'en secret il s'appliquait aux études d'humanités. Mais un jour son père vint le surprendre, et malgré ses supplications et ses larmes, il brûla en sa présence tous ses livres qui faisaient son unique bonheur. Un Virgile, le Guide de Dante, *lo buon Maestro*, fut seul épargné avec une Rhétorique de Cicéron.

A l'âge de 22 ans, Pétrarque perdit son père et revint à Avignon, incertain sur le parti qu'il devait prendre. L'ambition lui montrait les honneurs, *la respectable* antiquité lui offrait de sublimes modèles, la poésie surtout l'attirait par ses charmes; il s'y livra d'abord avec toute l'ardeur de son âme. C'est qu'aussi, à cette époque (1323), la poésie provençale brillait du plus vif éclat; l'académie de la Gaie Science (*del gai saber*), secondée par les vénérables capitouls de Toulouse, promettait une violette d'or à l'auteur de la plus belle pièce de vers, et invitait les poëtes des villes de la langue d'Oc à sa réunion publique du premier jour du mois de mai.

Voici la traduction de cette lettre d'invitation, écrite en vers et en prose, tant au nom de la très-gaie compagnie des troubadours, que de la très-grave assemblée des capitouls. Elle fut adressée à Pétrarque, déjà fameux par la douceur de son style en langue vulgaire : « Delectatus meo vulgari stilo, in quo tunc juveniliter multus eram. » Et quoiqu'il ne pût prétendre au

prix à cause de son peu d'exercice dans la langue d'Oc, il n'en fut pas moins fortement encouragé à continuer des études qui devaient lui procurer une si belle couronne de gloire. « Aux honorés et braves seigneurs, amis, compagnons, auxquels est donnée la science qui procure à l'homme joie, sens, valeur et courtoisie, la gaie compagnie des troubadours de Toulouse, salut et vie toujours joyeuse. »

« Nous qui suivons les traces des anciens trouvères, en un lieu merveilleux et beau, avons coutume depuis peu nous retirer chaque dimanche de l'année; là, les uns enseignant, les autres discutant, autant que raison le permet, retirent de l'erreur ceux qui y sont tombés. Afin d'exalter toujours plus la science qui est si précieuse et si féconde en joie, nous vous voulons avertir que, dégagés de tout souci et de tout négoce, s'il plaît à Dieu, nous nous trouverons audit lieu le 1er jour du mois de mai (1324). Nous serons plus de mille, qui n'aurons en ce jour rien autre chose à cœur que l'exaltation de la science. Pour que chacun se complaise en œuvre si plaisante, nous promettons qu'après ledit jugement, à qui aura composé la plus méritoire poésie, nous ferons don d'une violette de l'or le plus pur; n'ayant d'ailleurs égard ni à sa condition, ni à sa réputation de seigneur ou de varlet, mais à son seul chant. Vous entendrez donc nos vers, et, s'ils vous paraîtront mal composés ou mal chantés, vous pourrez les attaquer, sûrs pourtant que nous les défendrons. Car, c'est le devoir d'un homme

savant de répliquer et de donner des preuves, afin de justifier qu'il raisonne avec goût, et qu'il peut confirmer ce que l'adversaire lui nie. Nous vous prions en conséquence de venir au lieu indiqué, munis d'agréables instruments et de bons vers, afin qu'il n'y ait aucun siècle plus gai que le nôtre, et que nous y fassions revivre l'ancienne valeur en accordant aux poëtes les honneurs dont ils sont dignes. — Donné en notre verger, au pied d'un laurier, le jour de tous les Saints, l'année de l'incarnation du Christ 1323. Pour que vous ne doutiez pas de notre promesse, nous y apposons notre sceau en témoignage de la vérité. »

Or, ce sceau représentait une belle femme; sa tête était couronnée, elle tenait à la main une violette qu'elle donnait à son amant qui, humblement agenouillé, lui offrait *una canzone*.

Cette image de jeune femme a frappé Pétrarque; une vie nouvelle commence pour lui; les affections de son cœur donnent l'essor à son génie, il a trouvé, comme le chevalier, une noble dame de ses pensées : la belle Laure de Sades, vivante ou morte, deviendra l'objet perpétuel de ses chants et la vraie source de sa gloire.

On a beaucoup écrit sur l'existence de cette femme dont Pétrarque immortalisa le nom; on s'est demandé si réellement elle exista? Quelle fut sa patrie? comment le poëte la connut? Si ce n'est pas plutôt le laurier dont il fut amoureux, le laurier qui lui cause tant d'émotions, dont il parle avec tant d'enthousiasme, à la louange du-

quel il consacre tant de vers? pour toute réponse, je me bornerai à citer l'un de ses écrits où il nous raconte lui-même l'origine de son amour pour Laure.

« Jusqu'à la vingt-troisième année de mon âge, je vécus en liberté, quoique au fond de mon cœur, je gémis plus d'une fois de n'être pas né insensible. Enfin, arriva le moment fatal, l'amour irrité, parce qu'aucun trait de son carquois n'avait encore percé mon cœur, prit pour auxiliaire une puissante dame, qui fut toujours sourde à mes vœux. C'était la première heure du jour, le vendredi saint : le 6 avril 1327, quand dans l'église des religieuses de Ste.-Claire, je rencontrai une jeune femme qui ravit mon cœur. »

Era quel di ch'al sol si scoloraro
Per la pietà del suo fattore i rai.

Son port gracieux et fier, son visage miroir d'une incomparable beauté, ses yeux pleins de joie et de décence, ses cils d'ébène, son regard capable d'éclairer la nuit et les abîmes, sa bouche angélique pleine de roses et de perles, ses cheveux dorés, son cou plus blanc que la neige, sa main qui l'emporte sur l'ivoire, ses pieds délicats, ses membres bien faits, sa voix claire et divine, ses manières nobles et distinguées, me firent longtemps douter si c'était une déesse ou une mortelle (1).

(1) Ce portrait tracé par Levati dans les Viazzi di Petrarca, tom. Ier chap. 8, se retrouve en entier dans les Sonnets de Pétrarque.

Laure, fille de messire Audibert, syndic au bourg de Noves, non loin d'Avignon, épousa Hugues de Sades, d'une vieille famille municipale de cette ville. Elle vécut honorablement avec son mari dont elle eut neuf enfants. Cette union cependant, si l'on en juge par plusieurs chants du poëte, ne fut pas heureuse; Hugues ne comprenait rien aux sublimes théories du Phédre et du Banquet, il était jaloux (1); et ce qui prouve qu'il aimait peu sa belle et vertueuse épouse, c'est qu'il ne prolongea pas son veuvage au delà du septième mois.

Pétrarque, dans ses rapports avec les Provençaux et dans ses chants en langue vulgaire, ne rougissait pas, comme dans quelques-unes de ses œuvres latines (2), de parler de son amour; c'est que l'amour, dans ces siècles mystiques était, comme le disait Dante (3), « l'union spi-

(1) Pétrarque parle souvent de la jalousie de Hugues : Son. 162.

E il bel viso veder ch'altri mi asconde
Che sdegno o gelosia celato tienme..

(2) On lit dans la lettre III du livre VIII des Familières cette phrase : Hinc illa vulgaria juvenilium laborum meorum cantica, quorum hodie pudet ac pœnitet, sed eodem morbo affectis ut videmus acceptissima.

(3) C'est dans le Convito que Dante expose ainsi ses doctrines sur l'amour. Il est curieux de voir la sombre et rigide figure du chantre de l'enfer se dérider pour traiter scolatisquement ce sujet. C'est surtout dans la Vita nuova, cette première œuvre où Dante, nous fait une confession naïve de sa jeunesse, qu'on comprend bien quelle fut l'influence des femmes dans la société chrétienne et quels effets salutaires l'amour produisait en ces temps demi-barbares sur

rituelle de l'âme et de la personne aimée qui détourne l'intelligence de l'homme fidèle des choses mauvaises. »

Pétrarque avait pour Laure un amour religieux, enthousiaste, tel que le divin Platon l'avait supposé comme formant le lien entre les belles âmes. Aussi c'est l'âme, bien plus que son beau voile terrestre, qui fascine les regards du poëte ; c'est l'âme qui excite son génie... « Non tam corpus amasse quam animam... » La beauté est fragile, elle passe comme une fleur ; Laure vieillit, mais la passion fidèle et désintéressée du poëte ne s'affaiblit jamais. « Quo illa magis in ætate progressa est, eò firmior in opinione permansi, et si enim visibiliter flos tractu temporis languesceret, animi decus augebatur. »

Pétrarque a chanté dans plus de trois cents sonnets toutes les petites circonstances de cet amour, ses faveurs les plus précieuses qui furent tout au plus un mot d'amitié, un regard moins sévère... Jamais il n'aperçut Laure qu'à l'église, où, agenouillée aux pieds des autels, elle lui semble ceinte d'une auréole de gloire ; dans les assemblées brillantes de la cour, à la campagne, entourée de ses amies, au milieu desquelles il la représente

les intelligences élevées. La seule pensée de Béatrice, sa douce image suffisait pour détourner du mal une âme aussi ardente, aussi indisciplinée que celle de ce poëte qui disait dans une discussion philosophique : Ce n'est point avec des arguments, mais avec le couteau qu'on devrait répondre à de telles absurdités. Risponder si vorrebbe non colle parole ma col coltello a tanta bestialità. (Il Convito. IV. 14).

toujours comme une reine. Il la vit pour la dernière fois au mois de septembre 1347. C'était au milieu d'un cercle de femmes, elle était sérieuse et pensive, sans perles, sans guirlandes, tout était déjà plein de la terreur de la contagion!... (1) « Nam crudelis ubique luctus, ubique pavor et plurima mortis imago.»

L'année suivante, *cette lumière* fut enlevée au monde : Laure mourut de la peste, le 6 avril. Le poëte était à Parme quand il apprit cette affreuse nouvelle le 19 mai au matin. « Ab hac luce lux illa subtracta fuit, cum ego forte Veronæ essem, heu! fati mei nescius. » Il y écrivit la note touchante qu'on lit encore aujourd'hui sur son Virgile (2) qu'il déposa lui-même à Venise, dans la bibliothèque de Saint-Marc, (3) où on le retrouva après trois cents ans, à moitié détruit par la poussière.

(1) Voyez le beau sonnet 110 in vita di M. Laura : non sperar di vedermi in terra mai.... Dans lequel le poëte prête à son amante les sentiments les plus affectueux.

(2) Hæc autem ad acerbam rei memoriam amara quadam dulcedine scribere visum est *hoc* potissimum *loco* qui sæpe sub oculis meis redit, ut cogitem nihil esse debere quod amplius mihi placeat in hac vita.... Extrait de *memorabilia quædam de Laura, manu propria Francisci Pretrarcæ scripta in quodam codice Virgilii.*.

(3) On lit dans Levati (Viaggi di Pet. tom. III, ch. 16), des détails curieux sur l'authenticité de cette note. Pétrarque, dont la vie fut un voyage presque continuel, « Vita pene omnis in peregrinatione transacta est, » (Præf. in Epist. fam.) se retira à Venise pendant que la peste exerçait encore ses ravages. Il donna tous ses précieux manuscrits à la république, à condition qu'on ne les vendrait pas, qu'on ne les séparerait pas, et qu'on en forme-

Cette terrible contagion du XIV[e] siècle, dont Pétrarque, Boccace (1), Villa (2) et Muratorini nous ont laissé de si lugubres et de si éloquentes peintures, enleva au poëte ses plus chers amis et ses plus chères espérances; il vit s'évanouir tous les rêves de sa vie : « Que faisons-nous maintenant, mon frère, écrivait-il en tête du recueil de ses lettres, nous avons tout éprouvé et nulle part le repos. Quand viendra-t-il? Où le chercherons-nous? Le temps nous fuit, pour ainsi dire, entre les doigts; nos vieilles espérances dorment dans la tombe de ceux qui nous furent chers. L'an 1348 nous a isolés, appauvris, non pas de ces richesses que les mers de l'Inde ou de Carpathie peuvent renouveler.... Il n'est qu'une consolation, nous suivrons ceux qui nous ont devancés..... Le désespoir me rend plus calme. Que pourrait craindre celui qui tant de fois a lutté contre la mort : « Una salus victis, nullam sperare salutem (3). »

rait une bibliothèque. Il reçut en échange une belle maison dite *des deux Tours*; de sa fenêtre, il découvrait la mer et s'écriait à la vue des vaisseaux qui partaient pour les pays les plus éloignés : Quid non mortalia pectora cogis auri sacra fames. (Senilium, lib. II, ep. 3).

(1) Bocace, introd. al Decam.

(2) Gio Villani, lib. XII, cap. 83, et Matteo Villani, lib. 1, cap. 2.

(3) Voyez le sonnet : Sennuccio mio, benche doglioso e solo.... et la lettre VII du livre VIII des Familières. Dans une autre lettre adressée à son cher Socrate, il rappelle toutes les pertes causées par cette déplorable année, et termine par ces mots qui peignent si bien l'effroi de son âme : « Vale æternum et semper mei memor et rescribe, quæso si *vivis* et *vales*.

Pétrarque donna un libre cours à sa douleur ; il célébra la beauté de celle dont l'âme, comme Sénèque le dit de l'Africain, « s'était envolée vers le ciel, dont elle connaissait si bien la route ; » il pleura sa mort en vers, en prose, en latin et en langue vulgaire.

Je regrette de n'oser traduire quelques-uns de ses sonnets, et surtout le sublime Triomphe de la mort (1), le plus beau des chants où Pétrarque rappelle son chaste amour ; mais on ne saurait avec des mains de traducteur, mains toujours trop lourdes, toucher à cette fleur de suave poésie, sans en ternir l'éclat et la fraîcheur.

Le corps de Laure fut transporté le soir du jour même où elle mourut, dans l'église des frères mineurs (2), et enseveli dans la chapelle de Sainte-Croix. On mit dans le cercueil, à ses côtés, une boîte de plomb qui renfermait une médaille de bronze sans revers, avec ces initiales : M. L. M. G. (Madonna Laura morta giace). Sous la médaille, un parchemin plié et cacheté de cire verte, sur lequel on lisait un sonnet composé, sans doute, par quelque ami de Pétrarque. Deux cents ans après, un célèbre antiquaire de Lyon (1536), Maurice de Scèves (3),

(1) Trionfo della morte. Cap. 1.

(2) Corpus illud castissimum ac pulcherrimum in loco fratrum minorum repositum est ipsa die mortis ad vesperum.... Note écrite par Pétrarque sur son Virgile.

(3) Cette description est tirée d'une lettre écrite par de Tournes à Maurice de Scèves. Voyez de Sade. Mem. tom. III, pièces justificatives, n° X, XI et XII. — Baldelli, del Petrarca, illustr., 1. Notizie di Laura.

découvrit cette tombe, qui attira un nombreux concours de visiteurs. Le dernier des chevaliers, François Ier, vint lui-même s'agenouiller devant cette illustre cendre, et composa cette épitaphe pour le tombeau de marbre qu'il fit élever.

En petit lieu comprins vous pouuez voir
Ce qui comprend beaucoup par renommée,
Plume, labeur, la langue et le sçauoir
Furent vaincus par l'amant de l'aimée!
O gentille âme, estant tant estimée,
Qui te pourra lover qu'en se taisant,
Car la parole est tousiours réprimée
Quand le subiet surmonte le disant.

Après cinq siècles, en nos jours de froide raison, où la poésie semble être remontée vers les cieux, la trace du poëte de Vaucluse est fortement empreinte sur une terre étrangère, dans ce vallon sauvage où, pleurant sur les rigueurs de Laure et sur les malheurs de son temps, il laissa tomber ses larmes dans la mystérieuse et poétique fontaine (1). Interrogez le laboureur, le ber-

(1) L'amour et l'imitation des anciens règle la conduite de Pétrarque, même dans les plus petites choses; c'est ainsi qu'il rend compte dans son traité de Vitâ solitariâ, lib. II, cap. 2 (édit. de Bâle, p. 1287), de sa préférence pour la retraite de Vaucluse. « Quand on trouve, dit Sénèque, une caverne creusée par la nature au sein d'un rocher, l'âme se sent pénétrée d'un sentiment religieux... — Quel autre, ajoute Pétrarque, plus propre à faire une semblable impression que celui d'où sort la fontaine de Vaucluse... — Les sources des grands fleuves, continue Sénèque, nous inspi-

ger, la jeune fille qui cueille en chantant la feuille du mûrier, tous vous parleront de Pétrarque et de Laure, tous vous désigneront le tertre où s'élevait la modeste demeure (1) du poëte; ils vous montreront du doigt l'espace où s'étendaient ses jardins (2), souvent envahis

rent un sorte de vénération..... la source d'un fleuve mérite un autel... — C'est vrai, reprend Pétrarque, et j'atteste le ciel que j'ai résolu d'en élever un dans mon petit jardin contigu à la fontaine, au-dessous des rochers et au-dessus des ondes, non point aux divinités des fleuves, aux naïades, mais à la Vierge, mère du Dieu qui a renversé les temples du paganisme. — Voir aussi la lettre à la Postérité. Ep. ad Post.

(1) Ma maison, disait Pétrarque, dans le traité de Vita solitaria, ressemble à celle de Fabricius ou de Caton..... Tous mes domestiques se réduisent à un chien et à un valet.

(2) « De mes deux jardins (écrivait-il à l'un de ses amis), l'un est ombragé, favorable à l'étude; je l'ai consacré à Apollon, je l'appelle mon Parnasse transalpin. Placé sur la colline où naît la Sorgue, il est entouré par des roches et des lieux inaccessibles où les oiseaux seuls pénètrent. L'autre est plus près de la maison, il est moins sauvage, plus cher à Bacchus, l'art y surpasse la nature, il renferme une grotte impénétrable aux rayons du soleil. Je crois qu'on peut la comparer à la grotte où Cicéron se retirait parfois pour déclamer. Elle invite à l'étude, c'est là que je m'abrite contre les ardeurs du midi. Je vais le matin sur les hauteurs voisines, le soir dans les prés ou dans mes jardins. Je passerais ici toute ma vie, si je n'étais trop près d'Avignon et trop loin de l'Italie. Car pourquoi dissimulerais-je deux faiblesses de mon esprit : j'aime l'Italie, je déteste Avignon. L'odeur empestée de cette maudite ville corrompt l'air pur de mes champs, je m'aperçois que le voisinage de cette Babylone me forcera à les abandonner. » .... (Mém. de l'abbé de Sade, liv. II.) « J'éprouve en cette solitude un si doux repos

par les eaux de la belle Naïade, comme il se plaît à le raconter lui-même.

Pétrarque, son amour, son immortelle jeunesse d'âme au milieu d'une époque de sensualité grossière, sont restés comme un des plus touchants souvenirs du XIVe siècle.

Le plus harmonieux, le plus tendre des poëtes, il a mis dans la langue italienne toute la pureté et toute la douceur dont elle était susceptible. « Le beau style, écrivait-il à Francesco Bruno, consiste dans les pensées; qu'elles soient nobles, bien choisies, elles plairont, elles seront facilement rendues. » Il sut donner à la fois le précepte et l'exemple : gracieux sans affectation, simple sans sécheresse, naturel sans être trivial, son style toujours vrai n'a subi aucun changement au milieu des variations des âges et de la mode. Toutes les expressions qu'il employa dans ses chants mélodieux, quand l'amour l'inspira, sont comprises des Alpes aux derniers promontoires de la Sicile, ce qui n'arriva ni à Dante ni à Boccace. Aussi, comme le disait M. Villemain, dans ses spirituelles et savantes leçons, quand il relevait les outrages infligés par un siècle dédaigneux à nos grands génies du moyen âge : « Depuis cinq siècles, toutes les fois que sous le ciel d'Italie, dans cette vie oisive et mu-

que je ne crois avoir vécu que le temps que j'ai passé là, le reste de ma vie ne fut qu'un continuel supplice. » — (Senilium, lib. X, ep. 2.) — Voyez encore deux lettres au cardinal Colomna. — (Carminum, lib. III, ep. 1 et 3.)

sicale, parmi ces imaginations vives, quelques vers de Pétrarque sont récités par une voix harmonieuse et passionnée, un frémissement d'enthousiasme circule dans l'auditoire, et Pétrarque semble le premier des poëtes (1)! »

(1) Villemain, 13e leçon. Cours de 1830.

NOTICE

SUR

LE LAURIER

DU TOMBEAU DE VIRGILE,

PAR M. DE HALDAT.

Si le scepticisme historique pouvait obtenir quelque crédit, ce serait, sans doute, lorsque ses partisans produisent des faits établis et contestés par plusieurs autorités également dignes de confiance ; mais les faits de ce genre sont généralement fort rares et ordinairement peu importants. On conçoit facilement qu'en fouillant dans les annales de l'antiquité la plus reculée, dans celle des peuples barbares privés d'historiens et étrangers aux arts par lesquels les faits se perpétuent, on peut rencontrer de ces contradictions parfois scandaleuses ; mais que de telles oppositions existent pour des faits contemporains qui peuvent être attestés par une multitude de témoins, c'est ce qui doit paraître, je ne dirai pas extraordinaire, mais impossible. C'est cependant ce qui a lieu pour un fait généralement admis, toutefois entièrement controuvé, au moins, pour une époque récente. Il s'agit du laurier né spontanément, comme on l'a affirmé, sur le tombeau de

Virgile et dont les voyageurs ont à diverses époques, et même récemment, rapporté des branches données à des amis comme de précieuses reliques. C'est au sujet d'un tel cadeau fait au savant bibliographe de Dijon, et d'une dissertation publiée par lui dans les Mémoires de cette Académie, que j'ai trouvé l'occasion de parler du tombeau du prince des poëtes latins, et des lauriers dont tant de voyageurs nous assurent avoir cueilli des rameaux; je décrirai ce monument tel qu'il était le 7 mai 1836, jour où je l'ai visité ; je rapporterai les témoignages opposés des auteurs qui l'ont couronné de lauriers et de ceux dont les récits ont répandu des doutes sur l'existence de ces lauriers, et j'ajouterai quelques mots sur un monument moderne élevé à la gloire de ce beau génie.

Lorsqu'on veut visiter le tombeau que la tradition regarde comme ayant contenu les cendres de Virgile, et que, venant de la grande et belle rue de Tolède en se dirigeant vers l'ouest et en parcourant d'une extrémité à l'autre le quai magnifique de la Chiaia, on passe devant les demeures des laborieux pêcheurs, adossées au Pausilipe et la plupart percées dans le tuf volcanique de cette montagne; si, s'arrêtant ensuite à une petite distance de l'entrée de la route souterraine connue sous le nom de grotte du Pausilipe, on prend à droite par un petit chemin qui monte obliquement sur sa pente; on arrive assez promptement à l'entrée d'une vigne dont le cultivateur vous conduit toujours grimpant par un sentier tortueux, entrecoupé de terrasses, de petits murs, d'escaliers, et tournant vers la

droite, vous fait parvenir tout à coup au pied d'un petit tertre où se trouve le monument. On ne le distingue guère que lorsqu'on le touche, pour ainsi dire, parce qu'il est enterré en partie et couvert par les branches étalées d'un chêne vert, (quercus ilex) peu élevé et fort touffu ; les racines de cet arbre sont implantées dans la partie du terrain qui domine le monument. La planche 119 du V[e] volume de l'Antiquité expliquée, de Montfaucon, qui en représente l'extérieur, n'en donne pas une idée exacte ; il est trop découvert et semble plus vaste qu'il ne l'est réellement. L'intérieur, où l'on pénètre par une petite porte ronde assez basse, présente tous les caractères d'une espèce de tombeau nommée chez les romains columbarium; il est carré et voûté ; il a environ quinze pieds sur chaque face et dix de hauteur ; complétement vide, il n'offre de remarquable que onze ouvertures pratiquées dans l'épaisseur des murs et destinées sans doute à recevoir des urnes cinéraires dont il n'existe aucune trace. Pompéio Sarnelli, dans un très-ancien Guide des voyageurs, dit que ce columbarium avait originairement la forme d'un temple au milieu duquel l'urne sépulcrale du grand poëte, était placée, soutenue sur neuf petites colonnes de marbre blanc et qu'on y lisait l'épitaphe si connue :

Mantua me genuit, Calabri rapuêre, tenet nunc
Parthenope ; cecini pascua, rura, duces.

que la plupart des écrivains attribuent à Virgile lui-même. G.-C. Ferrari, auteur du Guide actuellement en

usage qui a suivi et complété celui de Vasi, dit que tel fut l'état de ce monument jusqu'en 1326. On ignore quelle a été la cause qui a fait disparaître les précieuses reliques qu'il renfermait et ce qu'elles sont devenues. Il n'élève d'ailleurs aucun doute sur l'authenticité de ce tombeau, se fondant sur ces mots : *tenet nunc Parthenope ;* argument que plusieurs écrivains ne regardent pas comme démonstratif. Il ne peut entrer dans mon plan d'examiner les diverses opinions sur une question dont de très-savants antiquaires ont inutilement tenté la solution. Au moins il est certain qu'une tradition très-ancienne a constamment attribué à Virgile le monument dont nous venons de donner la description, et qu'à ce titre, il a reçu à diverses époques d'un grand nombre de personnages illustres les mêmes hommages que nous lui offrîmes le 7 mai 1836. Nommer Silius Italicus qui lui rendait une espèce de culte ; nommer Pétrarque qui, vers 1340, après un examen de trois jours, en présence du roi Robert, reçut au Capitole une triple couronne, de laurier comme triomphateur, de lierre comme poëte, et de myrthe comme amant ; nommer Boccace, Sannazar ; à des époques plus rapprochées, le président Desbrosses, l'astronome Lalande, la Margrave de Bareuth, sœur du philosophe de Sans-souci ; et de nos jours, Bordes, poëte lyrique, Châteaubriant, Casimir Delavigne, c'est réunir les noms les plus distingués et les témoignages de vénération les plus honorables pour le génie qui en est l'objet. Mais je ne dois pas trop m'écarter du but que

je me suis proposé qui est d'examiner les opinions sur l'existence des lauriers que des idées poétiques, bien naturelles sans doute, ont placés et même fait naître spontanément sur le monument du Pausilipe.

On sait que ce fut Pétrarque qui, en 1340, dans la visite qu'il y fit avec le roi Robert, son admirateur et son protecteur, planta les lauriers que l'on a fait naître spontanément et qui, par conséquent, n'y existaient pas avant lui; assertion au reste fondée sur le témoignage de Pierre Stéphano qui, dans sa description des églises de Naples en 1560, rapporte les vers suivants d'Antoine-Pierre d'Arragon, vice-roi de Naples :

Ecce meos cineres tumulantia saxa coronat
Laurus rara solo vivida Pausilipi.

Miston cité par M. Peignot, dans son voyage d'Italie, publié en 1702, dit avoir remarqué un laurier sur le monument.

Groslay de Troyes confirme ce témoignage dans ses Observations sur l'Italie et ajoute des détails qui ne rendent pas le fait plus certain, mais qu'il est bon de connaître pour apprécier le témoignage de certains voyageurs. Il dit qu'un sapin, renversé par un coup de vent, ayant écrasé le laurier au commencement du XVIIe siècle, la nature *prévoyante*, (ce sont ses paroles), en marcotta elle-même les racines qui s'étendirent sur toute la coupole. Est-ce à l'un de ces nombreux lauriers que Grosley, en 1759, emprunta les deux branches dont il offrit l'une

à l'Académie des Sciences de Paris, et l'autre à un jeune rhétoricien couronné au collége de Troyes ? Ont-ils aussi fourni les feuilles rapportées par Bordes, et celles qui ont été données à Frédéric par la margrave sa sœur? Enfin un semblable don ayant été récemment fait par un de ses compatriotes au savant bibliographe auquel j'ai emprunté quelques citations, lorsqu'en 1836 je me suis assuré qu'il n'existait aucun laurier, ni sur le monument du Pausilipe ni dans les environs ; j'ai dû consulter mes notes, rassembler mes souvenirs et recourir aux auteurs qui, depuis une époque peu éloignée, ont visité le monument, pour m'assurer si quelques circonstances ne m'avaient pas fait illusion. Or, d'après toutes ces recherches, malgré les variations des auteurs et des visiteurs qui ont écrit ou témoigné avant 1781, malgré les discordances et parfois même les oppositions qui existent entre eux sur certaines circonstances, il paraît certain, dis-je, qu'un laurier ou qu'une suite de lauriers replacés par différentes mains ont existé sur le tombeau de Virgile. Nous avons à peu-près la certitude qu'avant la visite de l'amant poétique de Laure il n'en existait pas, mais les témoignages des divers personnages que j'ai cités, de 1560 à la fin du XVIIe siècle, sont trop positifs pour qu'on révoque en doute le fait principal. Miston, Groslay, Desbrosses, et, en 1766, Lalande en ont parlé de nouveau, comme l'ayant vu au milieu des ronces et des clématites qui couronnaient le monument; mais, à dater de 1781, époque de la publication du Voyage de Naples et de Sicile par Stuon, et pos-

térieurement à cette époque, il paraît certain que le laurier ancien a disparu ainsi que les rejetons qu'il aurait pu donner. Le rapport de l'un des collaborateurs de ce grand et bel ouvrage ne peut laisser de doute à cet égard. Il déclare qu'ayant voulu vérifier les assertions des voyageurs sur le laurier dont un si grand nombre avaient parlé, ce ne fut qu'après avoir écarté les ronces et fouillé la terre qu'il en découvrit le tronc qui n'était pas tout à fait mort, et qui repoussait un faible rejeton. M. Valléry, dont le voyage à Naples date de 1826, n'en a pas vu, puisqu'il n'en parle pas dans sa description ; enfin un amateur, cité par M. Peignot, et qui l'a visité en 1833, a déclaré que depuis longtemps le laurier avait disparu et que même il ne s'en trouvait pas dans les environs ; ce que j'ai également reconnu. Les réponses du cultivateur de la vigne aux questions que je lui ai adressées sur ce sujet, questions, qui sans doute lui sont fréquemment répétées, confirment tout ce que nous venons de rapporter, et s'accordent également avec mes observations et le silence du Guide des voyageurs de Ferrari imprimé à Naples en 1826.

Quelle peut donc être la source d'une erreur, d'une illusion partagées par tant de voyageurs ? L'amateur cité par M. Peignot nous l'indique, et nous la soupçonnions comme lui ; car nous nous refusons à accuser sa bonne foi. Comme tous les voyageurs véridiques, au lieu d'un laurier, il n'a trouvé qu'un chêne dont les feuilles pointues et légèrement dentelées ont avec celles de cet ar-

buste quelque ressemblance. Notre ami, le docteur Louis Valentin a rapporté, en 1820, un échantillon du même arbre sur lequel j'ai cueilli en 1836 celui que je possède, que je garde comme un précieux souvenir et que l'on ne peut méconnaître comme appartenant au *quercus ilex* ou chêne vert. On a dit que M. Casimir Delavigne avait, en 1826, réparé les ravages du temps et de la main déprédatrice des voyageurs en replaçant l'arbre des poëtes sur le monument de l'un de leurs plus parfaits modèles; mais, si cette opération a eu lieu, il n'en restait aucune trace en 1836, et je n'ai rien appris, sur les lieux, qui confirme cette assertion. Ce qui doit surtout la rendre suspecte, c'est que le Guide de Naples, par Ferrari, publié dans la même année, ne dit rien de cette particularité, que sans doute il n'eût pas omise. De cette longue discussion, il résulte donc qu'un ou plusieurs lauriers, successivement plantés, ont existé jusqu'en 1780 et peut-être même jusqu'aux dernières années de ce siècle, mais que, depuis cette époque, il n'en existe plus. Pour ne pas attaquer la véracité des voyageurs qui ont rapporté de petites branches prises dans ce lieu, admettons qu'ils auront confondu le chêne dont nous avons donné la description avec le laurier, erreur qui vient sans doute de ce qu'ils ont reçu ces échantillons de mains étrangères; car s'ils les eussent cueillis eux-mêmes, quelque peu de connaissances qu'ils eussent eues en botanique, une telle illusion eût été impossible.

Après la visite du monument, les voyageurs se repo-

sent ordinairement sur une petite terrasse d'où l'on jouit de la vue la plus magnifique, et d'où l'on découvre dans le lointain le Voméro, cratère sur lequel s'élève d'une manière si pittoresque le couvent des Camaldules. Devant soi, on a l'aspect de la mer couverte presque constamment des barques de ces pêcheurs de la Margelline chantés en beaux vers latins par Sannazar ; lieu charmant où règne un printemps perpétuel, où la beauté du site, la fraîcheur de la verdure amènent sans cesse une multitude de promeneurs et d'équipages brillants. Sur un petit mur d'appui, repose une tablette de marbre où l'on a gravé l'épitaphe du grand poëte et, près de cette glorieuse inscription, celles de plusieurs Anglais qui ont voulu être encore ridicules après leur mort, en se faisant enterrer et sans doute à grands frais, dans un lieu qui semblait devoir être consacré spécialement aux souvenirs poétiques, aux réflexions morales sur la fragilité des choses humaines et à l'admiration pieuse des beautés de la nature.

Au retour du pèlerinage virgilien, on peut, comme nous le fîmes, parcourir la nouvelle promenade établie ou du moins très-embellie à l'époque de la domination française. Située au bord de la mer et parallèle à la Chiaia, elle est décorée d'arbres, de bouquets, de verdure, de corbeilles de fleurs et embellie de bâtiments champêtres. Vers le milieu de sa longueur, on a élevé un petit temple fort élégant entouré de beaux arbres où se voit sur un socle élevé le buste de Virgile. J'ai bien souvent visité cette image et cherché si, dans les traits

sous lesquels on l'a représenté, on trouve le chantre d'Énée; mais il paraît que l'artiste s'est proposé seulement de reproduire le souvenir de plusieurs images, dont aucune n'est regardée comme authentique. N'eût-il pas été préférable de faire pour le prince de la poésie latine ce qu'un sculpteur ingénieux, profitant des essais de ses prédécesseurs, a fait pour celui de la poésie grecque en rassemblant les traits les plus propres à caractériser le chantre d'Achille, le peintre immortel d'un héros de la Grèce antique et des vaillants défenseurs d'Illion. On retrouve dans l'image de Virgile le fils de Tityre échappé à la proscription, du berger qui a déploré en vers si touchants la mort de Daphnis et chanté son apothéose, et du savant agronome qui a dicté dans le langage des dieux les lois de ce bel art. Mais j'aurais voulu y trouver encore les traits du poëte qui a raconté les amours et les malheurs de la reine de Carthage, dépeint avec tant de vérité les phases de la funeste passion qui, excitée dans un cœur généreux et dans une âme sensible, fit monter cette princesse sur le bûcher, dès qu'elle se vit trompée. Conception merveilleuse, admirable tableau dont les langues modernes n'offriraient aucun objet de comparaison, si nous ne le trouvions dans la Phèdre de Racine.

FÉNELON,

PAR M. V.-L. JOGUET.

Seize ans s'étaient écoulés depuis que Bossuet, à peine adolescent, avait prononcé, à onze heures du soir, à l'hôtel de Rambouillet, le fameux sermon qui fit dire à Voiture *qu'on n'avait jamais prêché ni si tôt ni si tard*; et ce grand homme justifiait de plus en plus, par les miracles de son éloquence et les progrès de sa fortune, les magnifiques espérances qu'avaient conçues de lui ses premiers auditeurs.

On était à la fin de l'année 1666. A cette époque, dans un des salons qui, à l'instar de l'hôtel de Rambouillet, s'ouvraient alors de tous côtés aux réunions élégantes et au commerce de l'esprit, un enfant de quinze ans, destiné aussi à l'état ecclésiastique, débuta comme avait débuté Bossuet, et avec plus d'éclat encore, s'il est possible, et de retentissement. Le lendemain, *Alexandre* et *Andromaque*, joués la même année, n'étaient plus le sujet unique des conversations littéraires ; tout Paris s'entretenait d'un rival naissant de Bossuet, aussi bien que du rival présent de Corneille.

En effet, ce que Racine était déjà au théâtre et en poésie pour l'auteur des *Horaces*, cet enfant, qui n'était autre que Fénelon, allait le devenir dans la chaire et

dans la doctrine, à l'égard de l'immortel prédicateur du Louvre. A lui aussi, il était réservé d'ajouter pour l'illustration de la France les triomphes de la grâce aimable et touchante aux triomphes de la force et de la majesté. Comme Racine, il avait reçu en goût attique, en fleurs charmantes, en suprême élégance, en exquises douceurs, la meilleure part de son génie sitôt épanoui. Mais là ne devait pas se borner l'analogie entre les destinées du poëte et celles du prosateur. Racine mourut disgracié, non pas, comme l'a dit Saint-Simon (1), pour une parole imprudente prononcée sur Scarron devant la veuve et le successeur du pauvre cul-de-jatte, mais pour s'être fait auprès du jaloux monarque l'interprète des misères et des plaintes populaires (2). Fénelon attira de même sur la fin de sa vie la colère de Louis XIV, par ses hardiesses politiques bien plutôt que par ses hérésies religieuses. Il fut, au dix-septième siècle, le représentant le plus illustre et le plus noble organe de l'opposition au despotisme royal. A ce titre, une étude sur sa vie et sur ses ouvrages doit intéresser tous les lecteurs.

François de Salignac de Lamotte-Fénelon joignait à un de ces mérites de chaire, qui suffisaient alors pour ouvrir le chemin des plus hautes dignités, l'accompagnement, tout-puissant encore, d'une grande naissance. Il sortait d'une très-illustre et très-ancienne maison qui

(1) Voir ses Mémoires, année 1699.

(2) Voir les Mémoires de Racine le fils.

avait déjà donné cinq évêques à Sarlat et un archevêque à Bordeaux. Le nom sous lequel il est connu dans l'histoire était celui d'un château du Périgord où il avait vu le jour. Sa fortune n'était pas au niveau de sa qualité, et c'est cette circonstance qui paraît avoir déterminé sa famille à le faire entrer dans l'Eglise. Mais rien n'avait été négligé pour son éducation; jusqu'à douze ans, il avait été élevé au foyer paternel par un précepteur habile et savant, qui, selon l'excellent usage du temps, l'avait mis tout d'abord en présence des éternels modèles du beau, et plongé aux sources vives de la Grèce et de Rome; puis, après un court passage à l'université de Cahors alors florissante, appelé à Paris par son oncle le marquis de Fénelon, il venait d'achever son cours de philosophie et de commencer ses études théologiques au célèbre collége du Plessis, quand il fit la première expérience publique de l'effet de sa parole. L'applaudissement fut si extraordinaire autour de lui, la curiosité de le voir et de l'entendre fut si générale, Fénelon lui-même, chez qui, par une autre conformité de nature avec Racine, la sensibilité de l'amour-propre s'alliait à la sensibilité du cœur, Fénelon se montra si heureux de l'enthousiasme qu'il inspirait, que le marquis, homme vigilant et austère, s'alarma pour la vertu de son neveu, et résolut de ne pas le laisser plus longtemps à la merci des séductions mondaines. Il le fit entrer au séminaire des prêtres de Saint-Sulpice, société nouvelle qui devait convoiter avidement un jeune homme d'un tel nom et d'une telle promesse.

Dans cette école dès lors illustre, sous la direction particulière du supérieur, l'abbé Tronson, qui s'attacha à lui par un calcul d'intérêt de corps mêlé bientôt de la plus vive amitié, Fénelon travailla pendant plusieurs années à préparer son âme et son intelligence au rude fardeau du ministère évangélique. A vingt-trois ans, il reçut les ordres et sortit de sa retraite, respirant le parfum d'une dévotion toute facile et toute charmante ; nourri des Pères, des grecs surtout, dont la parole toujours homérique et platonique par quelques accents, allait mieux à son oreille délicate ; n'ayant pas oublié ses premières prédilections, et mêlant ensemble au contraire dans son culte et ses entretiens les deux antiquités païenne et chrétienne; enfin rempli du souvenir des dévouements qui avaient marqué l'histoire de l'Eglise, et d'une impatiente ambition de les imiter. Son premier projet fut de se consacrer aux missions étrangères. Le Levant surtout l'attirait irrésistiblement ; mais la piété littéraire avait presque autant de part que la piété religieuse à sa juvénile ferveur. Son génie, frère en effet de celui des Platon et des Xénophon, des Basile et des Grégoire de Nazianze, aspirait à Athènes, comme à son séjour naturel. Il s'indignait du joug odieux qui pesait sur les fils de tant de grands hommes, et de cette terre de souvenirs et de gloires devenue la proie des barbares : *Barbarus has segetes !* et il rêvait d'y ressusciter la liberté et les lettres aussi bien que la foi. « La Grèce entière s'ouvre « à moi, » écrivait-il ; « le sultan effrayé recule ; déjà le

» Péloponèse respire en liberté et l'Eglise de Corinthe
» va refleurir ; la voix de l'Apôtre s'y fera encore enten-
» dre. Je me sens transporté dans ces beaux lieux et
» parmi ces ruines précieuses pour y recueillir, avec les
» plus curieux monuments, l'esprit même de l'antiquité.
» Je cherche cet aréopage où saint Paul annonça aux
» sages du monde le Dieu inconnu ; mais le profane vient
» après le sacré, et je ne dédaigne pas de descendre au
» Pirée, où Socrate fait le plan de sa république ; je
» monte au double sommet du Parnasse ; je cueille les
» lauriers de Delphes, et je goûte les délices de Tempé.
» Quand est-ce que le sang des Turcs se mêlera avec
» celui des Perses dans les plaines de Marathon, pour
» laisser la Grèce entière à la religion, à la philosophie
» et aux beaux-arts qui la réclament comme leur pa-
» trie ? »

Ainsi il s'abandonnait à son enthousiasme. Mais la France avait besoin de lui, et la Providence employa les affections de famille à retenir, sur le champ qu'elle lui avait destiné, l'ouvrier prêt à partir pour la moisson d'Orient.

Fénelon, cédant aux prières de ses parents, resta dans la paroisse de Saint-Sulpice, à laquelle il s'était attaché depuis qu'il était prêtre. Après trois années passées là, à ce premier degré, et partagées entre la prédication, la pratique infatigable de tout le devoir d'un serviteur des pauvres et des affligés, l'étude, et la fréquentation de quelques sociétés choisies, la supériorité des *Nouvelles-*

Catholiques étant venue à vaquer, le jeune desservant y fut porté pour ainsi dire par le suffrage unanime. Les *Nouvelles-Catholiques* étaient une communauté de femmes vouées à l'instruction des jeunes protestantes. Tous ceux qui connaissaient Fénelon (et qui n'avait pas voulu le connaître ?) s'accordèrent à dire que personne ne possédait en plus grande abondance et en plus grande perfection que lui les dons nécessaires au directeur d'une telle maison. C'était, il est vrai, une de ces natures dont l'ascendant est infaillible sur les femmes, et dans lesquelles toutes choses semblent avoir été mêlées et assorties exprès, en vue de ce résultat. Aux traits que nous avons indiqués déjà, à cette piété aisée et tolérante qui n'effarouchait jamais, à cette imagination féconde, gracieuse, fleurie, à cette religion et à cette éloquence de prière et d'onction, comme celles de Bossuet étaient de controverse et de véhémence, joignez tout ce qu'on voit ou qu'on devine dans les portraits de nos musées, tout ce dont nous parlent les écrivains contemporains, Bergeret (1), La Bruyère (2), Daguesseau (3), Saint-Simon (4), etc. : une conversation facile, légère, volontiers enjouée, nette et ingénieuse sans rien d'affecté, même dans les matières les plus embarrassées et les plus arides ; une invention

(1) Réponse au discours de réception de Fénelon à l'Académie française.

(2) Discours de réception.

(3) Mémoires sur son père.

(4) Mémoires 1715 *et passim*.

perpétuelle d'expressions, naturelle et prête sur tout, qui jetait dans des étonnements sans fin ; des yeux dont le feu et l'esprit sortaient comme un torrent ; une figure singulière, perçante, attirante, qui ne se pouvait oublier dès qu'on l'avait vue une fois, et qu'il fallait faire effort pour cesser de regarder ; où tous les contraires, la gravité et la galanterie, le sérieux et la gaîté, la finesse et la franchise, la noblesse et la modestie se rassemblaient sans se heurter, et à laquelle je ne sais quoi de sublime dans le simple ajoutait un air de prophète ; avec tant d'avantages personnels, et pour empêcher qu'ils ne fissent ombrage, une ardeur de plaire poussée jusqu'à la coquetterie, disaient quelques-uns, une politesse exquise, universelle, mais toujours mesurée et proportionnée, de sorte qu'il semblait à chacun qu'elle n'était que pour lui. Quel homme était aussi propre à l'apostolat qu'il s'agissait de remplir ! une seule crainte, en présence de qualités si extraordinaires, eût pu arrêter un autre prélat que M. de Harlay, si le candidat n'eût pas été Fénelon : c'est que l'enseignement et le commerce d'un supérieur ainsi doué ne répandissent dans les cœurs des institutrices et des élèves, au lieu de la foi et des pieuses émulations, ces flammes terrestres qui, au XIIe siècle, s'allumaient à la parole du bel et brillant Abeilard. Mais M. de Harlay, homme dissolu, ne se préoccupait guère de pareilles considérations ; et puis Fénelon était la chasteté même, et, de toute sa personne, s'exhalait, à travers cet ensemble enchanteur, quelque chose de saint et de puri-

fiant qui ne permettait qu'une tendresse aussi chaste que lui. Il gouverna dix ans les *Nouvelles-Catholiques* avec tout le succès d'édification qu'on avait attendu de son heureux génie.

C'est pendant ces années que sa vie entra en rapport avec les âmes qui eurent le plus d'influence sur elle. Alors commença son amitié touchante avec les ducs de Beauvilliers et de Chevreuse; alors aussi sa liaison passagère avec Bossuet. Cette liaison, qui devait se rompre avec tant de bruit et d'éclat, fut d'abord aussi vive, aussi passionnée que les premières, dont on admira la noble persévérance à travers toutes les vicissitudes. Elle fut nouée d'abord, ce semble, par les mêmes oppositions d'esprit et de tempérament qui, dans la suite, contribuèrent à la briser : double effet des contrastes, moins rare qu'on pourrait le croire. Non-seulement nous sommes si divers qu'il est presque également vrai de rapporter les attachements humains aux ressemblances ou aux différences de nature; mais nous sommes si changeants que ce qui avait été pour deux cœurs un principe d'union peut leur devenir à la longue un principe de discorde. En Bossuet, comme en Démosthènes, qu'il met sans hésiter au-dessus de Cicéron, dans sa *Lettre sur l'Eloquence*, Fénelon admira et aima les parties qui tranchaient avec son caractère, l'ardeur de la lutte, la véhémence agressive, la logique savante, l'impétuosité irrésistible. Il s'approcha de lui en disciple respectueux ; et Bossuet, touché de cette déférence, épris d'ailleurs aussi

des signes privilégiés qui marquaient le brillant jeune homme, l'accueillit avec un affectueux intérêt. Le Luther catholique du XVII[e] siècle ouvrit ses bras à Mélanchton, et puis l'entraîna aussitôt avec lui dans sa guerre éternelle.

Fénelon, sur les traces de Bossuet, entra dans la polémique ; il s'attaqua d'abord au traité *De la Nature et de la Grâce*, de Mallebranche, et à cette théologie hardie qui préludait, sous le couvert de l'orthodoxie, aux terribles audaces de la philosophie du XVIII[e] siècle. Il n'eut pas de peine, en faisant rendre aux principes posés par l'illustre écrivain toutes les conséquences que Bossuet y avait déjà aperçues et signalées, à prouver que le socinianisme ressortait inévitablement de la doctrine nouvelle. Il aborda ensuite le point le plus important de la controverse protestante, le centre et le nœud de toutes les discussions, la question de savoir si le ministère des pasteurs est successif et indépendant des fidèles, ou s'il appartient aux fidèles, qui le confèrent et l'ôtent à leur gré. La Réforme, et c'est là ce qui lui donne, à côté de sa valeur négative, qu'on est trop disposé à voir seule aujourd'hui, une valeur positive qu'on peut apprécier diversement mais qu'il faut reconnaître ; la Réforme avait dit : Le ministère appartient aux fidèles ; ce qui signifiait : plus de sacerdoce distinct de la société laïque ; ou en d'autres termes : organisation démocratique de l'Eglise. Ainsi, dès l'origine, elle avait proclamé la souveraineté du peuple en religion, dogme controver-

sable, mais qui, associé comme il le fut plus tard par les protestants eux-mêmes à celui de la souveraineté du peuple en politique, renferme tout un système d'organisation. Mais la réforme, avec sa prétention de n'être pas une nouveauté, avait été obligée de chercher des bases à ce principe dans le sein de la tradition, l'histoire de l'Église primitive et les textes consacrés. C'est sur ce terrain que Fénelon s'établit pour la combattre. Le livre qu'il écrivit sous le titre de *Traité du ministère des Pasteurs*, rare exemple de modération et d'urbanité dont l'évêque de Meaux aurait pu profiter, était incomparable pour la netteté populaire et l'élégance insinuante de la déduction. Bossuet en fut ravi d'admiration, et quand Louis XIV lui demanda un chef pour les missions du Poitou, le prélat nomma son jeune ami, comme celui qui pouvait le mieux les faire fructifier (1686).

La révocation de l'édit de Nantes était prononcée depuis un an. L'hérésie n'était plus combattue comme une erreur, mais, selon l'expression de La Bruyère (1), comme *suspecte et ennemie de la souveraineté*. Le roi entendait, ainsi que le déclaraient les circulaires de M. de Louvois, que tous ses sujets professassent sa religion, et que les consciences pliassent avec tout le reste sous sa volonté. Les conversions étaient des mesures d'unité administrative, qu'on faisait exécuter avec des dragons, quand les dissidents n'obéissaient pas aux simples injonctions.

(1) Chapitre 10.

Plus d'un conseiller de Louis XIV frémissait à la pensée de toutes les hypocrisies, de toutes les abjurations infâmes, de tous les crimes dont l'orgueilleux despote se chargeait devant Dieu, en poursuivant son triste rêve de puissance absolue. Mais on se taisait pour ne pas l'irriter. Madame de Maintenon, que le remords saisissait quelquefois à la vue de tant d'énormités, écrivait à Madame de Frontenac: » Ruvigny a dit au roi que j'étais née calviniste, et que je » l'avais été jusqu'à mon entrée à la cour. Ceci m'en» gage à approuver des choses fort opposées à mes senti» ments (1). » Elle mandait à M. de Villette, le 4 septembre 1687 : « Ne les pressez pas trop, de peur d'être coupable de » leur hypocrisie; mais ne les soutenez pas trop, de » peur de passer ici pour mauvais catholique. » Et puis elle imaginait des sophismes pour se colorer à elle-même sa lâcheté ; elle disait à la comtesse de Saint-Géran (2) : « Je crois bien, comme vous, que toutes ces conversions » ne sont pas également sincères, mais Dieu se sert de » toute voie pour ramener à lui les hérétiques ; leurs » enfants seront du moins catholiques. » Ainsi raisonnaient les plus éclairés et ceux qui pouvaient le plus oser.

On sait quelle conduite tint Fénelon : il refusa d'accepter un rôle dans une odieuse tragédie; il ne voulut pas partir sans avoir obtenu qu'on épargnerait à ses

(1) Correspondance, lettre 9.
(2) *Idem*, lettre II.

prédications le concours de la violence, et sans s'être expliqué devant le roi sur le système de terreur dont on escortait la parole de Dieu. Il se choisit pour collègues des hommes qu'il savait aussi incapables que lui de s'adresser à d'autres moyens qu'à ceux de la persuasion et de la charité ; et ainsi armé du seul glaive apostolique, il se présenta avec confiance au combat de la foi.

Au retour, il reprit la direction des *Nouvelles-Catholiques*, et publia deux ouvrages, le *Traité du ministère des Pasteurs*, et l'*Education des Filles* (1687-1688). Ce dernier livre, écrit d'abord pour madame la duchesse de Beauvilliers, était en partie la rédaction des principes que l'auteur appliquait lui-même depuis dix années dans la maison dont il était supérieur. Aussitôt qu'il parut, ce fut un enchantement universel ; et il faut avouer qu'il eût été difficile en effet d'envelopper de plus d'aménité une raison plus judicieuse, et de parler de l'éducation et des femmes avec une plus heureuse nouveauté, soit d'idées, soit de langage.

Ce délicieux chef-d'œuvre, qui donnait une idée si haute des talents de Fénelon comme instituteur, était encore dans sa première vogue quand le temps vint de songer sérieusement à l'éducation du duc de Bourgogne. Le 16 août 1689, le duc de Beauvilliers fut nommé gouverneur du jeune prince, et le 17, il fit agréer pour précepteur le directeur des *Nouvelles-Catholiques*. Ces choix, demandés par le vœu public, avaient été déterminés par l'intervention de madame de Maintenon, intime amie de Beauvil-

liers, et depuis longtemps fort prévenue en faveur de Fénelon, qu'il lui avait présenté (1). Fénelon n'avait rien sollicité auprès d'elle ni auprès de personne; ses manières, son esprit, ses vertus avaient suffi pour lui conquérir cette protection puissante et ce poste objet de tant d'envie : tel était au moins le langage de ses amis. Mais ces manières, cet esprit et ces vertus même n'étaient-ils pas une brigue aussi en quelque façon ? Saint-Simon avait-il aussi tort qu'on le dit communément de voir sous ce charme une habileté particulière, une marche adroitement ménagée vers un but d'ambition ? On a bien de la peine à ne pas être un peu de son avis, quand on voit l'abbé Tronson, le maître de Fénelon et l'homme qui l'avait approfondi le plus, écrire au nouveau précepteur lui-même, à propos de cet éloge qu'on lui faisait de n'avoir pas recherché son emploi : « Il ne faut pas trop vous » appuyer là-dessus : on a souvent plus de part à son » élévation qu'on ne pense; il est très-rare qu'on l'ait » appréhendée et qu'on l'ait fuie sincèrement; on voit » peu de personnes arriver à ce degré de régénération. » L'on ne recherche pas toujours avec l'empressement » ordinaire les moyens de s'élever, mais on ne manque » guère de lever adroitement les obstacles. On ne solli- » cite pas fortement les personnes qui peuvent nous servir, » mais on n'est pas fâché de se montrer à elles par les » meilleurs endroits; et c'est justement à ces petites dé-

(1) *Entretiens de Madame de Maintenon*. VIII.

» couvertes humaines qu'on peut attribuer le commen-
» cement de son élévation. Ainsi personne ne saurait
» s'assurer entièrement qu'il ne se soit pas appelé soi-
» même. Ces démarches do manifestation de talents,
» qu'on fait souvent sans beaucoup de réflexion, ne lais-
» sent pas d'être fort à craindre, et il est toujours bon de
» les effacer par les sentiments d'un cœur contrit et hu-
» milié (1). » N'y a-t-il pas là, sous les ménagements et la bienveillance de l'expression, une pensée assez semblable au fond à celle que l'on reproche à Saint-Simon ?

Oui, qu'on nous permette d'insister sur ce point contre la prévention générale, oui, Fénelon mettait beaucoup d'art dans sa vie, comme il en mettait beaucoup dans ses ouvrages. Cet écrivain, que la plupart croient si naïf et si insouciant de la forme, est au contraire, pour qui regarde attentivement, plein de finesses de détail, d'intentions savantes, d'effets prévus et calculés. Aussi, dans *l'Education des filles*, parlant de la toilette qui sert le mieux à rehausser la beauté naturelle, il n'hésite pas à recommander un ajustement tout semblable à celui dont il revêt ses idées et sous lequel on doit se représenter sa muse : « Je voudrais faire voir aux jeunes filles, dit-il,
» la noble simplicité qui paraît dans les statues et les au-
» tres figures des femmes grecques et romaines : elles y
» verraient combien des cheveux noués négligemment par

(1) *Vie de M. dè Fénelon*, (1ère édition des œuvres complètes.)

» derrière, et des draperies pleines et flottant à longs » plis sont agréables et majestueuses. » Eh bien, sa conduite répondait merveilleusement à ses écrits ; et cela devait être, car, selon la sagesse ancienne, telle vie, tel style : *talis hominibus oratio qualis vita* (1). Ouvrez sa correspondance ; recueillez les conseils qu'il adressait, vers la fin de sa vie, aux jeunes gens placés sous sa direction morale ; écoutez-le (2) gronder son neveu, le marquis de Fénelon, « de ce qu'il ne voit pas assez les gens qu'il » devrait cultiver, et néglige de se procurer quelque » considération et de se préparer quelque avancement; » le conjurer « d'acquérir du talent pour ménager toutes » les personnes en place ou en chemin d'y parvenir ; » de profiter de toutes les occasions naturelles de leur » plaire ; de prendre à cet égard un soin tranquille et » modéré, mais fréquent et presque continuel ; de s'accoutumer dans le monde à la fatigue de l'esprit, comme » à la fatigue du corps dans un camp, s'il ne veut pas » passer sa vie dans l'obscurité, sans crédit, sans appui, » sans ressource, pour faire valoir ses services..... » De telles recommandations, mille fois répétées et qui reviennent souvent aussi dans les lettres de Fénelon au duc de Chaulnes, ne laissent pas place au doute sur la marche qu'il avait cru devoir suivre lui-même pour s'élever, et sur la sagacité des contemporains qui le jugeaient très-occupé de sa fortune. Parmi eux nous trou-

(1) Senèque, Epît. 114.

(2) Lettres du 23 août 1710, et du 7 janvier 1713.

vons, avant Saint-Simon, La Bruyère cet autre grand observateur et peintre de l'époque. Il n'en a rien dit dans son livre, mais il ne s'en cachait pas entre intimes, et il paraît même qu'il prenait plaisir quelquefois, en sa malice, à tourmenter un peu Fénelon à ce sujet. Un de ses amis rapporte qu'ayant deviné de très-bonne heure, surtout à ses assiduités de plus en plus empressées et flatteuses auprès de Bossuet, la candidature de Fénelon au poste de précepteur du duc de Bourgogne, l'auteur des *Caractères* s'amusa un jour pour le déconcerter lui et son inséparable ami Langeron à soutenir en leur présence que le roi devait charger M. de Meaux de continuer au fils les instructions qu'il avait données au père avec tant de sagesse ; sur quoi les deux abbés, embarrassés d'abord, trouvèrent bientôt de nombreuses objections (1).

Mais ce n'était ni les satisfactions de l'orgueil ni celles de la cupidité que Fénelon recherchait et qu'il invitait à rechercher après lui. « A Dieu ne plaise, » s'écriait-il en songeant à l'ambition sans dévouement, « à Dieu ne plaise que je veuille te rendre ambitieux, » mon cher neveu ! Ne fais pas ce que je te dis par am» bition ou par vanité, mais par fidélité pour remplir » les devoirs de ton état et pour soutenir ta famille (2). » Au duc de Chaulnes que sa naissance et ses talents appelaient à de plus hautes destinées, il parlait aussi

(1) Relation du Progrès et de la condamnation du Quiétisme répandu en France, (par l'abbé Phélippeaux, page 34, 1re partie).

des devoirs de son état, mais surtout de l'intérêt général plus que jamais en péril : « Au nom de Dieu ne » vous noyez point dans les détails ; vous vous devez au » bien public dans les circonstances dont on est menacé ; » préparez-vous-y par l'application aux choses qu'il » faut savoir, et par les liaisons dont on a besoin (1). » Ici encore Fénelon recommandait sa propre pratique et conviait à suivre son exemple. Ses tout puissants mobiles dans la poursuite du crédit et de la grandeur étaient ces mêmes sentiments du bien public, des besoins des temps, des obligations du talent envers les hommes et de sa responsabilité devant Dieu. Sans doute l'amour-propre inné qu'il ne put jamais étouffer assez dans son cœur s'y méla plus qu'il n'eût voulu. « Il arrive souvent » disait-il, « qu'on a malgré soi des vanités et d'autres » choses imparfaites qui échappent comme par saillies ; et puis il ajoutait excellemment : « La fidélité consiste » à revenir toujours à une conduite où l'on réprime » ce qui est de trop. » (2) Et en ce sens il fut fidèle. La charité demeura toujours l'élément dominant de son ambition, et cet arôme céleste l'empêcha de se corrompre ; comme il arrive infailliblement aux ambitions avant tout personnelles. Saint-Simon le remarque avec surprise : dans une vie si habilement et si persévéramment vouée à s'élever, il n'y eut jamais ni méchantes intrigues, ni

(1) 21 mai 1713,

(2) Lettre à son neveu, 21 août 1712.

injustices, ni bassesses. Le dirai-je? Par cet endroit comme par tous les autres, le style de Fénelon me paraît le pendant et pour ainsi dire l'image de sa conduite. Parmi tant d'ingénieux artifices de paroles, point de ces équivoques apprêtées, de ces obscurités spécieuses, de ces jeux trompeurs de métaphores qui sont les tours faux de l'écrivain, et qu'on n'évite guère aussi qu'à la condition de viser plus haut que la vogue.

Vertueuses et dévouées, les convoitises de Fénelon avaient encore un autre glorieux caractère : elles étaient liées aux idées politiques qui s'élevaient alors en avant des réalités officielles; elles faisaient partie à ce moment de l'histoire de l'éternelle conspiration de l'avenir contre le présent, et leur impatience n'était ni plus ni moins que celle de la conception nouvelle en quête de la force pour se réaliser.

La royauté avait atteint en France, degré par degré, le plus haut sommet de sa puissance. De si petite et si contestée à l'origine, elle s'était agrandie et fortifiée jusqu'à envelopper de son despotisme tous les despotismes rivaux ou indépendants qui avaient formé la féodalité. Depuis la Fronde surtout, effort disproportionné de l'aristocratie mourante et du peuple enfant, elle ne relevait plus que de Dieu, et tout dans l'état relevait d'elle. Pour un monarque vraiment grand, quelle admirable situation! « Donnez-moi cinq ans d'un tel despotisme, » disait Turgot, « et la France sera libre. » Aussi bien c'était afin d'être libre, et libre comme l'entendait Tur-

got, que le Tiers, c'est-à-dire l'immense majorité de la nation avait aidé à l'établissement de ce despotisme. Depuis que Philippe-le-Bel l'avait appelé aux états généraux pour auxiliaire contre la cour de Rome, il avait proclamé dans chacune de ces assemblées l'inviolabilité et la puissance absolue du roi, mais en y joignant sans cesse des demandes où son but se manifestait clairement, par exemple en 1468, la suppression des douanes intérieures, et récemment en 1614 l'abolition complète du servage et des jurandes et maîtrises. Mais le prince en qui s'était fait l'accomplissement du premier de ces vœux ne s'inquiéta pas des autres. Ame égoïste et effrénée, il n'avait vu qu'une source de jouissances dans cette étonnante plénitude d'autorité. Seulement il existait à son insu une harmonie divinement préétablie entre quelques-unes de ses passions individuelles et quelques-uns des besoins généraux des peuples. Il fallait à la France, pour le développement de sa prospérité particulière et l'achèvement de sa tâche civilisatrice, une capitale resplendissante qui devînt, par ses magnificences, le rendez-vous naturel des hommes d'élite de l'Europe entière; et Louis XIV mettait sa gloire aux constructions fastueuses, et ne voulait pour ses demeures que de surprenants édifices. Il fallait que nos frontières s'étendissent et se fixassent, que l'invasion de nos soldats préparât celle de nos écrivains, et que l'attention du monde fût plus que jamais concentrée sur nous, l'heure étant arrivée de notre grande prédication philosophique; et Louis XIV vivait tour-

menté des souvenirs de César et d'Alexandre et estimait que « s'agrandir est la plus digne et la plus agréable » occupation des souverains, » (1). Ces remarquables correspondances eurent pour effet de conserver la faveur populaire au pouvoir absolu, tout infidèle qu'il était, sur tant de points, à sa raison d'être et à sa destination. Il y eut alors, comme durant l'Empire, un moment où la nation, la plus éprise de liberté la veille, parut oublier tous ses rêves, tous ses plans d'émancipation, dans l'unanime enthousiasme de la lutte extérieure, et consentit, en vue de la guerre, à se laisser comprimer violemment entre les mains de son chef, comme une boule de neige dont on veut rendre le choc plus infaillible et plus dur. Mais ce ne fut qu'un moment : comme sous l'Empire aussi, les entreprises du monarque cessèrent en se prolongeant, de s'accorder, ou, si l'on veut, de paraître s'accorder avec les nécessités nationales, et le cœur des peuples s'en détacha de plus en plus. Ils se prirent à croire ce que les puissances coalisées leur répétaient dans les écrits dont elles inondaient la France, qu'ils n'étaient plus que les instruments d'un immense orgueil individuel. Ils commencèrent à se plaindre de n'être pas consultés, et de se voir forcés de livrer en aveugles leur sang et leurs ressources, hélas ! presque taries. La misère croissante ne rendit pas seulement odieuses les guerres et les constructions ruineuses de Louis XIV ; elle tourna

(1) Lettre au marquis de Villars, 8 janvier 1688.

l'attention vers les problèmes économiques, matières inexplorées jusqu'alors et fécondes en lumières, en inspirations hardies. Au milieu du mécontentement public, outre les anciennes prétentions, on vit se manifester en foule dans la région des idées des nouveautés, fruits naturels du progrès des temps et de la végétation nécessaire des intelligences, mûris durant la période même d'obéissance spontanée. C'était le début de la grande fermentation de philosophie politique qui devait aboutir à 89 et à 93. Mouvement remarquable, confus sans doute et bien mêlé, comme tout prélude, mais qui, dans quelques-uns des écrits où il se marqua, apparaît déjà aussi net qu'il le sera partout la veille de la Révolution. En 1788, on publia sous le titre de *Vœux d'un patriote*, un pamphlet auquel sa parfaite conformité avec le sentiment général valut un immense succès. Eh bien ! ce pamphlet n'était pas autre chose qu'une édition nouvelle de quinze mémoires imprimés cent ans auparavant, du 10 août 1689 (curieuses dates pour un tel ouvrage) au mois de septembre 1690, avec cette suscription : *Soupirs de la France esclave qui aspire après la liberté.*

Fénelon, dont l'avénement eut lieu sept jours après l'apparition du premier de ces mémoires, était entré fort avant dans ce mouvement; en le donnant pour successeur, dans la charge de précepteur de l'héritier du trône, à Bossuet le théoricien du pouvoir absolu, Louis XIV avait, sans le savoir, choisi selon la différence des temps, et confié les destinées futures de la monarchie à celui que

l'histoire devait considérer comme le représentant politique de l'esprit nouveau. C'est un honneur que l'auteur du Télémaque partage à certains égards avec un autre abbé fameux, gentilhomme et utopiste comme lui, Castel de Saint-Pierre, le même qui fut exclu de l'Académie en 1719, pour outrages aux mânes de Louis XIV, et dont plus tard Rousseau vulgarisa les systèmes, en les revêtant de son style. Mais l'abbé de Saint-Pierre, qui du reste ne fut jamais bien pris au sérieux, était fort obscur encore, et pendant qu'il rêvait dans la solitude, sans autre moyen que sa mauvaise plume pour faire triompher ses principes, Fénelon était à la cour, chargé d'un des ministères les plus considérables dans une monarchie absolue, adoré et vénéré comme un père spirituel, comme un oracle, comme l'homme nécessaire à l'État et à l'Église, par deux seigneurs que Louis XIV aimait entre tous, les ducs de Beauvilliers et de Chevreuse (1) ; flatté et appuyé avec ardeur par les plus influents des Jésuites, pour sa fortune présente et ses espérances (2) ; tout-puissant sur l'esprit de madame de Maintenon, qui dominait le roi, et, en général, sur l'esprit des femmes, qui avaient tant d'action alors dans les affaires ; constamment maître de l'oreille et de l'âme de ceux qui l'écoutaient (3) ; enfin, comme le héros de Racine.

(1) Saint-Simon, 1711.

(2) Saint-Simon, ibid. et 1715. Correspondance de Bossuet, *pass.* etc.

(3) Mot de Labruyère en parlant de Fénelon.

Charmant, jeune, traînant tous les cœurs après soi.

Sorti de l'ancienne noblesse, il était par le sang comme le duc de Saint-Simon, comme le comte de Boulainvilliers, l'ennemi naturel du despotisme royal. Mais il l'était aussi, et surtout, par l'intelligence et le cœur. Le sentiment aristocratique était chez lui, au rebours des deux célèbres écrivains que nous venons de nommer, le moins offensé de tous par la forme et les habitudes de gouvernement qui prévalaient. Il souffrait, il est vrai, avec Saint-Simon, de l'affectation de Louis XIV « à faire » vivre ses valets de chambre et de garde-robe comme » des seigneurs, pendant que les vrais seigneurs lan» guissaient dans son antichambre sans aucun bienfait, » et que beaucoup d'autres des plus illustres maisons » étaient dans le fond des provinces réduits à cacher leur » misère (1) » Il ne croyait pas « permis de donner » ainsi à des favoris et même à des ministres, quelques » services qu'ils eussent rendus, des fortunes dispro» portionnées à celles des gens de la plus haute ori» gine (2). » Et dans le plan de Salente, il règle les conditions par la naissance, mettant au premier rang, par exemple, ceux qui ont une plus longue et plus éclatante descendance, et ne faisant venir qu'ensuite ceux qui ont

(1) Directions pour la conscience d'un roi, 33.
(2) Ibid, 15.

le mérite et l'autorité des emplois, avec cette stipulation toutefois qu'on donnera des couronnes et des statues aux belles actions, et que ce sera un commencement de noblesse pour ceux qui les auront faites (1). Il voulait que toute *maison* eût un bien substitué à jamais, que les mésalliances fussent interdites aux deux sexes, etc. (2). Il s'opposait ainsi aux progrès de l'égalité et de l'unité nationale, que secondait involontairement Louis XIV. Mais les préjugés nobiliaires n'étaient ni le seul, ni le plus fort mobile de cette opposition. Si le vertueux ministre se portait ainsi à la défense des institutions aristocratiques, c'était encore pour le même motif qui poussait le prince égoïste et superbe à les anéantir, c'était parce qu'il y voyait des sauvegardes publiques contre la domination absolue. Il était rempli de cette pensée de donner des barrières à la royauté. « Il faut, » disait-il, « qu'un peuple ait des lois écrites, toujours constantes » et consacrées par toute la nation, et qu'elles soient au-» dessus de tout... Celui qui gouverne doit y être le plus » obéissant. Sa personne détachée de la loi n'est rien, et » elle n'est consacrée qu'autant qu'il est lui-même, sans » intérêt et sans passion, la loi vivante donnée pour le » bien des hommes (3). » Il voulait une constitution

(1) Télémaque, l. XII.

(2) Plans de gouvernement présentés au duc de Chevreuse. Nov. 1711.

(3) Dialogues des morts. Socrate et Alcibiade.

qui laissât les rois tout puissants pour le bien et impuissants pour le mal, et la constitution anglaise, à laquelle il croyait ce mérite, lui convenait par dessus toute autre (1). Le salut des princes en ce monde même, lui paraissait compromis non moins que le bonheur des nations, par cette autorité sans bornes qu'ils avaient usurpée, et il prévoyait les orages qui allaient les punir de ce qu'il nommait hardiment leur attentat envers l'humanité (2). « Ils peuvent tout, mais à force de tout pouvoir, ils sapent » les fondements de leur puissance.... Il n'y a qu'une » révolution soudaine et violente qui puisse ramener dans » son cours naturel cette puissance débordée ; souvent » même le coup qui pourrait la modérer l'abat sans res- » source (3). » Il appelait de ses vœux la liberté dans toutes les sphères où elle avait disparu, dans les choses

(1) Entretiens avec Jacques III, dans la vie de Fénelon par Ramsay.

(2) Ibid.

(3) Télém., XXII. — En 1766, Louis XVI, alors dauphin, en qui devait s'accomplir cette prédiction, avait écrit et imprimé lui-même un recueil de *maximes politiques et morales tirées du Télémaque*, dans lequel elle formait le 11e article. Il donna un exemplaire de son livre à Louis XV. En l'ouvrant, ce prince, que préoccupait constamment l'idée d'une révolution prochaine, tomba précisément sur cette phrase si conforme à sa pensée; il la relut et dit au malheureux prédestiné, avec un accent étrange qui frappa les assistants, sans qu'ils en pénétrassent le sens : « Monsieur, votre ouvrage est fini, » rompez la planche. » (Voir les *Mélanges tirés d'une petite bibliothèque, par Ch. Nodier*. C. VIII.)

de conscience (1), dans l'Eglise (2), dans le commerce (3), etc. Mais son idée favorite était l'établissement d'un régime de contrôle et de discussion. Il désirait la création de six conseils spéciaux où se traiteraient toutes les affaires du royaume (4): même forme d'administration que l'abbé de Saint-Pierre proposa depuis sous le nom de *polysynodie* et dont le régent adopta le principe; il demandait la participation du peuple au pouvoir, dans trois sortes d'états, états de diocèse, états provinciaux, états généraux (5); il regardait surtout comme « capitale » (6) la convocation périodique de la dernière de ces assemblées qu'il composait de l'évêque de chaque diocèse, et de députés des deux ordres, *librement élus sans que le roi eût même le droit de recommandation*. A ce corps de représentants, *dont les membres élus ne devaient recevoir aucun avancement que trois ans après leur mandat accompli*, et qui *aurait eu pouvoir de continuer ses délibérations autant qu'il l'aurait jugé nécessaire*, auraient été soumises toutes les matières de justice,

(1) Entret. avec Jacques III : « Nulle puissance humaine ne peut » forcer le retranchement impénétrable de la conscience, etc. »

(2) « Pourquoi vous mèleriez-vous des choses sacrées; laissez-en » la décision aux Étruriens, » etc. (Télém. XXIII, et les plans de gouvernement.)

(3) « Surtout n'entreprenez jamais de gêner le commerce pour le » tourner selon vos vues, etc. (Télém. III, et Ibid.)

(4) Voir les plans, etc.

(5) Ibid.

(6) Lettres au duc de Chevreuse, août 1718.

de police, de finances, de guerres, d'alliances, de commerce, etc. (1). De cette grande et fondamentale institution, Fénelon se promettait entre autres résultats, d'arriver à une répartition des taxes équitable et proportionnée ; de retrancher ou de diminuer sensiblement, par la nécessité de subir au moins un examen solennel, les demandes d'argent que ne justifiaient pas de vrais besoins publics, qu'on les présentât directement comme impôts, ou sous les formes hypocrites de créations de charges ; enfin, d'empêcher en même temps les entreprises extérieures uniquement personnelles au prince, et conçues dans des vues d'ambition, de gloire, de vengeance étrangères à la nation. Ces sortes d'entreprises étaient à ses yeux des crimes horribles. Il niait avec indignation aux souverains le droit de fonder ainsi leur grandeur individuelle sur la ruine, sur le sang, sur les larmes des peuples. Trop sage pour déclarer avec l'abbé de St.-Pierre la guerre toujours illégitime, il ne la croyait, du moins, autorisée que par de graves périls publics, conjurés en vain autrement. « Tout le genre humain n'est qu'une » famille dispersée sur la face de toute la terre ; tous les » peuples sont frères et doivent s'aimer comme tels. Mal» heur à ces impies qui cherchent une gloire cruelle dans » le sein de leurs frères, qui est leur propre sang ! (2) » Un autre mal qu'il déplorait plus amèrement encore que

(1) Voir les plans.
(2) Télém., l. XI.

la fureur des conquêtes, parce qu'il en voyait découler plus de vices parmi presque autant de malheurs, c'était le luxe. Il le maudissait comme traînant à sa suite le désordre des mœurs, l'idolâtrie de l'or et le mépris du pauvre, la ruine des familles et des états ; et du plus profond de son cœur, il souhaitait aux peuples un prince philosophe qui leur donnât l'exemple de la simplicité en tout genre (1), et des lois somptuaires, telles qu'il en existait chez les Romains (2). En vain lui disait-on que ce luxe sert à nourrir les pauvres aux dépens des riches, « comme » si les pauvres, » s'écriait-il, « ne pouvaient pas gagner » leur vie sans amollir les riches par des raffinements » de volupté (3) ! » Avec Lycurgue, il bannissait de la république tous les arts de faste et de volupté et (hâtons-nous de le dire, dans cette catégorie, il ne comprenait pas les beaux arts ; il déclarait au contraire « qu'il n'est pas permis de les abandonner. ») Mais il ne pouvait pardonner à ce législateur d'avoir retranché l'agriculture, la meilleure base, selon lui, du bonheur de tous. Il priait le ciel que les rois enfin éclairés sur leurs devoirs et leurs intérêts, renonçassent à tant de désastreuses vanités, pour favoriser l'accroissement de la population en protégeant la culture de la terre par des lois toutes nouvelles, en faisant peser les taxes et les peines sur la paresse, et en accumulant les grâces et les exemp-

(1) Id. xxii. Directions, etc.
(2) Plans de gouvernement, 1711. Télém., l. xii.
(3) Id., xxii.

tions sur l'activité. « Bientôt les familles se multiplieront, » et tout le monde s'animera au travail ; il deviendra » même honorable. La profession de laboureur ne sera » plus méprisée, n'étant plus accablée de tant de maux ; » on reverra la charrue en honneur maniée par des mains » victorieuses qui auront défendu la patrie..... » Ainsi que nous l'avons vu, il songeait aussi au commerce, mais c'était au commerce des objets utiles. Il le voulait libre, mais d'une liberté réglée. Dans son plan, les marchands étaient obligés de rendre compte de leurs effets, de leurs entreprises, de leurs gains, de leurs dépenses, à des magistrats particuliers chargés de prévenir les banqueroutes. Il leur était interdit sous les peines les plus sévères de hasarder la fortune d'autrui et même plus de la moitié de la leur. « De plus ils faisaient en société les entreprises » qu'ils ne pouvaient faire seuls, et la police de ces sociétés était inviolable par la rigueur des châtiments imposés à ceux qui ne les suivraient pas. » De plus encore, « une espèce de mont-de-piété était établie pour » ceux qui voudraient commencer et n'auraient pas de » quoi avancer. » Par dessus tout, Fénelon était préoccupé de l'éducation, et de la nécessité qu'elle fût publique et concentrée aux mains de l'Etat. « Il faut garder inviolablement les lois de Minos pour l'éducation des enfants. Il faut établir des écoles publiques où l'on enseigne la crainte des dieux, l'amour de la patrie, la » préférence de l'honneur aux plaisirs et à la vie même. » Les enfants appartiennent moins à leurs parents qu'à

» la république ; ils sont les enfants du peuple ; ils en
» sont l'espérance et la force ; il n'est pas temps de les
» corriger quand ils sont corrompus. »

Voilà (autant que permet de le dire la perte de beaucoup de ses manuscrits brûlés, comme on sait, par Louis XIV, après la mort du duc de Bourgogne), voilà les principales idées pour le succès desquelles Fénelon, comme Socrate avait appris l'art de l'amour et de la séduction, et comme St. Paul, dont il répète souvent l'expression à titre de conseil, se faisait tout à tous, *omnia omnibus.*

Telle était la sagesse qui coulait de ses lèvres et de sa plume en discours, en écrits *complaisants et enjoués*, comme ceux des Grecs dont elle émanait en partie. Telles étaient les fortes théories qu'il soufflait gracieusement à la jeune âme royale confiée à sa garde, qu'il lui insinuait par d'heureux détours, à propos de tout et partout, devenant pour la *divertir* (selon le mot familier de son enseignement) tour à tour fabuliste, conteur, romancier, historien, géographe , traducteur, grammairien, que sais-je ? novateur enfin tout ensemble et antique dans la forme comme dans le fond de l'institution des princes.

Certes, cette politique n'est pas tout entière la nôtre, et nous ne manquons pas d'objections à y faire, mais regardée du point de vue historique et à sa place dans le temps, quel admirable spectacle de sentiments et d'idées ! Ne nous étonnons pas du respect mêlé d'amour inspiré par la mémoire de Fénelon aux philosophes du XVIIIe siècle, aux législateurs de nos trois assemblées, à l'uni-

versalité des écoles et des partis qui, à travers leurs luttes intestines, se sont donné la main pour détruire le vieil établissement social, dans la double période théorique et organique de la révolution française; il est leur maître à tous, tous se souvenaient d'avoir préexisté en lui. Il a été le précurseur de Montesquieu et des constitutionnels, par ses doctrines sur la balance des pouvoirs, sur les corps intermédiaires, sur la monarchie anglaise ; de Turgot et des économistes par ses idées sur la population, sur l'agriculture, sur la liberté du commerce, sur l'association, sur le crédit ; enfin de Rousseau et des démocrates, par son appel aux droits des nations, à une loi écrite, aux mœurs simples, aux règlements somptuaires et industriels, aux souvenirs embellis des républiques anciennes, à une éducation nationale fondée sur le principe de la paternité supérieure de l'état. Enfants de l'ère actuelle, héritiers de la Révolution, imitons nos pères, entourons d'un culte sans réserve le nom de ce prêtre, de ce grand seigneur à qui, malgré les préjugés de la naissance, malgré les scrupules de la robe sacerdotale, au milieu des splendeurs du plus éblouissant despotisme qui fut jamais, la charité révéla tant de choses et inspira une ambition si active pour l'émancipation des hommes.

NOTICE

HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

SUR LA VIE ET LES ÉCRITS

DU COMTE

N.-L. FRANÇOIS DE NEUFCHATEAU,

PAR M. JUSTIN LAMOUREUX.

Est-ce qu'il y a des poëtes dans les Vosges, demandait avec une espèce d'étonnement à un jeune favori des muses l'homme le plus puissant de nos jours en œuvres et en parole. Descendu de ses montagnes au milieu des pompes religieuses et militaires d'une nouvelle cour, *le Barde* (1), qui venait de présenter au soldat heureux devenu Empereur une ode inspirée par les grands événements dont nous avions été les témoins, eut l'heureuse présence d'esprit de répondre : « Si l'on n'était pas né » poëte, on le deviendrait pour vous chanter. » N'eût-il pas dû ajouter encore : « Nos Vosges ont vu naître le » Juvénal de la France, qui en eût été aussi le premier » poëte élégiaque, si une mort prématurée ne l'eût mois-

(1) *Jean-François* Pellet, auteur d'un recueil de poésies intitulé *Le Barde des Vosges*, 1827, in-8°; deuxième édition, 1829, in-18; mort le 14 février 1830.

» sonné trop tôt, et l'illustre président du Sénat qui dut » peut-être sa haute fortune à la poésie qu'il cultiva dès » ses plus jeunes ans.» C'est ainsi que, rappelant les titres d'honneur de ses devanciers et de la contrée où ils avaient reçu le jour, l'auteur lyrique se fût associé d'avance à la gloire qui environne les noms de Gilbert et de François de Neufchâteau. Déjà des orateurs dignes de cette mission ont rendu à Gilbert toute sa pureté, en relevant la hauteur et l'éclat de son génie. Nous ne consacrons aujourd'hui qu'une humble notice à celui qui fut plus élevé parmi les puissants de la terre, sans l'être autant sur le Parnasse; dont la vie politique et la vie littéraire, également agitées, brillèrent pendant leur cours de l'éclat des grandeurs et des succès, succès bientôt évanouis comme elles, mais qui ont au moins laissé à leur place, la mémoire ineffaçable d'un grand nombre de travaux utiles et dignes d'être recommandés à la postérité.

Nicolas-Louis François de Neufchateau, naquit le 17 avril 1752, dans un village de Lorraine peu éloigné de Neufchâteau et dont le nom n'a pu être connu, pendant le cours d'un voyage que faisait sa mère (1). Quoiqu'on

(1) *Biographie des Contemporains*, Tom. VII, p. 303. Nous avons dû préférer cette version à toute autre parce qu'il y a lieu de croire que les éditeurs de cet ouvrage ont reçu de François de Neufchâteau lui-même les renseignements dont ils ont fait usage. Quelques biographes le font naître, les uns à Liffol-le-Grand, les autres à Vrécourt. M. de Silvestre (*Notice biographique sur le comte François de Neufchâteau*), Paris. 1828, tom. I. p. lvj, dans les Mémoires de la Société d'Agriculture de la Seine, dit qu'il est né à

ait publié qu'il était enfant de l'amour (1), la version la plus accréditée sur sa naissance, longtemps enveloppée de nuages, lui donne pour père un instituteur de village, qui lui montra les premiers éléments des sciences usuelles. Quand il eut appris tout ce qu'on pouvait lui enseigner, il fallut puiser à d'autres sources une instruction plus relevée. Les personnes riches et puissantes étaient alors une providence pour les enfants des familles pauvres. Le jeune François ressentit de bonne heure les effets de la bienveillance toute particulière du bailli d'Alsace (d'Hénin-Liétard), grand hospitalier de l'ordre de Malte, qui habitait la ville de Neufchâteau. Élevé par les soins de ce seigneur, il fit des progrès si rapides dans ses études, que, dès l'âge de douze ans, il put adresser à son bienfaiteur un remercîment en vers (2) et

Saffais, indication qui a été répétée sans qu'on ait pu en constater l'exactitude.

(1) L'auteur d'un *Essai sur la Vie et les écrits de François de Neufchâteau, entremêlé de quelques conseils qu'on lui donne sur son ministère, par un Hermite de Seine-et-Marne* (Dorat-Cubières), Paris, an VII, in-8°, dit au commencement de cet opuscule biographique : « Des bruits ont couru que, pour sa naissance, il a eu » avec trois hommes célèbres, Suger, d'Alembert et Champfort, une » ressemblance qui, sous le règne des préjugés, aurait pu lui faire » tort et qui ne peut que l'honorer depuis la révolution. J'ai em- » ployé tous mes efforts pour découvrir si ces bruits étaient fondés, oui » ou non ; et, n'ayant pu recueillir, jusqu'à ce moment, que des » traditions vagues et incertaines, je suis encore dans le doute. »

(2) Ces vers furent publiés au mois de septembre 1764. Ils ont été réimprimés dans le recueil des *Pièces fugitives* de l'auteur,

composer d'autres poésies qui lui méritèrent l'honneur d'être reçu, à treize ans, dans les Académies de Dijon, de Lyon, de Marseille et de Nancy, faveur précoce dont il jouit en personne, sous les auspices de son protecteur. Il lut lui-même, le 5 février 1766, dans une séance de l'Académie de Marseille, des stances où il célébrait la gloire que cette ville s'était acquise, depuis sa fondation, par le commerce et la culture des arts. Ses premiers essais furent recueillis et publiés sous le titre de *Pièces fugitives de M.* FRANÇOIS *de Neufchâteau, en Lorraine, âgé de quatorze ans*. Ces poésies se ressentent de l'extrême jeunesse de l'auteur ; faibles d'invention et de coloris, elles se relevaient par les grâces de la diction. L'auteur adressa son recueil à Voltaire, qui en le remerciant dans son langage le plus familier, celui des vers et des compliments faciles, alla jusqu'à lui dire :

Il faut bien que l'on me succède,
Et j'aime en vous mon héritier.

Peut-être le jeune adepte des Muses prit-il au sérieux

Neufchâteau, 1766, in-8°, p. 6; l'on y remarque ce passage :

Je végétais, hélas ! sans aucune espérance;
Et du sein du néant comment suis-je tiré ?
Les aquilons et les orages
Faisaient périr l'arbuste en un coin retiré.
Quel astre tout à coup dissipe ces nuages ?
Il a porté le jour dans l'asile ignoré
Où d'un sort malheureux j'éprouvais l'inclémence ;
Et ses rayons ont pénétré
Sous le chaume de l'indigence.

une de ces hyperboles qui ne coûtaient rien au malin vieillard, quand il voulait plaire et railler à la fois, sans qu'on découvrît le trait caché sous les fleurs. Voltaire ne reconnut sans doute plus pour son héritier celui qui, le jour de la cinquième représentation d'Irène (1778), lui demandait deux billets en une longue supplique qui se terminait ainsi :

Ma Muse à toi se recommande;
Mais tout l'objet de sa demande
Sont deux billets pour ce soir.

Après avoir séjourné à Lyon une partie de l'hiver de 1766, le bailli d'Alsace et son protégé se rendirent à Ferney, où ils passèrent quelques jours. Une offre bien séduisante fut sur le point d'y retenir l'*héritier* désigné du grand poëte. Ce dernier voulut se l'attacher comme secrétaire; mais la reconnaissance pour les bienfaits du bailli d'Alsace l'emporta dans son cœur sur le penchant qui l'entraînait à préférer le séjour de Ferney à celui de Neufchâteau.

Les premières œuvres de l'enfant-poëte n'avaient dû une partie de leur succès qu'à l'âge de l'auteur. Cet intérêt s'affaiblit lorsque, deux années plus tard, il mit au jour, en société avec M. de Mailly, les *Poésies diverses de deux amis* (1). Il y avait encore plus de disproportion de talent que d'âge entre les deux collaborateurs (2). Les critiques du temps, tout en blâmant le

(1) Paris, Delalain, 1768, in-8°.
(2) M. de Mailly était âgé de vingt-quatre ans.

style vide de François, trouvèrent plus de facilité et de douceur dans ses vers et une manière plus ferme dans les pièces de Mailly. « On a cependant oublié Mailly et » sa manière, et l'on n'oubliera jamais François de Neuf» château » a dit un homme connu pour son esprit, quoiqu'il n'en fît pas toujours un bon usage, mais qui, cette fois, a deviné les arrêts de la postérité (1).

En 1770, François lut à la distribution des prix du collége Saint-Claude, à Toul, une ode qui reçut de vifs applaudissements (2); elle lui valut de plus une chaire d'éloquence et de poésie que M. Drouas, évêque de Toul, s'empressa de lui offrir. Mais il n'occupa que peu de temps ce poste. On l'accusa de déisme, d'*Encyclopédisme*, et le prélat, trop accessible à de pareilles inculpations, se crut obligé de lui retirer sa confiance. M. François commit la faute, quelques années après, d'attirer l'attention du public sur des faits qui s'étaient passés dans l'intérieur du séminaire, en livrant à l'impression une *Lettre à M. l'abbé Drouas* (frère de l'évêque et vicaire-général du diocèse), *à l'occasion des bruits répandus contre le séminaire de Toul*; Paris (Moutard), 1774, in-8° de 56 pages. Ces bruits tendaient à le faire

(1) M. Dorat-Cubières. (*Essai historique sur la Vie et les Écrits de François de Neufchâteau*, in-8°, page 3.)

(2) *Ode sur la distribution solennelle des prix du Séminaire épiscopal Saint-Claude, en forme de collége et de pensionnat*, fondé en 1769 par M. Drouas, Evêque-Comte de Toul (Toul, Carez, 1770); in-4° et in-8°.

considérer comme la cause du dérangement qu'on avait remarqué dans la conduite des élèves de cette maison. Une pareille publicité donnée à des tracasseries scolastiques, ignorées ou livrées à l'oubli, servit peu les intérêts de celui qui croyait avoir besoin d'une justification. Ses ennemis en profitèrent pour donner un corps à des griefs, vrais ou faux, et pour laisser entendre, par des insinuations détournées, que cette apologie n'avait pas été complète (1).

Éloigné de la carrière du professorat, François dut prendre un autre parti. L'église et le barreau attiraient à eux les jeunes gens de mérite que leur naissance ou le défaut de fortune écartaient des emplois réservés aux classes privilégiées. Il préféra le barreau et se rendit à Paris pour suivre les cours de la Faculté de Droit, tout en continuant de cultiver la poésie. Il demandait, en 1772, à M. de Solignac, son agrément pour solliciter la survivance de la place de secrétaire perpétuel de l'Académie de Nancy. « Parmi les différentes perspecti-
» ves de fortune et d'établissement que m'offrent les mains
» puissantes dont je suis la direction, je préfère celles
» qui pourraient me rapprocher de ma patrie, quoique
» la capitale me présentât peut-être un théâtre plus vaste
» et de plus grandes scènes. Des noms chers à mon cœur
» me conduisent en Lorraine et les mains supérieures
» qui me dirigent veulent bien se prêter à mes vœux

(1) *Année Littéraire*. 1774. Tome I., page 284-328.

» et m'ouvrir la carrière de la magistrature à Nancy; » mais ce n'est pas assez pour moi, je suis jaloux de » réunir *les roses de la littérature aux épines de la Juris-* » *prudence* et de faire dire un jour de moi, par une al- » liance nouvelle :

Dissociata locis concordi pace ligavit.

« J'ambitionne donc, en même temps, l'honneur de » donner à ma patrie un orateur et un littérateur. Elle a » trouvé en vous, mon cher maître, un nouveau Fonte- » nelle. Le dirai-je ? Je voudrais qu'on pût revoir en moi » un autre Solignac (1). » Des vœux si légitimes ne furent point exaucés. M. Pierre de Sivry avait déjà obtenu du roi, à l'insu de l'Académie, un brevet qui l'appelait à la survivance de M. de Solignac. La compagnie prit feu, parce que cette manière d'agir la dépouillait du droit qui lui était conféré par ses statuts d'élire le secrétaire perpétuel. Elle témoigna sa mauvaise humeur à M. de Sivry qui comprit la nécessité de se départir d'une faveur destructive des priviléges de ses confrères. Cette renonciation le fit rentrer en grâce auprès d'eux, et l'année suivante, après la mort de M. de Solignac, il fut choisi pour le remplacer. Le jeune François fut donc obligé de tourner ses vues d'un autre côté.

Ayant été reçu docteur en droit à Reims, il se disposait à suivre le barreau de la capitale, sous le patronage de Linguet, devenu son ami, quand la première restau-

(1) Lettre inédite du 6 juin 1772.

ration de la magistrature vint encore lui enlever l'espérance de se créer un état indépendant. Il fut cité devant le Conseil de l'ordre des avocats qui, parmi plusieurs griefs, lui reprochait d'avoir composé une ode à la louange du chancelier Maupeou (1) et de s'être fait recevoir docteur, à la seule recommandation de ce ministre, sans avoir acquitté les droits de l'Université. Il y avait quelque chose de vrai dans ces inculpations; mais il était palpable qu'on ne les produisait qu'en haine du régime précédent. Le jeune stagiaire se tira de ce mauvais pas à l'aide d'adroites réponses, et en fut quitte pour une sévère réprimande. Il publia plusieurs mémoires judiciaires qui firent quelque sensation. On doit distinguer parmi ces *factums* celui qu'il lança contre les comédiens français, au nom du sieur *Lonvay de la Saussaye*, auteur d'une mauvaise pièce intitulée : *Alcidonis, ou la Journée lacédémonienne, drame en trois actes et en prose, avec intermèdes* (2). Elle s'était traînée jusqu'à la cinquième représentation, et Lonvay réclamait sa part d'auteur; les comédiens, au contraire, le prétendaient débiteur envers eux d'une somme beaucoup plus forte. Quoique l'avocat eût versé le ridicule à pleines mains sur ceux-ci, ils ne gagnèrent pas moins leur procès et les rieurs passèrent de leur côté. Depuis lors, on n'entendit plus parler de Lonvay de la Saussaye, tandis que la Comédie française re-

(1) *Ode sur les Parlements créés en* 1771. Paris, 1771, in-8°.
(2) Paris, Lacombe, 1768, in-8°.

trouva plus tard, dans son avocat adverse, un des auteurs dramatiques qui enrichissaient son répertoire, et, ce qui vaut mieux encore, un défenseur généreux dans des circonstances périlleuses.

On croit qu'il eut aussi beaucoup de part à la rédaction des mémoires assez remarquables qui parurent à diverses époques, avec la signature de Mirbeck, son ami, avocat aux Conseils.

Quoique bien jeune encore, il cherchait à s'engager dans les liens du mariage. Ses amis lui firent connaître une personne de la cour dont la famille était riche et puissante. Il était sur le point de l'épouser, quand il acquit la certitude que sa fiancée le trompait. Dédaignant la fortune achetée au prix de l'honneur, il disparut au moment même de la célébration de l'hymen, au risque de soulever contre lui d'implacables et dangereux ressentiments.

Il fut plus heureux en 1775. Ayant inspiré de tendres sentiments à Mademoiselle Dubus, fille d'un ancien danseur de l'Opéra et nièce de Préville, il en devint l'époux; mais cette union, qui lui assurait une fortune indépendante, fut considérée comme une mésalliance par le Conseil de l'ordre (1), et provoqua sa radiation définitive du tableau. En vain chercha-t-il à se faire admettre

(1) C'est un trait dont M. Charles Nodier aurait pu enrichir sa Ménippée si piquante *sur la dignité des avocats et l'indignité des bibliothécaires.*

parmi les avocats aux Conseils ; ceux-ci, dont l'office était vénal, sans considérer M. François absolument comme indigne, déclarèrent qu'ils ne pouvaient recevoir dans leur corps un homme que les *avocats au Parlement* avaient rejeté. Linguet l'excitait fortement à attaquer ces deux redoutables corporations, qui n'auraient pu triompher sans recevoir plus d'une meurtrissure ; mais, fidèle au caractère de prudence qu'il déploya dans toutes les occasions difficiles, François préféra le parti de la retraite.

N'ayant pu être avocat, il trouva l'accès de la magistrature plus facile : il obtint en 1771 la place d'avocat du Roi, à Vézelize, et cinq ans après, il acheta fort cher la charge de lieutenant général au bailliage de Mirecourt. Sa jeune épouse, cause involontaire de ses disgrâces, se voyait avec peine obligée de quitter Paris. Triste aussi des chagrins de son mari, elle contracta une maladie de langueur qui la conduisit au tombeau le 18 avril 1776. Ayant été mis en possession de sa charge, François qui s'était fait autoriser, par un arrêt du Parlement de Nancy, à joindre à son nom celui de *Neufchâteau*, comme s'il fût né dans cette ville, sembla d'abord se vouer tout entier à ses devoirs et négliger les *roses de la littérature* ; mais la ville de Mirecourt n'était qu'à douze lieues d'une capitale célèbre par l'amour des beaux-arts, où des *cercles polis* (1)

(1) Du bassin de Nancy la riante peinture,
De son plan régulier l'heureuse architecture,

conservaient, avec une délicatesse d'esprit toute française, les traditions d'urbanité de la cour de Léopold et de Stanislas, où une Académie fondée par ce dernier prince, offrait avec orgueil les noms de Saint-Lambert, de Boufflers, de Tressan, etc. C'étaient trop de séductions à la fois; le magistrat aurait dû y résister, le poëte y succomba. Dès lors, on le vit assister plus souvent aux séances de l'Académie de Nancy qu'aux audiences du Présidial de Mirecourt. Accueilli par toutes les personnes distinguées, il cultiva surtout pour leur plaire cette branche de la poésie dans laquelle nous ne reconnaissons point de maîtres et que notre légèreté dédaigneuse, même de l'orgueil national, s'est bornée à appeler *fugitive*. Marchant sur les traces de Chaulieu et de Voltaire, il sut tourner avec facilité une foule de vers, où la coquetterie du style, imitant les grâces un peu étudiées du monde d'alors, étouffait sous ses ornements le naturel qui fait le principal charme de ce genre de composition. Il n'en recueillit pas moins les applaudissements du public et des Sociétés littéraires dont il était membre. Mais ces petits succès ne pouvaient suffire à son âme avide de gloire. Une composition plus vaste occupait sa pensée : il ne s'agissait rien moins que de faire passer dans notre langue les beautés presque inimitables du Roland furieux. « Traduire l'Arioste en

Ses *cercles si polis*, ses dehors si charmants
Veulent un autre style et d'autres ornements.

Les Vosges, Poëme. Page 31.

» vers, c'est créer, et je crois cette création un peu dif-» ficile pour M. François, » a dit un célèbre critique (1), qui trouvait d'ailleurs « les premières strophes bien ren-» dues, mais le reste faible et négligé. » En 1778 et 1779, il lut successivement la traduction des neuf premiers chants, dans les séances publiques de l'Académie de Nancy. Le Journal littéraire de cette ville, rédigé avec un talent remarquable par Therrin, et l'Almanach des Muses de 1780, recueillirent quelques fragments de cette version, qui donnaient une idée avantageuse du reste de l'ouvrage, mais d'après lesquels il serait injuste de prononcer un jugement définitif sur le mérite d'une traduction dont le manuscrit a été perdu depuis, dans le naufrage que fit l'auteur à Saint-Domingue.

Comme à cette époque les fonctions administratives et judiciaires pouvaient être réunies dans la même main, François de Neufchâteau fut nommé en 1781, par M. de la Porte, intendant de Lorraine et Barrois, son subdélégué à Mirecourt (2). Il contracta un nouvel hymen, en 1782, avec une dame du pays. Mais cette union ne fut

(1) Laharpe. (*Correspondance Littéraire*, tom. 2., p. 322. Tom. XI des *OEuvres complètes*. Paris, 1821, in-8°.)

(2) Le séjour de la petite ville de Mirecourt ne plaisait d'ailleurs que médiocrement au lieutenant-général du Bailliage. On ne peut en douter, en lisant les vers qu'il adressa à M. de Gassendi, lors de son passage dans cette ville :

Mais ce climat un peu sauvage
Aux enfants du dieu des Beaux-Arts

pas heureuse ; ils vécurent presque toujours séparés et son épouse périt misérablement assassinée à Vicherey, vingt-trois années après.

En 1783, M. de la Porte contribua par son crédit à le faire nommer procureur général au conseil supérieur du Cap, à Saint-Domingue. Il se rendit à Bordeaux où il devait s'embarquer ; mais comme la première moitié de sa vie fut toujours semée d'accidents, il n'arriva pas sain et sauf dans cette ville. En sortant de Châtellerault, pendant la nuit, il vit sa voiture se briser, et fut obligé d'aller à pied jusqu'au gîte le plus voisin. A Angoulême, il fut empoisonné par un plat de champignons. On le conduisit très-malade à Bordeaux, où les soins que réclamait sa situation le retinrent jusqu'au 8 novembre 1783 ; et, par une fatalité qui devait l'atteindre réellement plus tard, on annonça que la chaloupe sur laquelle il était monté avait fait naufrage dans la rivière de Bordeaux. Linguet, alors retiré à Londres, déplora la perte de son ami, dans un article qu'il intitula : *Mort de M. François de Neufchâteau*, (1) et pendant ce temps, l'abbé

Ne peut offrir aucun hommage.
Mirecourt a ses violons
Dont on admire la cadence;
Mais c'est à la belle Provence
De produire des Apollons.
Almanach des Muses, 1782, p. 7.

(1) *Annales politiques, civiles et littéraires du XVIIIe siècle.* Londres, 1777. Tom. 2, p. 7.

Geoffroy publiait à Paris un ouvrage du défunt qui n'était pas mort : *Le dialogue de Métrocle et de Cratès*. Il promettait dans l'avertissement de donner une édition des ouvrages posthumes de son ami. Tandis qu'on faisait ainsi courir à Paris le bruit de sa mort, François de Neufchâteau arrivait sans accident à Saint-Domingue, après trente-neuf jours de traversée. Mais la fièvre qui l'attendait sur le sol dévorant d'Haïti le mit aux portes du tombeau.

Dès qu'il put exercer ses fonctions, il commença par faire abolir cette coutume inhumaine, connue sous le nom de *Baptême du tropique*, qui n'était souvent qu'un prélude de funérailles, et redressa quelques autres abus dans l'administration de la justice. Il porta aussi son attention sur des objets d'intérêt général pour la colonie (1). Après avoir séjourné trois ans dans l'île, il apprit par les gazettes (2) que le ministre lui avait accordé un congé pour venir en France rétablir sa santé altérée par le travail et le climat des Antilles. C'était satisfaire le plus vif de ses désirs (3). Il s'embarqua le 3 septembre 1786 sur la

(1) Les règlements qu'il fit rendre sont imprimés dans la collection publiée par Moreau de Saint-Méry, sous le titre de *Lois et Constitution des Colonies françaises de l'Amérique sous le vent*. Paris, 1784 et suiv. 6 vol. in-4°.

(2) Lettre inédite du 7 juillet 1786.

(3) Il mandait à un de ses amis : « Je vois partir avec peine » M. et Mme de Fontanges ; quand je réfléchis que je reste à deux » mille lieues de chez moi, j'ai besoin de me tenir à quatre pour » ne pas sauter dans leur vaisseau et m'enfuir avec eux ; mais mon

frégate du commerce, *Le maréchal de Mouchy*. Mais dans la nuit du 4 au 5, le navire toucha sur les roches de l'île de Mogan et échoua à cinquante lieues du Cap. Il faut le laisser lui-même rendre compte de ce cruel événement. « Le capitaine avait perdu la tête, et l'horreur du » naufrage a été accrue par les désordres, le pillage, la » famine, la soif et mille autres malheurs endurés sept » jours et sept nuits sur les rocs pointus et stériles de » cette île déserte, où l'on manque d'eau douce, où j'ai » couché sur des cailloux, avec des légions d'insectes dé- » vorants, où j'ai reçu plusieurs coups de soleil, où il m'a » fallu faire quarante lieues à pied, sans bas et sans sou- » liers, où j'ai été réduit à manger des escargots crus » et des lézards. Nous devions y périr; Dieu nous a en- » voyé un brave capitaine anglais qui nous a presque » tous sauvés sur un petit bateau, et le mercredi 13 de » ce mois nous sommes descendus dans le bourg de Limbé. » Les matelots n'ont rien laissé aux passagers, grâce à » la loi du plus fort. Il me reste ma place et je vais la » reprendre...... J'emportais avec moi mes portefeuilles » remplis d'un travail de trois ans pour les bureaux du » ministère, d'un autre pour la Haute-Guyenne, fait d'a- » près la demande des états du pays, dix-huit chants de » mon Arioste, etc. Je triomphais en espérance! La ville » du Cap m'a fait l'accueil le plus encourageant, le plus » fait pour me consoler. La nouvelle de mon désastre

» heure n'est pas encore venue. » (Lettre du 20 avril 1786, faisant partie de la collection d'autographes de l'auteur de cette notice.)

» était un deuil public. Je trouvai des âmes sensibles et » mes larmes n'étaient pas seules à couler » (1).

Le conseil supérieur du Cap ayant été supprimé, il revint en France en 1787, ne séjourna que peu de temps à Paris et vint se fixer à Vicherey, où il prit pour l'agriculture un goût qu'il conserva jusqu'à la fin de sa carrière. Il partageait d'ailleurs son temps entre les soins qu'exigeait sa santé délabrée par tant de secousses, et quelques travaux littéraires. Mais déjà grondaient les bruits précurseurs de l'orage qui allait éclater sur la France. Les discussions de l'Assemblée des notables, l'exil des parlements et leur seconde restauration occupèrent vivement tous les esprits; et, quand ces grands corps disparurent devant le redoutable auxiliaire qu'ils avaient eux-mêmes appelé, M. François de Neufchâteau monta sa lyre pour célébrer ces triomphes et ces chûtes, comme il avait autrefois chanté le parlement Maupeou!

La Révolution trouva en lui un de ses plus zélés partisans. Son âme, accessible à toutes les impressions généreuses, s'ouvrit à l'espérance des réformes que la nation désirait, mais pures de toutes les violences qu'elles entraînèrent après elles. M. François de Neufchâteau fut élu député suppléant aux États généraux;

(1) Extrait d'une lettre du 15 septembre 1786, adressée à madame François de Neufchâteau. On trouve encore d'autres détails sur ce cruel événement, dans une lettre à M. Bayard, imprimée à la tête des *Études du Magistrat*, discours de rentrée prononcé par le procureur général au Conseil supérieur du Cap, 1786, in-8°.

n'ayant point été appelé à siéger dans cette assemblée, il développa son activité patriotique sur un plus petit théâtre. Les communes du bailliage de Toul avaient député des commissaires qui devaient se réunir à Bicqueley, au mois d'août 1789, pour délibérer sur différents objets d'intérêt public; le lieutenant de Roi à Toul fit arrêter par la maréchaussée quatre de ces commissaires, au nombre desquels était M. François de Neufchâteau. Ils furent transférés dans les prisons de Toul, puis à Metz, pour y être jugés prévôtalement, *comme auteurs et fauteurs d'un attroupement illicite et d'une assemblée illégale.* Mais le marquis de Bouillé, qui commandait dans les Trois-Evêchés, ne jugeant pas à-propos de donner suite à cette affaire, ordonna la mise en liberté des commissaires, avant leur arrivée à Metz. François de Neufchâteau se rendit seul dans cette ville, « moins pour justifier, dit-» il, une conduite reconnue innocente, que pour céder » au vif désir que j'avais de voir de plus près le géné-» ral dont les exploits m'avaient frappé en Amérique, » dont les îles anglaises ont loué le gouvernement par » des hommages libres, dont Frédéric-le-Grand a appré-» cié la valeur, dont enfin cette province bénit aujour-» d'hui la sagesse. Ce n'est pas un léger contraste que » le même homme, qui lui avait été adressé pour être » jugé prévôtalement, ait eu l'honneur de s'asseoir dans » son cabinet, de dîner à sa table, de partager les charmes » de sa conversation spirituelle et piquante, et d'être

» même admis à lui communiquer sa façon de penser » sur des objets essentiels » (1). Nommé juge de paix du canton de Vicherey et ensuite membre du Directoire du département des Vosges, il remplit peu de temps ces deux fonctions. Ayant été élu député à l'Assemblée législative, il fit partie du bureau comme secrétaire, le 3 octobre 1791, et fut appelé à la présidence le 26 décembre. Il présenta, au nom du comité de législation, un projet de décret pour comprimer les troubles religieux, en rendant responsables les prêtres non assermentés de tous les désordres de ce genre, et en provoquant contre les réfractaires des mesures de sévérité. Il proposa la vente des édifices qui ne seraient point affectés à l'exercice du culte salarié et la suppression de la messe de minuit. Ce fut sous sa présidence qu'on abolit aussi le cérémonial du jour de l'an. Il communiqua la déclaration de l'Assemblée générale de Saint-Domingue, sur les rapports politiques de cette colonie avec la France. En 1792, il provoqua l'ajournement indéfini d'un projet sur le mode de constater l'état civil des citoyens; il appuya l'amnistie demandée pour tous les délits commis à Avignon, depuis la Révolution. Il dénonça des intrigues qui avaient pour but d'empêcher que la

(1) Ces détails sont extraits d'un *Compte rendu à l'assemblée des Communes du Bailliage de Toul, par M. François de Neufchâteau de l'outrage fait aux Communes du Bailliage en la personne de quatre de leurs députés.* 1779 in-8° de 50 pages avec tableaux. Cet écrit est resté inconnu aux bibliographes.

Convention nationale se réunit à Paris, et proposa à ses collègues de rester à leur poste jusqu'à l'installation de la nouvelle Assemblée. Les progrès de l'armée prussienne imprimaient à cette résolution une sorte de courage que ne partageaient pas certains députés qui s'étaient empressés de prendre leurs passe-ports. Il termina sa carrière législative en demandant que les membres de l'assemblée dissoute servissent de gardes à la Convention nationale, le jour de son installation. Nommé par elle ministre de la justice, le 6 octobre 1792, il refusa ce poste, en alléguant sa mauvaise santé. Quel qu'ait été le motif de cette détermination, elle le sauva de l'horrible nécessité où il se fût trouvé, au mois de janvier 1793, de notifier à Louis XVI le décret qui le condamnait à mort et qui annulait son acte d'appel au peuple.

Rendu par la politique à la littérature, François de Neufchâteau mit la dernière main à la comédie de *Paméla ou la vertu récompensée*, qu'il avait lue lui-même au Lycée, en 1791. Quoiqu'il possédât le talent si rare de lire parfaitement les vers et surtout les siens, il n'avait produit alors qu'une faible sensation. Il fut plus heureux à la représentation qui eut lieu au théâtre de la République, le 1er août 1793. Boissy et La Chaussée avaient échoué en traitant le sujet de Paméla ; Voltaire l'avait heureusement ébauché dans Nanine : le dernier venu, en suivant les traces de Goldoni (1), répandit plus d'intérêt

(1) *Pamela Fanciulla.*

sur l'action et obtint surtout par l'élégance du style un succès auquel le jeu plein de vérité et de grâces de Fleury et de mademoiselle Lange ne furent pas non plus étrangers. Après les désastres qui venaient de frapper, dans les grands, l'orgueil et les prérogatives de la naissance, il semblait que le poëte dramatique n'eût plus aucun coup à leur porter. Sous cet aspect, l'auteur ne décocha aucun trait nouveau contre la noblesse et les autres puissances déchues. Le public d'alors trouva quelques tirades encore assez piquantes pour y applaudir. Mais le Comité de salut public ne fut pas de son avis, et, jugeant la pièce trop *féodale*, exigea des corrections que l'auteur s'empressa de faire. Cette terrible autorité qui avait dérogé, en s'abaissant au rôle de censeur, reprit bientôt le caractère qui lui convenait mieux, en ordonnant l'arrestation de l'auteur dont la docilité ne lui parut pas assez complète. Cette mesure fut d'ailleurs principalement motivée sur son *modérantisme*. Les comédiens français, pour avoir représenté *Paméla*, subirent le même sort. En vain François de Neufchâteau chercha-t-il à se justifier avec eux dans un écrit intitulé : *N. François à la Convention nationale*, le Comité, influencé surtout par Barrère, maintint sa décision. Ce ne fut qu'après le 9 thermidor qu'il recouvra sa liberté. Il avait composé dans cet intervalle des chansons dites *anacréontiques*, des hymnes républicains et notamment une prière que le dictateur Robespierre lui avait commandée pour la fête de l'Être-Suprême. La peur est une mauvaise conseillère ; c'est à elle aussi qu'il faut

sans doute attribuer cette triste inspiration qui lui dicta le *Porc et la Panthère*, fable dans laquelle le roi, la reine et le dauphin étaient indignement travestis (1).

Il célébra *sa sortie de la nuit des tombeaux* par un remercîment en vers qu'il adressa *au citoyen B**** (2), auteur principal de sa disgrâce, que le 9 thermidor semblait avoir transformé en homme bénin.

Des suffrages du Comité
Réunir l'unanimité,
C'est obtenir justice entière.
Je comptais bien sur l'équité;
L'estime qui s'y joint rend la faveur plus chère,
Et c'est un nouveau charme ajouté par B***.
Au charme de ma liberté. (3)

Dans cette même année 1793, l'activité de son esprit s'était déployée sur d'autres matières qui touchaient de plus près à l'intérêt public. C'est ainsi qu'il avait offert à la Convention Nationale deux mémoires dont elle ordonna l'impression : l'un *sur l'établissement des greniers d'abondance*, l'autre *sur les moyens de suppléer au défaut de bras pour les récoltes*. Il avait été aussi porté au

(1) *Fable nouvelle pour orner la mémoire des petits Sans-Culottes, par un Émigré.* Elle fut aussi attribuée à Laharpe.

(2) *Au citoyen* B*** (Barère), *l'un de ceux qui ont proposé de rendre* (20 *Thermidor*) *à l'auteur sa liberté.* Almanach des Muses, an III, 1795 p. 20.

(3) Il écrivait le cinq Nivôse, an II, *du secret du Luxembourg*, au citoyen Champein, célèbre compositeur : « *J'aime de la liberté* » *jusques à ses rigueurs !* » (Lettre autographe faisant partie de la collection de M. G. de Pixerécourt).

ministère de l'intérieur, concurremment avec Paré, par les suffrages de l'Assemblée conventionnelle. Peu de temps après sa mise en liberté, il fut nommé juge au tribunal de cassation, et, à la fin de 1794, commissaire du Directoire exécutif dans le département des Vosges, où il ne se montra pas toujours fidèle à cet esprit de modération qui lui avait été reproché sous le régime de la terreur et dont il manqua surtout envers les prêtres insoumis.

C'est à Epinal qu'il mit la dernière main à son poëme des *Vosges*. Il voulut chanter ces montagnes, comme Haller avait célébré les Alpes ; mais il est resté bien loin de son modèle pour la verve et l'éclat des pensées. « Un naturaliste a dit que les Vosges sont une *continuation des Alpes*. L'auteur ne se flatte pas que son ouvrage soit une » digne continuation de celui de Haller ; mais il a *désiré* » de faire connaître sa patrie (1). » C'est ainsi que lui-même avait mesuré la distance qui séparait ce dithyrambe admirable des Alpes, d'un poëme purement didactique ou descriptif. A l'imitation des anciens poëtes de la Grèce, François de Neufchâteau récita son ouvrage devant le peuple assemblé, le 1er vendémiaire an V, jour anniversaire de la fondation de la République. Comme œuvre patriotique et produit du terroir, le poëme fit beaucoup de sensation. Mais quelques beautés de détail pouvaient-elles racheter le défaut (2) de plan, de coloris

(1) *Avis* placé à la tête des *Vosges*, *Poëme*.

(2) Plusieurs transitions forcées ou ridicules n'accusent que trop l'absence totale de plan ; en voici un exemple :

et la sécheresse des descriptions? Le style de l'auteur ordinairement facile et élégant a contracté un certain air d'âpreté et de roideur, tandis que le séjour de ces mêmes montagnes inspirait à l'abbé Delille, alors retiré à Saint-Dié, les vers les plus coulants qui soient sortis de sa plume (1). Le Poëme des *Vosges* fut d'abord imprimé dans cette dernière ville, en caractères microscopiques (2). Cette jolie édition est devenue fort rare. L'auteur en publia une autre revue et augmentée, à Paris, chez Desenne (an V, in-8° de 48 pages). Elle contient de plus que la première, un long épisode de peu d'intérêt sur les amours de deux chanoinesses de Remiremont, une tirade sur Jeanne-d'Arc, et quelques vers ajoutés à la description de Nancy. L'ouvrage est d'ailleurs semé d'un grand nombre de notes, la plupart superficielles, sur les sites remarquables, les productions naturelles, et les hommes célèbres du pays.

Le 28 thermidor an V (16 juillet 1797), François de Neufchâteau fut nommé ministre de l'intérieur, en remplacement de Benezech. Mais à peine était-il installé dans ce nouvel emploi qu'il fut élu membre du Directoire exécutif, à la place de Carnot que la loi du 19 fructidor venait de frapper. Il n'exerça ces hautes

De nos chaumes Gruyère avouerait les fromages.
Toutefois mon pinceau cherche d'autres images ;
L'humanité souffrante á des droits sur mon cœur.

(1) Une partie du poëme de l'*Imagination* a été composée à Saint-Dié.

(2) (An V. in-18 de 32 pages).

fonctions que jusqu'au 28 floréal an VI. Pendant cet intervalle, il tâcha de s'effacer et d'abandonner à ses collègues, plus dévorés que lui de l'âpre soif de la domination, sa part du pouvoir suprême. Naturellement doux et modéré, il ne voulut pas lutter contre des hommes qui avaient retenu du gouvernement révolutionnaire quelque chose de ses fureurs, et, du 9 thermidor, ses hypocrisies. La coopération de François de Neufchâteau au gouvernement de l'état eut donc peu de retentissement au-dehors. On remarqua seulement que les proclamations et les messages du Directoire furent rédigés en style plus élégant et plus châtié qu'à l'ordinaire, mérite dont on lui fit généralement honneur, sans que personne s'avisât de l'attribuer à La Révellière ou à Merlin, ses collègues, quoiqu'ils fussent aussi membres de l'Institut.

Aux termes de la Constitution de l'an III, le Directoire était partiellement renouvelé chaque année, par l'élection d'un nouveau membre, et le sort devait désigner celui des dictateurs qui serait remplacé. Le public, qui semblait être dans la confidence des arrêts du destin, annonçait hautement que, lors du premier tirage, le bulletin d'exclusion tomberait en partage à François de Neufchâteau. L'événement confirma cet horoscope. A la vérité, on répandit avec beaucoup de vraisemblance qu'un traité secret qui arrangeait les parties intéressées avait fixé d'avance le résultat de cette loterie politique, et qu'un dédommagement raisonnable devait être

le prix du sacrifice auquel le dernier Directeur s'était prêté de bonne grâce.

A moins qu'il ne se résignât à l'obscurité, il fallait une haute position à celui qui avait tenu les rênes du gouvernement. Les membres *persistants* du Directoire comprirent cette nécessité et chargèrent leur collègue sortant de se rendre à Seltz, comme ministre plénipotentiaire, pour y nouer avec le comte de Cobentzl, envoyé de l'Autriche, des négociations relatives au tumulte populaire qui avait forcé Bernadotte, notre ambassadeur, à quitter Vienne. Ces conférences n'eurent aucun résultat, puisque l'examen des questions qu'elles avaient soulevées fut renvoyé au congrès de Rastadt. Cependant on a lieu de croire que des objets d'une haute importance furent traités par les négociateurs. Il paraît même que le comte de Cobentzl alla jusqu'à proposer à l'envoyé du Directoire le partage de l'Italie entre la France et l'Autriche (1), ce que la Pentarchie refusa, moins sans doute par un esprit de modération qui ne lui était pas ordinaire, que par la crainte de voir taxer sa politique d'être envahissante et d'accroître encore la puissance autrichienne. Au surplus, si les plénipotentiaires ne purent s'entendre sur l'objet de leur mission, ils n'en firent pas moins assaut de prévenances gracieuses. Mais le républicain fut vaincu par l'homme de cour, qui poussa la

(1) *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État*. Paris, 1838, in-8°, tom. VI. p. 154.

politesse jusqu'à l'adulation, en faisant venir une troupe de comédiens dans la petite ville de Seltz pour y représenter *Paméla*, en présence de l'auteur. Les conférences commencées le 30 mai 1798, furent rompues le 6 juillet suivant. Quelques jours après, François de Neufchâteau fut appelé à reprendre le portefeuille de l'intérieur. C'est ici la plus belle époque de sa vie. On se ferait difficilement une idée de l'activité qu'il sut déployer dans ce ministère si important. Quoiqu'il ne l'ait occupé qu'une année, il est peu d'objets d'intérêt public qui n'aient attiré son attention et dont sa haute intelligence n'ait mesuré l'étendue. « Il avait multiplié » les instructions pour régulariser l'administration et la » comptabilité des départements et des communes, pour » obtenir les renseignements qui ont servi à la descrip- » tion statistique de plusieurs départements, pour » améliorer les hôpitaux et les prisons, pour perfection- » ner l'instruction dans les écoles centrales et primaires, » pour la rédaction des ouvrages élémentaires, pour la » propagation des nouveaux poids et mesures ; il a favo- » risé les utiles entreprises littéraires et scientifiques; » il a cherché à multiplier et entretenir par des routes » et par des canaux des communications faciles pour le » commerce. Il conçut le premier et exécuta le projet » de lier aux fêtes annuelles une exposition publique des » produits les plus remarquables de l'industrie manufac- » turière, et ce fut une des pensées vivifiantes de son » administration dont il a conservé toujours le plus

» doux souvenir. Mais l'agriculture qu'il considérait » comme la base la plus importante de la prospérité des » nations fut, pendant son ministère, l'objet de sa prédi» lection (1). »

Tout cela est d'autant plus digne d'éloge que ce fut à une des périodes les plus difficiles et les plus fâcheuses de la Révolution, que François de Neufchâteau, par la direction généreuse imprimée aux affaires de son département, adoucit, du moins sous quelques rapports, les calamités dont gémissait la France. Il nous a laissé un monument de ses travaux dans toutes les parties de l'administration, lequel étonne par l'étendue des connaissances qu'il y développe, la diversité des matières qu'il embrasse, la justesse des vues et l'heureuse facilité du style. C'est le *Recueil des lettres, circulaires, instructions, programmes, discours et autres actes publics émanés du citoyen François de Neufchâteau, pendant ses deux exercices du ministère de l'Intérieur*. An VII (1799), 2 vol. in-4°.

Il donna plus de décence et d'éclat véritable aux fêtes publiques; on cite encore, comme des modèles du bon goût renaissant, celles qui furent célébrées pour la réception des monuments des arts, conquis en Italie, et la cérémonie funèbre en l'honneur du général Hoche. Mais c'est surtout en lui que les savants et les gens de lettres trouvèrent le premier homme du pouvoir né de

(1) Extrait de la *Notice sur M. le comte François de Neufchâteau*, par M. le baron de Sylvestre, insérée dans les Mémoires de la Société royale et centrale d'Agriculture, 1828, tom. I, p. lv— lxxxv.

la Révolution, qui sût comprendre leur position. Sorti de leurs rangs, il n'oublia pas qu'il avait été leur égal. Des encouragements furent prodigués à leurs travaux, et des secours noblement distribués vinrent en aide à ceux qui avaient encouru les disgrâces de la fortune (1). Pourrait-on oublier aujourd'hui que c'est à son zèle éclairé qu'est due la conservation de la cathédrale de Reims, dont il fit suspendre la vente et qu'il sauva ainsi du marteau destructeur de la bande noire?

A l'approche des élections de l'an VII, il adressa aux administrations centrales une circulaire relative à l'impulsion qu'il convenait de donner aux esprits contre le royalisme et l'anarchie. Cet acte ministériel fut dénoncé par Quirot au conseil des Cinq Cents et par Marbot au conseil des Anciens, comme attentatoire à la souveraineté du peuple. Il fut défendu par Garat contre ces inculpations. Mais si les conseils passèrent à l'ordre du jour, son crédit politique n'en fut pas moins ébranlé. Marbot alla jusqu'à lui reprocher d'avoir chanté dans ses vers Marat, Châlier et Robespierre; tandis qu'il désignait maintenant les républicains aux poignards du royalisme. Une nouvelle dénonciation de Garrau, de Genissieu et de Briot acheva de lui porter le dernier coup. On l'accusa surtout de pervertir l'esprit public, en fai-

(1) François de Neufchâteau lui-même avait été compris pour une somme de 2,000 livres, dans les rémunérations que la Convention Nationale accorda, par décret du 14 nivôse an III, aux savants et aux gens de lettres.

sant représenter des pièces de théâtre anti-républicaines, telles que l'opéra d'*Adrien*, et d'employer les fonds de son ministère pour leur mise en scène. Quoique le rapport qui fut fait sur cette dénonciation justifiât complétement le ministre, il n'en fut pas moins remplacé peu de temps après par Quinette, lors du mouvement du 30 prairial, qui expulsa du Directoire Merlin et La Révellière-Lépaux. « Il fut consolé de cette dis-» grâce par le regret général qu'excita sa retraite ; ce » regret est le plus bel éloge que puisse désirer un mi-» nistre (1). » Il n'attendit que jusqu'au 18 brumaire de l'année suivante pour ressaisir son rôle politique et rentrer dans la voie des grandeurs. Appelé à faire partie du Sénat Conservateur, il en fut nommé secrétaire le 25 mars 1801, et président annuel le 19 mai 1804. Ce fut lui qui rédigea l'adresse (2) que le Sénat en corps présenta au premier Consul pour le supplier de donner *au peuple des institutions tellement combinées que leur système lui survécût*. Il eut une occasion plus heureuse de développer cette pensée dans la longue harangue (3) qu'il

(1) *Mémoires pour servir à l'histoire de notre littérature*, par Palissot, 1809, in-8°, tom. I, p. 314.

(2) *Mémoires de Bourrienne, ministre d'État*, 1829. Tome VI, page 68.

(3) *Id.* p. 232 et 396. « Le discours de François de Neufchâteau » nous a paru digne d'attention, parce qu'il présente d'une manière » brillante, quoique louangeuse, le tableau succinct des grands » événements qui avaient déjà à cette époque marqué la carrière de » Napoléon. » *Id.* p. 392. M. de Bourrienne a fait réimprimer ce discours à la suite du tome VI de ses mémoires.

prononça le 10 frimaire an XIII (1er décembre 1804), quand le Sénat vint apporter à l'Empereur le résultat des votes de la nation (1) pour l'hérédité du pouvoir qu'elle remettait entre ses mains. Dans ce discours remarquable à beaucoup d'égards, on s'efforçait de concilier le dogme de la souveraineté du peuple avec le besoin *d'un pouvoir plus concentré*. Les formes adulatrices y étaient d'ailleurs épuisées, pour peindre l'admiration *de ces pères conscrits appelés les premiers à se trouver présents, lors du serment que l'Empereur doit prêter au peuple français*. Quoique, depuis cette époque, on ait encore reculé les bornes de l'art d'encenser les monarques, François de Neufchâteau fut à la fois le devancier et le maître de tous les harangueurs officiels, lorsque, parmi d'autres compliments hyperboliques, il ne craignit pas de dire au nouvel empereur : *Dieu protége la France puisqu'il vous a créé pour elle*. Malgré la gravité de la circonstance, l'orateur arracha plus d'un sourire, quand il vint à citer La Bruyère, pour avoir dit *qu'il ne faut ni art, ni science pour exercer la tyrannie*. Le président du Sénat fut, à la même époque, admis auprès du Saint-Père et le félicita d'avoir été *désigné par la Providence pour sacrer Napoléon*. On retrouve le même caractère d'exagération dans tous les discours qui furent prononcés par le président du Sénat. Tantôt « Napoléon est » le premier qu'une pitié profonde pour les malheurs

(1) *Suffrage universel*, selon François de Neufchâteau.

» publics ait engagé à s'arrêter sur le chemin de la vic-
» toire.... Il a droit à des autels, à des temples.... »
Une autre fois, par une de ces réminiscences de collége dont il ne se défendait pas toujours, le panégyriste adressait à son héros cette invocation où il le comparaît au soleil : « O monarque auguste, que les Français sont
» fiers de t'obéir ! tu n'as plus de conquêtes à faire, ni
» hors de nos limites, ni dans le sein de ton empire ; tous
» les cœurs sont à toi. Comme l'astre du jour fait tout
» vivre de sa chaleur et tout briller de sa lumière, ainsi
» autour de toi ton mouvement s'imprime et tes rayons
» se communiquent. » Après la campagne de 1805 et le traité de Presbourg, « Napoléon allait devenir l'ami des
» peuples, le père du genre humain. » Tant de dévouement et de servilité ne pouvaient rester sans récompense. Dans le partage des Sénatoreries, François de Neufchâteau fut pourvu de celle de Dijon; il reçut aussi les titres de comte de l'empire et de grand officier de la légion d'honneur. La présidence du Sénat lui fut néanmoins enlevée, le 19 mai 1806, mais on l'en dédommagea aussitôt, en le nommant titulaire de la Sénatorerie de Bruxelles. Au mois de novembre de la même année, il fut chargé de se rendre à Berlin, avec ses collègues les comtes d'Aremberg (1) et Colchen pour féliciter l'empereur sur ses victoires. Cette démarche flatta singuliè-

(1) *Louis Engelbert* duc et prince *d'Aremberg*, devenu sénateur et comte malgré lui, signait plaisamment quelques-unes de ses lettres familières : *le comte d'Aremberg*, *ci-devant duc.*

rement Napoléon, qui fit aux députés l'accueil le plus gracieux et les chargea de rapporter en France trois cent quarante drapeaux enlevés aux armées prussiennes, l'épée, l'écharpe, le hausse col et le cordon du grand Frédéric, pour être déposés à l'hôtel des Invalides.

A son retour à Paris, François de Neufchâteau, affranchi du travail et des soins de la présidence du Sénat, consacra surtout ses loisirs à la science agricole. Ce n'est qu'en se rapprochant de la nature qu'il retrouvait cette quiétude après laquelle il semblait aspirer et que les tourmentes de la politique lui avaient fait perdre. « Membre de la Société centrale d'Agriculture lors de sa » formation, il en avait été dès l'origine un des membres » les plus assidus et les plus zélés. Quinze fois il fut » nommé président annuel, et même, lorsque ses infirmi- » tés ne lui permirent plus de sortir de son cabinet, il » reçut encore ce témoignage de confiance et de vénéra- » tion. » (1) Aussi fut-il un de ceux qui payèrent avec le plus d'exactitude et de zèle le tribut que chaque association a le droit d'attendre de ses membres. On dut à son utile collaboration un grand nombre de *Mémoires* sur des questions plus ou moins importantes d'économie rurale et domestique. Il faut citer entre autres ses rapports sur le concours ouvert pour le perfectionement de la charrue, sur les travaux du pasteur Oberlin au Ban-de la-Roche, sur la nécessité et les moyens de faire entrer

(1) *Notice biographique sur François de Neufchâteau*, par M. de Sylvestre, p. lxxxj.

dans l'instruction publique l'enseignement de l'agriculture ; ses observations sur les engrais, sur les irrigations, sur les récoltes enfouies en vert, sur la culture des plantes oléagineuses; et sa dissertation sur le plan qu'il serait convenable de suivre pour parvenir à tracer le tableau des besoins et des ressources de l'agriculture française.

Lorsque la Société centrale eut entrepris de donner une nouvelle édition du *Théâtre d'agriculture et Ménage des champs* d'Olivier de Serres, François de Neufchâteau fut un des premiers à concourir au perfectionnement de cette œuvre patriotique. Indépendamment des notes assez nombreuses qu'il fournit pour cette publication, il composa l'éloge du Columelle français qui servit dignement d'introduction à un ouvrage injustement dédaigné depuis plus d'un siècle. Le mérite des recherches intéressantes du panégyriste est relevé, comme de coutume, par l'élégante pureté de son style.

Ce n'était pas à des travaux purement spéculatifs, qui l'eussent fait ranger parmi les agronomes de cabinet, que François de Neufchâteau consacrait ses loisirs et ses veilles. Aussitôt qu'il eut été pourvu de la Sénatorerie de Dijon, il entreprit un voyage dans les départements qui en faisaient partie, afin d'étudier les besoins de l'agriculture de cette *superbe* contrée. Il porta principalement son attention sur les inconvénients qui résultaient du morcellement des terres et de la *vicieuse distribution des fermes*. Il indiqua le moyen de remédier à

ces abus par une nouvelle division des possessions éparses et l'ouverture de chemins d'exploitation aboutissant à chaque héritage. Ces excursions plus agricoles que sénatoriales nous valurent une relation qui, publiée d'abord par extrait dans le Moniteur (1), appela sur des questions importantes l'examen des habitants des campagnes et de l'administration. On doit regretter qu'il ne nous ait pas laissé un répertoire aussi curieux des observations qu'il recueillit dans la Sénatorerie de Bruxelles. Il aurait sans doute enrichi nos méthodes par des applications heureuses de cette belle culture flamande qui est d'ailleurs si favorisée par la fécondité du sol et l'industrie de ses habitants (2). « Ce fut pendant son séjour dans » ce pays qu'il traça le projet de dessèchement de l'im- » mense marais de Peel et la mise en culture des vastes » bruyères de la Campine. Il commença à ses propres » frais cette grande entreprise qui fut interrompue,

(1) *Moniteur* du 29 brumaire an XIV, n° 57. « C'est dans une » séance publique de la société d'Agriculture que l'auteur a d'abord » communiqué un abrégé de son voyage.... Si l'ouvrage avait fait » quelque sensation à la lecture, il n'en a pas moins fait au loin » par son insertion quoique sommaire dans ce journal. L'auteur a » reçu sur ce point environ deux cents lettres de différents départe- » ments. » *Voyages agronomiques dans la sénatorerie de Dijon*, Paris, Madame Huzard, 1806, in-4°, page 243.

(2) On a de lui des *Notes sur les procédés de la culture flamande*, lesquelles sont insérées dans la dernière édition d'Olivier de Serres, Tom. I, p. 185-204; mais elles sont en très-grande partie, extraites d'un Mémoire de Montlinot sur le même sujet.

» sans indemnité et sans remboursement pour lui, lors » de la cession que la France fit de la Belgique au » royaume des Pays-Bas (1). »

Les événements de 1814 trouvèrent François de Neufchâteau disposé à se rallier au gouvernement royal. Dès le 3 avril, il fit connaître son adhésion aux actes du Sénat qui avaient prononcé la déchéance de cet empereur entre les mains duquel il avait remis le sceptre, au nom du Sénat, du Peuple et de l'Armée.

Au mois de mai, il fut admis près de Louis XVIII à la tête d'une députatiou de la Société d'Agriculture. Après avoir offert au Roi les seize volumes de ses Mémoires, il ajouta : « Voilà, Sire, une partie des efforts que » la Société a faits dans des temps bien difficiles; que » ne fera-t-elle pas sous le gouvernement tutélaire d'un » père de famille qui nous est enfin rendu. » Malgré le désir qu'il en avait, François de Neufchâteau ne fut pas compris au nombre des sénateurs qui furent créés pairs de France le 4 juin suivant. On ne peut se dissimuler que cette faveur si enviée par lui, n'ait été accordée à des hommes qui, dans le cours de nos discordes civiles, avaient montré moins de modération et qu'il surpassait de beaucoup par l'éclat du talent. Il y a lieu de croire que cette exclusion eut surtout pour motif le discours qu'il avait prononcé avant le couronnement de l'Empereur et qui avait pour ainsi dire donné à

(1) *Notice biographique sur M. le comte François de Neufchâteau*, par M. de Sylvestre, p. lxxjv.

la dynastie impériale sa consécration politique. Dès lors il se réfugia entièrement dans la culture des lettres et y trouva ces consolations qui ne manquèrent jamais à ceux qui ne leur furent point infidèles au temps des grandeurs.

François de Neufchâteau n'avait pas été nommé membre de l'Institut, lors de sa création ; on lui avait donné seulement le titre d'associé correspondant. Il y remplaça comme titulaire Jean-Baptiste Louvet, le 26 novembre 1797, (section de poésie). Compris dans la réorganisation de l'Académie française qui eut lieu en vertu de l'ordonnance du 21 mars 1816, il lut dans les séances particulières de cette compagnie des morceaux de prose et des pièces de vers dont les premiers surtout furent goûtés. Il doit être considéré comme un des derniers écrivains du XVIII[e] siècle dont le style toujours élégant, facile et pur avait conservé à notre langue son véritable caractère, la clarté. Ayant vécu avec les littérateurs les plus distingués de l'époque et au milieu d'un monde d'élite, il avait puisé dans cette fréquentation une fleur de politesse que le contact des hommes de 1793 ne put lui enlever plus tard. Enjoué et spirituel, il eut des succès près des femmes ; on cite Sophie Arnould parmi celles qui accueillirent ses hommages. Elle ne devait pas moins au jeune poëte qui avait dit d'elle :

« Arnoult seule déesse au théâtre des dieux. »

Il eut aussi beaucoup d'amis, mais on lui a reproché de

ne pas leur avoir été plus fidèle qu'il ne l'était à ses maîtresses.

Dans le temps de son plus grand crédit à la cour impériale, il se vit reprocher d'une manière fort adroite la mobilité de ses impressions par un journal (1) qui partagea avec le *Magasin encyclopédique*, la noble mission d'entretenir en France le goût des lettres, pendant les orages de la Révolution. « M. François de Neufchâteau parle avec » passion de ce qu'il aime (l'agriculture). Fécond en sen- » sations, il a le besoin et le talent de varier les objets de » son culte ; ce n'est pas que nous voulions insinuer qu'il » ait été sérieusement infidèle à la philosophie et à la » liberté, dont il a été aussi l'amant passionné comme de » l'agriculture, ni qu'il ne les ait aimées qu'autant qu'el- » les ont été de mode. Nous ne le croyons pas ; mais, en » sa double qualité de poëte et de Français, pourquoi » n'aurait-il pas le droit de renouveler ses plaisirs par » l'inconstance et de les raviver par l'imagination? » (1)

François de Neufchâteau avait été marié quatre fois, et toujours, dit M. de Silvestre, la mort rompit des liens sur lesquels il avait fondé son bonheur (2). Les derniers jours de sa vie s'écoulèrent paisiblement bercés entre les rêves de la poésie, la réalité des affections qui l'attachaient encore ici-bas, et les souvenirs d'une vie agitée, mais irréprochable à beaucoup d'égards. Aimable dans le

(1) *Décade philosophique*, 30 prairial an XII, n° 27.

(2) *Notice biographique sur M. le comte François de Neufchâteau*, p. lxxxiij.

monde qui le recherchait, mais auquel il ne se livrait plus qu'avec réserve, affectueux dans son intérieur, plein d'indulgence pour les défauts d'autrui ; d'une douceur inaltérable, même dans les paroxysmes d'un mal cruel dont il ressentait les périodiques atteintes depuis son naufrage de Saint-Domingue (1), il ne lui manquait aucune des qualités qui font chérir l'homme privé, et de toutes les vertus de l'homme public ; il posséda la plus rare à un haut degré. Lorsqu'il quitta pour la seconde fois le ministère de l'intérieur, il remit au Directoire exécutif une somme de quinze cent mille francs sur les fonds secrets, qu'il n'avait pas employée, et dont l'entière disposition lui appartenait. Aussi dans le rang élevé où il parvint, sa fortune ne suivit pas la même progression. « A la fin de sa vie il ne possédait pour tout bien qu'une » ferme de médiocre étendue dans le Charolais. » (2)

C'est entre les bras d'un fils unique et d'une nièce qu'il aimait presque comme une fille qu'il s'éteignit, après de longues souffrances, le 10 janvier 1828. Les principales Académies de France avaient inscrit François de Neufchâteau parmi leurs correspondants, et plusieurs Sociétés savantes étrangères lui avaient conféré le titre d'associé.

A considérer l'immensité des travaux dont sa carrière

(1) Il a fait connaître une partie des douleurs qu'il éprouva, dans son petit poëme intitulé : *Les trois nuits d'un goutteux*.

(2) *Notice bibliographique sur M. François de Neufchâteau*, par M. de Silvestre, p. LXXXII.

a été remplie, pendant plus de soixante années, on s'imaginerait difficilement que la vie d'un seul homme ait pu suffire à tant d'occupations diverses, et, ce qui relève encore le prix de ces nobles labeurs, c'est le désir d'être utile à ses semblables que l'on retrouve constamment dans les inspirations du poëte, les expériences de l'agronome, et les méditations du publiciste et de l'historien. Il n'est guère d'entreprises utiles à l'humanité ou aux gens de lettres auxquelles il n'ait pris part. En 1803, il présida une Société établie pour encourager et récompenser les savants et les littérateurs aux prises avec l'infortune. Il prononça, pour l'ouverture de la première assemblée de cette Société, tenue à la Préfecture de la Seine, un discours qui a été imprimé, et dans lequel on remarque un passage bien digne d'être cité : « Nous » célébrons après leur mort ceux qui ont cultivé les » lettres avec distinction ; nous les faisons revivre par » des éloges solennels ; nous plaçons leurs images dans » nos appartements et dans les lieux publics, nous » les chantons sur nos théâtres, nous nous applaudissons d'avoir vécu dans la contrée qui les avait vus naître. » Le talent qui n'est plus ne rencontre que des amis : » hélas ! et trop souvent, quand il était plein de vie, il » lutta contre le malheur, son début fut pénible, sa car- » rière fut orageuse, sa vieillesse fut oubliée ; il languit » négligé de ce pays qu'il illustra, de ces concitoyens » qui en parlent avec orgueil, de ce public superbe et » plus frivole encore. C'est pour remédier à cet oubli

» fatal, c'est pour absoudre notre siècle de cette ingra-
» titude, c'est pour finir cette injustice que les amis des
» lettres sont priés de s'associer (p. 12). » Il semble que l'orateur ait voulu rappeler quelques-unes des épreuves cruelles par lesquelles il avait acheté sa renommée et ses grandeurs. Mais quelle qu'ait été, à cet égard, sa pensée, nous ne pouvons nous empêcher de remarquer qu'il n'est réservé qu'à un très-petit nombre d'hommes privilégiés de commencer et de finir comme lui.

Il manquerait quelque chose à l'ensemble du tableau que nous venons de tracer, si l'on ne pouvait embrasser d'un coup d'œil la série des travaux dont la longue carrière de François de Neufchâteau a été remplie. Nous avons donc pensé que la nomenclature chronologique de ses ouvrages devait former le complément nécessaire de l'histoire abrégée de sa vie. Sans entrer dans un examen approfondi de chacun d'eux, ce qui excèderait les bornes d'une simple notice, nous présenterons à la suite des articles les plus importants quelques observations propres à donner une idée succincte de leur objet, et surtout de l'esprit qui animait l'auteur au moment de leur publication (1).

(1) Les ouvrages dont il a déjà été fait mention dans la notice sont marqués d'un astérisque.

LISTE DES OUVRAGES PUBLIÉS PAR LE COMTE FRANÇOIS DE NEUFCHATEAU.

Poésies diverses du sieur François, pensionnaire au collége de Neufchâteau. Neufchâteau, Monnoyer, 1765, pet. in-8° de 44 p. (encadré).

C'est le recueil des premiers essais de l'enfant poëte. Il n'avait alors que treize ans.

Oui, Muses, dans cet âge où l'on bégaye à peine,
J'aimais, déjà j'aimais les eaux de l'Hippocrène.
Des poëtes fameux, vos tendres favoris,
Mon émulation dévorait les écrits :
A leur vue embrasé d'une audace sublime,
Je portai sur leurs pas les chaînes de la rime.
Que je serais heureux, si les neuf doctes sœurs
Daignaient sur mes désirs mesurer leurs faveurs !

Celui qui débutait ainsi dans un âge aussi tendre pouvait se promettre pour l'avenir les plus brillants succès.

— * *Pièces fugitives de M. François, de Neufchâteau en Lorraine, âgé de quatorze ans, associé des Académies de Dijon, de Marseille, de Lyon et de Nancy.* Neufchâteau, Monnoyer (1766), pet. in-8° de 96 p.

Grimm, en annonçant la publication de ces poésies, ne jugea pas favorablement des dispositions poétiques du jeune auteur : « Voilà, dit-il, un associé de plus d'Académies » qu'il n'a vécu de lustres. Malgré ces honneurs et ces pro» ductions précoces, quand vous les aurez lues, vous aurez » de la peine à croire que M. François fasse, à dix-huit ans,

» une tragédie comparable à celle d'*OEdipe*, que M. de Vol-
» taire fit à cet âge, sans être encore d'aucune Aca-
» démie (1). » Le jugement du critique porte absolument à faux; car Voltaire avait commencé lui-même par écrire des pièces fugitives, et ne composa sa tragédie d'OEdipe qu'à l'âge de dix-neuf ans (2). Comme ses premiers vers ne valaient guère mieux que ceux de François de Neufchâteau, il eût été peu logique d'en conclure qu'il ne pourrait faire une bonne tragédie à dix-huit ans. Au surplus, l'horoscope tiré par Grimm a été démenti par le fait : François de Neufchâteau ne s'exerça pas dans le genre tragique.

On trouve à la suite de quelques exemplaires des *Pièces fugitives*, les *Vers* qui furent adressés par l'auteur à *Voltaire* et la *Réponse* de celui-ci (Neufchâteau), 1766, pet. in-8°, 1/4 de feuille.

— *Lettre de Charles Ier roi d'Angleterre à son fils*. 1766, in-4°.

— * *Poésies diverses de deux amis, ou pièces fugitives de M. M. D. D. et de M. F. D. N. E L.* (Mailly, de Dijon et François de Neufchâteau, en Lorraine). Amsterdam et Paris, Delalain, 1768, in-8°.

(1) *Correspondance littéraire, philosophique et critique*, nouvelle édition, 1829, in-8°, tom. V, p. 121.

(2) *OEuvres de Voltaire (Edition de Kehl)*. Avertissement des éditeurs sur l'OEdipe, tome 1, p. 7. — *Génie de Voltaire*, par Palissot, 1807, in-8°, p. 87.

— *Epître à Madame la comtesse d'Alsace, sur l'éducation de son fils, avec des notes.* Neufchâteau, Monnoyer, 1770, pet. in-8° de 64 pages.

Le talent de l'auteur prend déjà plus de maturité. Quelques passages de ce morceau de poésie rappellent la manière de Voltaire dans ses épîtres philosophiques.

—* *Ode sur la distribution solennelle des prix du séminaire épiscopal de Saint-Claude, en forme de collége et de pensionnat, fondé en 1769, par M. Drouas, Evêque-Comte de Toul.* (Toul, Carez, 1770), in-4° et in-8°.

— *Epître à M. de la Galaizière, Intendant de Lorraine.* (Sans lieu d'impression). 1770, in-4° (Anonyme).

—*Epître à M. Duhamel du Monceau, le bienfaiteur de l'Agriculture.* Neufchâteau, 1770, in-8°.

—* *Ode sur les Parlements créés en* 1771. *Paris*, 1771, in-8°.

—* *Lettre à M. l'abbé Drouas, à l'occasion des bruits répandus contre le séminaire de Toul.* Paris (Moutard), 1774, in-8° de 56 pages.

—*Ode sur le prix de l'Académie de Marseille, en* 1774. Paris, Valade, 1774, in-8°.

— *Le mois d'Auguste, épître à Voltaire.* Paris, Valade, 1774, in-8°.

Ces deux dernières pièces, publiées la même année, ont été réunies dans quelques exemplaires ; l'auteur, fidèle

aux recommandations de Voltaire, n'a jamais cessé, à son exemple, d'écrire *Auguste* pour *Août*.

— *Discours sur la manière de lire les vers*. Au Parnasse (Neufchâteau), 1774, in-8°. IIe édition, 1775, in-8°. IIIe édition, 1776, in-8°. IVe édition, Paris, Maradan, an VII (1799), in-8° de 20 pages.

Voilà un des meilleurs ouvrages en vers de François de Neufchâteau. Il put donner à la fois le précepte et l'exemple; car aucun littérateur de son temps ne lisait aussi bien que lui, et, plus d'une fois, il prêta à ses confrères de l'Académie le secours d'un talent et d'un organe qui leur manquaient. Le *Discours sur la manière de lire les Vers* eut un tel succès, que les éditeurs de l'Almanach des Muses jugèrent à propos de l'insérer dans celui de 1774, quoiqu'il *n'eût été imprimé qu'en province* (1). Il a également trouvé place dans d'autres recueils qui ont été publiés depuis ce temps. Une tournure de vers aisée, mérite que la sévérité de Laharpe ne put refuser à l'auteur, l'élégance soutenue du style, l'heureux choix des images prouvèrent que le jeune poëte s'était formé sur les bons modèles. Malheureusement, il ne s'est pas toujours défié de sa mémoire, et l'on reconnaît, avec peine, dans son œuvre plusieurs vers qui paraissent empruntés à nos écrivains les plus connus.

— * *Mémoire pour le sieur Lonvay de la Saussaye, contre les comédiens*. Paris, 1774, in-4°.

(1) Notice de tous les ouvrages qui ont paru en 1774, p. 303.

— *Mémoire pour le sieur Rubit l'aîné, marchand mercier, premier tailleur du roi, contre M. le Maréchal Duc de Richelieu.* Paris, Clousier, 1776, in-4°.

— *Nouveaux Contes Moraux en vers, par un arrière-neveu de Guillaume Vade.* Genève, 1776, in-8° de 78 p.—Berlin, 1781, in-12.

Ces contes prétendus moraux sont au contraire assez licencieux ; mais ils ne manquent ni de verve ni de gaîté. Dans les dernières années de sa vie, François de Neufchâteau en a désavoué la publication. On distingue parmi eux *la Consultation épineuse*, p. 54-58, qui a été souvent réimprimée.

— *Harangue pour l'ouverture du Palais, prononcée au siége présidial de Mirecourt, en* 1776, *et publiée par M. Sauvageot-du-Croisi.* Bruxelles et Paris, Valade, 1778, in-4° de 47 pages.

L'éditeur fait connaître dans un avertissement que la modestie du Lieutenant-Général de Mirecourt s'était refusée jusqu'alors à la publication de sa Harangue. Il espère qu'on lui saura gré d'avoir dérobé cet ouvrage à l'oubli auquel le destinait son auteur. « Que ne doit-on » pas attendre, dit-il, d'un magistrat qui, à peine âgé » de vingt-six ans, remplit avec tant de distinction une » place supérieure, traduit Justinien, recueille et com- » mente les lois de son pays, donne à son siége des » modèles de l'art oratoire, et, sans dérober une minute

» aux devoirs de son état, trouve encore le temps de » faire de jolis vers. »

Ce discours de rentrée roule en partie sur la considération publique que le magistrat doit chercher à s'attirer. On y trouve l'énumération des jurisconsultes de mérite dont la ville de Mirecourt a *peuplé l'Université, le Parlement et le Conseil de Lorraine*. Des notes historiques offrent des renseignements curieux sur les tribunaux du pays. Cette harangue, remarquable sous le rapport des pensées et du style, n'eût pas manqué d'attirer l'attention publique, si, au lieu d'être prononcée dans l'étroite enceinte d'un tribunal inférieur, elle eût fait retentir les voûtes d'une grand'salle de Cour souveraine, dont les échos se répètent toujours au loin.

— *Le Désintéressement de Phocion, dialogue en vers*. Nancy, Lamort, 1778, in-8°.

« Nos grands poëtes, dit l'auteur dans sa préface, ont » négligé de mettre en scène des faits intéressants, parce » qu'ils n'offraient qu'une situation; j'ai pensé qu'il y » aurait une manière de s'emparer de ces traits isolés, » au profit de la poésie, en les mettant en action dans » des dialogues qui ne fussent point assujettis à la texture » trop ample et trop épisodique des pièces de théâtre, et » qui en conservassent pourtant la forme dramatique. » Il composa, selon cette théorie, plusieurs dialogues en vers.

— *Anthologie morale, ou choix de quatrains et de distiques,*

pour exercer la mémoire, orner l'esprit et former le cœur des jeunes gens. Paris, Cailleau, 1784, pet. in-8° et 1798, in-12.

La première édition est dédiée à Monseigneur le Dauphin.

Reçois, auguste enfant, le premier des hommages ;
Des vertus, écoute la voix.
J'ai recueilli l'esprit des sages ;
Je l'offre à l'héritier des Rois.

L'auteur déclare qu'il *n'aspire point au succès des fameux Quatrains de Pibrac* qui eurent tant de vogue et qu'on faisait apprendre par cœur aux enfants. On ne peut s'empêcher de reconnaître que ceux de François de Neufchâteau sont plus à la portée de la jeunesse, et remplissent mieux l'objet de leur destination.

—*Recueil authentique des anciennes ordonnances de Lorraine et de quelques autres pièces importantes, tirées des registres du greffe du grand bailliage de Vosges, séant à Mirecourt.* Nancy, Lamort, 1784, 2 parties, in-4°.

M. Mory d'Elvange a publié sur ce Recueil des *Observations* (1784, in-8° de 8 p.) où il cherche à prouver que les ordonnances mises au jour par François de Neufchâteau ne peuvent être considérées comme authentiques, attendu qu'elles ont été extraites de trois registres, déposés au greffe de Mirecourt, qui n'offraient eux-mêmes qu'une copie informe et sans ordre chronologique des ordonnances, dont les originaux n'étaient point repré-

sentés. On ne peut du moins contester à l'éditeur le mérite d'avoir fait connaître d'anciens monuments de la législation locale, qui ont d'ailleurs un certain intérêt historique.

M. François de Neufchâteau, étant avocat du roi au bailliage de Vézelise, avait fait paraître le prospectus d'un *Code lorrain ou Conférence des édits et ordonnances des ducs de Lorraine et de Bar, et des coutumes générales et particulières de ces deux duchés* (Nancy, 1773, in-4° de 6 p.). Il exposait, d'une manière brillante, suivant sa coutume, le plan qu'il se proposait de suivre dans la composition de ce travail, qui devait être précédé d'un Essai historique sur la Législation lorraine, depuis Gérard d'Alsace, premier duc héréditaire de Lorraine, jusqu'en 1771. Mais cet ouvrage, dont les matériaux auraient pu former deux volumes in-4°, n'a pas été publié.

— **Les Études du Magistrat, discours prononcé à la rentrée du Conseil supérieur du Cap, le jeudi*, 5 *octobre* 1786, *suivi d'un morceau de l'Histoire critique de la vie civile, traduit de l'italien* (de Vincent Martinelli). Au Cap-Français. Nancy et Paris (1786), in-8° de XIX et 100 p.

C'est à la suite de son naufrage que François de Neufchâteau composa ce discours. Il était revenu au Cap, le 15 septembre, dans l'état le plus déplorable, et, le 5 octobre suivant, il faisait entendre sa voix éloquente à l'audience de rentrée du Conseil supérieur. Il a placé en tête de sa harangue la traduction en vers de la première

élégie des Tristes d'Ovide. « Elle m'a paru , dit-il, con-
» tenir tant de passages analogues à ma position, et, sous
» ce point de vue, elle m'a tellement touché, que j'ai
» essayé de la rendre ou de l'imiter librement. C'est la
» préface naturelle d'un écrit composé par un infortuné. »

—*Mémoire en forme de discours sur la disette du numéraire à Saint-Domingue et sur les moyens d'y remédier.* Au Cap Français, 1787, in-8°. Nouvelle édition, *suivie de lettres et de pièces relatives à des objets intéressants pour la France et les Colonies.* Metz , Lamort, 1788, in-8° de 178 et VI p.

Parmi les pièces intéressantes qui viennent à la suite du Mémoire, on remarque deux lettres au président D*** P*** (Dupaty), sur l'application des nègres criminels aux travaux publics, et sur l'avantage que la France et l'humanité retireraient de la transportation des criminels dans quelque partie de l'Amérique.

—*La nymphe de la Seine, aux princes enfants de Monseigneur le duc d'Orléans : ode sur l'intérêt que leurs Altesses sérénissimes ont pris au malheureux sort des arrière-neveux de Racine.* Toul, Joseph Carez, et Paris, 1789, in-8°.

—* *Compte rendu à l'assemblée des communes du bailliage de Toul de l'outrage fait aux communes du bailliage, en la personne de quatre de leurs députés.* (Sans lieu d'impression) 1789, in-8° de 50 p. avec tableaux.

— *Les lectures du citoyen ou suite de mémoires sur des objets de bien public*. Toul, Carez, 1790, in-8° de 51 p.

Ce premier mémoire, qui devait être suivi de plusieurs autres, a pour objet l'établissement d'un grenier d'abondance ou magasin public (de blé et de farine) dans chaque canton du royaume. Il est le seul qui ait été publié.

— *L'origine ancienne des principes modernes, ou les décrets constitutionnels conférés avec les maximes des sages de l'antiquité*. Paris, Imprimerie nationale, 1791, in 8° de 67 p.

Les vues politiques exposées par l'auteur se rattachent d'une manière plus ou moins directe à l'organisation constitutionnelle de 1791. Il les a présentées sous la forme d'axiomes qui semblent appuyés par des textes latins tirés en très-grande partie du *Florilegium politicum* inséré dans le tome III de l'Encyclopédie latine d'Alstedius. Il y a plus d'un rapprochement forcé dans cette prétendue concordance. Qui s'imaginerait, par exemple, que le jugement des affaires criminelles par jurés eût été recommandé par Platon, dans ce texte de l'interprétation latine : *à juratis judicibus tandem sententia dicatur et pronuntietur* (ex. lib. IX. Platonis de Legibus) ?

— *Essai sur le moyen de tirer le parti le plus avantageux de l'exploitation d'un domaine borné, ou système d'agriculture pour les petits propriétaires*. Neufchâteau, 1790, in-8°.

— *Rapport fait, au nom du comité de législation, d'un article additionnel au décret sur les troubles excités sous prétexte de religion.* Paris, Imprimerie nationale, 1791, in-8° de 22 pages.

Les prêtres dissidents et en général la puissance ecclésiastique sont fortement attaqués dans ce rapport. « Eh quoi ! s'écrie l'orateur, tous les corps aristocrati- » ques ont disparu devant la loi : les Parlements sont » remplacés; les officiers impatriotes sont presque renou- » velés en entier ; les compagnies fiscales sont détruites; » la noblesse est remise au niveau de l'égalité ; le clergé « seul résiste ; le clergé seul se flatte d'échapper à la » régénération universelle du royaume ; le clergé seul » espère reprendre ses usurpations et rétablir la dîme ! » Ce n'est qu'un rêve de l'orgueil ; mais vous souffrez » qu'il se prolonge, hâtez-vous de le terminer. » (p. 20.)

— *Discours prononcé à la Convention nationale législative, le 21 septembre* 1792. Paris, Imprimerie nationale, in-8°.

— *Lettre de M. François (de Neufchâteau), Juge-de-Paix à Vicherai, Président du département des Vosges, aux citoyens cultivateurs de ce département, pour leur proposer d'essayer, dans la moisson de cette année, une manière plus facile et plus économique de recueillir les grains.* Neufchâteau, Monnoyer, et Paris, Royer, 1793, in-8° de 50 pages.

Le moyen proposé par l'auteur consiste à couper sim-

plement les épis, ou tout au plus un demi-pied de paille en même temps, à les recueillir dans un tablier que le moissonneur porte devant lui, et à les mettre ensuite dans des sacs. Le principal avantage de cette méthode est de diminuer la déperdition des grains qui a lieu lors du faucillage ordinaire, dans le dépôt des javelles et des gerbes sur le sol, et dans le transport du champ à la grange. « On croit que ce déchet absorbe chaque année plus d'un » dixième des récoltes, ou même que l'égrènement fait » perdre plus de blé qu'il n'en faudrait pour la semence. » (Page 9.) Si le cultivateur ne pouvait employer en grand le mode proposé, il devrait s'en servir au moins pour la partie des grains destinés aux semences ; ce qui les préserverait du fléau de la nielle.

— * *Paméla ou la vertu récompensée, comédie en cinq actes, en vers, représentée pour la première fois par les comédiens français, le* 1[er] *août* 1793, avec cette épigraphe : « *Qu'est-ce que la Comédie?* C'est l'art d'enseigner la vertu » et la bienséance, en action et en dialogue. » Voltaire, *Corresp. tom. IV, lettre* 246. Paris, Barba, 1793, in-8°. Paris, André, an VIII, in-8°.

La dernière édition de Paméla a été imprimée à Senlis, Tremblay, 1823, in-12 de xxxj et 123 p. et fait partie du *Répertoire dramatique.* Elle est accompagnée d'une *Notice sur M. le comte François de Neufchâteau*, par le chevalier Geoffroy-de-Bœuf, ancien député de Saône-et-Loire, ami de l'auteur. Il eût été à désirer qu'on pût

réunir et comparer toutes les variantes que cette pièce a subies, depuis la censure du Comité de salut public, jusqu'à celle de la Restauration ; mais il paraît que le manuscrit contenant le texte primitif et la copie revêtue de la signature des membres de ce Comité, parmi lesquels se trouvait alors Robespierre, ont été cherchés vainement au secrétariat de la Comédie française ; de sorte que la comparaison ne peut plus s'établir que sur les différentes éditions de la pièce imprimée.

Il est une variante curieuse et qui peint bien l'esprit dominant lors des différentes phases à travers lesquelles l'auteur avait passé. En 1793, il écrivait :

Partout des nations la misère est profonde ;
Les prêtres et les rois se partagent le monde,
Ils tiennent le pouvoir, les honneurs et l'argent ;
Le peuple souffre et rampe et paie en enrageant (1).

Cette tirade, qui avait toujours le privilége d'exciter les applaudissements frénétiques du parterre, ne pouvait subsister sous la Restauration. Le poëte avait été imprudent : il perdit sa couleur, à vouloir réparer une faute, qu'on pouvait, à le bien prendre, rejeter sur l'entraînement des circonstances. Qui reconnaîtrait dans ces vers inoffensifs la sortie vigoureuse de 1793, contre les prêtres et les rois :

Partout des nations la misère est profonde ;
Les sots et les fripons se partagent le monde,

(1) *Paméla.* Acte II, scène XII.

On les voit envahir les honneurs et l'argent ;
Le reste des humains les flatte en enrageant.

L'un de nos plus habiles critiques (1) n'hésite pas à proclamer la supériorité de la Paméla française sur celle de Goldoni. François de Neufchâteau avait lu sa pièce, en 1788, à ce *Ménandre de l'Italie*, ainsi qu'il l'appelait dans des vers d'ailleurs fort médiocres qu'il lui récita pour le préparer à cette lecture.

— **François (de Neufchâteau), auteur de Paméla, à la Convention nationale* (Paris, Patris, 1793), *in*-8°.

— *Dix épis de blé au lieu d'un, ou la pierre philosophale de la République française*. 1795, in-8°.

— *Des améliorations dont la paix doit être l'époque*. Épinal et Paris, an V. (1797, V. S.), in-8°.

— *L'Institution des Enfants, ou Conseils d'un père à son fils, imités des vers que Muret a écrits en latin, pour l'usage de son neveu, et qui peuvent servir à l'usage de tous les jeunes écoliers*. Paris, Treuttel et Wurtz, an VI, an IX, 1827, in-12, ou Parme, Bodoni, 1801, in-8°.

Opuscule souvent réimprimé et qui réunit à la version française les traductions en vers italiens, espagnols et allemands des distiques de Muret, dont l'élégante concision n'a pu être égalée par ses imitateurs.

(1) Chénier ; *Tableau historique de l'Etat et des Progrès de la Littérature française depuis* 1789. Paris, 1817, Introduction, page xx.

— *Epître au ci-devant C***, député, sur son* voyage de Paris à Neufchâtel. Paris, an IV, 1796, in-8°.

— * *Les Vosges, Poëme.* Saint-Dié, imprimerie de Thomas fils (an V), in-18 de 36 p. Le même, seconde édition, Paris, Desenne, l'an 5° de l'ère française, in-8° de 48 pages.

— * *Recueil des Lettres Circulaires, Instructions, Programmes, Discours et autres actes publics, émanés du citoyen François de Neufchâteau, pendant ses deux exercices du ministère de l'Intérieur.* Paris, imprimerie de la République, an VIII, 2 vol. in-4°. — *Table chronologique et alphabétique des Lettres, Circulaires, Instructions, etc.* Paris, an VIII, in-4° de 96 et 126 pages.

« Le tableau que le citoyen Francois de Neufchâteau » présente de ses travaux, est sa seule réponse aux ca- » lomnies et aux outrages dont on a voulu l'abreuver. Il » désire que ce faible monument de son zèle soit apprécié » par des lecteurs républicains, et qu'après avoir par- » couru l'analyse de son recueil, on puisse dire du moins : » L'auteur aimait le bien public (1). » Cette espèce de compte-rendu est le monument le plus honorable qu'aucun ministre ait jamais laissé de sa gestion.

— *Méthode pratique de lecture.* Paris, Didot l'aîné, an VII, in-8°.

« C'est là que l'auteur a justement rapporté à la France,

(1) Observations préliminaires, p. 5.

» les essais primitifs de l'enseignement mutuel qu'on » s'obstine pourtant à baptiser d'un nom anglais » (1).

— *Discours en vers sur la mort.* Paris, an VIII, gr. in-8°.

— *Le Conservateur, ou recueil de morceaux inédits d'Histoire, de Politique, de Littérature et de Philosophie, tirés des portefeuilles de M. François (de Neufchâteau), de l'Institut National.* Paris, Crapelet, an VIII, 2 vol in-8°.

Il y a beaucoup de variété dans le choix des morceaux qui ont servi à former cette collection; c'est une des plus intéressantes qui aient été publiées dans le même genre. On y trouve des écrits de Voltaire, de J.-J Rousseau, de Buffon, d'Helvetius, de Dupaty, de Bailly, etc.; l'*Abbaye*, épître de Gresset sur l'élection d'un moine-abbé; la traduction en vers hexamètres du IVe livre de l'Enéide et de quelques églogues de Virgile, par Turgot, déjà publiée en 1778, mais qui, n'ayant été tirée qu'à douze exemplaires, était pour ainsi dire introuvable. L'éditeur a eu le tort d'annoncer sur le frontispice et dans la préface qu'il ne donnait au public que des pièces inédites. Près de la moitié du second volume est remplie par une notice sur la philosophie de Kant qui avait déjà paru dans le *Spectateur du Nord* « Je me suis attaché surtout » à soutenir l'attention par la diversité des morceaux » et des genres, et c'est ce que je me propose d'observer

(1) *Notice sur M. le comte François de Neufchâteau*, par M. le chevalier Geoffroy-de-Bœuf, 1823, in-12, p. XV.

» constamment dans les volumes qui suivront, si » l'accueil fait aux deux premiers m'apprend que j'ai eu » le bonheur de saisir le goût du public. » (*Préface du Conservateur*, Tom. I, p. X). Mais les volumes promis ne parurent point. Malgré l'intérêt du plus grand nombre des pièces qui composaient ce recueil, il n'eut pas tout le succès qu'il eût mérité à une époque plus littéraire.

— *Rapport sur le perfectionnement des charrues, fait à la Société libre d'Agriculture du département de la Seine.* Paris, an IX, in-8°.

— *Essai sur la nécessité et les moyens de faire entrer dans l'instruction publique l'enseignement de l'Agriculture.* Paris, an X, in-8° de 113 p.

— *Analyse des Statistiques du département du Bas-Rhin.* Paris, an X, in-8°.

— * *Discours prononcé à l'ouverture de la Société en faveur des savants et des hommes de lettres.* Paris, imprimerie d'Everat, an XI, in-8° de 39 p. (avec le règlement de la Société).

— *Lettre sur le robinier, connu sous le nom impropre de faux acacia, avec plusieurs pièces relatives à la culture et aux usages de cet arbre.* Paris, Meurant, an XI = 1803, in-12 de 314 p.

— *Tableau des Vues que se propose la politique anglaise dans toutes les parties du monde; suivi d'un coup d'œil histo-*

rique sur les résultats des principaux traités entre la France et l'Angleterre avant le traité d'Amiens. Paris, Baudouin, an XII, in-8°.

— *Répertoire universel et raisonné d'agriculture.* Recueil A: *Résultats des expériences sur la carotte et le panais, cultivés en plein champ.* Paris, an XIII, 1804, in-12.

Il n'a paru que ce volume du Répertoire qui devait présenter un choix de traités, de mémoires, et d'expériences sur toutes les parties du grand art de l'agriculture. C'est aux habitants de la campagne, dans la personne des fermiers des biens du Sénat et de la Légion-d'Honneur, qu'il dédiait son ouvrage. « Je suis né » parmi vous, mes chers concitoyens, bons et respecta- » bles fermiers, et je m'en suis toujours fait gloire. Élevé » aujourd'hui à une des premières places de l'empire » français, je n'ai point oublié, je n'oublierai jamais que » j'ai été formé par des cultivateurs en état d'instruire les » autres, et jaloux de s'instruire eux-mêmes. Depuis ma » tendre enfance attaché à la glèbe, ami de ceux qui la » défrichent, je vous porte un vif intérêt. Animé par ce » sentiment, invariablement fidèle à mes plus anciens » amis, c'est pour vous que j'ai fait ce livre, le premier » du recueil universel et raisonné d'agriculture que je » prépare exprès pour vous. »

—* *Discours adressé à l'Empereur par son excellence M. François (de Neufchâteau), président du Sénat, dans l'audience solennelle où sa Majesté Impériale a reçu le Sénat, le* 10

frimaire an XIII, veille du sacre et du couronnement de sa Majesté Impériale. Paris, imprimerie de Didot l'aîné, in-8° de 25 p.

— *Histoire de l'occupation de la Bavière par les Autrichiens, en* 1778 *et* 1779, *contenant les détails de la guerre et des négociations qui furent terminées par la paix de Teschen.* Paris, Imprimerie impériale, brumaire an XIV, in-8° de XVI et 306 p.

Le président du Sénat, qui ne laissait échapper aucune occasion de se rendre agréable au *héros envoyé du ciel exprès pour tout réparer et pour tout perfectionner* (1), profita de quelques documents diplomatiques qui lui avaient été communiqués par M. Geoffroy, ancien secrétaire du cabinet de M. de Vergennes, pour écrire l'histoire de l'occupation de la Bavière en 1778 et 1779. C'était au moment où les armées autrichiennes venaient encore de s'emparer de l'électorat, « nouvel envahissement qu'il » est réservé à la France rendue à elle-même de réprimer et de punir. Quiconque lira cette histoire ne pourra » s'empêcher de faire des rapprochements entre la politique de 1778 et celle de nos jours. Dès lors l'Autriche » déployait la même ambition, avait la même perfidie. » La France était aussi loyale qu'elle se fait gloire de l'être; mais malheureusement elle n'était pas gouvernée... » la nation était la même; il lui manquait un homme. » C'est un homme de plus qui fait le destin des empires.

(1) Epître dédicatoire aux mânes du Comte de Vergennes. p. XIII.

» Remercions le ciel qui a fait ce don à la France (1). » Le même sujet, déjà traité par Frédéric II, Linguet et Mirabeau, reçoit ici plus de développements ; mais ils ne sont pas toujours exempts de prolixité. On sent que l'auteur a travaillé vite et qu'il n'a pas eu le loisir de se resserrer.

— **Voyages agronomiques dans la sénatorerie de Dijon*. Paris, Mme Huzard, 1806, in-4° de 260 p.

— *L'art de multiplier les grains, ou tableau des expériences qui ont eu pour objet d'améliorer la culture des plantes céréales d'en choisir les espèces et d'en augmenter le produit.* Paris, Mme Huzard, 1809, deux parties in-12 de VIII, 435 et 437 p.

On retrouve dans cet ouvrage utile les vues que l'auteur avait déjà émises sur le même sujet.

— *Coup d'œil sur l'influence que la Société d'agriculture du département de la Seine a exercée sur l'amélioration de l'agriculture.* Paris, Mme Huzard, 1811, in-8° de 24 p.

— *Mémoire sur les pruneaux et autres fruits secs, et principalement des pruneaux du midi.* Paris, Colas, 1813, in-8° de 20 pages.

— *Fables et contes en vers, suivis des poëmes, de la Lupiade et de la Vulpéide, dédié à Esope.* Paris, P. Didot l'aîné, 1815. 2 vol. in-12.

En publiant ces petits poëmes, l'auteur s'était promis

(1) *Histoire de l'occupation de la Bavière.* page 298 et 299.

quelque succès : il ne recueillit que l'indifférence, disposition mortelle aux productions de l'esprit. Il est vrai que le livre parut à une époque où les préoccupations politiques dominaient toute autre pensée. Quand on revint à la littérature, il était oublié. Ceux qui n'oublient rien ne voulurent point reconnaître au nouveau fabuliste le génie de l'Apologue. On alla jusqu'à lui reprocher d'avoir calomnié les chiens (1); d'où l'on inférait qu'il s'était également mépris sur les mœurs et le caractère des animaux qu'il avait mis en scène. Pour nous intéresser au développement des passions humaines prêtée aux brutes, il fallait la verve originale et piquante de Casti, et c'est précisément ce qui manque à l'auteur de la Lupiade et de la Vulpéide Imitateur malheureux de la Batrachomyomachie, il retrace languissamment (1) les combats et les négociations des chiens et des loups, les prétentions du renard au titre de roi des animaux. On s'étonne de trouver, au nombre de ces fables, quelques morceaux imités ou traduits du latin qu'il avait publiés précédemment, tels que la mort de Rufin de Claudien, le premier chant de l'*Argonautique* de Valerius Flaccus. Le faux titre du Recueil de fables porte *OEuvres de N. François de Neufchâteau*; ce qui donnerait à penser que l'auteur avait l'in-

(1) *Le chien qui a tué le fils de son maître, le chien hargneux, le jardinier et le chien, etc.*

(1) Chacun de ces poëmes a trois chants. « Encore sont-ils beaucoup moins développés et moins étendus dans l'imprimé que dans » mon manuscrit. » *Fables et Contes*, tom. 1, p. IX. Si l'auteur eût été mieux inspiré, il aurait encore fait d'autres coupures.

tention de réunir ses poésies en corps d'ouvrage. Peut-être en fut-il détourné par le peu de succès de sa dernière publication ?

— *Mémoire sur le plan que l'on pourrait suivre pour parvenir à tracer le tableau des besoins et des ressources de l'agriculture française.* Paris, Madame Huzard, 1816, in-8° de 124 p.

— *Les Tropes ou les figures des mots, poëme en quatre chants, avec des notes, un extrait de Denys d'Halicarnasse sur les tropes d'Homère, et des recherches sur les sources et l'influence du langage métaphorique.* Paris, Delaunay, 1817, in-12.

Ce n'était pas chose aisée que d'assujettir aux règles de la versification des détails techniques et le mécanisme grammatical de ces figures de mots qui composent le fond de la langue poétique. L'auteur a surmonté très-heureusement les difficultés de son sujet. A l'élégante facilité du style, à certains passages tracés de verve et à grands traits, on croirait reconnaître une production de sa jeunesse, et cependant on ne peut douter qu'elle ne soit due à sa muse septuagénaire. Il avait d'abord lu son poëme, en deux chants, à l'Académie française, le 6 août 1816. Cette division ne parut pas heureuse à ses confrères. Docile à des observations dont il sut apprécier la justesse, il remit l'ouvrage sur le métier, accrut et distribua ses matériaux, de manière à former quatre chants, qui furent livrés à l'impression l'année suivante.

« Le Traité des Tropes de Dumarsais, tout excellent » qu'il est, laisse à désirer plus d'agrément et un plus » grand nombre d'exemples. » Le poëte voulut éviter les imperfections qu'il relevait dans le grammairien ; mais il n'y réussit pas toujours. Il a même passé sous silence quelques-uns des tropes que celui-ci n'avait pas négligés, et entre autres l'*onomatopée*, source de l'harmonie imitative. On peut lire encore avec fruit, même après l'ouvrage de Dumarsais, le *Traité de l'influence du langage métaphorique*.

Le poëme des Tropes est terminé par l'éloge de François Ier, père des lettres, où ceux qui n'auraient pas été au fait de la versatilité politique de l'auteur, reconnaîtraient difficilement l'orateur qui composa le discours d'intronisation de la dynastie impériale.

Tout date de son règne ; et l'amour des neuf sœurs
Transmis, avec son trône, à ses *vrais successeurs*,
Laisse enfin l'ignorance aujourd'hui sans excuses.
Sous un sceptre chéri d'Apollon et des muses,
Cultivez vos talents, et qu'au sein de la paix
L'empire du bon goût reste encore aux français.

— *Essai sur les meilleurs ouvrages écrits en prose dans la langue française, et particulièrement sur les lettres provinciales de Pascal*. Paris, Didot aîné, 1816, in-8°.

De tous les écrits en prose de François de Neufchâteau, c'est celui qui a été le plus goûté. Placé à la tête de l'édition des *Lettres provinciales* publiée par Didot aîné, en

1816, 2 vol. in-8°, il a été tiré à part, en petit nombre d'exemplaires.

— *Essai sur les différentes difficultés relatives au participe.* Paris, 1817, in-8°.

— *Supplément au Mémoire de M. Parmentier sur le maïs.* Paris, Mme Huzard, 1817, in-8°.

— *Rapport fait à la Société Royale et centrale d'Agriculture sur la culture et la civilisation du ban de la Roche.* Paris, Mme Huzard, 1818, in-8° de 48 p., avec le profil au trait du pasteur Oberlin.

— *Le jubilé académique, ou la cinquantième année d'une association littéraire : Epître à M. Dumas, secrétaire de l'Académie Royale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Lyon.* Lyon, imprimerie de Roger, 1818, in-8° de 16 p.

— *Lettre à M. Suard, secrétaire perpétuel de l'Académie française, sur la nouvelle édition de sa traduction de l'histoire de Charles-Quint, et sur quelques oublis de Robertson.* Paris, imprimerie de Le Normant, 1817, in-8° de 4 p. Extrait des *Annales encyclopédiques* et tiré à part à cent exemplaires.

— *Lettre à M. G. Joyand, collaborateur de M. Maugard.* Paris, Beraud, 1818, in-8° de 8 p.

— *Les trois nuits d'un goutteux, poëme en trois chants.* Paris, Lefèvre, 1819, in-8° de 20 p.

— *Esprit du grand Corneille, ou extrait raisonné de ceux des ouvrages de Corneille qui ne font pas partie du Recueil de ses chefs-d'œuvre, pour servir de supplément à ce recueil et au Commentaire de Voltaire, suivi des chefs-d'œuvre de Th. Corneille.* Paris, P. Didot, 1819, 2 vol. in-8°. Formant les tomes XLV et XLVI de la *Collection des meilleurs ouvrages de la langue française.*

— *Examen de la question de savoir si Lesage est l'auteur de Gil Blas, ou s'il l'a pris de l'Espagnol.* Suite de l'Essai sur les meilleurs ouvrages écrits en prose dans notre langue. (Paris, Lefèvre, 1820), in-8° de 64 pages.

Cet examen est placé à la tête d'une réimpression de l'*Histoire de Gil Blas de Santillane*, 3 vol. in-8°, dont François de Neufchâteau fut lui-même éditeur, et à laquelle il ajouta des notes historiques et de nouveaux sommaires des chapitres. Réfutant une de ces sentences qui échappaient à la légèreté ou à l'irritabilité de Voltaire, il démontre parfaitement que l'invention de la fable de Gil Blas et la contexture si variée de toutes les parties de ce tableau de la vie humaine appartiennent en propre à Lesage. Quelques exemplaires de l'*Examen* ont été tirés à part.

— *Épître à M. Viennet* (sur l'avenir de l'Agriculture en France). (Paris, 1821), in-8° de 15 p.

Extrait de la *Revue encyclopédique.*

— *Épître à M. le Comte Amédée de Rochefort d'Alby, à sa*

campagne de Vandœuvre, en lui adressant l'Epître à M. Viennet. Paris, imprimerie de Boucher, 1821, in-8° de 8 pages.

Extrait de l'*Album*, n° xxxiv, in-8°.

—*Le Corps et l'Ame* (*Discours en vers, à l'occasion du livre intitulé : Doctrine des rapports du physique et du moral de l'homme, par M. Bérard, médecin de Montpellier*). (Paris, imprimerie de Tastu), in-8° de 16 pages.

Extrait du *Mercure du XIX*ᵉ *siècle*, 87ᵉ livraison.

— *Mémoire sur la manière d'étudier et d'enseigner l'Agriculture, et sur les diverses propositions qui ont été faites pour établir en France, une grande école d'économie rurale.* Blois et Paris, Aucher-Eloy, 1827, in-8° de 112 pag.

Ce Mémoire sert d'introduction au *Dictionnaire d'Agriculture Pratique*, 2 vol. in-8°, qui fut publié, la même année, chez Aucher-Eloy, et dont François de Neufchâteau fut un des principaux rédacteurs.

Quoique que nous n'ayons rien négligé pour rendre cette énumération la plus complète possible, nous ne pouvons encore nous flatter qu'aucun écrit de François de Neufchâteau n'a échappé à nos investigations. M. Quérard lui-même, cet habile explorateur de nos richesses littéraires, n'avait pas connu un certain nombre d'ouvrages (1) que nous sommes parvenus à découvrir. Aurons-nous été plus heureux que lui ?

(1) *France Littéraire*, par M. Quérard. Paris, 1829, Tom. III. p. 195 et 196.

On doit encore à la plume féconde de François de Neufchâteau une foule d'opuscules, en vers ou en prose, dont il a enrichi les journaux littéraires et politiques (1) et les Mémoires de plusieurs Sociétés savantes qui le comptaient au nombre de leurs membres Il a fait insérer, dans l'*Almanach des Muses* et d'autres recueils du même genre, beaucoup de morceaux de poésie, parmi lesquels on a remarqué ses *Discours sur les spectacles, sur les dégoûts de la littérature* (2) ; ses *Epîtres à M. Framery sur la grammaire*, et *à une belle artiste* sur quelques problèmes de la langue française, où le mérite de la difficulté vaincue reçoit encore plus de prix du tour heureux de la phrase poétique, et où l'on s'étonne de trouver, pour la première fois, de la grâce aux formes grammaticales; une *Ode à Clio sur l'Histoire de France*, et une *Satyre sur les grands repas*, la seule qu'il ait composée. Il avait présenté au théâtre de la République trois comédies en cinq actes et en vers, que le Comité jugea dignes de la représentation : *Paméla mariée*, *Térence* et *le Valet des deux maîtres*. Les manuscrits de ces pièces furent jetés au feu, lors de l'emprisonnement de l'auteur et des comédiens français. On n'a conservé que des fragments du second acte de la

(1) Le *Mercure de France*, le *Journal encyclopédique*, le *Journal littéraire de Nancy*, la *Décade philosophique*, le *Moniteur*, le *Républicain français*, etc.

(2) Voltaire trouvait ce *Discours sur les dégoûts de la littérature* « plein d'esprit, de beaux vers et de vérités. » *OEuvres de Voltaire* (édition de Kehl). Tome 63, in-8°, p. 421.

dernière, qui furent lus par Molé dans la séance publique de l'Institut, du 15 germinal an VIII, et insérés dans la Décade philosophique (1).

Au nombre des opuscules en prose qui méritent une mention particulière, il faut citer un *Discours sur les moyens de faire servir le théâtre dans l'éducation publique* (1793), lequel a été réimprimé à la suite de l'*Esprit de Corneille*; les *Lettres sur les proverbes*, adressées à Urbain Domergue et le *Discours* prononcé dans une séance publique de l'Académie française, pour la réception de M. Dureau de la Malle (2), qui succédait au cardinal de Boisgelin. Répondant au récipiendaire, François de Neufchâteau passe en revue d'une manière fort heureuse les académiciens qui occupèrent successivement le même fauteuil, en remontant jusqu'à Racine.

Il a fait paraître, comme éditeur, les *OEuvres posthumes du duc de Nivernois;* Paris, Maradan, 1807, 2 vol. in-8°. Ayant été chargé par l'Académie française de composer l'éloge de ce grand seigneur homme de lettres, il lut son ouvrage à la séance publique du 26 avril 1807, et le plaça en tête des œuvres posthumes (3) de celui dont on avait dit, pendant la révolution,

(1) *Décade philosophique et littéraire.* In-8°, n° 21, p. 173, 183.

(2) *Discours prononcés dans la séance publique tenue par la classe de la langue et de la littérature française de l'Institut national, le 11 floréal de l'an XIII, pour la réception de M. Dureau de la Malle.* Paris, an XIII, 1805, in-4°.

(3) P. 1 à 91.

Nivernois au Parnasse est toujours duc et pair.

On aurait pu les réduire à un seul volume ; car déjà on avait jugé trop étendue la collection des premières œuvres, qui ne forme pas moins de huit volumes in-8° (Paris, Didot aîné, 1796). Les unes et les autres renferment beaucoup de pièces médiocres, qui ne méritaient pas de voir le jour (1).

L'édition des *Lettres provinciales et Pensées de Pascal*, publiée par François de Neufchâteau, avec un *Examen* des Lettres provinciales, des sources de la perfection du style de Pascal et une *Introduction* aux Pensées, a joui d'un succès non contesté.

Il fut un des collaborateurs du *Nécrologe des hommes célèbres de France*, 1767-1782, 17 vol. in-12, du *Répertoire universel de jurisprudence de Guyot,* 1784, 17 vol. in-4°, du *Journal des Causes célèbres, publié par Désessarts*, 1773-1789, 196 vol. in-12 (2), et des *Annales de l'Agriculture française* de MM. Tessier et Bosc, 1798-1817, in-8°.

Comme membre du Sénat conservateur, il prononça l'éloge funèbre de ses collègues Fargues, Pléville-le-Peley, Cacault, Fontenay et de Tronchet, le courageux défenseur de Louis XVI. S'il ne put recevoir, après

(1) François de Neufchâteau n'a pas connu des *Mémoires secrets pour servir à l'Histoire de Louis XV*, qui eussent, à plus juste titre, occupé une place dans les œuvres posthumes.

(2) Plusieurs réquisitoires et plaidoyers prononcés au Conseil supérieur du Cap, par François de Neufchâteau, ont trouvé place dans ce journal.

sa mort, le même tribut qu'il avait payé à leur mémoire, il retrouva du moins, parmi ses confrères de l'Académie française, un digne interprète de ses regrets (1), et d'autant plus sincère dans leur expression, que cet orateur, ayant constamment obéi à d'autres convictions politiques, semblait par leur immutabilité même faire en quelque sorte la censure des sentiments variables de celui qui n'en eut qu'un seul de fixe, l'amour du bien public.

(1) *Funérailles de M. le comte François de Neufchâteau. Discours de M. de Feletz.* Paris, imprimerie de F. Didot, 1828, in-4° de 4 pages.

LA

MUSE CATHOLIQUE,

HYMNE A LA VIERGE,

PAR DÉSIRÉ CARRIÈRE.

Oui maintenant l'heure est venue
Où le poëte dans la nue
A repris un sublime essor,
Et dans son bonheur ineffable,
Par delà les monts de la Fable
Il a retrouvé le Thabor!

Il voit cette splendide cime
Paraître au-dessus de l'abîme
Pure et brillante de clarté,
Et des feux ardents qu'elle jette
La lueur au loin se reflète
Sur le Calvaire ensanglanté.

Voilà les montagnes sacrées
Où les âmes sont inspirées
Par l'esprit qui vient de Pathmos;
C'est là que la Muse affermie
Se lamente avec Jérémie,
Ou tonne avec le fils d'Amos.

Là, le ciel s'ouvre comme un livre
Aux yeux de celui qui se livre
Au sein du Dieu qui le sauva,
Mais jamais sa faible paupière
Ne peut soutenir la lumière
Qui part du front de Jéhova.

Au milieu du céleste temple
Son regard s'arrête et contemple
Sur un trône resplendissant
Cette divine créature
Dont les vertus, chaste ceinture,
Ont su charmer le Tout-Puissant.

Les anges la nomment leur reine;
Elle lève, calme, sereine,
Son front d'étoiles couronné;
Et des chœurs des plus belles vierges,
Comme un autel paré de cierges,
Son trône brille environné.

Pour embellir son diadème,
Elle emprunte de son fils même
Un éclat riant et vermeil :
Ainsi la diligente aurore,
Tous les matins, avant d'éclore,
Se revêt des feux du soleil.

Son cœur qui de pitié palpite
Du sanctuaire qu'elle habite

A fait l'écho de nos douleurs ;
Elle sait toutes nos alarmes,
Et pour faire agréer nos larmes,
Elle y mêle souvent ses pleurs.

A ses pieds l'Esprit de Dieu passe
A travers les champs de l'espace
Avec un fracas solennel ;
Et dans un amoureux silence
La création se balance
Comme un encensoir éternel.

Pour murmurer ton nom, Marie !
Il faut que ma lèvre sourie,
Car je sens que je suis ton fils ;
Ainsi, *ne me sois pas amère*,
Quand j'ose t'appeler ma mère,
En embrassant le crucifix !

Le poëte qui t'a rêvée,
Vierge, ne t'a point retrouvée
Dans les vierges de Raphaël ;
Ton image reste en son âme,
Sous les traits divins d'une femme,
Qui parmi nous viendrait du ciel.

Jamais les accords de la lyre
Ne pourront dans leur saint délire
Te peindre au sein de tes splendeurs ;
Ah ! dans ce terrestre domaine,

C'est assez pour la voix humaine
De chanter tes humbles grandeurs !

Que l'humanité généreuse
Te dise à jamais bienheureuse,
A chaque génération !
Dès maintenant sois proclamée
La muse chaste et bien-aimée
Qui tient la harpe de Sion !

Dans son antre impur, la Sibylle,
Demeura muette, immobile,
Lorsque tu devais enfanter;
Et tout se tait sur le Parnasse,
Les Neuf Sœurs te cèdent la place,
O Vierge ! quand tu vas chanter !

Tu vins rendre la paix au monde;
Hélas ! comme un déluge immonde,
Tous les crimes l'avaient couvert;
Tu fus la colombe de l'arche
Qui consola le patriarche,
En lui portant le rameau vert.

O femme entre toutes choisie !
Elle mourait, la poésie,
Sous la poussière des faux dieux;
C'est Vénus qui l'avait perdue,
Et c'est par toi qu'elle est rendue
Aussi pure qu'elle est aux cieux.

TRADUCTION

DU

DIES IRÆ,

PAR DÉSIRÉ CARRIÈRE.

Oh ! oui, ce jour sera le jour de la colère,
Où sera déployé l'étendard de la croix,
Où le Seigneur viendra pour réduire en poussière
Un monde infidèle à ses lois.

Qu'il sera grand l'effroi ! quand sur la nue en flammes
Le Juge souverain tout à coup paraîtra,
Quand au fond des secrets que recèlent nos âmes
Son regard de feu plongera.

O terreur !.... la trompette a frappé l'étendue !
Les morts dans leurs cercueils réveillés en sursaut
Se lèvent, et leur foule est poussée, éperdue,
Devant le trône du Très-Haut !

La nature et la mort seront dans l'épouvante,
Lorsqu'à ce bruit terrible en tous lieux répété,
Toute chair aussitôt redeviendra vivante
Pour répondre au juge irrité.

Le livre où sont inscrits d'une trace profonde
Et le bien et le mal, qui renferme l'arrêt
Que Dieu prononcera sur les destins du monde,
Le livre fatal apparaît !....

Mais le Juge est assis... Les voilà déroulées
Ces pages proclamant les damnés, les bénits !
Point de fautes alors qui ne soient dévoilées,
De crimes qui ne soient punis !

Misérable ! que dire en ce moment suprême !
Quel appui protecteur, quel secours implorer,
Lorsqu'avec ses vertus l'innocence elle même
Peut à peine se rassurer?....

Roi dont la majesté paraît si formidable,
Qui sauvez vos élus, et ne leur devez rien,
Fouillez de vos pardons le trésor insondable
Sauvez-moi, source de tout bien !

Songez ! tendre Jésus ! que c'est moi qui suis cause
Du pénible chemin qu'ont parcouru vos pas;
Au nom de vos douleurs, je ne veux qu'une chose :
En ce jour ne me perdez pas !

Vous vous êtes assis bien las à ma poursuite :
Pour mon âme à la croix vous fûtes suspendu,
Qu'un labeur aussi grand pour un coupable en fuite,
Ah ! du moins ne soit pas perdu !

Juste Juge par qui toute faute s'expie,
Remettez-moi ma dette avant ce dernier jour
Où j'irai devant vous déposer une vie
Si peu digne de votre amour !

Je pleure ! De mon crime on voit sur moi la trace ;
Il a couvert mon front de honte et de rougeur.
Au pauvre suppliant qui vous demande grâce
Pardonnez, pardonnez, Seigneur !....

Vous avez tout remis à la femme adultère
Du larron pénitent qui demandait merci
Vous avez écouté la plainte salutaire ;
Je puis donc espérer aussi !

Je le sens, ma prière est faible, sans puissance
Pour fléchir vos rigueurs ; mais, ô Dieu des bienfaits !
Agissez, agissez selon votre clémence !....
Qu'à l'enfer j'échappe à jamais !

Auprès de vos brebis laissez-moi prendre place ;
Séparez-moi des boucs, des pécheurs corrompus ;
Seigneur, à votre droite où sourit votre face
Rangez-moi parmi vos élus ?....

Du malheur des damnés, de leur honte éternelle,
De ces feux dévorants que vous gardez pour eux,
Préservez-moi, mon Dieu ! que votre voix m'appelle
Aux délices des bienheureux !

Prosterné, suppliant, et comme la poussière
Le cœur broyé, pétri sous le poids des tourments,
J'ose vous dire encor dans mon humble prière,
Veillez sur mes derniers moments!

Jour de pleurs que ce jour où sortant de la cendre,
Les coupables humains seront jugés par vous!
Mais avant cet appel qui viendra nous surprendre,
Seigneur, ayez pitié de nous!

Bon Jésus! doux Sauveur! Dieu de miséricorde,
Avant ce jugement terrible et solennel,
A ceux qui ne sont plus, que votre amour accorde
La paix du repos éternel.

OUVRAGES IMPRIMÉS

OFFERTS A LA SOCIÉTÉ EN 1840,

ET

INDICATION DES RAPPORTS

AUXQUELS ILS ONT DONNÉ LIEU.

OUVRAGES DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ ROYALE.

Membres Titulaires.

L'ami des Sourds-Muets, rédigé par M. PIROUX; Année 1840. Nancy, imprimerie de Raybois et Cie, 12 nos in-8° par an.

Cours d'Esthétique, par Hegel, analysé et traduit par M. BÉNARD; 1re partie. Paris (Imprimerie de Raybois et Cie à Nancy). 1840, 1 v. in-8°.

Discours prononcé par le Président de la Société Foi et Lumières (M. GUERRIER DE DUMAST), à l'ouverture de la séance du 15 juin 1840. Nancy, Grimblot et Raybois, 1840. In-8° de 16 pages.

Sur la question des noms historiques à donner aux rues de Nancy, par M. GUERRIER DE DUMAST. Nancy, Lepage, Hinzelin, Dard, 1840. Trois articles in-8° de 4, 7 et 9 pages.

Associés.

Tableau historique de la vie d'Héloïse et d'Abailard, par M. Veyland. — Rapporteur : M. Baillard.

De l'Introduction des procédés relatifs à la fabrication des étoffes de soie en Portugal; Notice sur quelques manuscrits remarquables ; Mémoire sur les connaissances scientifiques de Jean de Castro; Introduction au tableau élémentaire des relations politiques du Portugal ; Analyse du Journal de la navigation de la terre du Brésil, par M. le vicomte de Santarem. — Commissaires : MM. Blau, Guibal (Rapporteur) et le marquis de Villeneuve-Trans.

Tablettes historiques de l'Auvergne par M. Bouillet ; n° 1-4.

Annales des prix Monthyon ; Discours sur la tombe de M. Pierre ; Religion Saint-Simonienne ; Projet de rétablissement des Chartreux ; Le Postillon lorrain, par M. Vagner. — Commissaires : MM. Michel Berr, Carrière (Rapporteur) et de Haldat.

Buenos-Ayres et les provinces de Rio-de-la-Plata ; Analyse d'un Voyage anglais du major Mitchell, par M. Albert-Montémont.

Carte de la Belgique, par M. Vandermaelen.

Addition à la Brochure de la prison de Ferry III ; Archéologie lorraine, par M. Beaupré.

Observations sur la littérature, par M. Guillaume.

Cours de droit public interne et externe ; Essai sur la Psychologie ; Précis d'un cours d'Économie politique, par M. le Commandeur PINHEIRO-FERREIRA. — Commissaires : MM. BÉNARD, JUSTIN LAMOUREUX (Rapporteur) et M. PIROUX.

Une légende du 19[e] siècle, par M. le comte DU COËTLOSQUET.

Description de la Chine ; Morale universelle, par M. le marquis DE FORTIA-D'URBAN.

Des envies des femmes enceintes ; Observation sur une plaie de l'abdomen ; Police médicale; Notice sur la vie de Guillaume Dubuc; Discours de réception à l'Académie de Rouen; Mémoire sur les combustions humaines; Note sur le traitement des brûlures ; Des sangsues ; Observation sur un hermaphrodisme ; Sur une Rétroversion de l'utérus ; Comptes-rendus des travaux du Conseil central de salubrité de la Seine Inférieure ; Sur la Rage, par M. AVENEL. — Commissaires : MM. GODRON, ROLLET et SIMONIN père (Rapporteur).

La Pologne illustrée, publiée sous la direction de M. LÉONARD CHODZKO.

Histoire financière de la France ; Annuaire des Sociétés par actions, pour 1839 et 1840, par M. JACQUES BRESSON. — Commissaires : MM. REGNEAULT (Rapporteur), ROHRBACHER et SIMONIN père.

Archéologie lorraine, par M. BEAULIEU ; tome I[er]. — Rapporteur : M. SOYER-WILLEMET.

Testament philosophique et littéraire, par M. LACRETELLE. — Rapporteur : M. JUSTIN LAMOUREUX.

Notice géologique sur les terrains qui s'étendent à l'est de Rambouillet, par M. Huot.

Monographie des plantes fossiles du grès bigarré de la chaîne des Vosges, par MM. Schimper et Mougeot fils. — Commissaires : MM. Guibal (Rapporteur), Lamoureux aîné et Soyer-Willemet.

Éloge de Mme de Sévigné, couronné par l'Académie française, par Mme Amable Tastu.

Recueil de Mémoires et d'Observations de Physique, de Météorologie, d'Agriculture et d'Histoire naturelle, par M. le baron d'Hombres-Firmas ; IIe partie.

Rapport sur les travaux de l'Académie de Bruxelles, de 1839 à 1840, par M. le baron de Stassart.

Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie, IIe série, Tom. Ier, par M. de Caumont.—Commissaires : MM. Baillard, Joguet et Justin Lamoureux (Rapporteur).

Leçons de Cosmographie, par M. Perrey. — Commissaires : MM. Guibal (Rapporteur), de Haldat et Regneault.

Du système des Circonstances atténuantes, par M. Collard.

De l'utilité des études classiques, par M. Perrot.

Relations de l'empereur Manuel Paléologue avec la France, par M. Berger de Xivrey.

Mémoire de Leibnitz à Louis XIV, sur la conquête de l'Egypte ; Le marquis de Pombale et l'Angleterre, par M. de Hoffmanns.

Du Magnétisme terrestre en Italie; Variations annuelles de la température de la terre, par M. Quételet.

Exposé sommaire des ouvrages de M. Leroy d'Etiolles, à l'appui de sa candidature à l'Académie de Médecine.

Rapports et conclusions de la Commission des livres et méthodes, année scolaire 1837-41; Rapports au Comité central d'instruction primaire sur la rétribution mensuelle; sur le Cours d'histoire des écoles des Frères; sur le livre intitulé : Michel et François; sur le Règlement des études d'une nouvelle école; sur le Manuel des écoles élémentaires de M. Sarrazin; Coup-d'œil sur la situation de l'instruction primaire en France, par M. Henri Boulay de la Meurthe.

Les Néméennes de Pindare, traduites en français; Discours prononcé à l'ouverture du Cours de Littérature grecque à la Faculté des Lettres de Strasbourg, par M. Olry. — Rapporteur : M. Baillard.

Méthode de Musique ou Solféges écrits entièrement sur la clef de fa; quatre-vingts Solféges progressifs à deux voix égales, par M. de Garaudé. — Rapporteur : M. Soyer-Willemet.

Le Château de Pierre-Percée, Roman historique, par M. Docteur. — Rapporteur : M. Laurent.

Calendrier lorrain, par M. Henry Lepage.

Compte-rendu du service médical de l'Hôpital civil et militaire de Lunéville, par M. Constant Saucerotte.

Guerrières et Sentimentales, par Mme Fanny Dénoix.

RECUEILS DES SOCIÉTÉS LITTÉRAIRES ET SCIENTIQUES.

Mémoires de la Société royale des Sciences, Lettres et Arts d'Abbeville.

Séance publique annuelle de l'Académie des Sciences, Agriculture, Arts et Belles-Lettres d'Aix.

Bulletin de la Société industrielle d'Angers.

Règlement et Annuaire de la Société des Sciences, Lettres et Arts d'Anvers.

Actes de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Besançon.

Séance publique de l'Académie royale des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Bordeaux.

Analyse des travaux de la Société Linéenne de Bordeaux.

Mémoires de la Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts de Boulogne-sur-Mer.

Bulletin et Annuaire de l'Académie royale des Sciences et Belles-Lettres de Bruxelles.

Séance publique et Mémoires de la Société d'émulation de Cambrai.

Mémoires de la Société d'Agriculture et Commerce de Caen.

Mémoires de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Dijon.

Recueil de la Société libre d'Agriculture, Sciences, Arts Belles-Lettres du département de l'Eure.

Bulletin de l'Académie Ébroïcienne.

Mémoires et Annuaire de la Société académique, agricole, industrielle et d'Instruction de l'arrondissement de Falaise.

Mémoires de l'Académie du Gard.

Mémoires de la Société de Physique et d'Histoire naturelle de Genève.

Rapports de la Société biblique de Genève.

Recueil des travaux de la Société médicale du département d'Indre-et-Loire.

Compte rendu des travaux de la Société d'Émulation du Jura.

Mémoires de la Société royale des Sciences, Lettres et Arts de Lille.

Compte rendu des travaux de l'Académie royale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Lyon.

Annales de la Société royale d'Agriculture, Histoire naturelle et Arts utiles de Lyon.

Compte rendu des travaux de la Société d'Agriculture, Sciences et Belles-Lettres de Mâcon.

Séance publique de la Société d'Agriculture du département de la Marne.

Procès-verbal des Séances publiques de la Société de médecine de Marseille.

Mémoires et Analyse des travaux de la Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts de Mende.

Mémoires de l'Académie royale des Lettres, Sciences et Arts de Metz.

Exposé des travaux de la Société des Sciences médicales du département de la Moselle (à Metz).

Académie royale de Montpellier.

Le Bon cultivateur, publié par la Société centrale d'Agriculture de Nancy.

Annales de la Société académique de Nantes.

Journal de la Section de médecine de la Société académique de la Loire-Inférieure (à Nantes).

Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie.

Annales de la Société royale des Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans.

Mémoires de l'Académie royale des Sciences et de l'Académie des Sciences morales et politiques de l'Institut de France.

Procès-verbal de la Séance publique de l'Athénée des Arts.

Journal de l'Institut historique.

Séance publique de la Société libre des Beaux-Arts de Paris.

Résumé des travaux de la Société entomologique de France.

Assemblée générale et Journal de la Société de la Morale chrétienne.

Bulletin de la Société de Statistique universelle.

Compte rendu des travaux et Annuaire de la Société philotechnique de Paris.

Bulletin de la Société de médecine de Poitiers.

Compte rendu des travaux de la Société des Sciences de Rennes.

Précis analytique des travaux de l'Académie royale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen.

Séance publique de la Société libre d'Émulation de Rouen.

Recueil de la Société d'Agriculture de la Seine-Inférieure (à Rouen).

Mémoires de la Société académique de Saint-Quentin.

Mémoires de la Société royale d'Agriculture et des Arts du département de Seine-et-Oise.

Mémoires de l'Académie des Sciences, Agriculture, Commerce, Belles-Lettres et Arts du département de la Somme.

Mémoires de la Société d'Histoire naturelle de Strasbourg.

Recueil agronomique publié par la Société d'Agriculture de Tarn-et-Garonne.

Séance publique de la Société royale de Médecine de Toulouse.

Mémoires de la Société philomatique de Verdun (Meuse).

Annales de la Société d'Émulation des Vosges.

ENVOIS DIVERS.

Du droit maritime, par Edouard Naville.

Essai sur la vie et les ouvrages de M. le marquis de Fortia d'Urban, par M. de Rippert-Monglar.

De l'indispensabilité d'une religion pure ; Sur quelques phénomènes jusqu'à présent mal expliqués, par M. de Sarrazin.

Statistique de la France : Département de l'Eure.

Rapport sur les enfants trouvés, par M. Smith.

Notice sur le texte du Sacre, par M. Stanislas Jastrzebski.

Damas, Poésies, par M. Moïse Alcan.

Le système octaval, par M. Collenne.

Précis des travaux de la Société centrale d'Agriculture de Nancy, par M. Ch. Mandel.

Livret des prix de vertu Monthyon.

Rapport à l'Académie royale de Lyon sur les hommages à rendre à la mémoire du major-général Claude Martin.

Éloge historique d'Antoine-François-Marie Artaud, par M. J.-B. Dumas.

Notice sur l'origine et le rétablissement de l'ordre chapitral d'ancienne noblesse des quatre empereurs.

Bulletin du Comité historique des arts et monuments; n°s 1-6.

Essai sur le goût dans les décorations d'églises, par M. Gerbaut.

Histoire de la ville de Toul et de ses évêques, par M. Thiéry. —Commissaires : MM. Guerrier de Dumast, Jaquiné et le marquis de Villeneuve-Trans.

TABLEAU

Des Membres *composant la Société royale des Sciences, Lettres et Arts de Nancy, suivant l'ordre de réception.*

(mai 1841).

BUREAU.

Président : M. de Caumont.

Secrétaire de correspondance : M. de Haldat.

Secrétaire de bureau : M. Regneault.

Bibliothécaire-Archiviste : M. Soyer-Willemet.

MEMBRES TITULAIRES.

1802. 25 Juil. (1) M. Blau, Inspecteur honoraire de l'Académie.

M. de Haldat, Directeur de l'École de médecine.

M. Lamoureux aîné, Docteur en médecine, ancien professeur à la faculté des lettres.

M. Mengin, Directeur des Ponts et Chaussées en retraite.

1805. 8 Juin. M. Justin Lamoureux, Juge au Tribunal de première instance.

(1) Époque de la restauration de la Société Royale, fondée par Stanislas le 28 Décembre 1750, et supprimée, avec les autres Académies et Sociétés savantes et littéraires de France, le 8 Août 1793.

1806. 14 Déc. M. MICHEL BERR, Littérateur (Associé depuis le 6 Juillet 1805 jusqu'au 14 Décembre 1806, et depuis le 14 Janvier 1814 jusqu'au 5 Décembre 1839.)

1807. 12 Fév. M. BRACONNOT, Directeur du Jardin des Plantes, Correspondant de l'Institut (Académie des Sciences).

M. DE CAUMONT, Recteur de l'Académie.

1811. 14 Fév. M. JAQUINÉ, Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées.

1817. 6 Février. M. le comte DROUOT, Lieutenant Général.

1821. 5 Avril. M. le marquis DE VILLENEUVE-TRANS (autrefois vicomte FRANÇOIS DE VILLENEUVE-BARGEMONT), Membre de l'Institut (Académie des Inscriptions).

1822. 7 Février. M. SOYER-WILLEMET, Bibliothécaire en chef et Conservateur du Cabinet d'histoire naturelle.

1824. 3 Mai. M. BAILLARD, ancien Professeur de Rhétorique.

1826. 13 Avril. M. le chevalier GUERRIER DE DUMAST, ancien Sous-Intendant militaire (Associé depuis le 5 Juin 1817).

27 Avril. M. GIRONDE, Inspecteur honoraire de l'Académie.

1827. 10 Mai. M. PAUL LAURENT, Professeur de Construction à l'École Royale forestière.

1828. 3 Janvier. M. GÉRARD-GRANDVILLE, Secrétaire en chef de la Mairie.

1830. 1er Avril. M. AUGUSTE MONNIER, Propriétaire-Cultivateur.

1831. 3 Mars. M. PIROUX, Directeur de l'Institut des Sourds-Muets.

1833. 4 Juillet. M. GUIBAL, Juge de Paix, ancien Professeur à l'École d'artillerie de Valence (Associé depuis le 2 Juillet 1818).

1834. 18 Déc. M. REGNEAULT, Professeur de Mathématiques à l'École Royale forestière.

1837. 13 Avril. M. DÉSIRÉ CARRIÈRE, Professeur au pensionnat de la Malgrange.

1838. 18 Janv. M. Rohrbacher, Professeur d'Histoire au Séminaire.

7 Juin. M. Simonin père, Professeur Secrétaire de l'École de médecine.

1839. 18 Juil. M. Rollet, Médecin en chef de l'hôpital militaire.

1840. 5 Mars. M. Godron, Professeur à l'École de Médecine.

18 Juin. M. Joguet, Professeur d'Histoire au Collége royal.

ASSOCIÉS LORRAINS.

1802. 25 Juil. M. Bresson, Conseiller à la Cour de Cassation, à Paris (Titulaire jusqu'au 18 Octobre 1832).

M. Mollevaut l'aîné, Supérieur du Séminaire, à Issy (Titulaire jusqu'en 1805).

M. Charles-Louis Mollevaut, Membre de l'Institut (Académie des Inscriptions), à Paris (Titulaire jusqu'en 1807).

M. Spitz, ancien Inspecteur de l'Académie de Nancy, à Varangéville (Titulaire jusqu'en 1823).

22 Sept. M. Holandre, Bibliothécaire et Conservateur du Cabinet d'histoire naturelle, à Metz.

1803. 16 Avril. M. Isabey, Peintre, à Paris.

M. Jadelot, Docteur en médecine, à Paris.

M. Lacretelle jeune, Membre de l'Institut (Académie française), à Paris.

10 Déc. M. le baron de Ladoucette, Membre de la Chambre des Députés, à Paris.

1807. 10 Déc. M. Denis père, Correspondant du Ministère de l'Instruction publique pour les travaux historiques, à Commercy.

1810. 12 Juil. M. Mathieu de Dombasle, Correspondant de l'Institut (Académie des Sciences), Directeur de la Ferme-modèle de Roville (Meurthe).

1811. 7 Mars. M. Mougeot père, Docteur en médecine, à Bruyères (Vosges).

4 Juillet. M. Bertier, Propriétaire, à Roville (Meurthe).

12 Déc. M. Gergonne, Recteur de l'Académie de Montpellier.

1812. 23 Mai. M. Pariset, Secrétaire perpétuel de l'Académie royale de Médecine de Paris.

20 Août. M. Thiébaut de Berneaud, Secrétaire perpétuel de la Société Linnéenne, de Paris.

1814. 5 Mai. M. Villaume, ex Chirurgien en chef de l'hôpital militaire d'Instruction, à Metz.

1816. 11 Janv. M. Guilbert de Pixerécourt, Littérateur, à Nancy.

29 Août. M. Gérardin, Docteur en médecine, à Paris.

1817. 6 Mars. M. Bottin, ancien Secrétaire général de Préfecture, à Paris.

15 Avril. M. Guépratte, Professeur de Mathématiques, à Brest.

1818. 11 Juin. M. le chevalier de Mercy, Docteur en médecine, à Paris.

9 Nov. M. Herpin, Docteur en médecine, à Paris.

1821. 1er Fév. M. de Thiériet, Professeur à l'École de Droit de Strasbourg (Titulaire jusqu'en Septembre 1830).

7 Juin. M. Albert-Montémont, Littérateur, à Paris.

1822. 29 Août. M. de Roguier fils, Conseiller à la Cour Royale de Nancy.

1823. 7 Août. M. le marquis DE PANGE, Pair de France (Titulaire jusqu'au 3 Mai 1838), à Pange (Moselle).

1824. 8 Juillet. M. DESHAYES, Docteur en médecine et Naturaliste, à Paris.

1825. 6 Janvier. M. DEMANGEON, Docteur en médecine, à Chamagne, près de Charmes (Vosges).

1825. 14 Juil. M. GABRIEL ROLIN, ancien Inspecteur des Forêts du Prince de Condé, à Nancy.

1er Déc. M. VEYLAND, Inspecteur primaire de la Moselle, à Metz.

1826. 2 Février. M. LEURET, Médecin en chef de l'hospice de Bicêtre (Titulaire depuis le 5 Avril 1827 jusqu'en Octobre 1828).

1er Juin. M. DENIS fils, Docteur en médecine, à Commercy.

3 Août. M. le comte DU COËTLOSQUET, ancien Sous-Préfet, à Metz.

1827. 2 Août. M. COLLARD, Substitut du Procureur-Général du Roi, à Nancy.

1829. 8 Janvier. M. HENRION, Avocat à la Cour Royale de Paris.

2 Avril. M. CONSTANT SAUCEROTTE, Docteur en médecine, Professeur au Collége de Lunéville.

4 Juin. M. DE GARAUDÉ, Professeur au Conservatoire Royal de Musique, à Paris.

1834. 6 Févr. M. RICHARD des Vosges, Bibliothécaire de la Ville, à Remiremont.

6 Mars. M. le comte ADOLPHE DE MONTUREUX, ancien Aide de Camp, à Arracourt (Meurthe).

22 Mai. M. HENRI BOULAY DE LA MEURTHE, ancien Député de la Meurthe, à Paris.

1835. 26 Mars. M. de Saulcy, Conservateur du Musée royal d'artillerie, à Paris.

M. Docteur, Littérateur et Imprimeur à Raon-l'Etape (Meurthe).

1836. 7 Avril. M. Haxo, Docteur en médecine, à Épinal.

10 Nov. M. Delalle, Archi-Prêtre, Curé de la Cathédrale de Toul.

1837. 5 Janv. M. Beaulieu, Membre de la Société royale des Antiquaires de France, à Paris.

13 Avril. M. Franck, Professeur de Philosophie au Collége Royal, à Versailles.

20 Avril. M. Henri Hogard, Agent voyer supérieur des chemins vicinaux de grande communication, à Épinal.

18 Mai. M. Cholry, ancien Directeur de la Revue de Lorraine, à Paris (Titulaire jusqu'au 26 Mai 1840).

1838. 15 Mars. M. Gigault-d'Olincourt, Ingénieur civil, Imprimeur et Libraire-Éditeur, à Bar-le-Duc.

7 Juin. M. Louis Maggiolo, Professeur au Collége de Lunéville.

8 Nov. M. Putegnat, Docteur en médecine, à Lunéville.

1839. 10 Janv. M. Boileau, Lieutenant d'artillerie, à Metz.

17 Janv. M. de Bazelaire, auteur des Promenades dans les Vosges, à Saint-Diez.

M. Chatelain, Architecte du département, à Nancy.

24 Janv. M. Olry, Professeur suppléant à la Faculté des Lettres de Strasbourg (Titulaire jusqu'au mois de Novembre 1840).

7 Mars. M. Voïart, Littérateur, à Choisy-le Roy.

Mme Élise Voïart, Littérateur, à Choisy-le-Roi.

M. Noel, Notaire honoraire et Avocat, à Nancy.

25 Avril. M. Perrot, Professeur de Philosophie et de Rhétorique au collége de Phalsbourg.

22 Août. M. de Hoffmanns, ancien Diplomate et Littérateur, à Paris.

29 Août. M. Riant, Curé de Bult (Vosges).

14 Nov. Mme de Vannoz (Philippine de Sivry), Poëte, à Nancy.

M. Clesse, Correspondant du Ministère de l'Instruction publique pour les travaux historiques, à Commercy.

28 Nov. M. Beaupré, Juge au Tribunal civil de Nancy.

1840. 6 Fév. Mme Amable Tastu, Littérateur, à Paris.

5 Mars. M. Vagner, Littérateur, à Nancy.

19 Mars. M. Henry Lepage, Littérateur, à Nancy.

16 Juillet. M. Mougeot fils, Docteur en médecine, à Bruyères (Vosges).

26 Nov. M. Jandel, Architecte, à Lunéville.

17 Déc. M. Grillot, Architecte, à Nancy.

1841. 7 Janv. M. Jardot, Capitaine au corps royal d'État-major, à Paris.

4 Février. M. Simonin fils, Professeur à l'École de médecine, à Nancy.

ASSOCIÉS FRANÇAIS

(*NON LORRAINS*).

1802. 22 Sept. M. Capelle, Docteur en Médecine, à Bordeaux.

M. le baron Pavée de Vandoeuvre, Pair de France, à Troyes.

M. Sédillot, Docteur en médecine, à Paris.

M. le baron de Silvestre, Membre de l'Institut (Académie des Sciences), Secrétaire de la Société Royale et centrale d'Agriculture, à Paris.

M. Vallot, Docteur en médecine, à Dijon.

1803. 19 Fév. M. Protat, Docteur en médecine, à Dijon.

1804. 3 Mai. M. Devèze, Docteur en médecine, à Paris.

1806. 8 Mars. M. Biot, Membre de l'Institut (Académie des Sciences), à Paris.

M. de Labouïsse-Rochefort, Littérateur, à Castelnaudary.

30 Avril. M. Brisseau de Mirbel, Membre de l'Institut (Académie des Sciences), à Paris.

22 Nov. M. le comte de Vaublanc, ancien Ministre d'État, à Paris.

1813. 24 Juin. M. Azaïs, Littérateur, à Paris (Titulaire jusqu'au 8 Juillet 1815).

1er Juil. M. Girard, Docteur en médecine, à Lyon.

14 Nov. M. Depping, Littérateur, à Paris.

5 Déc. M. Moreau de Jonnès, Correspondant de l'Institut (Académie des Sciences), à Paris.

1817. 5 Mars. M. Séguier, ancien Préfet, à Saint-Brisson (Loiret) (Titulaire jusqu'au 30 Avril 1820).

13 Nov. M. Warden, Correspondant de l'Institut (Académie des Sciences), à Paris.

1819. 1er Juil. M. Boucharlat, Professeur de Mathématiques et Littérateur, à Paris.

1820. 20 Avril. M. Desnanot, Recteur de l'Académie de Clermont.

7 Déc. M. le vicomte Alban de Villeneuve-Bargemont, Membre de la Chambre des députés (Titulaire jusqu'au 11 Octobre 1824).

1821. 15 Mars. M. Fée, Professeur de Botanique à la Faculté de médecine de Strasbourg.

7 Juin. M. Dufeügray, ancien Préfet, à Paris.

5 Juillet. M. Jollois, Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, à Paris.

1822. 29 Août. M Gaultier de Claubry, Docteur en médecine, à Paris.

M. Villermé, Docteur en médecine, Membre de l'Institut (Académie des Sciences morales), à Paris.

5 Déc. M. Devère, Chef de Bataillon en disponibilité, à Paris.

M. Lévy jeune, Professeur de Mathématiques, à Rouen.

1823. 17 Avril. M. Monfalcon, Docteur en médecine, à Lyon.

1824. 22 Avril. M. Rapou, Docteur en médecine, à Lyon.

14 Juil. M. Alexis Donnet, Ingénieur Géographe, à Paris.

2 Déc. M. le marquis de Foresta, ancien Préfet (Titulaire jusqu'au 15 Février 1828).

1826. 2 Févr. M. Lassaigne, Professeur de Chimie à l'École vétérinaire d'Alfort.

23 Fév. M. le baron d'Hombres-Firmas, Propriétaire, à Alais.

20 Avril. M. Soulacroix, Recteur de l'Académie de Lyon (Titulaire jusqu'au 8 Novembre 1832).

3 Août. M. Nicot, Recteur de l'Académie de Nîmes.

1827. 2 Août. M. Saphary, Professeur de Philosophie au Collége Bourbon, à Paris.

1828. 7 Février. M. Charles Malo, Littérateur, à Belleville près de Paris.

6 Mars. M. Des-Alleurs, Docteur en médecine, à Rouen.

3 Avril. M. César Moreau, Directeur de l'Académie de l'Industrie, à Paris.

24 Avril. M. Le Roy d'Étiolles, Docteur en médecine, à Paris.

19 Juin. M. le comte Louis d'Allonville, ancien Préfet, à Maroles près de Grosbois (Seine-et-Oise) (Titulaire jusqu'au 5 Août 1830).

1829. 12 Nov. M. Jourdain, Médecin principal, à Marseille.

1830. 7 Janv. M. Léonard Chodzko, Historien, à Paris.

4 Février. M. Guillaume, Littérateur, à Besançon.

13 Mars. M. Gatien-Arnoult, Professeur de Philosophie à la Faculté des Lettres de Toulouse (Titulaire jusqu'en Novembre 1830).

1832. 2 Février. M. Berger de Xivrey, Littérateur, Membre de l'Institut (Académie des Inscriptions), à Paris.

M. Chervin, Docteur en médecine, Membre de l'Académie royale de médecine, à Paris.

M. Girardin, Professeur de Chimie, à Rouen.

6 Déc. M. Huot, Géographe et Naturaliste, à Versailles.

1833. 3 Avril. M. Perron, Professeur de Philosophie à la Faculté des Lettres de Besançon (Titulaire jusqu'en Septembre 1834).

1834. 6 Février. M. Ajasson de Grandsagne, Littérateur, à Paris.

4 Déc. M. Stiévenart, Professeur de Littérature grecque à la Faculté des Lettres de Dijon.

1835. 6 Août. M. Bouillet, Géologue, à Clermont-Ferrand.

3 Déc. M. Lair, Docteur en médecine, Conseiller de Préfecture, à Caen.

M. Jullien de Paris, Littérateur, à Paris.

1836. 24 Nov. M. PERSON, Professeur de Physique, à Rouen.
1837. 18 Mai. M. MARTIN-SAINT-ANGE, Docteur en médecine, à Paris.
23 Nov. M. BOULLÉE, ancien Magistrat, à Lyon.
1838. 5 Avril. M. VIOLETTE, Commissaire en chef des poudres et salpêtres, à Bordeaux.
1839. 2 Mai. M. BÉNARD, Professeur de Philosophie au Collége royal de Rouen (Titulaire depuis le 14 Novembre 1839 jusqu'en Novembre 1840.)
1er Août. M. le marquis DE FORTIA D'URBAN, Membre de l'Institut (Académie des Inscriptions), à Paris.
Mme FANNY DÉNOIX, Poëte, à Beauvais.
1840. 16 Janv. M. THEIL, Professeur au Collége royal de Nancy.
9 Mai. M. GINDRE DE MANCY, Littérateur, à Paris.
16 Juillet. M. AVENEL, Docteur en médecine, à Rouen.
20 Août. M. DE CAUMONT, Antiquaire, à Caen.
3 Déc. M. JACQUES BRESSON, Négociant et Publiciste, à Paris.
M. PERREY, Professeur de Mathématiques spéciales du Collége royal de Dijon.

ASSOCIÉS ÉTRANGERS.

1803. 16 Avril. M. HERMANN, Professeur d'Éloquence et de Poésie, à Leipsick.
1807. 9 Juin. M. HENRY, Professeur de Minéralogie, à Jéna.
1817. 11 Déc. M. ROMAN, Lieutenant Colonel du génie, à Valladolid.
1820. 13 Janv. M. HUMBERT, Professeur d'Arabe, à Genève.
9 Nov. M. RANZANI, Professeur d'Histoire naturelle, à Bologne.

1822. 14 Nov. M. DE BLARAMBERG, Conseiller d'État, à Odessa.

M. DE STEMPKOVSKI, Colonel au Service de Russie, Correspondant de l'Institut (Académie des Inscriptions), à Odessa.

1823. 28 Août. M. ROBLEY DUNGLISON, Docteur en médecine, à Charlottsville (Virginie).

1825. 1er Déc. M. PESCHIER, Docteur en médecine, à Genève.

1826. 5 Janvier. M. SAVARESI, Docteur en médecine, à Naples.

1827. 30 Août. M. HAMONT, Médecin Vétérinaire, au Caire.

1828. 3 Janvier. M. le chevalier DE KERCKHOVE, dit DE KIRCKHOFF, Docteur en médecine, à Anvers.

5 Avril. M. LA ROCHE, Docteur en médecine, à Philadelphie.

19 Juin. M. le baron DE STASSART, ancien Préfet, à Bruxelles.

1829. 8 Janv. M. HEYFELDER, Médecin de Mme la Princesse douairière de Hohenzollern-Siegmaringen, à Trêves.

3 Déc. M. GLOESENER, Professeur de Physique, à Liége.

1834. 18 Déc. M. VAN HONSEBROUCK, Docteur en médecine, à Anvers.

1835. 8 Janvier. M. ANDRÉ DELUC, Membre de l'administration du Musée académique, à Genève.

M. QUÉTELET, Directeur de l'Observatoire, à Bruxelles.

26 Mars. M. CARMOLY, Grand Rabbin de Belgique, à Bruxelles.

1836. 10 Mars. M. le chevalier ANTINORI, Directeur du Musée d'Histoire naturelle et de Physique de Florence.

M. SILVIO PELLICO, Littérateur, à Turin.

9 Juin. M. DE CANDOLLE père, Correspondant de l'Institut (Académie des sciences), Directeur du Jardin Botanique de Genève.

M. FISCHER, Directeur du Jardin Impérial de Botanique de Saint-Pétersbourg.

1838. 15 Mars. M. ALPHONSE DE CANDOLLE, Professeur à l'Académie de Genève.

1839. 22 Août. M. PHILIPPE VANDERMAELEN, Fondateur et propriétaire de l'établissement géographique de Bruxelles.

1840. 5 Mars. M. le vicomte DE SANTAREM, ancien Ministre du Portugal.

18 Juin. M. le commandeur PINHEIRO-FERREIRA, Ministre d'État honoraire du Portugal.

TABLE DES MATIERES.

Séance publique du 8 Mai 1841, sous la présidence de M. Piroux.

Mémoires dont la Société a voté l'impression.

FIN DE LA TABLE.

